This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

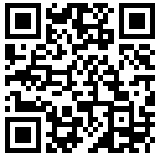

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

F- BIBLIOTHEK
6.687-B
OD.

Digitized by Google

416687

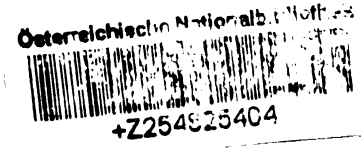

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DE SAVOIE

SECONDE SÉRIE

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DE SAVOIE

SECONDE SÉRIE

TOME III

CHAMBÉRY

IMPRIMERIE DE PUTHOD FILS, AU VERNEY

1859

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES EFFECTIFS ET AGRÉGÉS DE L'ACADÉMIE

Au 31 décembre 1858.

MEMBRES DU BUREAU.

PRÉSIDENT.

COSTA DE BEAUREGARD (le marquis Léon), C. ✠, député.

VICE-PRÉSIDENT.

DE JUGE Auguste ✠, conseiller à la Cour d'appel.

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

CHAMOUSSET François, chanoine, professeur de mécanique, un des vicaires généraux du diocèse.

TRÉSORIER.

REVEL Eugène-Nicolas ✠, médecin de la famille royale en Savoie, professeur de médecine à l'Université, membre du conseil de santé.

SECRÉTAIRE-ADJOINT.

PILLET Louis, avocat à la Cour d'appel, conservateur du musée de minéralogie et géologie.

Digitized by Google

MEMBRES RÉSIDANTS.

BILLIET (Monseigneur Alexis) G. C. ✪, archevêque de Chambéry, président honoraire perpétuel de l'Académie.

SAINT-MARTIN Michel, professeur de physique au collége national.

DÉPOMMIER Jean-Marie, chanoine, un des vicaires généraux du diocèse, supérieur du grand-séminaire.

BONJEAN Joseph ❁, chimiste, décoré de l'ordre du mérite civil de Suède, de l'ordre impérial du Christ du Brésil, chevalier de 2me classe de l'ordre de Sainte-Anne de Russie.

DOMENGET Louis-François ❁, chevalier de la Légion d'Honneur, docteur en médecine, professeur émérite, médecin de la maison du Roi en Savoie.

RABUT François, professeur d'histoire au collége national, un des conservateurs du musée, président de la société d'histoire et d'archéologie.

GUILLAND Louis, docteur en médecine, président de la société médicale.

VALLET Pierre, abbé, professeur de physique au grand-séminaire.

BAILLY Jean-Baptiste, conservateur d'ornithologie au musée de Chambéry.

BEBERT Pierre-Antoine, professeur de chimie.

CARRET Joseph, docteur en médecine.

CHAPPERON Timoléon, avocat, député.

MEMBRES NON RÉSIDANTS.

RENDU (Monseigneur Louis) C. ❁ ✠, évêque d'Annecy.

CHARVAZ (Monseigneur André) G. ✪, archevêque de Gênes.

VIBERT (Monseigneur François-Marie) C. ✪, évêque de Maurienne.

PILLET-WILL (le comte) C. ❁, régent de la Banque de France, à Paris.

JACQUEMOUD (le baron Joseph) C. ❁, décoré de divers ordres, conseiller d'Etat, sénateur du royaume, à Turin.

MARTINET, chanoine, à Moûtiers.

TRÉSAL Jean-Baptiste, docteur-médecin, au Bourg-Saint-Maurice.

Digitized by Google

MÉNABRÉA (le chevalier Louis-Frédéric) ❁, officier de la Légion d'Honneur, chevalier de divers ordres, colonel du génie, membre résidant de l'Académie royale des sciences, à Turin.

MAGNIN, chanoine, à Annecy.

DUPANLOUP (Monseigneur), évêque d'Orléans.

SALUCES François, chimiste, au Pont-Beauvoisin.

MEMBRES AGRÉGÉS.

AGASSIZ, professeur, à Neuchâtel.

BAUX Jules, archiviste du département de l'Ain, à Bourg.

BONJEAN Louis-François, docteur en médecine, à Rio-Janeiro.

BONNEFOY, notaire, à Sallanches.

CAFFE Paul ❁, docteur en médecine, à Paris.

CALLOUD Charles, pharmacien-chimiste, à Chambéry.

CIBRARIO (le chevalier Louis) G. C. ✪ ✠, grand officier et commandeur de plusieurs ordres, membre de l'Académie royale des sciences, sénateur du royaume, à Turin.

COSTERG, docteur en médecine, à Paris.

DE BEAUMONT Elie, membre de l'Institut, à Paris.

DE LA RIVE, professeur de physique, à Genève.

DESCÔTES, chanoine, à Chambéry.

DUCIS, abbé, professeur, à Moûtiers.

FOURNET, professeur de minéralogie, à Lyon.

GAL ❁, chanoine, à Aoste.

GAZZERA ❁ ✠, membre de l'Académie royale des sciences, à Turin.

GENIN Félix, entomologiste, à Chambéry.

GREYFIÉ (le comte Amédée), avocat, à Chambéry.

HUGUENIN Auguste, professeur d'histoire naturelle au collége national de Chambéry.

LE PRÉVOST Auguste, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.

MARIN (le comte Léonide) ❁, membre la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Savoie, à Chambéry.

MOLIN Benoit, professeur de peinture.

Digitized by Google

MONGELLAZ, docteur-médecin, à Reignier.

MORIS (le chevalier) ❁ ✠, sénateur du royaume, membre de l'Académie royale des sciences de Turin, etc.

PONSERO, docteur en médecine, à Suse.

RAYMOND Jacques-Marie, professeur de mathématiques au collége national de Chambéry.

REPLAT Jacques, avocat, à Annecy.

SCLOPIS (le comte Frédéric) G. officier ✠, commandeur de plusieurs ordres, membre de l'Académie royale des sciences, sénateur du royaume, etc., à Turin.

SISMONDA Ange ❁ ✠, membre de l'Académie royale des sciences, à Turin.

TROMPEO ●, docteur en médecine, à Turin.

WROLIK, secrétaire perpétuel de 1re classe de l'Institut royal des Pays-Bas, à Amsterdam.

Le compte-rendu des travaux de l'Académie royale de Savoie, 1854-1859, paraîtra dans le 4e volume de ses Mémoires, qui est sous presse.

Digitized by Google

DESCRIPTION GÉOLOGIQUE

DES

ENVIRONS D'AIX

(EN SAVOIE)

PAR M. LOUIS PILLET

INTRODUCTION

Dans les sciences naturelles, les monographies sont la base de toute bonne construction ; plus elles sont exactes, plus l'édifice offre de garanties de solidité.

S'il faut, pour peindre une contrée, des voyageurs à l'œil exercé qui en saisissent à grands traits la physionomie, il faut aussi, après que les principaux linéaments sont esquissés, de patients dessinateurs qui en arrêtent nettement les contours.

C'est ce travail que je viens essayer pour la vallée d'Aix, l'une des plus intéressantes de la Savoie. Elle a

Digitized by Google

été souvent décrite, et par d'habiles observateurs [1]; mais le champ est si vaste qu'il restera toujours à glaner. Je ne ferai souvent que réunir dans un ordre méthodique les matériaux épars dans les ouvrages de mes devanciers; quelquefois aussi je devrai combattre leurs théories, sauf à voir celles que j'y substitue renversées à leur tour. De ces luttes jaillit la lumière; elles sont la vie de la science.

J'ai commencé, avec le concours de M. l'abbé Girod, par la commune de Chanaz, un itinéraire que je désirais voir s'étendre successivement aux 630 communes de la Savoie. Cette notice sur les environs d'Aix et de Chambéry vient s'enchâsser naturellement dans le cadre de mon entreprise. A Chanaz, on a vu bien caractérisés les terrains jurassique et néocomien. La série supérieure y manquait. C'est précisément cette série que nous rencontrons à Aix, depuis la base de la craie jusqu'aux formations contemporaines. Ce sera donc, pour notre bassin, le complément du Mémoire sur Chanaz.

La ville d'Aix a le privilége d'attirer chaque été un

[1] On trouve sur la géologie des environs d'Aix : *Aperçus géologiques sur les environs de Chambéry*, par M. le chanoine BILLIET; 18 mai 1823; Mémoires de la Société académique de Savoie, tome I^er^, page 135; — *Aperçus géologiques sur la vallée de Chambéry*, par M. le chanoine RENDU; 16 janvier et 6 février 1835; ibid., vol. VII, page 185; — Note de M. le chanoine CHAMOUSSET sur le même sujet; — *Notice historique des travaux*, etc., ibid., vol. XI, page 12; — *Bulletin de la Société géologique de France*; réunion extraordinaire à Chambéry, août 1844; — *Bemerkungen über die natürlichen verhältnisse der thermen von Aix in Savoyen*; ALB. MOUSSON, 1846; — *Geologie der Schweiz*, *Studer*; 1851; — *Prodrome de Géologie*; G. MORTILLET, 1856.

Digitized by Google

nombre considérable de visiteurs étrangers ; plusieurs d'entre eux me sauront gré d'avoir tracé à leur usage un itinéraire descriptif, indiquant les promenades géologiques les plus instructives, les gîtes fossilifères les plus riches de ce bassin. J'aime à penser qu'en parcourant les mêmes localités, ils sauront y découvrir des traits, y relever des erreurs échappés à mon inexpérience.

Ceux à qui je consacre plus particulièrement ce travail, ce sont les jeunes gens de mon pays, qui pourraient facilement s'occuper de géologie, s'ils n'étaient arrêtés par le défaut d'ouvrages élémentaires adaptés à la Savoie. Ne retrouvant sur le terrain ni le *facies* extérieur des roches, ni les accidents de stratification, ni les fossiles qui sont indiqués dans les traités écrits à Paris ou à Londres, il leur manque une boussole pour s'orienter dans le dédale de nos montagnes. De là naît le découragement, de là naissent quelquefois aussi des méprises ruineuses pour l'industrie.

Pour combler cette lacune, j'ai tâché de réunir dans cet aperçu quelques notions élémentaires. En exposant les principes, je les ai appuyés d'exemples choisis dans le bassin d'Aix, afin que chacun les puisse vérifier par soi-même. Tout en suivant l'ordre chronologique des terrains, j'ai procédé du connu à l'inconnu, du fait palpable aux conjectures sur les origines de chaque phénomène.

La détermination de l'âge des terrains se base presque exclusivement sur la connaissance des débris fossiles qu'ils renferment. Pour faciliter cette étude à mes lecteurs, j'ai joint à ce mémoire des lithographies représentant les types caractéristiques de nos formations et même

Digitized by Google

de chacun de leurs étages ; ces types sont choisis dans le musée de la Société d'Histoire naturelle de Savoie ou dans celui du grand-séminaire de Chambéry.

Enfin, des cartes et des coupes géologiques détaillées figurent aux yeux la succession des terrains, le relief de la contrée à chaque époque de son histoire.

I.

ASPECT DE LA VALLÉE.

Pour embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble de la vallée, gravissons d'abord la première colline venue, celle, par exemple, qui domine la ville d'Aix, la colline du Biolay, où sont les carrières romaines.

Là on est au centre d'une vallée large, accidentée, pittoresque, ouverte du nord au sud.

Le *Mont-du-Chat* à l'ouest et le *Nivolet*[1] à l'est en for-

[1] Je saisis cette occasion pour protester contre un nom erroné donné à cette montagne depuis quelques années seulement et dans quelques cartes géographiques : le nom de *montagne d'Azi*. Je dois dire que ce nom est complètement inconnu dans la localité, ainsi que dans les anciens documents. Le nom de la commune d'Arith, située derrière cette partie du Nivolet, pris pour un nom de montagne et défiguré par quelque faute de typographie, voilà l'origine probable de cette dénomination nouvelle.

Le seul et vrai nom de la montagne depuis Banges jusqu'aux Déserts, c'est Nivolet. A chaque commune, à chaque propriété particulière, s'attachent en outre des noms spéciaux : ainsi, au-dessus d'Aix, c'est le *Revers* ou *Revars*.

Il y a déjà assez de difficultés inhérentes aux noms des localités, sans les compliquer encore par des appellations inexactes.

Digitized by Google

ment les parois latérales. La vallée est partagée dans sa longueur par une montagne ou colline intermédiaire qu'on appelle la *Chambotte*. [1]

Reprenons une à une ces trois chaînes, afin d'en mieux tracer les contours.

Le *Mont-du-Chat* n'est qu'un prolongement du Reculet, du Crédoz, du Colombier : c'est la grande ligne du Jura. Remarquons dès à présent que le Crédoz, qui court du nord-est au sud-ouest, au-dessus du fort de l'Ecluse, éprouve là une déviation, un brisement : il est rejeté plus à l'ouest, où il prend le nom de Colombier. A Chanaz, c'est l'inverse qui a lieu : le Colombier est de nouveau brisé ; pour donner passage au Rhône, de nombreuses crêtes de rochers disséminées dans cette région, Châtillon, le mollard de Vions, celui de Lavours, etc., attestent une énergie anormale en ce point ; puis le Mont-du-Chat paraît sortir de terre plus à l'est que le Colombier, sur le prolongement du Crédoz. Il se continue en ligne droite, par la montagne d'Epine, jusqu'à ce qu'il s'infléchisse légèrement à l'ouest, près des Echelles, et se perde dans le massif de la Grande-Chartreuse.

La Chambotte reproduit exactement les mêmes inflexions ; mais, moins élevée, souvent ensevelie sous les alluvions, elle est plus difficile à suivre dans son cours. Au

[1] Du patois *chambe haute* (jambe haute) : c'est le nom d'un col élevé qui domine la montagne sur une ancienne voie romaine, entre la commune de Saint-Germain et la Chautagne. Nous adoptons volontiers cette désignation pour la chaîne entière, qui n'avait précédemment aucun nom, ou plutôt en changeait à chaque commune.

Digitized by Google

nord, elle surgit au mont Wuache, court d'abord au sud-est; elle est coupée à Frangy pour donner passage aux Usses, et à Saint-André par les gorges du Fier. En face de Chanaz, elle se rapproche de l'est, comme le Mont-du-Chat.

Au vignoble de Touvières, près d'Aix, nouvelle déviation : la montagne semble d'abord rentrer sous terre pour donner passage au Sierroz; elle reparaît à l'est, sous le vignoble d'Aix, sous l'établissement thermal, et s'élève jusqu'à la crête du Biolay; elle replonge sous terre à Marlioz, apparaît vers l'ouest, à la côte de Ragès et sur Voglans, pour se cacher encore sous les alluvions du bassin de Chambéry. Enfin, cette chaîne *protée* se redresse et va de nouveau former une crête escarpée au sud de Chambéry, jusqu'à la Ruchère et le massif de la Grande-Chartreuse, sous les noms de Corbière, Saint-Claude, Otherens ou Hauterens.

Si l'on embrasse d'un seul coup d'œil la marche de cette chaîne, on voit que ce n'est qu'une répétition affaiblie du Mont-du-Chat : elle n'offre qu'en un seul point des perturbations anormales, c'est entre Touvières et Chambéry, en face d'un brusque retour du Nivolet, dont la crête abrupte domine la vallée depuis Aix jusqu'à Chaffardon.

La marche du Nivolet est bien plus compliquée. Sous le nom de Salève, il court d'abord du nord-est au sud-ouest jusqu'à Cruseille; là une échancrure donne passage aux Usses; il poursuit sa marche jusqu'à la Balme-de-Sillingy. Brisé de nouveau, il ne reparaît que dans les rues mêmes d'Annecy, sous le nom de montagne de

Digitized by Google

Sainte-Catherine et de Semenoz, pour courir du nord au sud jusqu'à Allève. Au col de Banges, nouvelle fracture qui donne passage au Chéran, puis retour de la montagne vers l'ouest, sur Aix et Chambéry, comme si elle était pressée, serrée latéralement par l'approche des Alpes. Enfin, rompue à Chaffardon, elle se continue par la dent de Granier jusqu'à Grenoble.

Tel est le squelette de la basse Savoie. J'ai dû, comme l'anatomiste, commencer par ce tableau ostéologique : c'est la clef de ce que j'aurai à exposer dans ce Mémoire.

Sur cette vaste charpente plaçons maintenant les muscles. Ce sont les collines de mollasse qui remplissent les intervalles entre les trois chaînes que j'ai décrites. Entre le Mont-du-Chat et la Chambotte, on les suit depuis Bellegarde, sans interruption, par la Chautagne, Tresserve, la Motte, Vimines, jusqu'à Couz, près de la grotte des Echelles. Entre la Chambotte et Nivolet, les mollasses sont plus puissantes encore depuis le mont de Sion jusqu'à Cusy, près du défilé de Banges, et à Puguy, au-dessus d'Aix. En ce point, elles disparaissent. Peut-être en retrouve-t-on quelques vestiges au sud de Chambéry, au col d'Entremont et dans le vallon de Corbeil, prolongement de la vallée d'Aix.

Au-dessus des mollasses viennent des cailloux roulés, des dépôts d'alluvions recouvrant la vallée entière comme d'un épiderme. Ce terrain, le plus récent de tous, est encore, le croirait-on, le moins connu, celui qui donne lieu aux hypothèses les plus controversées; aussi aurons-nous à l'étudier avec un soin tout particulier.

Pour continuer la même métaphore, je dirai qu'une

Digitized by Google

végétation sans pareille couvre ce corps d'un riche vêtement. Semés avec coquetterie dans les plis du manteau, apparaissent, comme autant de joyaux, Chambéry, Aix, le Bourget, Rumilly.

Placé dans une rupture du Nivolet, dans une *cluse*, comme disent les géologues suisses, à l'entrée du défilé qui passe de la vallée d'Aix dans celle de l'Isère, Chambéry est sur la limite extrême, presque en dehors du cadre de cette notice; Aix, au contraire, en occupe le centre. Par une singularité bizarre, quoique en plaine, cette ville est assise sur la cime de la Chambotte, au point où la chaîne est presque ensevelie sous terre. C'est à raison de sa position centrale que je donne à la vallée entière le nom de vallée d'Aix, subdivisée par la Chambotte en deux vallons.

Au vallon occidental, entre la Chambotte et le Mont-du-Chat, je donnerai le nom de vallon du Bourget, du nom de cette jolie bourgade, ou plutôt du lac qui occupe le fond du bassin.

J'appellerai vallon de Rumilly celui qui sépare la Chambotte du Nivolet.

Ces termes bien définis nous éviteront à l'avenir des périphrases et des répétitions.

Digitized by Google

II.

APERÇU GÉOLOGIQUE.

Jusqu'ici nous n'avons vu dans les chaînes de montagnes que leur direction et leurs contours : nous avons fait de la géographie physique. Nous allons nous occuper maintenant de la structure des roches qui les composent et de l'histoire de leur formation : c'est l'objet de la géologie proprement dite.

Lorsqu'on examine attentivement les dépôts qui se forment actuellement au fond des eaux, on reconnaît qu'ils se composent toujours de couches ou strates parallèles et homogènes. Tantôt ce sont des dépôts meubles, des sables qui alternent avec des graviers ou avec des marnes ; tantôt ce sont des couches de grès ou de calcaire qui se succèdent, coupées simplement par des joints de distance en distance.

La même structure se rencontre dans les roches dures qui forment la charpente osseuse de nos continents. Qu'on examine les calcaires gris de Lémenc, près de Chambéry, les rocs blancs du Biolay sur Aix, les mollasses de Tresserve, ou les alluvions de Sonnaz ; ce sont également des successions de strates d'épaisseur variable, en tout semblables à celles qui se déposent encore aujourd'hui dans les mers. Cette seule circonstance autoriserait déjà à ne voir dans nos roches que des sédiments formés au fond des eaux.

Digitized by Google

Une seconde observation est plus concluante encore. Les boues accumulées dans les mers sont toujours mêlées de corps étrangers : ce sont les dépouilles d'animaux morts, des fragments de coquillages, des polypiers, des débris de l'industrie humaine. Pareillement les boues durcies qui constituent les montagnes, du moins les montagnes sédimentaires des environs d'Aix, contiennent dans les mêmes circonstances des tests de mollusques, des ossements de poissons, en un mot, tout ce que contiendraient des fonds de mer laissés à sec par quelque phénomène inconnu ; seulement les œuvres de l'homme y manquent, parce que, au jour où se formait lentement l'écorce du globe, la terre attendait encore son roi.

En comparant les débris fossiles de ces diverses couches superposées, on voit qu'ils diffèrent essentiellement entre eux et représentent autant de créations qui ont successivement peuplé notre globe. Ainsi les rocs de Lémenc appartiennent au monde *jurassique ;* ceux du Biolay, à l'âge de la craie, ou terrain *crétacé ;* ceux de Tresserve, aux *mollasses,* ou terrain tertiaire ; et enfin les lignites enfouis au milieu des alluvions de Sonnaz, à la période *quaternaire*. Chacun de ces terrains se subdivise encore en étages caractérisés par leurs fossiles, ainsi que nous le montrerons dans la suite de ce travail.

Cette belle théorie des créations successives acquiert le plus haut degré d'évidence lorsque, au lieu d'un bassin isolé, on contemple le globe entier. Des études qui sortiraient de notre cadre ont fait connaître une série de vingt-neuf étages ou créations consécutives. A partir des roches cristallines, formées directement par le refroidis-

Digitized by Google

sement du noyau terrestre, jusqu'aux terrains que nous allons étudier, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'ère jurassique, M. d'Orbigny en compte seize. Qui sait si des analyses ultérieures ne feront pas multiplier encore les termes de cette série ? Nous aurons à raconter l'histoire des treize autres, au moins par rapport à la Savoie. Les vingt-neuf terrains se succèdent dans le même ordre sur le globe entier avec les mêmes débris fossiles. Ainsi la craie de la Crimée ou de l'Hymalaya présente les types caractéristiques qu'on a signalés à Meudon, près de Paris, et qu'on retrouve à Thônes, dans nos montagnes. Les fossiles de chaque étage ont été comparés avec beaucoup de justesse à des médailles contemporaines qui nous disent non pas à quelle année, mais à quelle création appartiennent les dépôts où elles sont ensevelies.

Dans cette assimilation des roches stratifiées avec les dépôts accumulés au fond des eaux, une grande difficulté se présente au premier abord. Les dépôts se forment toujours par couches horizontales ou faiblement inclinées ; comment se fait-il que les mollasses de Tresserve, par exemple, soient, au contraire, en couches presque verticales ?

Cette observation faite par le célèbre de Saussure sur les poudingues de Valorsine l'a amené à reconnaître de grands bouleversements dans l'écorce du globe survenus depuis le jour où ses diverses couches se sont déposées au fond des eaux. L'étude de ces accidents constitue aujourd'hui l'une des parties les plus intéressantes de la géologie.

On conçoit facilement que, lorsqu'un terrain déjà redressé se trouve baigné par les eaux, il se forme au-

Digitized by Google

dessus et tout autour de ses tranches des dépôts horizontaux qui ne partagent point le redressement des couches anciennes; ils sont au contraire en stratification discordante. Ainsi, dans le profond ravin du Chéran, au sortir du défilé de Banges, on voit les mollasses lacustres presque verticales au bord de l'eau; au-dessus reposent en couches horizontales les dépôts de galets et de sable de l'alluvion.

Cette seule coupe suffirait pour démontrer que l'événement qui a relevé les mollasses est antérieur au dépôt des alluvions reposant sur leurs tranches. Par des observations analogues on a pu fixer les âges géologiques auxquels correspondent les divers systèmes de soulèvement : on a constaté que ces bouleversements se sont produits presque toujours simultanément sur de vastes surfaces et sont dirigés parallèlement à un même méridien terrestre. Ainsi les fractures et les redressements qui se sont opérés en Savoie à la fin du dépôt des mollasses se présentent partout sur une ligne du nord au sud; le front des couches se relève vers le couchant, et leur dos plonge à l'est. Cette grande loi de parallélisme constitue le fond de la théorie de M. Elie de Beaumont.

En rapprochant les époques des dislocations terrestres des créations successives révélées par les fossiles, on est arrivé à cette autre conclusion très remarquable : que le commencement de chaque âge géologique paraît correspondre à quelque grand cataclysme qui aurait enseveli les animaux et végétaux de l'âge antérieur. Sur le globe ainsi rajeuni, de nouveaux habitants ont pris naissance, souvent sans analogie avec ceux de la période antérieure, pour être engloutis et remplacés à leur tour.

Digitized by Google

Ainsi l'étude des fossiles concourt avec celle des dislocations de l'écorce terrestre pour établir cette merveilleuse chronologie.

Quelquefois il y a simple changement dans les niveaux, déplacement dans les mers anciennes, sans cataclysmes violents. Ainsi la mollasse d'eau douce repose, en Beauges, sur les tertiaires inférieurs; ailleurs elle est superposée à la craie; ailleurs encore à l'urgonien ou au néocomien moyen. De ces seuls rapprochements anormaux on peut conclure que le sol était déjà accidenté, que les formations antérieures avaient subi des révolutions, des soulèvements, avant le dépôt de la mollasse lacustre. Ces faits, que j'appellerai *superposition transgressive*, ne sont pas moins péremptoires que ceux de stratification discordante pour établir les dates des révolutions du globe.

En résumé, la géologie atteste deux sortes de changements survenus dans le sol : les uns violents et instantanés, déterminant le soulèvement des montagnes suivant un grand cercle de la terre; les autres lents, insensibles, dont l'effet se réduit à un déplacement graduel des océans.

En théorie, ces phénomènes n'ont rien qui puisse étonner, quand on songe que le globe terrestre n'est qu'une masse incandescente, liquéfiée, de 1590 lieues de rayon, recouverte d'une pellicule solide de deux ou trois lieues à peine. Aux premiers âges du monde, cette pellicule plus mince encore devait être bien moins résistante; il n'est pas surprenant qu'elle ait été souvent brisée, bouleversée par d'épouvantables cataclysmes.

L'observation directe nous permet de saisir dans les causes actuelles la trace des agents de ces antiques per-

Digitized by Google

turbations. Ainsi les volcans, faibles débris de l'incandescence primitive, présentent encore aujourd'hui des phénomènes de soulèvement et d'affaissement ; témoin cette île Julia qui s'éleva en une nuit au sein de la Méditerranée, et qui disparut tout aussi subitement. Les tremblements de terre ont élevé les côtes du Chili sur une étendue de 800 kilomètres ; enfin, la péninsule scandinave tout entière subit un mouvement d'ascension régulier et insensible, qui n'a pu être constaté que par des entailles faites d'année en année sur le rocher à fleur d'eau. Soulèvements instantanés, exhaussements par secousses, déplacements insensibles, tout se reproduit donc sous nos yeux, quoique avec moins d'énergie ; tout s'explique par les causes actuelles.

Ces notions préliminaires nous étaient indispensables pour nous rendre compte des soulèvements de la vallée d'Aix. Depuis les périodes les plus anciennes jusqu'à la fin du dépôt des mollasses, cette région n'a pas éprouvé de perturbation considérable ; les roches sédimentaires y sont superposées en couches sensiblement parallèles. On n'aura à signaler durant cet intervalle que de simples déplacements dus, comme ceux de la mer scandinave, à des exhaussements séculaires du sol. J'en donnerai le détail dans le cours de cette notice.

A la fin de la période des mollasses, survient le grand ébranlement qui a donné aux Alpes et à toute la région avoisinante sa physionomie actuelle. Suivant M. Élie de Beaumont, la chaîne des Alpes, qui forme un vaste équerre, serait due à deux cataclysmes distincts, dont le premier aurait soulevé la chaîne occidentale, de la mer

Digitized by Google

de Provence au Mont-Blanc, et l'autre plus récent aurait donné leur relief aux Alpes d'Autriche et du Tyrol. Cette séparation des deux soulèvements était nécessaire pour justifier la grande et belle loi du parallélisme formulée par ce géologue éminent.

Ce n'est pas dans une monographie d'un vallon isolé qu'on peut se permettre de discuter ces vastes hypothèses; je dois avouer toutefois que, dans les environs d'Aix, ce ne serait que le premier soulèvement qui aurait agi; l'autre, s'il est réellement distinct, n'y a pas laissé de traces.

Depuis lors, le sol n'a pas présenté, en Savoie, de mouvement sensible; il ne s'y est également plus formé de roches compactes : ce ne sont que des dépôts meubles, des atterrissements amoncelés par les eaux en même temps qu'elles dégradaient et corrodaient les coteaux plus élevés.

Je me borne à ce rapide coup d'œil sur la série des phénomènes géologiques; j'aurai à revenir sur chacun d'eux et à les décrire en détail, en racontant l'histoire de nos terrains dans son ordre chronologique.

Entre toutes les branches des sciences naturelles, la géologie est la seule qui justifie le nom inspiré par le génie d'Aristote, le nom d'*histoire naturelle*. Elle seule, en effet, nous décrit les révolutions qui ont précédé l'état actuel de notre globe, ou plutôt elle nous fait entrevoir sa longue et obscure généalogie.

Je n'entreprendrai pas de raconter cette histoire depuis ses premières origines; dans la ville d'Aix, qui est l'objet de cette monographie, il n'existe pas de puits ni de

Digitized by Google

rupture naturelle du sol qui nous permette de descendre jusqu'aux couches primitives, aux premiers âges du globe. Le plus ancien terrain qui s'y montre, c'est le jurassique, qui a été déjà l'objet d'une étude spéciale dans la notice sur Chanaz. Je commencerai ce travail à la fin de l'ère jurassique. A l'exemple des historiens qui n'embrassent que l'histoire moderne d'un peuple, j'ouvrirai mon récit par l'*avénement* du kimméridgien, partie supérieure du terrain jurassique.

Au moment où s'ouvre la scène, la vallée d'Aix et la Savoie entière formaient un vaste océan qui, recouvrant le Bugey, une partie des départements de l'Isère et de l'Ain, s'étendait sur la Savoie occidentale, jusqu'à la lisière des Alpes.

Voyons ce qui s'est passé dès lors sur ce théâtre.

III.

TERRAIN JURASSIQUE.

Avant de nous engager dans une description de localité, disons en quelques mots l'histoire générale des terrains jurassiques.

Observés pour la première fois dans la chaîne du Jura, ils en ont gardé le nom. On en avait détaché d'abord la base sous le nom de *lias* et désigné le surplus sous le nom générique d'*oolite*. Un examen plus approfondi y a fait

Digitized by Google

reconnaître dix formations ou terrains distincts ; en voici les noms d'après la nomenclature de d'Orbigny :

1° Sinémurien.	*Syn.*	Lias inférieur.
2° Liasien	—	Lias supérieur et grès superliasique.
3° Thoarcien..	—	Calcaire à entroques, oolite ferrugineuse, calcaire lœdonien ou hauptrogenstein, marnes vésuliennes ou fullers-earth (marnes à foulon).
5° Bathonien..	—	Grande oolite, bradfordklay, forest-marble, et au-dessus cornbrash ou dalle nacrée.
6° Callovien...	—	Kellowayrock.
7° Oxfordien..	—	Marnes oxfordiennes, ornatenthon avec le calcaire à scyphia et le terrain à Chailles.
8° Corallien...	—	Coral rag.
9° Kimméridgien	—	Astartien (Thurmann), séquanien (Marcou), et au-dessus strombien (Thurm), ptérocérien (Studer).
10° Portlandien.	—	Virgulien (Thurmann).

Je n'aurai pas à m'occuper ici des sept premiers terrains, qui ne se montrent pas dans la chaîne de la Chambotte, aux environs d'Aix ; le corallien même n'y apparaît qu'en un seul point, dans une déchirure des couches kimméridgiennes. Aussi me bornerai-je à le signaler comme point de départ de mon travail, comme limite inférieure des terrains que je dois décrire.

En revanche, je donnerai une attention toute particulière aux assises problématiques qui recouvrent le corallien, et que je désigne sous le nom de kimméridgiennes.

Digitized by Google

Comme c'est ici la première fois que ce nom leur est appliqué en Savoie, je ne négligerai rien pour justifier cette innovation. Pour procéder avec méthode, commençons par étudier, sans esprit de système, les roches telles qu'elles se présentent sous nos yeux; nous discuterons ensuite la place géologique qu'on leur doit assigner.

Description de la localité. — Si on les veut observer dans une localité propice, il faut s'élever sur la montagne de la Chambotte jusqu'à la ferme Gigot, qui en occupe la cime. Je ne puis indiquer cette promenade peu connue des étrangers sans ajouter qu'elle paye au centuple les fatigues qu'elle coûte. Une fois sur le plateau supérieur, on se trouve dans un vaste bosquet entrecoupé de prairies, de cultures, de rocs arides, de bois de châtaigniers, avec une vue ravissante tantôt sur les Alpes, tantôt à pic sur le lac.

Il semble étrange qu'il faille aller chercher au plus haut sommet d'une montagne les couches inférieures du sol. Rien n'est pourtant plus aisé à comprendre : la montagne forme une voûte crevée à son sommet. C'est au centre de cette vaste crevasse qu'on peut atteindre aux couches profondes qui viennent y affleurer de chaque côté. Une coupe rendra cette explication sensible à l'œil et servira de guide dans l'espèce d'itinéraire que je vais essayer de tracer [1].

La ferme Gigot est assise sur la limite entre le jurassique (kimméridgien), du côté du lac, et les premières

[1] Voir planche I^re^, fig. 1^re^.

Digitized by Google

assises crétacées (néocomiennes) à l'est. Tandis que les marnes de ce dernier terrain sont utilisées pour des prairies artificielles, des champs et même pour la vigne, le kimméridgien ne se couvre que de bois taillis. Ce sol ingrat ne se prête pas à d'autre culture ; aussi, sans être géologue, en pourrait-on tracer les contours sur la montagne de la Chambotte rien qu'en suivant les broussailles et les maigres bois de chênes qui s'étendent depuis la ferme Gigot jusqu'aux vignes de Grésine.

Dans son ensemble, ce terrain se compose de calcaires grisâtres, souvent bleus dans la cassure et roux à l'extérieur, à grains grossiers, lamellaires ou oolitiques. Ils sont déposés en couches peu épaisses, de 1 à 3 mètres au plus, se terminant par des coupes abruptes, et présentant ainsi dans leurs ruptures l'aspect d'une succession de gradins. La masse totale n'a pas moins de 100 mètres de puissance.

Pour décrire plus en détail la série des assises en remontant de bas en haut, je me transporterai de la ferme Gigot jusque sur le penchant de la montagne qui domine le lac. Là, au fond d'un vaste cirque creusé dans le kimméridgien, on voit apparaître la crête de rocs d'un blanc mat, sans fossiles, qu'on reconnaît sans peine pour le corallien.

Au-dessus vient une marne verte, feuilletée, friable, d'une épaisseur d'un mètre au plus. On ne saurait dire si elle est superposée immédiatement au corallien, ou si les calcaires minces, pénétrés de taches vertes, situés au-dessous, appartiennent déjà au kimméridgien. N'ayant trouvé aucune trace d'organisation ni dans ces calcaires,

Digitized by Google

ni dans les marnes, je dois laisser la question à résoudre à plus heureux que moi. D'ailleurs, les éboulis cachent la succession des couches en ce point.

La marne est surmontée d'un banc de dolomie grenue, de 0^m30 environ, alternant avec des calcaires. Ces deux couches remarquables, qui n'ont point encore été signalées dans cette position, ne se voient que dans le rebord inférieur du cirque, sur la pente abrupte qui domine Saint-Innocent.

Elles sont recouvertes par une masse puissante de calcaires compactes, passant insensiblement à une lumachelle oolitique *jaune clair*, qui pourrait être utilisée comme marbre dans la décoration. En quelques points, la roche, colorée par des oxydes de fer ou de manganèse, passe au rouge brique. A Vimines, près de Chambéry, j'ai recueilli des blocs rouges qui joignent à cette couleur une particularité singulière : les lamelles cristallines dont la roche est imprégnée sont orientées suivant un même plan ; il résulte de là qu'en regardant au soleil une surface des plus raboteuses, on y voit miroiter de larges facettes, comme si elle avait reçu le plus beau poli.

En arrivant aux assises supérieures, les bancs deviennent de plus en plus minces ; ce sont enfin de simples dalles de 0^m 02 ou 0^m 03 d'un calcaire gris, à surface rugueuse. La cassure, examinée à la loupe, montre des myriades de globules blancs noyés dans une pâte grisâtre semi-cristalline ; on dirait même que plusieurs de ces corps, si ce n'est tous, sont des carapaces de foraminifères.

Au-dessus revient la lumachelle jaune, devenue plus

Digitized by Google

riche en fossiles, débris de mollusques et de polypiers. Elle n'a pas plus de 10 mètres de puissance.

Le tout est couronné par des calcaires grossiers, lamellaires, bleu foncé dans la cassure, rouille à l'extérieur, en bancs minces, sur une hauteur de 5 mètres environ. Ils sont sans fossiles, sans rognons siliceux. C'est, à mon avis, la partie supérieure du kimméridgien et la transition au néocomien inférieur.

Telle est la succession des couches observées à la ferme Gigot et aux vignes de Saint-Innocent. Dès qu'on s'éloigne de ce point, le *facies* varie dans ses détails, mais les traits généraux restent les mêmes. Ainsi au nord, sur la croupe de la même montagne, c'est la même succession de roches qu'on rencontre au Sapenay, entre Rumilly et la Chautagne. Au sud, à Saint-Claude, au-dessus de la cascade de Couz, on les retrouve plus riches encore en fossiles.

Dans notre notice sur la commune de Chanaz, nous les avons montrées dans une position et avec des caractères identiques au nord du Mont-du-Chat. Ce sont elles qui forment la cime de la montagne de l'Epine, entre Chambéry et Aiguebelette. Dans le travail que je me propose de consacrer au massif du Nivolet et des Bauges, on verra qu'elles se continuent à l'*est* bien au-delà de Chambéry, jusqu'à une limite qu'il est difficile d'assigner.

Fossiles. — La partie inférieure ne contient pas ou presque pas de fossiles ; seulement, dans les points où la roche est altérée au contact de l'air, j'ai pu remarquer de rares nérinées et des amorphozoaires.

Digitized by Google

Dans les couches supérieures, j'ai recueilli à la Chambotte les espèces ci-après, toutes à l'état de moule :

Belemnites royerianus (d'Orb.);
Nerinea suprajurensis (Woltz);
Natica hemispherica (d'Orb.);
Pterocera Oceani (Delabèche))
Strombus (indét., de très grande dimension);
Astarte?
Pinnigena Saussurii (d'Orb.);
Ostrea deltoidea (Sow.);
— solitaria (Sow.);
— grandes huîtres à test épais, indéterminées;
Janira (grande espèce);
— (très petite);
Terebratula subsella (Leym.);
Polypiers et amorphozoaires.

A Saint-Claude, au sud de Chambéry, j'ai recueilli :

Nerinea suprajurensis (Woltz);
Natica hemispherica (d'Orb.);
Chemnitzia;
Astarte gregarea (Thurm.);
Diceras?
Montlivaltia?

Dans la chaîne du Mont-du-Chat, outre les fossiles ci-dessus, j'ai vu souvent de grosses serpules striées, associées en masse. Les grands strombes ont été trouvés surtout à Saint-Pierre de Curtille; enfin, à Billième, dans les éboulis au pied de la montagne, on a recueilli dans la

Digitized by Google

dolomie un fort bel échantillon de *cidaris orbignianeus*, associé à une vertèbre de *plésiosaure* [1].

De l'étude de ces fossiles, ainsi que des autres circonstances que j'ai signalées, il reste à voir si nous pouvons déduire l'âge précis de ce terrain.

Détermination de l'âge. — Discussion. — Tant que la géologie se borne à consigner les faits matériels, tant qu'elle se fonde sur l'observation directe de la nature, elle ne saurait rencontrer ni difficultés, ni incertitudes; mais il en est tout autrement dès qu'elle sort du domaine des faits tangibles pour supputer l'âge des terrains, formuler des hypothèses sur leur formation : là tout est obscurité, tâtonnements.

Je n'en veux pour preuve que ce terrain dont je viens d'étudier les couches et les fossiles, dans le bassin d'Aix, et que j'ai désigné sous le nom de kimméridgien.

La Société géologique de France, dans sa session extraordinaire à Chambéry, en 1844, l'a visité à Saint-Claude et l'a rapporté au *néocomien inférieur*.

Dans la notice géologique sur la commune de Chanaz que j'ai publiée en collaboration avec M. l'abbé Girod, nous l'avions rapporté au *corallien supérieur, corallien roux*.

Parmi les géologues suisses qui l'ont étudié, sinon dans les mêmes localités, du moins sur la continuation des mê-

[1] Sur cet ossement voy. Bulletin de la Société d'Histoire naturelle de Savoie, vol. II, p. 13, le mémoire intitulé : *Ossements fossiles trouvés dans la vallée de Chambéry*, par M. Pillet.

Digitized by Google

mes chaînes, on remarque presque autant de divergence.

M. Favre, dans sa description du mont Salève, l'appelle kimméridgien à la base, et portlandien dans le haut. Il avoue toutefois que les différences entre ces deux terrains sont peu tranchées, et leurs fossiles à peu près identiques.

Dans sa description du Jura salinois, M. le professeur Marcou y trouve non pas deux, mais trois terrains distincts, ayant chacun un étage de calcaire et un étage de marnes au-dessous. Il a appelé le premier séquanien, astartien (Thurm.); le second kimméridgien, strombien (Thurm.); et le troisième portlandien, virgulien (Thurm.). M. Thurmann a retrouvé ces trois étages dans le Jura bernois.

M. le professeur Studer, dans sa géologie de la Suisse, conserve la même division dans cette formation, qu'il désigne tout entière sous le nom générique de *portlandien*. On voit cependant qu'il incline, avec Thurmann et Gressly, à considérer ces trois étages comme des *facies* particuliers, *plus distincts dans une localité, moins dans une autre, et qui même en certains points peuvent se confondre en un seul terrain.*

Au milieu de ces opinions si contradictoires, quelle sera notre boussole? Quels sont les motifs qui nous feront adopter la dénomination de kimméridgien?

Il n'est d'abord pas douteux que ce terrain ne soit séparé par une ligne de démarcation bien tranchée du néocomien, qui lui est superposé. A Saint-Claude, dans la localité même qu'a visitée la Société géologique de France, cette séparation est parfaitement nette. Sous un

Digitized by Google

bouquet de châtaigniers, à gauche du ruisseau qui forme la cascade de Couz, on trouve le néocomien inférieur avec sa pâte grossière, imprégnée de silice, ses fossiles caractéristiques, l'*ostrea macroptera*, la *pinna*, le *pecten robinaldinus*, etc. Au-dessous viennent encore des marnes avec *janira atava*, *terebratula tamarindus*, etc., qui forment la limite inférieure du néocomien.

Ce n'est que dessous ces marnes qu'on voit apparaître les couches calcaires, jaunâtres, minces, à cassure abrupte, sans mélange de silice, en un mot, avec tous les caractères extérieurs du kimméridgien, tel qu'il apparaît à Soleure et dans le reste de la Suisse. Les fossiles confirment pleinement cette induction ; pas une seule espèce ne passe de cette couche dans les marnes supérieures, ni réciproquement : toutes celles des couches compactes inférieures appartiennent exclusivement au jurassique.

On est donc bien fondé à les rapporter à deux époques distinctes, et à considérer les calcaires de Saint-Claude comme jurassiques.

Si, en 1844, la Société géologique de France les a faits trop récents en les donnant pour crétacés, de notre côté, en 1854, ne les avions-nous pas faits trop anciens, en les rapportant au corallien? N'étions-nous pas tombés d'un excès dans l'autre?

Ce qui me porte à le croire, c'est que, en parcourant les musées de la Suisse, j'ai vu que partout on ne rapporte au corallien que les seules roches à pâte fine, blanches, telles que nous les trouvons au-dessous du terrain que je décris. On s'accorde au contraire à donner à ce dernier les noms de séquanien, de kimméridgien ou de portlandien.

Digitized by Google

Quoique rien ne soit si fragile qu'une classification basée sur la couleur et les caractères physiques des roches, il m'a paru toutefois qu'on pouvait ici suivre sans crainte les géologues suisses. Il ne s'agit pas d'un accident de coloration qui change d'une commune à l'autre, mais d'une différence totale de texture sur une partie du continent ; ce qui accuse une révolution considérable entre les deux époques.

Si quelques mollusques ont survécu à cette révolution et passé de l'époque corallienne à la suivante, ce ne serait pas là un motif suffisant pour ne les pas considérer comme distinctes. On sait que la nature procède souvent par transitions insensibles : une création est remplacée successivement par une autre création ; il est impossible de fixer d'une manière absolue l'instant où le changement est assez complet pour qu'on doive appliquer un nom nouveau.

Reste à savoir si ces terrains que nous cessons d'appeler *corallien roux* doivent prendre le nom de séquanien, de kimméridgien ou de portlandien, ou bien toutes ces dénominations à la fois.

Je pose d'abord en fait que, dans le bassin d'Aix, il m'a été imposible de retrouver une succession de deux ou trois terrains distincts. C'est une masse homogène, présentant les mêmes fossiles du sommet à sa base. En effet, le *belemnites royerianus*, l'*astarte gregarea*, que Studer assigne au séquanien, se trouvent l'un et l'autre dans les couches tout-à-fait supérieures ; toutefois les fossiles les plus abondants dans ces mêmes couches sont ceux qui caractérisent le kimméridgien : *nerinea suprajurensis*, *natica*

Digitized by Google

hemisphærica, *pterocera Oceani*, *pinnigena Saussurii*, *ostrea solitaria*, *terebratula subsella*. Les espèces propres au portlandien y manquent généralement. Ce motif serait déjà à lui seul d'un grand poids pour nous porter à donner à la masse entière le nom de kimméridgien.

Il y a plus : les observateurs consciencieux qui ont visité l'île de Portland et les localités où ces terrains ont leur type primitif, ces observateurs, dis-je, ont remarqué que le portlandien ne forme en quelque sorte qu'un accident local ; le kimméridgien, au contraire, constitue un type bien déterminé, qui se suit de proche en proche à travers la France et la Suisse.

Dans le bassin d'Aix, où le jurassique supérieur ne contient pas un seul des fossiles propres au portlandien ; où il présente presque exclusivement ceux du kimméridgien, et même ceux des terrains qui lui sont inférieurs, il était de toute justice de donner à l'ensemble le nom de kimméridgien. La présence de ce terrain bien constatée dans le Chablais est encore un nouveau motif d'y assigner de préférence les roches qui recouvrent le corallien dans le bassin d'Aix et l'ouest de la Savoie.

En résumé, à la mer *corallienne*, où se déposaient paisiblement les calcaires blancs mêlés de fragments de madrépores, a succédé une époque plus agitée. Une révolution considérable marque la transition ; dès lors commence un terrain différent, bien qu'il n'y ait pas eu anéantissement complet de la faune corallienne, mais simple renouvellement partiel.

Entre les terrains jurassiques, au nombre de trois, qui succèdent au corallien, il n'y a également pas de dif-

Digitized by Google

férences paléontologiques bien tranchées : en certaines localités, on voit plus clairement les espèces caractéristiques apparaître dans un ordre régulier. Là on a pu établir les sous-divisions de séquanien, kimméridgien et portlandien ; ailleurs, comme en Savoie, tout est fondu en une seule masse où domine cependant la faune kimméridgienne.

IV.

TERRAIN CRÉTACÉ NÉOCOMIEN.

Au jurassique succède le terrain de craie ou crétacé. Cette formation puissante est subdivisée en huit terrains, qui sont, en commençant par la base :

1° Néocomien, *syn.* grès vert inférieur ;
2° Urgonien, — calcaire à rudistes ;
3° Aptien, — argile à plicatules ;
4° Albien, — grès vert, Gault ;
5° Cénomanien, — craie chloritée ;
6° Turonien, — craie tuffeau ;
7° Sénonien, — craie blanche ;
8° Danien, — calcaire pisolitique.

Dans le bassin d'Aix, nous ne rencontrons que le néocomien et l'urgonien. Suivons-les pas à pas, à partir des assises inférieures.

1. — A la ferme Gigot, le néocomien inférieur est représenté par un calcaire grossier, rugueux, jaune d'ocre ou

Digitized by Google

fauve à l'extérieur, bleu dans la cassure. Son épaisseur y est à peine de dix mètres.

La pâte est lamellaire, mêlée de grains silicifiés; les parties exposées à l'action de l'air sont hérissées de débris de fossiles le plus souvent méconnaissables. La roche se délite en fragments minces, irréguliers, où il serait impossible de trouver une pierre de taille de grande dimension.

La silice abonde dans cette couche; elle y forme quelquefois des bancs d'une teinte violacée ou bleuâtre, intercalés entre les lits, d'autres fois des concrétions bizarrement contournées. Ces silex ne paraissent pas dus à une injection de matières éruptives, ni à des sublimations analogues à celles qui garnissent les filons. Je ne crois pas que ce soit le résultat d'une modification, ou *métamorphisme*, ainsi que le supposait M. Virlet d'Aoust au congrès géologique de Chambéry[1]. Il me semble plus simple de les attribuer à un précipité de la silice, qui se trouvait à l'état libre dissoute dans les eaux néocomiennes, ou peut-être dans des sources bouillantes jaillissant au fond des océans de cette époque. Dans cette hypothèse, elle proviendrait de *geysers* analogues à ceux de l'Islande.

Ce qui est remarquable, c'est que la silice manque entièrement dans les couches kimméridgiennes de la Chambotte. Aussi les fossiles n'y sont-ils qu'à l'état de moule et toujours mal conservés; dans le néocomien, au contraire, leur test est ordinairement converti en silice, et par là bien mieux préservé.

[1] Bulletin de la Société géologique de France, *réunion extraordinaire à Chambéry*, 1844; p. 146.

Digitized by Google

Il semblerait résulter de ce fait que l'apparition des *geysers* aurait été contemporaine du mouvement du sol qui a accompagné la fin de la période jurassique.

Fossiles. — A la Chambotte, je n'ai recueilli dans cette assise que des fragments d'ostrées trop incomplets pour se prêter à une détermination. Au Mont-du-Chat, la Société géologique de France a remarqué en 1844 des *ostrea carinata* (Leymérie, Mathéron, Rœmer, Forbes), appelées par d'Orbigny *ostrea macroptera*. La même couche contient en abondance des serpules et quelques tubulures cylindriques qu'on a supposé être des tiges de fucoïdes.

Cette couche est surtout développée à la montagne d'Hauterens, près du ruisseau qui forme la cascade de Couz. Le long du chemin qui descend du hameau de Saint-Claude jusque sur les bords de ce ruisseau, on marche sur une corniche formée par les assises supérieures du terrain jurassique (kimméridgien). A sa droite, recouvrant immédiatement les roches coralliennes, on a une masse puissante de marnes formant la partie la plus ancienne du néocomien : c'est là que se trouvent la *janira atava* (d'Orb.) et une térébratule arrondie qui pourrait être la *terebratula tamarindus* de Sowerby.

Au-dessus des marnes viennent les calcaires grossiers fossilifères, qui forment barrage et cascatelle dans le lit du ruisseau ; ils se relèvent au-delà, jusque sous une belle touffe de châtaigniers, compagnons ordinaires des roches silicifères. Dans cette assise on recueille les fossiles ci-après :

Digitized by Google

Serpula *indéterminée;*
Pinna (fragments);
Pecten robinaldinus (d'Orb.);
Ostrea macroptera (d'Orb.);
Fragments d'ostracée au test épais et de fort grande taille;
Terebratula pseudo-jurensis (Leym.);
— sella (Sow.);
— tamarindus (Sow.).

II. — Au-dessus du calcaire roux commencent les marnes grises, correspondant aux marnes d'Hauterive, près de Neuchâtel; elles occupent à la ferme Gigot tout l'espace où sont les cultures; elles forment en outre l'arête saillante qui s'élève en crête au sommet de la montagne. Pour les bien étudier, il suffit de suivre le chemin qui arrive d'Aix à la ferme.

Caractères physiques. — Ce sont, vers la base, des marnes feuilletées, se délitant à l'air, comme les marnes oxfordiennes, avec lesquelles elles ont la plus grande ressemblance. Plus haut, les marnes se durcissent et forment une roche brune, compacte, bitumineuse, qui a résisté aux agents atmosphériques et se dresse en crête presque à pic des deux côtés. Enfin, la partie supérieure prend une teinte jaune ou rouille. Ces trois parties ont ensemble environ 50 mètres d'épaisseur.

Les silex y sont moins abondants que dans le néocomien inférieur; ils y forment cependant quelques veines et des géodes mamelonées dont la surface est couverte de papilles singulières. On dirait que la silice encore semi-fluide s'est triée en boules irrégulières d'après les lois de

Digitized by Google

l'affinité ; peut-être s'est-elle moulée dans la cavité résultant de la décomposition de spongiaires dont elle affecte souvent la forme. En se solidifiant lentement, elle a laissé un vide dans son centre : cette cavité s'est garnie tantôt de cristaux de quartz hyalin, tantôt de calcédoine mamelonnée, et plus souvent de concrétions de spath calcaire.

C'est à l'attraction moléculaire qu'il faut pareillement attribuer un autre phénomène qui s'observe dans les mêmes marnes : c'est une disposition à se former en boules juxtaposées. On dirait, à voir ces couches, un pavé composé de cailloux symétriques, ou les débris d'une ancienne muraille. On rencontre cette même disposition dans les marnes oxfordiennes, par exemple, sur le chemin qui monte de Chambéry aux Charmettes [1].

Il ne faut pas confondre avec cet accident de stratification un singulier conglomérat qui se trouve vers la base des marnes. Il est composé de fragments du néocomien roux inférieur, roulés par les eaux et perforés en tous sens par les pholades ; j'ai même un échantillon contenant une zône de quartz percée de part en part par les lithophages. Ce fait ne donnerait-il pas à penser que la couche inférieure était déjà solidifiée avec ses bancs quartzeux, lorsqu'est survenu le roulis qui a détaché ses fragments et les a dispersés dans les boues du nouvel océan ?

[1] M. Virlet-d'Aoust attribuait cette disposition à un commencement de métamorphisme. (Bulletin de la Société géologique de France, *réunion extraordinaire à Chambéry*, p. 146.) On voit par cette remarque et par celle qui précède qu'on était porté en 1844 à trop généraliser l'influence du métamorphisme.

Digitized by Google

Fossiles. — Les fossiles sont rares vers le bas de la formation ; je n'ai recueilli dans les marnes proprement dites qu'un *cardium*. En revanche, ils abondent dans les calcaires compactes qui les recouvrent. Si l'on descend de la ferme Gigot vers le village d'Entoger, on ne tarde pas à rencontrer des parties de la roche dénudées et usées par les eaux : c'est une mosaïque de fossiles.

Voici la liste de ceux que j'ai pu y déterminer :

Céphalopodes.

Belemnites dilatatus (Blainv),
— subfusiformis (Raspail),
Nautilus pseudo-elegans (d'Orb.),
Ammonites leopoldinus (d'Orb.),
— radiatus (Brug),
— castellanensis (d'Orb.),
— astierianus (d'Orb.),
— clypeiformis (d'Orb.),
— cryptoceras (d'Orb.),
— incertus (d'Orb.),
— subfimbriatus (d'Orb.),
— grasianus (d'Orb.).

Gastéropodes.

Pleurotomaria neocomiensis (d'Orb.),
Rostellaria dupiniana (d'Orb.).

Lamellibranches.

Panopœa irregularis (d'Orb.),
— obliqua (d'Orb.),
— neocomiensis (d'Orb.),
— unioides (Agas.),

Digitized by Google

Pholadomya elongata (Munster),
Venus ricordeana (d'Orb.),
Corbula incerta (d'Orb.),
Cardium impressum (Deshaies),
Astarte gigantea (Deshaies),
Astarte oblonga (d'Orb.),
Crassatella robinaldina (d'Orb.),
Corbis corrugata (d'Orb.),
Trigonia caudata (Agas.),
Arca moreana (d'Orb.),
Pinna sulcifera (Leym.),
Gervilia alæformis (d'Orb.),
Lithodomus oblongus (d'Orb.),
Ostrea couloni (Defr.),
Janira atava (Rœm.),
Janira neocomiensis (d'Orb.),

Brachiopodes.

Rinchonella lata (d'Orb.),
Terebratula prælonga (Sow.).

Echinodermes.

Cidaris granulo-striata (Desor.),
Diadema rotulare (Agas.),
Holaster bisulcatus (Alb. Gras),
— l'Hardhyi (Agas.),
Holectypus macropygus (Desor.),
Nucleolites neocomiensis (Agas.),
— incisus (Agas.),
— Roberti (Alb. Gras),
— Nicoleti (Agas.),
Pygurus Montmolini (Agas.),
Pyrina cylindrica (Alb. Gras),
Toxaster complanatus (Agas.).

Digitized by Google

Polypiers.

Cupulospongia nummularis (d'Orb.),
Amorphozoaires.

Dans les marnes jaunes qui dominent cette couche, les fossiles sont tout aussi abondants, mais moins variés; on en recueillera surtout près de la maison Suavet, la première qu'on rencontre à sa gauche, en poursuivant le même chemin. Un petit jardin et un champ en pente au midi de cette pauvre chaumière n'ont presque d'autres cailloux que des oursins et des huîtres; les géodes y sont plus nombreuses encore que dans le surplus de la formation.

Si l'on compare les fossiles de cette assise avec ceux de la précédente, on est frappé d'une différence : dans la couche bitumineuse, les mêmes espèces se rencontrent, mais elles y sont entassées pêle-mêle avec des débris de faunes toutes différentes; on dirait qu'il y a eu là une plage où les dépouilles flottantes des ammonites, des nautiles, des échinodermes des mers profondes sont venues échouer au milieu des acéphales du littoral. Dans les calcaires jaunes, au contraire, tout est dans sa station normale, tout accuse un dépôt tranquille au fond d'une haute mer. En un mot, on voit se reproduire ici le contraste que j'ai signalé ailleurs entre le callovien de Chanaz et les marnes à spongiaires qui le recouvrent.

III. — Les marnes passent à un calcaire compacte, jaune ou roux, qui clôt pour nous la série du néocomien proprement dit. En effet, si nous détachons, avec d'Or-

Digitized by Google

bigny, les calcaires blancs pour en faire, sous le nom d'urgonien, un terrain particulier, ce calcaire roux formera l'intermédiaire entre les deux terrains; comme ses affinités paraissent plus intimes avec les marnes, nous le considérerons comme la continuation du même âge, le dernier rejeton de la famille néocomienne.

Ce néocomien supérieur est celui qui supporte la ville de Neuchâtel, et qui a fourni les matériaux de toutes ses constructions. Aussi le désigne-t-on souvent sous le nom de *calcaire de Neuchâtel.*

A la montagne de la Chambotte, il forme des bancs minces d'un calcaire jaunâtre ou roux, mêlé de grains verts et sillonné de tubulures d'un gris blanchâtre; il atteint une hauteur de près de 25 mètres. Les couches inférieures sont parfois imprégnées de silice; elle y forme des nodules arrondis ou des zônes irrégulières, en saillie à la surface, mais jamais de géodes proprement dites.

Quelques bancs d'une pâte grossière, arénacée, s'émiettent sous une faible pression; d'autres ont une texture fine et serrée qui permettrait de les utiliser comme marbres. Ainsi, au sommet du Nivolet, il est une couche en bandes concentriques fauves et jaune clair qui imite la couleur du bois et produirait le plus bel effet dans la décoration. Vers la grotte de Bange, j'ai recueilli un échantillon de lumachelle plus riche encore; mais je n'ai pu jusqu'à présent retrouver la roche sur place. Ce n'est qu'une indication que je me fais un devoir de consigner ici pour l'application de la géologie aux arts. Les échantillons de ces deux marbres sont au musée d'histoire naturelle.

Digitized by Google

Fossiles. — Les fossiles de cette formation ne sont pas nombreux : ce sont des serpules, quelques moules de lamellibranches; le test n'en est presque jamais silicifié; elle contient surtout des échinodermes de grande dimension; c'est de là que proviennent, à ce que je crois, les pygurus rostratus qui se trouvent dans la collection géologique de la Société d'Histoire naturelle de Savoie.

Au Nivolet, sous le châlet Cornu (dit à la *Gorliaz*), j'ai trouvé des polypiers d'une grande beauté, appartenant à des espèces inconnues. M. Michelin ne les a désignés que sous le nom générique de *chaëtètes*.

V.

TERRAIN URGONIEN.

Il n'existe entre le néocomien jaune et l'urgonien aucune limite bien fixe : on passe de l'un à l'autre par des nuances insensibles.

I. — La première assise que je place dans l'urgonien, ce sont des dalles d'un calcaire blanc gris, taché de vert ou de rouille. La pâte est grossière, lamelleuse, subcristalline; les surfaces exposées à la pluie se criblent de pores irréguliers ou plutôt de fragments de fossiles brisés, impossibles à reconnaître. Le ciment calcaire qui les lie est plus cristallin, plus résistant que le test; il se dessine en relief sur les dalles exposées à l'air.

La silice a entièrement disparu de cette assise; c'est

Digitized by Google

peut-être pour ce motif que les débris fossilifères, quoique très abondants, sont généralement méconnaissables. La seule substance hétérogène qu'on y trouve mélangée, ce sont des grains de fer oligiste qui, exposés à l'humidité, se décomposent et produisent des taches de rouille ou d'un vert d'eau.

Cette assise, par sa structure, par la rugosité de ses surfaces, est éminemment propre à la maçonnerie : c'est celle qui est employée dans les constructions d'Aix. En descendant de la ferme Gigot à Entoger, à mi-côte de la montagne, on trouve des dalles plus minces qui pourraient être utilisées avec avantage dans les constructions.

A mesure que l'on s'élève, les couches deviennent de plus en plus épaisses jusqu'à ce qu'on atteigne les bancs énormes du calcaire à rudistes.

II. — A la Chambotte, l'urgonien blanc *(calcaire à hyppurites, à rudistes, à chama ammonia*, etc.) n'a pas moins de 100 mètres d'épaisseur; il est d'un blanc plus ou moins pur, d'un grain fin parfaitement homogène; parfois seulement il passe à une texture oolithique. Dans le bassin de Seyssel, le même calcaire à hyppurites présente une texture crayeuse, une pâte molle qu'on entame avec l'ongle; il est d'une belle couleur blanc mat : c'est la pierre employée aux statues d'Hautecombe. Au sommet de la colline de Voglans, il existe quelques couches qui se rapprochent de la même texture. Le néocomien blanc forme l'assise supérieure de presque toutes les montagnes des environs d'Aix; c'est pour ce motif que je l'ai comparé à un émail recouvrant les os du squelette.

Digitized by Google

A la Chambotte, c'est lui qui plonge verticalement dans le lac du Bourget et est entaillé pour la route de Chautagne. Contournant la montagne, il plonge sous le lit du Sierroz, aux vignobles de Touvières et de Pontpierre. Les gorges pittoresques de la cascade de Grésy sont creusées dans ce calcaire ; on le suit depuis Grésy jusqu'au Biolay, au-dessus d'Aix ; à Voglans et à la montagne d'Hauterens, c'est encore le même calcaire qui reparaît.

Dressé verticalement contre le Mont-du-Chat, il s'étend du plateau d'Ontex, par le Mont-du-Chat, Bordeaux, le Bourget, à mi-côte de la montagne, jusqu'à la grotte des Echelles, où il est percé pour donner passage à la route.

A Nivolet, il forme la dent et recouvre le versant oriental de la montagne, comme il fait à Margériac, à Rossane, au Trélod, à la Tournette, jusqu'aux gorges de Tamiers.

Fossiles. — J'ai dit que les dalles inférieures n'ont pas de fossiles reconnaissables ; je n'y ai recueilli que des piquants d'oursins. Le calcaire à hyppurites est plus riche. M. A. Favre, d'après ses observations sur le Mont-Salève, divise ce terrain en deux étages dont l'inférieur contient les rudistes, tandis que le supérieur ne contiendrait que des térébratules et des polypiers.

Il m'a paru que les rudistes ne caractérisent pas une période distincte, mais sont propres à certaines plages, tandis qu'ailleurs stationnaient les polypiers.

Ainsi, à Grésy-sur-Aix, les rudistes manquent complètement ; j'y ai recueilli des dents de pynodus, dans les carrières d'Entoger, associées à des rinchonella, et de nombreux polypiers près de la cascade de Grésy.

Digitized by Google

Au Biolay, au-dessus de la ville d'Aix, ce sont les rudistes et spécialement la *caprotina Lonsdalii*.

A Saint-Germain et à Cessens, ils sont si abondants, que la pierre devient une vraie lumachelle susceptible de recevoir un beau poli.

Les fossiles de ce terrain en Savoie sont :

Nerinea Chamousseti (d'Orb.);
Rinchonella depressa (d'Orb.);
Radiolites neocomiensis (d'Orb.);
Requienia ammonia (d'Orb.);
Caprotina Lonsdalii (Agas et Desor.);
Arbacia globulus (Alb. Gras);
Echinus rotondus (Alb. Gras);
Goniopygus intricatus (Agas.);
Turbinolia;
Meandrina.

Technologie. — Le calcaire à rudistes ne s'emploie pas seulement comme marbre et pierre de taille, c'est lui qui fournit encore toute la chaux grasse du pays. On la cuit sur les bords du canal de Savière, à Cusy et aux Marches. La chaux maigre est due presque partout aux couches de l'oxfordien; c'est encore de l'oxfordien que provient le ciment de Montagnole, comme celui de la Porte-de-France, à Grenoble.

L'asphalte forme également une richesse propre au calcaire à rudistes. S'il est aujourd'hui moins recherché dans l'industrie, il n'en est pas moins un accident des plus mystérieux de ce terrain, au point de vue géologique. A la réunion de la Société géologique à Chambéry,

Digitized by Google

(p. 199), MM. Virlet et de Verneuil ont expliqué que ces substances sont à leurs yeux essentiellement *plutoniques*, *qu'elles sont venues postérieurement pénétrer les roches*.

Ce fait n'a rien qui doive surprendre, quand on considère que nous sommes dans le voisinage de régions alpines qui abondent en charbons fossiles. Nos anthracites ne sont que des houilles qui ont perdu leur bitume. Lorsque s'est opérée cette transformation, les vapeurs ou même les huiles bitumineuses ont dû se sublimer, altérer les roches sur leur passage, ou se répandre avec l'eau des sources.

Cette hypothèse, qui est au moins vraisemblable, nous porterait à fixer entre l'ère néocomienne et le dépôt des mollasses les premiers phénomènes métamorphiques des Alpes.

III. — Le terrain urgonien à rudistes est surmonté par des assises fossilifères remarquables, que nous désignerons sous le nom d'*urgonien supérieur*. Elles manquent au pied du Mont-du-Chat, dans les environs du Bourget. Au nord de la vallée, vers Saint-Germain et Cessens, elles atteignent 10 à 20 mètres à peine; mais, à l'extrémité sud, le long des rives escarpées du Guiers, qui forme la limite entre la Savoie et la France, elles n'ont pas moins de 100 mètres de puissance. C'est là qu'il faut nous transporter un instant pour les étudier dans tout leur développement.

En arrivant à Saint-Jean de Couz, on voit le Mont-du-Chat se rapprocher de plus en plus de la montagne d'Hauterens, prolongement de la Chambotte. Les assises puis-

Digitized by Google

santes de l'urgonien à rudistes s'élèvent dès le bord de la route jusqu'à la cime du *Signal*. Si l'on s'avance sur les bords du Guiers, dont le lit est taillé à pic dans les couches urgoniennes, on en mesure l'énorme épaisseur, et du même coup-d'œil on saisit la série des assises qui les recouvrent : on croirait avoir devant les yeux une de ces coupes idéales que les géologues dressent pour l'intelligence de leurs travaux, tant la succession des roches y est nettement figurée.

Un petit sentier de chèvres suspendu sur l'abîme nous conduit d'abord sur la croupe des couches blanches à rudistes. Peu à peu elles se colorent en jaune; les strates deviennent minces; la pâte, précédemment fine et mate, devient lamellaire ou plutôt lumachellique, toute pétrie de débris fossilifères. C'est la base de l'urgonien supérieur. Cette roche est dure et à grain serré, montrant dans sa cassure fraîche des myriades de petites rhinchonelles. Elle n'a pas plus de 8 à 10 mètres de puissance.

Observée le long du chemin qui monte du *Cheval-Blanc* à Corbeil, cette même couche devient une lumachelle véritable : le grain est arénacé comme celui d'une dolomie, entremêlé de fossiles, parmi lesquels je citerai les suivants :

Lima;
Rhinchonella;
Cidaris malum (Alb. Gras), avec piquants en baguettes minces;
Amorphozoaires de la grosseur d'une baie de myrtile, supportés par un pédoncule.

Digitized by Google

Sur la lumachelle vient un calcaire terreux, jaune passant au rouge brique, que l'on confondrait aisément avec le kimméridgien. Il ne contient que de rares oursins méconnaissables, des piquants analoges à ceux du *cidaris glandifera*, des fragments d'ostrées silicifiées et des empreintes de pleurotomaires. — Puissance, 6 mètres.

C'est la transition aux calcaires roux à ptérocères qui le recouvrent. Ceux-ci ont plus de 50 mètres de puissance. Leur couleur passant du roux au bleu pâle, leurs minces assises à surface raboteuse, tout rappelle les couches si souvent décrites de Bellegarde, les couches à ptérocères qui séparent l'urgonien de l'aptien.

Dans la partie supérieure, plus friable, et surtout dans les joints des assises, les fossiles abondent; j'y ai recueilli en une heure les suivants :

Pterocera pelagi (Brug);
Pterocera (variété);
Natica;
Natica bulimoides (Desh);
Une petite coquille turriculée qui m'a paru un *rostellaria;*
Cardium peregrinum, ou peregrinorsum (d'Orb.);
Janira neocomiensis (d'Orb.) petite taille;
Terebratula sella (Sow.);
Caprotina Lonsdalii (Sow.) petite, silicifiée;
Toxaster oblongus (Deluc);
Pygaulus depressus (Agas.);
Orbitolina conoidea (Alb. Gras);
Serpules.

D'après ces fossiles, cet étage serait celui qui apparaît au sud de Neuchâtel, à Bôle, près de Boudry, dans le lit

Digitized by Google

d'un torrent connu sous le nom peu euphonique de *Merdasson*.

Le long du chemin qui s'élève de Saint-Jean de Couz à Corbeil, cet étage est représenté par des marnes bleues pétries de *toxaster gibbus* (Agas. et Desor.), ou d'une espèce voisine. Ils y sont mêlés à des *pygaulus depressus*, à des *natices*, à des *cardium*, à des *orbitolines;* ce qui établit suffisamment le synchronisme des deux formations. Cet étage marneux est surmonté d'un véritable banc de térébratules que je rapporte à la *prælonga*, bien qu'elle en diffère quelque peu.

A moitié chemin entre cette localité et les bords du Guiers, sur les confins entre les communes de Saint-Jean de Couz et de la Grotte, on voit affleurer une couche marneuse, noirâtre, fortement bitumineuse, que je rapporte encore à la même époque. On y recueille en abondance de petites ostrées rappelant l'*ostrea virgula*, des *rhinchonelles* déformées, des *orbitolina conoidea*, des *serpules;* j'y ai trouvé, en outre, une *salenia* se rapprochant de la *personata* (Alb. Gras).

Revenant au bord du Guiers, on voit cette assise fossilifère recouverte par une masse de calcaires blancs, en tout semblables à l'urgonien à rudistes. Elle n'a pas moins de 20 mètres d'épaisseur. Elle est surmontée à son tour de minces assises d'un grès calcaire, pétri de grains verts, qui représente l'aptien, ou peut-être l'albien. Enfin, le tout est couronné par les dalles de Couz, qui appartiennent à la craie blanche.

Mais, ces derniers terrains n'apparaissant que vers l'extrémité de la vallée de Couz, fort loin d'Aix, je ne crois

Digitized by Google

pas devoir en donner ici la monographie détaillée ; elle trouvera sa place naturelle dans notre description géologique du Nivolet et des Bauges.

RÉSUMÉ. — COUP D'ŒIL D'ENSEMBLE.

Si l'on jette un coup d'œil sur l'ensemble des couches néocomiennes, on est frappé d'une coïncidence peut-être fortuite : c'est d'y trouver la répétition presque exacte de la série des couches jurassiques que j'ai décrites dans le mémoire sur Chanaz. Le néocomien inférieur avec ses calcaires grossiers, à rognons siliceux, représente le *bathonien ;* son assise ferrugineuse rappelle les fers hydroxydés du *callovien ;* les marnes grises se confondent à l'œil avec celles de l'*oxfordien ;* l'urgonien ressemble à s'y tromper au *corallien ;* enfin, le kimméridgien roux termine la série jurassique, comme l'urgonien roux à ptérocères clôt la période urgonienne.

A quoi attribuer ce retour du même *facies* dans deux séries de terrains si disparates? Ne tiendrait-il pas à un renouvellement des mêmes influences? C'est ce que je n'entreprendrai pas de décider et à peine de conjecturer.

Les couches néocomiennes reposent en stratification concordante sur le jurassique, et le recouvrent comme les feuillets d'un livre recouvrent les autres feuillets. Cela prouve que notre sol n'a pas subi de soulèvement sensible durant toute cette période, depuis le lias jusqu'à la fin de l'époque néocomienne. [1]

[1] Je n'ai remarqué nulle part, aux environs d'Aix, ces rides anciennes qui, suivant M. Elie de Beaumont, ont existé dans le Jura et ont formé

Digitized by Google

Après le dépôt du néocomien, l'ouest du bassin d'Aix, la région où se trouve aujourd'hui la Motte, commence à se relever. On voit en effet que l'urgonien y manque, que le tertiaire y est superposé immédiatement au calcaire néocomien.

Le mouvement d'émersion se continue durant la période suivante et s'étend de plus en plus autour de ce point. De la Motte jusqu'à Chanaz, au nord, et jusqu'à Vimines, au sud, c'est l'urgonien moyen à rudistes qui termine la série crétacée. Toute cette plage était émergée avant le dépôt de l'urgonien supérieur.

Refoulée autour de cette boursouflure du sol, la mer urgonienne y dépose les couches jaunes à ptérocères de l'urgonien supérieur.

Les mers aptienne, albienne et sénonienne occupent à peu près le même bassin; seulement elles sont rejetées de plus en plus vers les Alpes par le soulèvement toujours croissant de notre plage. C'est pour cela que le grès vert manque dans les environs d'Aix, que la craie blanche ne

des îlots allongés dans la mer crétacée. Si le jurassique dénudé occupe la cime de plusieurs de nos montagnes, c'est qu'il a mieux résisté aux secousses du soulèvement. Au pied de ces prétendus îlots, le néocomien et l'urgonien ont la même puissance, la même inclinaison; avant leur dislocation, ils ont recouvert d'un épais manteau les arêtes coralliennes ou kimméridgiennes les plus élevées. Si l'on a cru voir une discordance de stratification entre le jurassique et l'urgonien vers Bellegarde, c'est qu'on a observé ces deux terrains dans des localités distinctes, dans des conditions tout-à-fait différentes.

Il en est de même des îles jurassiques signalées à Nivolet et dans le défilé de Chambéry. La dent de Nivolet est toute urgonienne; c'est une détermination inexacte qui seule y avait fait voir du corallien et une faille. Entre Nivolet et Granier, si le jurassique se montre à nu, c'est qu'il y a eu un déchirement profond qui laisse apparaître les couches sous-jacentes. En tout cela, rien n'indique une discordance de stratification.

Digitized by Google

se montre que dans un détroit resserré entre le lias alpin et le plateau jurassique.

Ce mouvement graduel du sol me paraît plus vraisemblable, il explique mieux les faits observés que ne le ferait l'hypothèse proposée par M. l'abbé Vallet dans son intéressant mémoire sur la craie blanche. Il suppose que, sur tout le bassin d'Aix, l'urgonien, l'aptien, l'albien, le sénonien, se sont autrefois déposés en couches uniformes; mais que, avant le dépôt des mollasses, un courant gigantesque aurait balayé ces terrains partout où ils manquent aujourd'hui.

Si cela était, comment ce torrent dévastateur n'aurait-il pas laissé de traces de son passage? comment n'aurait-il pas semé des blocs et des limons, ainsi que l'ont fait les torrents diluviens dont nous aurons à parler bientôt? comment se fait-il, au contraire, que les marnes lacustres qui recouvrent l'urgonien ne soient qu'un limon déposé dans des eaux croupissantes?

On devrait trouver dans les dépôts plus récents les fossiles, les silex de ces couches qu'on suppose enlevées et remaniées par les eaux, comme on retrouve à Bellegarde les fossiles albiens dans la mollasse tertiaire; on devrait surtout expliquer pourquoi le courant aurait agi avec une énergie exceptionnelle en certains points, tandis qu'il aurait respecté les dépôts bien plus meubles du néocomien des vallées adjacentes. Je ne multiplie pas les objections qui me paraissent insolubles.

En résumé, fond d'océan paisible jusqu'à la fin de la période néocomienne, — soulèvement lent dès cette époque, avec rides plus saillantes sur les lignes où sont

Digitized by Google

aujourd'hui nos montagnes, telle est l'hypothèse qui me paraît la plus probable.

Discussion. — Jusqu'ici, dans l'étude des terrains crétacés en Savoie je me suis borné à exposer les faits les moins contestés; pour éviter la confusion, je me suis abstenu de toute discussion sur les objections que soulèvent les déterminations que j'ai adoptées.

Il me reste, pour compléter mon étude et faire preuve de sincérité, à exposer les difficultés qui se présentent encore dans l'état actuel de nos connaissances sur ces terrains. Après le tableau de ce qui est découvert à ce jour, nous plaçons ainsi une esquisse du vaste champ que nos successeurs auront à explorer.

En commençant par la base du néocomien, je dirai que le point où il commence et se sépare du kimméridgien n'est pas encore bien nettement fixé. Il m'a paru que Studer et une partie des géologues suisses le font commencer plus bas que nous ne l'avons fait dans cette notice, et y comprennent quelques-unes de nos assises à *nérinées*, que j'ai assignées au kimméridgien supérieur.

Une découverte récente pourra jeter du jour sur ce point. M. Lory, professeur à la Faculté de Grenoble, a signalé près de Nantua, au-dessus du jurassique, une formation d'eau douce qui est incontestablement contemporaine du wealdien. Ce qui est supérieur à cette formation est donc crétacé et forme la base du néocomien. Il nous faudra une étude de ce wealdien sur les lieux, une comparaison soigneuse avec nos terrains, pour dire si nous devons réellement restituer au néocomien une partie des couches que nous avons faites jurassiques.

Digitized by Google

C'est là un premier problème à résoudre.

Un second problème, c'est la limite supérieure où se termine l'urgonien. M. Studer me paraît assigner à l'aptien le calcaire jaune à ptérocères que j'ai appelé urgonien supérieur. Il est incontestable qu'il en occupe souvent la place entre les calcaires à hippurites et le gault. Il m'a semblé toutefois à Bellegarde, où la série est complète, que le calcaire jaune à ptérocères est bien distinct de l'aptien vert, qui y atteint un énorme développement; il en est même séparé par les marnes que M. Renevier voudrait considérer comme un nouveau terrain sous le nom de *rhodanien*.

Là, toutefois, reste une inconnue à dégager pour les géologues à venir.

Dans le midi de la France, comme dans une partie du Chablais et de la région alpine en Savoie, au-dessus du néocomien apparaissent des couches marneuses à ancylocéras, criocéras et autres céphalopodes déroulés. Quelles sont les relations de ces couches avec l'urgonien supérieur à ptérocères?

Troisième mystère qui appelle de nouvelles études.

Par ces indications, que je pourrais multiplier, on voit que nous sommes loin d'avoir résolu tous les problèmes de la science géologique. Ce n'est que sur les tableaux synoptiques et dans les traités élémentaires à l'usage des enfants, que les coupes sont nettes, les successions de terrains uniformes sur le globe entier. La nature est plus capricieuse dans ses allures, plus riche dans ses combinaisons. Ses variations cachent sans doute de nombreux secrets qui pendant des siècles encore suffiront à défrayer les discussions des géologues.

Digitized by Google

VI.

TERRAINS TERTIAIRES.

A mesure qu'on arrive à des terrains plus récents, et par là même moins cachés dans les profondeurs du sol, il semble qu'on devrait voir plus nettement l'ordre et la superposition des couches, que la difficulté de leur classement dans l'échelle géologique devrait aller diminuant. C'est néanmoins le contraire qui arrive. Pour se rendre raison de cette contradiction apparente, il suffit de considérer que, dans les temps anciens, la chaleur centrale plus forte maintenait sur le globe une température uniforme. Alors les phénomènes géologiques ont dû présenter moins de variétés, moins d'accidents locaux.

A la période tertiaire que nous avons à décrire, la complication est déjà grande ; ce n'est qu'avec peine qu'on peut établir des synchronismes entre les terrains des contrées éloignées : il faut procéder lentement, avancer de proche en proche, en se gardant de toute induction téméraire.

Le géologue anglais Lyell avait divisé les tertiaires en trois âges : il appelait les plus anciens *éocènes*, parce qu'il n'y trouvait qu'en faible proportion les mollusques encore vivants dans nos mers contemporaines ; les intermédiaires *miocènes*, parce qu'il supposait que les espèces détruites et les espèces conservées s'y équilibrent ; les plus

Digitized by Google

récents *pliocènes*, parce que les espèces actuelles y sont en majorité; au-dessus il place encore le *pleistocène*, et enfin le *post-pliocène*.

D'autres paléontologistes ont cru reconnaître qu'aucune ou presque aucune des espèces de ces trois étages ne passe à un étage subséquent et ne subsiste réellement aujourd'hui. Cette division ne reposerait ainsi que sur une erreur fondamentale.

Plus prudent et plus méthodique, M. d'Orbigny a proposé une autre classification; adoptant pour chaque étage le nom de la localité où il se développe avec plus de richesse, il les a appelés, en commençant par la base:

1° Suessonien, — éocène, argile plastique, glauconie;
2° Parisien, — éocène, calcaire grossier, gypse de Montmartre, sidérolitique;
3° Tongrien, — grès de Fontainebleau, miocène infér.;
Falunien, — mollasses, miocène supérieur;
4° Subappennin, — pliocène. Crag.

Il serait superflu de retracer ici les nombreuses sous-divisions des terrains suessonien et parisien, qui appartiennent l'un et l'autre à l'*éocène*. Ces deux terrains manquent dans les environs d'Aix; s'il en existe des vestiges en Savoie, ce ne serait que dans ce détroit oriental dans lequel nous avons dit que se déposait la craie, depuis la Grande-Chartreuse jusqu'à Thônes.

Dans ce même bassin s'est ensuite déposé le tongrien, représenté en Savoie par des grès nummulitiques, par des sables siliceux, par des calcaires et surtout par les marnes puissantes du Flysch. Ce serait sortir du cadre de

Digitized by Google

cette monographie que de les suivre dans leur développement depuis la croupe de Nivolet jusqu'aux montagnes du Chablais.

Etage sidérolitique. — Durant cette longue série de siècles, que se passait-il dans notre vallée alors émergée? N'y trouvons-nous aucun débris, aucun témoin des événements qui s'y sont succédé?

Il est d'abord un fait négatif important à constater : c'est qu'il n'y a pas vestige de végétation durant cette période; on ne trouve entre le crétacé émergé et le tertiaire, qui envahit après des milliers d'années les mêmes plages, on ne trouve ni terre végétale, ni trace de matière charbonneuse. Cependant il n'y a pas eu de courant dans cet intervalle qui ait pu balayer ces dépôts; du moins il n'existe ni un seul galet, ni un corps étranger qui en marque le passage.

Concevons donc une plage dénudée, inhabitée, d'une immense étendue, un terrain crayeux, infécond, la solitude la plus morne.

Sortant de la Savoie, si nous remontons le Jura vers le nord, nous rencontrons dans la Suisse, la Bourgogne et la Franche-Comté une formation qui correspond à cette période et nous fournit des indications précieuses sur l'état du sol : c'est le *sidérolitique*.

Ce terrain a une immense importance pour la métallurgie. M. Quiquerez estime que, dans le Jura bernois seulement, il occupe deux cents mineurs, alimente onze hauts-fournaux et rend à ce seul canton un revenu annuel de 191,000 fr.

Digitized by Google

Chose surprenante! ce terrain si précieux, fouillé dans tous les sens, recherché de toutes parts avec avidité, ce terrain était encore un mystère en géologie : on ne savait, il y a quelques années, à quelle époque le rapporter.

Comme dans le nord du Jura, où il a été d'abord observé, la série crétacée manque en entier, le sidérolitique y est superposé immédiatement au jurassique. Aussi était-on porté à le considérer comme le dernier terme de cette série, ou bien, avec M. Studer, comme la base ou l'équivalent du néocomien.

Mais dès lors on a remarqué, dans les régions où se rencontre le néocomien, que le sidérolitique lui est constamment superposé et se loge dans les cavités de l'urgonien supérieur. Force a été de le rajeunir ou bien d'admettre, avec M. Studer, que sa formation se serait continuée durant une longue période depuis le jurassique jusqu'au tertiaire.

Enfin, la découverte de nombreux ossements dans les argiles sidérolitiques est venue les classer définitivement parmi les tertiaires, à l'âge des gypses de Montmartre, à la fin de la période éocène. MM. Pictet, Gaudin et de la Harpe ont publié la description de ces ossements dans la belle collection des *Mémoires pour servir à la Paléontologie suisse*. M. le Dr Greppin a fait connaître les terrains du val de Délémont dans l'excellent travail publié dans les mémoires de la Société helvétique des Sciences naturelles (1854); ce dernier géologue a même cru remarquer, au-dessous du sidérolitique, un tertiaire noirâtre qui aurait les fossiles du calcaire grossier parisien. Ce dernier trait, s'il venait à se confirmer par une étude exacte des fos-

Digitized by Google

siles, serait encore une démonstration plus péremptoire de l'âge assigné au sidérolitique.

Dans la vallée d'Aix, je me suis demandé si l'on ne rencontrerait pas au moins un indice de ce terrain.

En 1849, un ouvrier, en exploitant dans l'urgonien une carrière ouverte à Grésy-sur-Aix, près du *pont de Pierre*, remarqua une veine de minerai de fer sous forme de scories. Voyant là une fortune en perspective, il commença une galerie à la recherche du filon ; mais, l'entreprise ne payant pas le travail, il dut bientôt y renoncer.

A un tout autre point de vue, j'ai repris ses travaux et exploré la même localité, soupçonnant qu'elle me présenterait quelque vestige du terrain *sidérolitique*. Je décris minutieusement ce que j'y ai observé : c'est la première fois, à ma connaissance, que cette formation singulière est signalée en Savoie.

Le calcaire urgonien est traversé par une fente longitudinale parallèle à la direction de la montagne, comme le sont la plupart de celles qu'on a exploitées en Suisse. A Grésy, elle n'a malheureusement que 3^m de profondeur sur 0^m 50 de largeur moyenne. C'est une veine imperceptible.

Le travail d'exploitation de la carrière a coupé la fente, en laissant voir une section au nord, et une section légèrement différente au sud. Examinons-les successivement.

Au nord, s'ouvre une fissure de 2^m de large dans le haut, dont les parois vont se rapprochant sous un angle de 20 à 25°. Sous une couche de diluvium d'un mètre à un mètre et demi vient une argile grise, passant au jaune et au roux, s'émiettant à l'air, comme le ferait la couche

Digitized by Google

des *stöcke* du sidérolitique. Vers sa surface, elle est semée de nodules d'un blanc éclatant, semblables à ceux qui sont signalés par Greppin dans l'argile supérieure de Délémont.

La fissure contient, mêlés à l'argile une quantité de blocs appartenant tous à l'urgonien de la roche encaissante ; leurs surfaces sont usées, émoussées par les eaux ; ceux qui ne sont pas complètement arrondis se présentent en cylindres ou boules irrégulières. Mais ce qui donne au phénomène son cachet particulier, c'est que tous ces blocs ont subi un métamorphisme complet qui les a convertis en cristal aciculaire de carbonate de chaux. Le changement s'est opéré de la circonférence au centre : ce sont toujours des couches concentriques qui, partant de la surface extérieure du nodule, forment comme autant de pellicules jusqu'à l'intérieur.

Ce qui me paraît plus caractéristique encore, c'est que les parois de la roche encaissante sont recouvertes d'un même enduit, d'une pellicule également convertie en cristaux aciculaires. En quelques points, on voit que la matière a coulé et formé des concrétions mamelonnées qui rappellent les agathes calcédoines concrétionnées. Il est indubitable que ce métamorphisme accuse une semi-fusion, une action chimique corrosive exercée sur la roche.

Dans cette partie, qui ne représente que les étages sidérolitiques supérieurs, il n'y a pas de traces de fer. A gauche, au contraire, il semble que l'étage inférieur soit seul resté en place. L'argile jaune qui remplit la fissure irrégulière est complètement réfractaire ; elle rappelle le *bolus jaune* qui, dans la Suisse, annonce le voisinage de la mine.

Digitized by Google

Dessous un banc de rocher, vient une couche mince de *bolus blanc* également réfractaire : c'est celle que les mineurs du Jura appellent *fleur de mine*, parce qu'elle est toujours associée au fer. Seulement, à Entoger, elle est semée de petites géodes de fer sulfuré, qui indiquent peut-être les vapeurs sulfureuses qui ont accompagné son dépôt. L'argile blanche, si elle se trouvait en amas plus considérables, pourrait être utilisée pour des poteries ou creusets réfractaires.

Enfin, dans les fissures de la roche inférieure, vient la mine de fer en forme de scorie, extrêmement riche en fer, mais malheureusement ayant un centimètre à peine d'épaisseur. Plus bas était creusée la galerie aujourd'hui obstruée. J'y ai recueilli des parcelles de minerai formant un tuf véritable, aggluliné autour des tiges cylindriques de graminées ou de conferves. C'est peut-être le canal par où débouchaient les eaux ferrugineuses. Elles ont dû s'étendre en nappes dans un bassin voisin ; car non loin de là apparaissent des fragments d'une roche dure, composée de grains de fer oolithique agglutinés pas un ciment ferrugineux lamellaire. Je n'ai pas trouvé encore ce minerai en place ; il est, en conséquence, impossible de décider si l'exploitation en serait avantageuse. Toutefois, je suis porté à croire que la richesse serait au moins égale à celle des mines exploitées dans la Suisse, dont le rendement est du 40 au 44 p. 100. Pour peu que le banc soit épais, il peut devenir l'objet d'une industrie précieuse.

Ce n'est pas à Grésy seulement que le fer en grains a été signalé dans notre bassin ; sans parler de filons de peu

Digitized by Google

d'importance intercalés dans le néocomien de Voglans et de Saint-Innocent, j'ai vu des minerais provenant de la Motte-Servolex et de la montagne d'Epine qui n'ont rien à envier à ceux des meilleurs gisements. Il est plus que probable qu'ils appartiennent à la formation sidérolitique, bien qu'elle n'y ait pas encore été signalée ni exploitée.

Sur la croupe de Nivolet il existe de nombreuses traces des mêmes terrains. J'ai souvenance surtout de minerais provenant d'Arith, d'une localité qui m'est inconnue : ils ne sont pas en oolithes, mais en scories, comme ceux de Grésy. Les échantillons que possède le musée de Chambéry indiquent une richesse hors ligne, si toutefois le gisement est assez puissant. Le minerai extrait de Cuvat, près de Cruseilles, selon toute probabilité, appartient à la même formation.

Ce ne sont pas seulement les fers qui font la richesse du sidérolitique ; les argiles réfractaires y sont utilisées pour la fabrication des poteries. Si, au lieu de quelques centimètres, celles de Grésy formaient un massif de plusieurs mètres d'épaisseur, leur exploitation pourrait devenir fructueuse.

Il est assez probable que les argiles réfractaires mêlées de silex de Saint-Jean de Couz, qui sont fort recherchées pour la fabrication des creusets et des briques, appartiennent à la même formation. Elles y sont en effet intercalées entre la craie blanche et la mollasse marine, exactement dans la position normale du sidérolitique. L'absence de fossiles, la nature de la terre réfractaire, les débris de silex de la craie dispersés dans le *bolus*, sont autant de titres qui justifient ce rapprochement.

Digitized by Google

On rapporte également au sidérolitique les sables siliceux qui se trouvent souvent associés à ces terrains. Ainsi à Saint-André, à l'entrée du défilé du Fier, sur la Chambotte, — sur le Salève, — à Cruseilles, — sur le Nivolet, — à Arith, en Bauges, les sables siliceux paraissent appartenir à ce terrain.

Quant aux sables blancs des Déserts et aux autres régulièrement stratifiés qui y font suite, je ne crois pas les devoir assigner à cet étage. Ils se trouvent dans une assise correspondant assez exactement aux sables de Fontainebleau. Si ces derniers ne sont pas considérés comme sidérolitiques, pourquoi les nôtres le seraient-ils? Il est à remarquer que les sables des Déserts portent des empreintes nombreuses de fossiles marins, ce qui s'accorderait peu avec l'idée qu'on se forme généralement des dépôts sidérolitiques. Enfin, ces sables paraissent supérieurs au nummulitique d'Entreverne. Ce dernier terrain étant contemporain des sables miocènes d'Ormoy, et en conséquence bien supérieur au gypse éocène de Montmartre, on ne saurait concevoir, sans contradiction, que nos sables des Déserts fussent contemporains de l'étage même de Montmartre.

Origine du sidérolitique. — Discussion. — Comme j'ai fait pour le jurassique et le crétacé, je vais traiter dans un article séparé des hypothèses qui se rattachent au sidérolitique : c'est afin de distinguer toujours ce qui est fondé sur l'observation directe et forme la partie positive de la science, des conjectures essentiellement variables et incertaines.

Digitized by Google

Gressly a le premier assigné au terrain sidérolitique une cause paradoxale qui atteste au moins une grande richesse d'imagination. Des sources thermales, des geysers, des fumerolles aux vapeurs méphitiques, auraient désolé nos contrées, comme on les voit désoler aujourd'hui certaines régions de l'Islande ou des Antilles. Les eaux minérales auraient déposé soit les fers en grains (bonherz), soit les argiles réfractaires, soit les sables siliceux ; en un mot, ce terrain tout entier aurait une origine merveilleuse, semi-plutonique.

Partant de ces données, l'imagination se donne une libre carrière : « Les lagoni de Toscane, les geysers de l'Islande, les lacs d'eau chaude et bouillante de Manille, Java, New-Seeland, nous donnent une idée des phénomènes dont le Jura était alors le théâtre : ce sont des éruptions de vapeurs aqueuses à une température de 105 à 120° s'échappant avec force des fissures du sol et s'élevant en colonnes blanches de 10 à 20 mètres de hauteur. Ces vapeurs exhalent une forte odeur d'hydrogène sulfuré, altèrent les roches, les désagrégent, les pénètrent de gypse cristallin, de soufre et d'acide borique. » (Greppin, sur le val de Délémont.)

Je fais ces citations à dessein, pour montrer que, si je dois recourir à quelques suppositions en rendant compte des faits observés, loin de renchérir sur mes devanciers, je ne ferai qu'affaiblir les couleurs et écarter le merveilleux de leurs théories.

Le fer en grains est composé de pellicules concentriques, de minces couches superposées. Pour s'expliquer sa formation, il faut concevoir une couche d'eau saturée de

Digitized by Google

peroxyde de fer, qui le laisse précipiter dès qu'elle perd son oxygène, en arrivant à l'air libre. Le mouvement imprimé par la force du courant aux molécules précipitées a pour effet de les disposer en oolithes. C'est ainsi du moins qu'on en voit se déposer encore sous nos yeux dans certaines sources de la Carinthie.

Les oolithes ferrugineuses n'appartiennent pas exclusivement au terrain sidérolitique : à presque toutes les époques géologiques, les mêmes causes ont reproduit les mêmes effets. Ainsi, dans le jurassique du Mont-du-Chat, dans le néocomien supérieur de Voglans, dans l'urgonien de Saint-Innocent, on voit qu'il a existé des sources ferrugineuses déposant des oolithes ; seulement elles auront été plus abondantes au commencement de la période sidérolitique : elles auront alors laissé des tufs et des scories le long de leurs conduits, et déposé de vastes nappes oolithiques sur le fond des bassins.

On ne saurait également pas contester les émanations sulfureuses spéciales à cette époque géologique. Les gypses de Montmartre et ceux qui sont irrégulièrement disséminés dans cette formation sont là pour attester une action métamorphique sur les calcaires, ou un précipité chimique tout particulier. Les quelques cristaux de fer sulfuré dispersés dans notre argile réfractaire de Grésy seraient encore une conséquence affaiblie de la même action. Mêlé au peroxyde de fer, l'acide sulfurique a dû produire les géodes pyriteuses qui abondent dans le *bolus*.

Enfin, le métamorphisme des blocs urgoniens en cristaux aciculaires, l'enduit de même nature qui tapisse les cavités, et a coulé en gouttelettes, tout indique un agent

Digitized by Google

énergique en ce point. Cette action toutefois n'est que locale et ne suffirait pas pour transformer la région entière en champs phlégéens.

Si nous admettons, avec M. Renevier, que la craie blanche ait été couronnée chez nous par un dépôt d'argile réfractaire sans fossiles, dépôt qu'il signale à Lancrans, près de Bellegarde, on concevra aisément d'où proviennent les matériaux de nos argiles sidérolitiques.

Les silex de la craie, broyés et triés par le lavage, ont pu fournir aussi les éléments des sables siliceux. M. le chanoine Chamousset a reconnu que les silex bruns ou roux de la craie, lorsqu'ils sont réduits en fragments ténus, prennent, à raison de la translucidité, la même teinte blanche que les sables du Désert. Cette explication me semble plus naturelle que celle de Geysers vomissant la silice broyée, ou celle d'une mer acide dissolvant les calcaires silicifères, et ne laissant précipiter que le quartz pulvérisé, résidu de la solution.

Ainsi, plage émergée et cependant sans habitants et sans végétation depuis l'époque urgonienne jusqu'à l'arrivée des mollasses lacustres ; durant cette période, des sources minérales ou acides agissant dans quelques bassins circonscrits, et y accumulant parfois les fers oolithiques, tantôt les argiles, tantôt les sables siliceux que les courants enlèvent aux roches encore molles de la craie supérieure : telle a été, en deux mots, la période sidérolitique dans notre région.

Poudingue de Vimines. — Il faut rapporter à la même date et associer aux argiles sidérolitiques les nagel-

Digitized by Google

fluhs (poudingue ou marbre de Vimines), qu'on voit redressés au pied de la chaîne du Mont-du-Chat, à l'entrée de la vallée de Couz. Ce conglomérat est formé de cailloux agglutinés par un ciment calcaire, légèrement ferrugineux. Les cailloux appartiennent presque tous à l'urgonien blanc, mêlés de tests de fossiles silicifiés du néocomien moyen et peut-être de silex de la craie. Les cailloux sont roulés, à angles émoussés; ils présentent sur leur pourtour, outre les trous de lithophages, des dépressions caractéristiques de cet âge et de cette formation. On dirait que le calcaire n'avait pas encore atteint sa dureté lorsqu'il a été soumis à une pression énorme qui a déformé les cailloux et leur a permis de se pénétrer réciproquement.

On trouve assez fréquemment des grains de fer oolithique disséminés dans le poudingue : ce serait une preuve nouvelle des rapports de ce terrain avec les argiles sidérolitiques.

C'est au pied de l'escarpement du Mont-du-Chat, sur ses deux versants, qu'on le trouve redressé verticalement. M. l'abbé Vallet l'a signalé également au col de Léliaz, sur la croupe de la montagne d'Hauterens. Il occupe, en un mot, le fond méridional de la vallée d'Aix et de celle du Bourget.

On voit qu'à cette date, la plage avait subi une légère oscillation qui l'avait submergée sous des eaux douces ou saumâtres. La chaîne du Mont-du-Chat et celle de la Chambotte commençaient à se dessiner, ce sont en effet leurs débris roulés dans les eaux qui composent le conglomérat. Cependant ces deux chaînes n'avaient point

Digitized by Google

encore leur hauteur, puisqu'elles étaient presque entièrement recouvertes par le dépôt lacustre, et que ce n'est qu'au moment de leur redressement définitif que les nagelfluhs, comme l'urgonien lui-même, ont été relevés verticalement.

Fossiles. — Les nagelfluhs présentent en certains points des hélix pétris dans leur ciment rouge. Le trait le plus caractéristique de cette formation, ce sont les empreintes qu'y ont laissées les pholades marines : elles ont perforé en tous sens les blocs calcaires arrondis, aussi bien que les rivages de la lagune. Ainsi on en retrouve les traces depuis Hautecombe, le Bourget, Vimines, jusqu'au Cheval-Blanc, le long du Mont-du-Chat.

Les poudingues de Vimines sont employés dans la décoration comme marbres ; ils ont l'aspect des brêches de Tholonet, près d'Aix en Provence.

VII.

MOLLASSE LACUSTRE.

Le poudingue de Vimines correspond, dans la série des terrains parisiens, à la fin de l'ère des gypses de Montmartre, ou peut-être aux calcaires lacustres de Brie.

Aux calcaires de Brie succèdent, dans le bassin de Paris, les sables de Fontainebleau, qui sont, d'après M. Hébert, l'*étage inférieur du tertiaire moyen*. S'ils ne se

Digitized by Google

retrouvent pas dans nos environs, c'est que, durant cette période, la vallée d'Aix était occupée par un lac ou une Caspienne d'eaux douces, n'ayant d'autres habitants que des hélix et des lymnées. Cette faune lacustre uniforme, pauvre en espèces comme en individus, ne permet pas de saisir la succession des créations. Par une bonne fortune singulière, M. Greppin a trouvé dans le val de Délémont, au-dessus des nagelfluhs, un retour de couches marines. Il a pu y reconnaître 54 espèces différentes de mollusques. Comparées avec celles du bassin parisien, elles ont fixé l'âge de ce terrain, contemporain des sables de Fontainebleau, de ceux du Limbourg, de ceux d'Alzey près de Mayence.

C'est à peu près vers la même époque que se déposaient, dans un bras de mer étroit entre le Nivolet et les Alpes, les lignites d'Entrevernes et les grès à cérithes qui les accompagnent. Les travaux récents de MM. Hébert et Renevier sur les fossiles du terrain nummulitique supérieur des Diablerets, de Pernant, d'Entrevernes, de Faudon, Saint-Bonnet, etc., les ont conduits à des résultats qu'on était loin de prévoir. Au lieu de tertiaires éocènes inférieurs, ainsi qu'on le supposait, on ne peut voir désormais dans ce nummulitique que la partie supérieure des sables de Fontainebleau, l'équivalent des sables d'Etrechy et d'Ormoy près d'Etampes, des terrains tongriens de Dumont et d'Orbigny.

Les sables d'Ormoy sont recouverts immédiatement par les calcaires de Beauce, qui terminent la série du bassin de Paris et en forment les assises les plus récentes. Ces calcaires correspondent exactement à la partie supérieure de nos mollasses d'eau douce.

Digitized by Google

Pendant que ces terrains lacustres et marins se succèdent dans une partie de la France et de la Suisse, notre bassin d'Aix continue d'être baigné sous les eaux de ses lagunes; on n'y voit pas même, comme dans la Suisse, les sables et grès à empreintes de feuilles, si remarquables aux environs de Lausanne. Ce n'est qu'au nord de la vallée, à Massingy, près de Rumilly, que j'ai observé un grès micacé avec quelques empreintes végétales. N'ayant fait que passer dans cette localité, le temps m'a manqué soit pour rechercher les fossiles, soit pour en déterminer exactement la position relative.

La plus belle coupe qui existe aux environs d'Aix, dans les mollasses lacustres, c'est celle qu'on rencontre sous la tour de Grésy, en remontant la route du Sierroz. En voici les principaux traits :

1° Calcaires marneux, feuilletés et cariés, à cellules pleines de substances terreuses, correspondant aux *marnes à helix rubra* de Nicolet, aux *marnes calcaires et bigarrées* de Greppin, partie visible . . . . . 2 m.

2° Marnes grises ou jaunâtres 24

3° Mollasse verte, avec marnes d'un rouge brique 4

4° Calcaires gris, compactes, en assises de 0m 20 à 0m 50, séparées par des lits charbonneux avec hélix et lymnées; cette formation se retrouve au-dessus des marnes lacustres, dans la Suisse entière 20

5° Marnes blanches, passant au jaune et au rouge, avec veines de gypse, jusqu'à la mol-

A reporter. . . 50 m.

Digitized by Google

Report. . . 50 m.

lasse marine. 120

Je n'ai compté que les couches affleurant au bord de la route ; mais, dès les plus basses pour rejoindre les assises urgoniennes, on mesure 420 mètres : ce qui donnerait pour l'épaisseur verticale de la mollasse lacustre, ensevelie sous les alluvions, environ. 310

Puissance totale de la formation lacustre. . . 480 m.

Cette succession, d'ailleurs, la couleur, la composition des assises, comme leur puissance relative, varient d'une localité à l'autre.

Extension géographique. — Dessinons maintenant le pourtour du bassin lacustre.

Je l'ai signalé, dans la vallée du Bourget, sur les poudingues de Vimines ; il se redresse verticalement en un banc de 20 à 30 mètres au plus sous les mollasses marines de Saint-Sulpice et du Bourget ; à Seyssel, il est bien plus développé : les gypses cristallins, soyeux, y sont l'objet d'une grande exploitation.

Il existe pareillement en Chautagne, où il est redressé en sens contraire contre la Chambotte, à Brison, à Touvière, à la porte d'Aix (au pied des rocs du Biolay), puis à Couz, près de la cascade.

Dans le vallon de Rumilly, les tertiaires lacustres sont plus épais encore : ils forment le fond de la vallée de Chaumont et de Marlioz, au nord des Usses, où ils ne sont pas recouverts par la mollasse marine ; on les suit sur la croupe orientale de la Chambotte, où ils atteignent

Digitized by Google

400 ou 500 mètres d'épaisseur. Ils se relèvent pareillement en fond de bateau de l'autre côté du vallon, à Alby et à Cusy.

Au nord et à l'est, ils s'étendent bien plus loin : c'est en approchant du Salève et du Sémenoz qu'ils ont leur maximum d'épaisseur. En partant de Cruseilles et se dirigeant vers Thorens, on marche constamment sur un bassin lacustre. Dans une excursion faite avec MM. Sismonda et Vallet en 1853, nous avons recueilli des hélix soit à Groisy-en-Bornes, soit à Villy-le-Pelloux. Cette masse lacustre repose sur les sables siliceux à l'ouest, et à l'est sur le grès vert, la craie et les grès nummulitiques qu'on rencontre de Thorens à Annecy-le-Vieux, au pied de Parmelan.

La même succession continue dans la vallée de Saint-Jorioz et de Lescheraines en Beauges. C'est ce qui m'a porté à considérer cette vallée comme une suite des Bornes, et le Semenoz comme un prolongement du Salève.

Dans le lit du Chéran, au-dessous de Lescheraines, j'ai recueilli les hélix semblables à ceux de Groisy. On y a trouvé pareillement une empreinte de flabellaria (palmier), dont une partie se trouve au musée de Chambéry. C'est un témoin de la température des Beauges à l'époque que je décris.

Aux Déserts, comme dans les Bornes, la mollasse lacustre recouvre à l'ouest les sables de Fontainebleau; à l'est, elle est en contact avec le tertiaire nummulitique. S'avance-t-on encore plus à l'est, dans le vallon d'Entrevernes et d'Aillon, on ne trouve plus de calcaire lacustre; c'est le tertiaire nummulitique supérieur qui s'y montre

Digitized by Google

le dernier venu, recouvrant la craie blanche, le grès vert et le néocomien.

Pour réunir ces observations partielles, disons qu'à la fin de l'ère nummulitique, un premier mouvement de redressement des Alpes, de dépression du plateau occidental a fait avancer vers l'ouest les sables du rivage jusque sur Nivolet et le Salève. Une seconde secousse a eu pour effet de mettre à sec la vallée d'Entrevernes, la haute région des Beauges, en rejetant plus à l'ouest encore les dépôts du calcaire lacustre, qui cette fois ont couvert l'ancien plateau de la Savoie occidentale jusqu'au Rhône et jusqu'au Guiers. Une troisième secousse de même espèce a fait émerger les mollasses lacustres à l'est du Nivolet, et au nord depuis le Wuache jusqu'à Annecy, tandis que la région inférieure restait baignée sous les eaux de la mer. Ce serait ainsi un mouvement de dépression en sens inverse de celui qui s'est opéré à la fin de l'ère crétacée.

VIII.

MOLLASSE MARINE.

L'irruption de l'eau de mer, au-dessus des marnes lacustres, dans le bassin des lacs tertiaires, a été signalée par quelques oscillations brusques dans le sol, par une grande perturbation dans les eaux. Les premières couches de mollasse marine en portent encore l'empreinte :

Digitized by Google

elles sont composées de sable plus grossier et de cailloux qu'a entraînés la violence du courant.

Ce serait chose curieuse que d'étudier avec soin la nature de ces cailloux pour remonter aux roches qui les ont formés et en déduire la marche du courant. A Grésy-sur-Aix, comme à la Biolle, voici les cailloux que j'ai recueillis :

1° Jaspe rouge et vert;
2° Silex blanc, rose, noir;
3° Trapp;
4° Serpentine;
5° Actinote fibreuse;
6° Siénite;
7° Porphyre avec feldspath rose;
8° Grenats et roches grenatiques;
9° Calcaire urgonien;
10° Calcaire lumachelle.

Les jaspes, les silex colorés, les trapps, porphyres et grenats, répandus dans les montagnes du Forez, manquent complètement dans les Alpes.

Au-delà du Mont-du-Chat, dans la vallée de Novalaise, la mollasse inférieure présente un aspect tout différent : elle n'est qu'une brèche composée de cailloux de toute nature agglutinés.

De ces seules observations on oserait conclure que le courant envahisseur d'eaux marines ne venait point des Alpes à peine émergées à cette époque, mais du côté de l'ouest. C'est ainsi qu'il aurait semé les cailloux les plus lourds vers Novalaise, et que les galets les plus menus et

Digitized by Google

les plus résistants seraient seuls parvenus jusqu'à la vallée d'Aix.

La mollasse grossière abonde en débris organiques. A Grésy, on recueille des dents de squales avec des fragments d'ostrées. Dans une localité, j'ai détaché des buccins silicifiés ; ils sont associés à des bivalves indéterminables. Sur la route même des Beauges, à quelques cents pas de la tour de Grésy, j'ai trouvé une empreinte de cérite. Dans les conglomérats marins de la Bridoire et au Pont-Beauvoisin, M. l'abbé Vallet a découvert des échinides et des vertèbres de mammifère.

Il serait impossible de décrire une série des assises au-dessus du conglomérat pour le bassin d'Aix entier. La mollasse marine, comme tous les dépôts arénacés, varie d'une localité à l'autre ; on peut dire qu'elle n'a rien de constant, si ce n'est son extrême inconstance. J'essayerai de la suivre seulement dans le lit du Sierroz, en partant de la tour de Grésy et remontant vers les Beauges : ce ne sera qu'une coïncidence fortuite, si ce que je dirai de ce point se trouve applicable à d'autres localités. Dans cette formation, qui a plus de 600 mètres d'épaisseur, je n'ai pas su trouver de démarcations tranchées qui puissent caractériser des étages successifs, ou des périodes différentes. Ce n'est ainsi qu'une seule et même époque, d'une durée indéfinie, qui a vu déposer nos mollasses marines en même temps que les faluns de la Touraine.

A Grésy, les couches inférieures sont généralement les plus compactes, celles dont le grain est le plus serré, la pâte la plus homogène ; c'est dans cette partie que sont creusées les meilleures carrières d'exploitation. Plusieurs

Digitized by Google

bancs n'ont pas moins de 10 mètres d'épaisseur, sans aucune trace de lits. Les bancs épais sont séparés par une série de bancs minces d'une mollasse très dure et très réfractaire, qui s'emploie pour dalles, pour foyers ou sols de four.

Comme gîte fossilifère, je ne puis indiquer que le premier ravin qu'on rencontre à sa gauche en remontant le Sierroz. A quelques pas de la route, son lit s'encaisse comme sous une voûte de mollasse de plus de 30 mètres d'épaisseur. Là on rencontre le grand *pecten jacobeus* mêlé à des dents de squale; plus haut la roche est souvent entremêlée de charbons, restes de bois flottants sur la mer et échoués sur le sable de la rive.

A mesure qu'on s'élève, on voit se multiplier et prédominer les dalles ou couches minces de 0,03 à 0,04 d'épaisseur; parfois la roche ne semble qu'un amas de marnes informes, tombant en poussière à l'air, sans stratification bien apparente. Dans les dalles vous chercheriez en vain une dent de squale ou un fossile au test silicifié; seulement près du *Cheval-de-Mollasse* se rencontrent des empreintes singulières qui demandent une description détaillée. Ce sont des tiges cylindriques de la grosseur du doigt, qui traversent les couches en tous sens, comme feraient des racines de végétaux. A ces tiges droites sont mêlés des corps contournés en spirales irrégulières; d'autres sont simplement repliés en siphon. Enfin, j'ai recueilli des concrétions en forme de rameaux digités comme certains polypiers. [1]

[1] Voy. planche n° 14.

Digitized by Google

Dans quelle classe ranger ces êtres bizarres? Ce ne sont pas de simples débris de végétaux; l'absence de toute matière charbonneuse, la disposition en spirale, écartent cette assimilation; ils ne présentent également pas les concrétions calcaires des véritables polypiers : ce serait à des *amorphozoaires*, à ces êtres aux formes indécises qui flottent en certaines eaux, que j'aimerais à les rapporter. M. Elie de Beaumont a déjà signalé au village de Volone, entre Digne et Sisteron, ainsi qu'à Saint-Fons, près de Lyon, des concrétions cylindriques. *Elles doivent peut-être leur origine*, dit ce savant géologue, *à des fossiles analogues à des alcyons.*

Cette série est couronnée, vers les moulins d'Epersy, dits moulins de Prime, par des mollasses plus tendres, à puissantes assises entremêlées de mollasses feuilletées en dalles minces. Vers le chemin qui monte au hameau d'Epersy, la roche devient riche en fossiles. Là on trouve des ostrées au test épais, des pectens, des pectunculus, des pinnes couvertes de balanes, des dents de squales mêlées à des dents arrondies de pycnodus.

Dans toute l'épaisseur de la formation se présente un phénomène qui, je crois, n'y a jamais été signalé : ce sont des empreintes physiologiques d'annélides. On a appelé empreinte physiologique la trace laissée dans une couche géologique par le passage de ses anciens habitants. Ainsi les empreintes de pieds d'oiseaux qu'on a découvertes sur les grès rouges du Massachusset constituent des empreintes physiologiques. Or, les mollasses de Grésy nous présentent aussi des empreintes analogues : au lieu de pas, ce ne sont que des sinuosités presque imperceptibles

Digitized by Google

tracées sur le sable frais par la reptation des annélides. [1]

Je ne sais si, après les grandes pluies, vous aurez examiné de près la vase humide sur le bord des eaux. Elle est ordinairement sillonnée par la marche d'un ver de terre. Menacé d'être submergé, il se hâte de quitter son trou, se glisse entre deux terres, soulevant le sol sur son passage : vous en suivez tous les circuits marqués en relief. Le plus souvent il sort de terre au plus vite et rampe à l'aventure pour se mettre à l'abri de l'inondation; il trace alors sur son passage un double bourrelet produit par le sable ou la vase qu'il déplace et rejette à droite et à gauche.

Arrive plus tard une crue; une nouvelle couche de vase se dépose sur la première et prend la contre-empreinte des creux et des bourrelets tracés par l'annélide.

Ainsi ont été formés les bourrelets qui sillonnent les surfaces des lits de nos mollasses, surtout de celles qui ont le grain plus fin, les feuillets plus minces.

Outre ces empreintes, on remarque sur les dalles des mollasses un autre phénomène non moins significatif : leur surface est couverte d'ondulations telles que les produit sur le sable fin du rivage le clapottement des flots. Il semblerait que les mollasses marines ont été déposées sur un littoral, que le flux et le reflux, ou des crues périodiques, inondaient et laissaient à sec tour à tour. Durant cette lente croissance, les plages humides auront été, après chaque inondation, sillonnées par des annélides; le retour de nouvelles crues aura ajouté une couche nou-

[1] Voy. planche n° 15.

Digitized by Google

velle, et stéréotypé dans le sable ces empreintes qu'un souffle eût effacées.

Les mollasses marines à grain fin sont surmontées de conglomérats et de grès qui terminent en Savoie la série tertiaire. A l'est d'Aix, il n'en reste que des lambeaux vers le Montcel et des cailloux dispersés sur toute la colline; mais à l'ouest et au sud, les conglomérats atteignent une puissance considérable. On les suit depuis le Bourget jusqu'à la colline de Chamoux, au-dessus de Bissy; on les retrouve dans le lit du Forésan, sur Cognin; ils se terminent à Vimines ou à Couz avec la formation marine.

C'est surtout dans le lit du Forésan qu'il est aisé de voir comment ils sont superposés aux mollasses compactes et occupent le fond du berceau que forment ces mollasses. Ils se composent généralement de couches de sables fortement agglutinés, alternant avec des couches de galets arrondis. Parfois les grès et les conglomérats se désagrégent : la roche prend alors l'aspect des sables et des graviers alluviens. Je suis porté à croire que quelques-uns des dépôts alluviens que M. Elie de Beaumont a vus fortement inclinés dans le Dauphiné et dans la Bresse ne sont autre chose que ces conglomérats.

Ce qui les distingue dans le bassin d'Aix, c'est que les cailloux de ce dépôt marin sont presque tous criblés de pholades. A Chamoux, près de Chambéry, on en a trouvé où la pholade ensevelie dans sa cellule a conservé jusqu'à sa couleur. M. l'abbé Vallet, dans le travail qu'il a consacré à l'étude de ces lithophages, les a rapportés aux *mytilus lithophagus* encore vivants aujourd'hui. Je doute néanmoins qu'une espèce se soit conservée dès la période

Digitized by Google

tertiaire miocène jusqu'à nos jours. Ce serait un fait encore inouï en géologie ; il demande confirmation.

On y trouve encore quelques bryozoaires encroûtant les cailloux ou nichés dans les cellules des lithophages. Je n'ai pas ouï dire qu'on y ait rencontré ni dents de poissons, ni tests de mollusques. Le produit le plus important serait le lignite qu'on y exploite à Pommier, près de Voreppe ; mais on a fouillé inutilement à Bissy pour trouver des assises puissantes : ce ne sont jusqu'à présent que des fragments isolés et sans valeur.

En terminant, résumons en quelques mots l'histoire de la mollasse marine. A son arrivée, elle fait irruption dans notre bassin par-dessus les marnes lacustres. Durant des siècles de repos, elle entasse ses assises à grains fins sur une plage souvent émergée, où se dessinent le clapottement des vagues et les traces des annélides. Survient une époque plus agitée : les débacles entraînent alternativement des cailloux et des sables dans le golfe étroit qui baigne le pied du Mont-du-Chat. Enfin, le grand cataclisme alpin vient redresser nos montagnes et clore l'ère tertiaire.

Je vais décrire ce grand événement d'après les décombres qu'il a laissés sur notre sol ; je dirai ensuite quels sont les dépôts qui s'y sont succédé jusqu'à nos jours. Comme je touche à des questions fort contestées, je commencerai par exposer simplement ce qui me paraît plus vraisemblable, sauf à discuter ensuite les théories des diverses écoles géologiques.

Digitized by Google

IX.

SOULÈVEMENT DES ALPES.

A quelle cause devons-nous attribuer la grande dislocation qui survint après le dépôt des mollasses, et dont les effets sont écrits partout sur notre sol? Les géologues sont unanimes à y voir un effet naturel du refroidissement de la croûte terrestre. C'est un fait général que les substances en fusion éprouvent, en passant à l'état solide, une contraction moléculaire. Or, à la fin de l'ère tertiaire, les couches extérieures du globe étaient déjà refroidies et couvertes d'animaux et de végétaux peu différents de ceux de l'ère actuelle; elles formaient une écorce sphérique supportée par des laves incandescentes. Mais voici qu'une couche nouvelle de ces laves se durcit, se contracte : « Alors, dit M. Elie de Beaumont, la croûte « solide, forcée par son propre poids de suivre ce mou- « vement interne, s'écrase sur elle-même, produit une « ride à la surface de la terre, et, réagissant sur la ma- « tière pâteuse située au-dessous d'elle, force une partie « de cette dernière à s'élever en formant les axes d'un « système de montagnes. »

Voilà la théorie générale. Pour le soulèvement des Alpes occidentales, M. de Beaumont observe qu'il suit une ligne qui, partant de l'île de Riou, entre Marseille et Cassis, se dirigerait sur Loëche dans le Valais, par le

Digitized by Google

mont Viso, le mont Genèvre, le mont Blanc, le mont Rose, etc. Ce serait suivant la même ligne prolongée que se dirigent la chaîne du Kivel en Norwége, une branche de l'Atlas (du Maroc au cap Blanc), les Cordillières littorales du Brésil. « On pourrait, ajoute le même géologue, en induire la simultanéité de leurs soulèvements respectifs. » Ce n'est là toutefois qu'une pure supposition.

Ce qui est bien moins hypothétique, c'est l'action exercée par le soulèvement des Alpes sur l'ensemble des montagnes qui avoisinent le bassin d'Aix. Elle peut être représentée par une immense pression latérale, dirigée de l'est vers l'ouest, des Alpes vers le Rhône. Son premier effet dut être de refouler à l'ouest les trois rides parallèles en déterminant la rupture de leurs crêtes du côté du couchant.

A la hauteur de Grésy-sur-Aix (pl. 1re, fig. 2), la Chambotte s'est élevée ; les mollasses, laissées à sec dans le vallon oriental, présentent la forme d'un vaste berceau dont les deux bords, composés de marnes lacustres très friables, ont été balayés par les torrents diluviens ; de là les deux vallées d'érosion de Grésy et de Cusy.

A la hauteur d'Aix (pl. 2, fig. 1re), le massif des Alpes exerce une pression de plus en plus énergique. Le Nivolet s'est rapproché de la Chambotte, le vallon intermédiaire est réduit à un plissement étroit. Les parois verticales du néocomien y plongent à une grande profondeur dans les entrailles de la terre, communiquent peut-être avec quelques crevasses souterraines. On comprend, on suit de l'œil, pour ainsi dire, la cause de la haute température et de la minéralisation des eaux thermales.

Digitized by Google

La ville d'Aix est assise sur le prolongement fort surbaissé de la Chambotte ; elle est séparée de Tresserve par un vallon d'érosion, creusé, comme celui de Grésy et de Cusy, dans les marnes lacustres. Enfin, la colline de Tresserve représente les crêtes des mollasses marines appliquées contre la Chambotte, le prolongement des mollasses de la Chautagne.

Au-delà de Chambéry, le phénomène devient toujours plus compliqué (pl. 2, fig. 2). Le vallon occidental du Bourget est de plus en plus resserré ; aussi les mollasses lacustres et marines qui le remplissent sont-elles fortement plissées, dressées presque verticalement contre chaque paroi latérale. Le vallon oriental, déjà réduit à un simple repli à la hauteur d'Aix, a subi vers Chambéry une pression toujours croissante. Serrée par les Alpes, qui courent du nord-est au sud-ouest, la chaîne de Nivolet est cognée contre celle de la Chambotte ; elle craque, se rompt et ouvre dans ses flancs le large défilé de Chambéry ; au-delà elle se relève encore et va, par Joigny, par la Pointière, rejoindre la base du mont Granier. Le vallon de Romilly, large de plus de dix kilomètres entre Saint-Germain et Cusy, réduit à rien au-dessus d'Aix, ne présente au col d'Entremont qu'une faille, résultat de la déchirure du sol et de l'enjambement de l'oxfordien par-dessus les mollasses tertiaires.

Jusque-là ces accidents de terrain, si bizarres qu'ils soient en apparence, ne sont néanmoins que la conséquence forcée d'une cause unique. S'ils ne se comprennent pas, du moins ils s'expliquent par les données de la géologie. Il n'en est pas de même des bouleversements

Digitized by Google

que présente le défilé de Chambéry. Il semble que le Nivolet aurait dû se continuer depuis les rocs de Chaffardon jusqu'à la dent de Granier : ce serait même à ce point de sa course qu'il aurait atteint sa plus grande hauteur ; mais la tension s'est trouvée trop forte ; la voûte s'est affaissée, produisant la crevasse de Saint-Saturnin, le col de Chambéry et tous les déchirements des collines qui relient la montagne de Joigny à la base du Nivolet. Notre fig. 1re, pl. 3, a pour objet de rendre sensible cet affaissement remarquable.

Si l'on poursuit sa route par le défilé de Chambéry, après avoir traversé cette première chaîne, on voit apparaître sur sa gauche une seconde ligne de remparts : c'est le Margéria, pareillement brisé au-dessus de Thoiry. Derrière le Margéria se montre le mont Galoppa, continuation de la chaîne du Colombier et de Rossane. Pour achever de dessiner le bouleversement causé par les Alpes, j'ai tracé une coupe idéale prise depuis la montagne d'Hauterens jusqu'au sommet de Galoppa (pl. 3, fig. 2).

Que sont devenus les matériaux des couches disparues dans cet effondrement? où sont les débris des autres roches balayées de là jusqu'à la cime des Alpes? C'est ce que je rechercherai dans la seconde partie de ce mémoire, en étudiant la série des dépôts meubles de notre vallée depuis la fin de l'ère tertiaire.

Digitized by Google

X.

TERRAIN QUATERNAIRE.

L'étude des montagnes qui nous entourent nous a forcés de reconnaître un récent cataclysme, une secousse unique, instantanée, qui a dessiné le relief de la contrée.

La contre-partie de cette démonstration se trouve dans les dépôts meubles qui, vers la même époque, ont envahi et obstrué nos vallées. Loin de voir dans ces dépôts une formation inexplicable, le résultat de forces mystérieuses, je ne saurais les considérer que comme le complément du phénomène que je viens de décrire, du soulèvement des Alpes. En abordant la description de ces formations, je dois expliquer d'abord la terminologie que j'emploirai. J'appelle terrain *quaternaire* les terrains stratifiés qui se sont déposés dans nos vallées immédiatement après le soulèvement des Alpes, avant l'invasion du *diluvium;* je réserve le nom de *diluvium* pour les dépôts sans stratification régulière, composés de marnes, de cailloux et de blocs erratiques; aux galets stratifiés qui recouvrent le *diluvium* à des hauteurs que n'atteignent plus nos cours d'eau actuels, je donnerai le nom d'*alluvion ancienne;* enfin, au-dessus de cette alluvion, viennent les terrains contemporains.

Disons en quoi consistent les terrains quaternaires des environs d'Aix.

Dans la vallée qui s'étend de Chambéry jusqu'à Sonnaz

Digitized by Google

et au Bourget, on remarque des couches puissantes de dépôts meubles, nettement stratifiés, de sables, d'argiles, de galets, contenant en quelques points des couches de *lignite* : c'est notre grand bassin quaternaire.

Au point où le Chéran sort du défilé de Bange et débouche dans le vallon de Cusy et Gruffy, il coule entre des berges élevées, composées de dépôts analogues : c'est là un second bassin quaternaire.

Au moment où les lacs quaternaires ont envahi ces deux bassins, il est à remarquer que le sol avait déjà exactement son relief actuel. Ainsi, le défilé de Chambéry était ouvert ; même les mollasses lacustres, qui ont dû recouvrir autrefois le calcaire de Voglans, étaient déjà balayées, puisque les sédiments quaternaires en occupent la place. Dans le bassin de Cusy, on voit que la dépression tout entière, dans laquelle le lac a existé, est creusée dans la mollasse lacustre.

Il serait téméraire de prétendre dessiner exactement les contours de ces deux lacs ; cependant, en prenant le niveau qu'ont atteint les sédiments quaternaires et le promenant sur notre pays, on peut obtenir quelques résultats approximatifs. Ainsi nous savons que l'église de Sonnaz est de 291 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les alluvions quaternaires s'y élèvent plus haut encore, au moins à 300 mètres. En donnant cette hauteur *minimum* au lac qui les a déposées, on voit qu'il couvrait Chambéry (274 mètres), Montmélian (283), Saint-Jean-de-la-Porte (292), Coëse (285), le Bettonet (291), vers le sud ; au nord, il couvrait la Chautagne entière, Aix (255), jusqu'à Albens et Rumilly.

Digitized by Google

Séparé par le barrage que forment les collines de mollasse marine d'Alby à Trévignin, un autre lac long et étroit recevait les dépôts du Chéran au sortir du défilé de Bange. Il atteignait à Cusy une hauteur de 557 mètres au-dessus de l'Océan, 200 mètres au-dessus du lac occidental. Ces deux lacs communiquaient entre eux par un courant rapide, dans la direction du Chéran, et peut-être encore par un autre dégorgement au midi, suivant le lit actuel du Sierroz. Il est assez probable qu'un troisième lac, à un niveau plus élevé, occupait le fond des Beauges, entre la Motte et Lescheraines. Mais ce serait sortir des limites que je me suis imposées, que d'en tracer ici la description.

Trois lacs étagés l'un sur l'autre, séparés par des barrages et communiquant par des torrents en cascatelles, telle était en trois coups de pinceau la topographie générale du pays à cette date.

Il est à remarquer que les dépôts les plus anciens au fond de ces lacs, partout où l'on a pu les sonder, sont composés presque exclusivement de cailloux calcaires, jurassiques ou néocomiens. C'est surtout au fond du lit du Chéran, au sortir du défilé de Bange, que cette observation est frappante. Sous une falaise de 100 mètres de hauteur, composée de cailloux roulés de toute nature, de sables ou de löss, on voit plonger une couche de 10 à 20 mètres d'épaisseur d'un dépôt caillouteux. Les galets arrondis et sans stries ont presque tous une couleur bleue, attestant qu'ils ont été détachés des roches jurassiques oxfordiennes du voisinage des Alpes. Cette couleur est d'autant plus surprenante qu'on ne la rencontre dans

Digitized by Google

aucune des roches en place du voisinage jusqu'au défilé de Chambéry au sud, à celui d'Annecy au nord, ou aux roches de Tamié et du col du Frêne à l'est.

Dans le bassin de Chambéry, je n'ai pas retrouvé ce dépôt jurassique, signalé déjà souvent dans le nord du Jura. Les couches les plus profondes du quaternaire que j'ai pu atteindre sont une vase noirâtre, menu débris des calcaires foncés de la vallée de l'Isère. Cette vase a une puissance encore inconnue : les galeries à la recherche du lignite sont toutes à sa surface ; je n'ai pas ouï dire que jamais on ait entrepris de la sonder. Les ouvriers mineurs des lignites de Servolex m'ont assuré qu'on la rencontre sur plus de 10 mètres de profondeur.

Je suis porté à croire que cette même couche de sables s'étend à la base du *quaternaire*, sur la vallée entière de Servolex jusqu'à Sonnaz, au pied de Nivolet, à l'est, et jusqu'à Saint-Innocent, sur les bords du lac du Bourget, au nord.

Les sables sont généralement recouverts par des argiles pures, sans aucun mélange de cailloux. La superposition se touche au doigt, pour le bassin de Cusy, le long de la route nouvellement ouverte par les chercheurs d'or des bords du Chéran. A la Boisse, près de Chambéry, l'argile est exploitée pour fabriquer d'excellentes briques; elle offre même cette particularité qu'elle est mêlée de feuilles, de tiges et de racines de plantes admirablement conservées, comme dans un herbier, depuis des milliers d'années.

Cette argile étant imperméable, les eaux coulent à sa surface et se frayent le plus souvent une voie à cette hau-

Digitized by Google

teur. Comme elles ont traversé plus ou moins les lignites supérieurs où le bois décomposé est fortement imprégné de peroxyde et de sulfure de fer, il n'est pas rare de rencontrer à ce niveau des sources ferrugineuses. Tel est, à notre avis, le principe minéralisateur de la source de la Boisse, près de Chambéry.

Sur l'argile, ou pour parler exactement, au même étage que l'argile, vient le lignite, cet excellent combustible dont la ville de Chambéry appréciera de plus en plus la valeur. Il me semble qu'il ne s'étend pas en assise uniforme sur toute la superficie du bassin : il ne se rencontre que sur une bande, de la Motte à Sonnaz. On dirait que ces parages formaient autrefois une plage où venaient déboucher les torrents chargés de radeaux flottants, débris des débâcles périodiques. Les bois s'amoncelaient dans les criques les mieux protégées, où les refoulait le souffle des vents. Ces mêmes rivages étaient couverts de joncs et de cypéracées dont les racines et les tiges formaient une masse ligneuse, comme font les tourbes de nos marais.

Si nous étudions de près les lignites de Sonnaz, ces inductions se changent en quasi-certitude. Au-dessus de la vase noirâtre, base du quaternaire, on rencontre une marne moins foncée, entremêlée de tests d'hélix et d'autres mollusques d'eau douce. C'est le lit du lignite ; comme on voit ordinairement dans nos marais la tourbe reposer sur une vase analogue, blanchâtre, pétrie de débris de coquilles et connue sous le nom de *cendre des tourbières*.

Aux lignites herbacés, attestant une rive basse, à l'abri des orages, se mêlent bientôt les grands arbres. Ils

Digitized by Google

ne paraissent pas avoir vécu et séché sur place ; leur tige n'est point arrivée à cet état de décrépitude qu'atteignent les arbres qui meurent dans nos forêts. Ils ne sont ni plantés dans le sol, ni pourvus de leurs branches ; on voit, au contraire, que c'est un entassement de troncs les plus résistants, serrés les uns contre les autres, comme ces îlots flottants qu'entraîne le Mississipi dans ses crues annuelles. Il y a plus, le radeau descendu des hautes montagnes au-delà de l'Isère a transporté quelques cailloux appartenant au jurassique de ces vallées. Leur volume au sein d'une formation boueuse, leurs angles encore vifs, tout indique ce mode de transport.

Au milieu de la grande couche de lignites, qui n'a pas moins de 1^{m} 50 de puissance, on a trouvé en quelques joints des parties entièrement charbonnées. Peut-être sera-ce le feu du ciel qui sera venu mêler l'incendie aux horreurs de l'inondation.

Sur la grande couche se trouve ce que les mineurs appellent la *coupe* : c'est un retour de marnes noires, mêlées de débris de cypéracées ; il indique un intervalle de repos dans les dévastations des torrents et les arrivages des bois flottants. La coupe partage les lignites en deux parties et en facilite l'exploitation. Ceux de dessus sont tout aussi riches que les autres : c'est dans cette partie que j'ai remarqué le plus grand nombre de cailloux transportés. Ils ont subi une espèce de métamorphisme par suite du travail qui a charbonné les bois.

Sur les lignites on retrouve souvent l'argile à poterie, qui leur est vraisemblablement synchronique. Durant l'ère de repos, qui est attestée par la croissance et le

Digitized by Google

transport des grands arbres, les dépôts sont ceux des eaux tranquilles. Sur le passage des convois de grands arbres, les feuilles et autres menus fragments ont pu se mêler aux argiles de Saint-Ombre. A Cusy, dans le lac oriental, les marnes et argiles ne portent pas de traces de lignites.

Des sables très fins ont succédé aux argiles. Je les ai remarqués soit à Sonnaz, au-dessus des galeries de lignite ; soit à Servolex, dans la même position ; soit surtout à Cusy, où ils sont entassés sur l'argile, qu'ils ont excavée et découpée de la façon la plus bizarre. Ce retour d'un dépôt moins paisible, ces érosions elles-mêmes, tout ferait présumer qu'il est survenu quelque phénomène dont l'effet aurait été de rapprocher le rivage. A Sonnaz, on observe un retour d'argile marneuse avec de grands hélix passant au noir, puis une mince couche de lignite ayant 0^m 10 à peine d'épaisseur. Il y a peu de troncs d'arbres, mais seulement des feuilles accumulées avec des tiges de cypéracées. Les hélix sont mêlés encore à ce lignite ainsi qu'au sable qui le recouvre. Je n'ai pas trouvé ce retour à Servolex ; à Saint-Ombre, il en existe quelques indices.

Les sables passent peu à peu au gravier, et le gravier se change en poudingue dans quelques points ; dans d'autres, là où le tuf calcaire, qui forme le ciment, a manqué, c'est une couche de galets presque tous de la grosseur d'un œuf, bien triés, bien lavés, entassés quelquefois sur 3 ou 4 mètres de hauteur.

Cette formation accuse des eaux de plus en plus agitées, ou, ce qui revient au même, une proximité du rivage

Digitized by Google

toujours plus grande ; car on sait que les cours d'eau débouchant dans un lac déposent sur leur embouchure les cailloux les plus volumineux, ne transportent au-delà que les sables et plus loin encore que les boues en suspension dans les eaux. Partant de cette donnée de l'expérience, lorsque nous trouvons à la Boisse, par exemple, sur les boues du sable et au-dessus du sable, des galets de plus en plus gros, nous sommes autorisés à conclure que la violence du cours d'eau s'est accrue insensiblement, ou, ce qui est plus vraisemblable, que le bassin s'est comblé peu à peu, que l'embouchure du fleuve, éloignée d'abord de la Boisse, s'en est rapprochée avec le temps.

Fossiles. — A l'étude des fossiles du quaternaire se rattachent de vastes problèmes. Ce terrain ne contient-il que des espèces identiques à celles de notre monde actuel, ou bien ces espèces y sont-elles mêlées à des genres, à des variétés perdues aujourd'hui, à des espèces du monde tertiaire? La création contemporaine a-t-elle paru tout-à-coup, ou bien s'est-elle substituée graduellement aux créations antérieures, comme nous avons vu le crétacé succéder au jurassique, et le tertiaire au crétacé? Pour arriver à résoudre ces problèmes, il faut étudier successivement la flore et la faune du terrain quaternaire.

Les botanistes les plus exercés s'accordent à reconnaître dans les lignites de cette période des plantes en tout semblables à celles de notre création, sans aucun mélange d'espèces éteintes. Les sapins, les bouleaux, y sont surtout reconnaissables. Dans les argiles exploitées à la Boisse

Digitized by Google

pour la fabrication des briques, on trouve des feuilles de dicotylédones conservées comme dans un herbier, avec de petites graines qui auront surnagé dans les crues. Une étude plus exacte de ces débris confirmera, nous le pensons, cette première conjecture.

Par une loi providentielle, en même temps que les végétaux, apparaissent toujours les représentants du règne animal : ce sont, parmi les mollusques, des espèces fluviatiles et terrestres, hélix, limnœa, paludina, planorbis, ancylus, etc. Ceux qui sont susceptibles de détermination spécifique appartiennent tous à des espèces vivant aujourd'hui dans nos climats. Car c'est là un point important à noter : les plantes et les végétaux de cette date prouvent que la vallée d'Aix avait alors la même température qu'aujourd'hui. Au lendemain de l'époque tertiaire, où les palmiers florissaient dans les Beauges, le camphrier dans la Suisse, à la veille de la période glaciaire, nous avions en Savoie le climat de l'*helix hortensis*, celui des environs de Chambéry et de Genève.

Les articulés sont représentés par des insectes dont les élytres noires ou irisées abondent dans l'argile de la Boisse et surtout dans le lignite supérieur de Servolex. Deux zélés entomologistes ont publié la monographie de ces insectes dans les bulletins de la Société d'Histoire naturelle de Savoie ; ils ont eu le mérite d'y reconnaître les genres *carabus*, *agonum*, *chrysomela*, *donacia*, tous appartenant à notre faune paludéenne. Je ne sais toutefois si nous devons admettre avec eux que tous les sujets observés appartiennent à des espèces nouvelles, sans analogie avec les insectes contemporains, ni avec ceux des épo-

Digitized by Google

ques tertaires; ce serait là un fait en contradiction avec les données fournies par l'étude des végétaux et des mollusques, un fait dont la portée serait trop grave pour être admis avant qu'il ait subi le contrôle des maîtres de la science.

Les vertébrés ne sont représentés dans notre bassin que par une seule dent de poisson. Les ouvriers ont assuré avoir trouvé souvent des ossements. Il est à regretter que ces précieux échantillons n'aient pas été conservés.

Technologie. — Les alluvions quaternaires ne sont pas moins intéressantes par les produits qu'elles fournissent à l'industrie. Je ne répéterai pas ce que j'ai déjà dit au sujet des terres à briques et des lignites; il est un autre produit bien plus séduisant que je crois devoir assigner à ce terrain : ce sont les paillettes d'or.

La question vaut la peine d'être étudiée de près.

C'est surtout dans le lit du Chéran que les orpailleurs ont signalé la plus grande abondance de paillettes. Depuis quelques années, des travaux considérables ont été tentés pour en trouver la source; en 1851 et 1852, une société s'était même constituée entre des chercheurs indigènes et une dizaine de mineurs exercés qui désertaient les mines de plomb argentifère de la Tarentaise, dans l'espérance de trouver un métal plus riche. Une galerie fut ouverte dans la mollasse lacustre au point où elle recouvre le calcaire urgonien. On avait pour se guider des restes d'anciens travaux, des traditions merveilleuses et peut-être encore les promesses non moins merveilleuses de la baguette devinatoire.

Digitized by Google

On ne pouvait rien attendre de fouilles à travers la mollasse lacustre ; elles furent abandonnées. L'année suivante, un géologue anglo-américain vint faire des recherches dans une autre direction. Il recueillit les fers peroxydés que les eaux détachent de la roche urgonienne et entassent dans les cavités de la grotte de Bange. Il crut y découvrir un composé d'or et la source véritable des paillettes. Il ne tarda pas à renoncer lui aussi à sa spéculation peu lucrative.

En 1855, les travaux ont été repris sur une plus grande échelle. Un spéculateur belge a fait établir une belle route pour descendre aux gorges du Chéran, a construit un édifice et a ouvert une galerie profonde dans le cœur du roc urgonien. Je ne voudrais pas être prophète de malheur ; je ne désire au contraire rien tant que d'être déçu dans mes sinistres prévisions.

Pendant que les hommes d'action vont fouillant les roches sédimentaires anciennes, l'urgonien et la mollasse lacustre, quelques géologues enseignent en théorie que les paillettes d'or ne se trouvent que dans la mollasse marine. Mgr Rendu, évêque d'Annecy, au congrès géologique de 1844, a même supputé la quantité d'or que contiendrait le massif entier de nos mollasses marines.

Cette opinion peut invoquer des considérations puissantes. En Savoie, ce n'est presque que dans la région occupée par les mollasses que l'orpaillage a été avantageusement exploité. Tous les cours d'eau qui traversent ce terrain, le Chéran, le Fier, le Sierroz, la Néphaz, passent pour rouler des paillettes, sans qu'on ait ouï dire qu'il s'en rencontre dans l'Isère, la Laisse et les autres

Digitized by Google

rivières qui traversent les alluvions. Il serait d'ailleurs assez naturel que les grès formés de détritus de roches étrangères à la Savoie continssent également l'or, qui est lui aussi de provenance étrangère.

Quelle que soit la force de ces présomptions, je crois néanmoins devoir rajeunir le gisement de l'or et le placer dans les alluvions quaternaires. C'est, en effet, toujours dans les alluvions que se trouvent les paillettes du monde entier, dans la Colombie, la Californie, comme dans les Indes orientales, et plus près de nous, le long des rivières aurifères de France, comme dans les cailloux de la Bessa, en Piémont. Il faudrait des faits décisifs pour nous autoriser à croire qu'il en est autrement en Savoie. Les faits, au contraire, sont tous en faveur de l'alluvion. On a maintes fois fait émietter et laver les mollasses marines de notre pays, toujours sans succès. Il y a plus : le long du Chéran, le point où se rencontrent les paillettes les plus grosses et en plus grande abondance, c'est depuis la sortie du défilé de Bange jusqu'au pont de Cusy. Or, sur ce parcours il n'existe point de mollasse marine ; le Chéran, depuis sa source jusqu'à ce pont, ne les a point rencontrées sur son passage : il roule dans des mollasses lacustres, entre des berges quaternaires de 50 mètres de hauteur.

Plusieurs personnes m'ont assuré avoir recueilli des paillettes dans le Chéran à Lescheraine, en Beauges, bien en amont du point où il rencontre les mollasses. M. John Marchand m'a dit avoir fait orpailler soit dans le Chéran, soit dans le ruisseau de Bellecombe, jusqu'à leur source, et y avoir trouvé partout des paillettes d'or. Il est bon

Digitized by Google

d'ajouter que le quaternaire recouvre tout le bassin où coulent le Sierroz, la Néphaz, etc. L'or qu'ils charrient peut donc provenir de ce terrain aussi bien que des mollasses. Par contre, le Rhin et tant d'autres fleuves à paillettes aurifères ne coulent que dans des alluvions. Personne ne doute qu'ils n'y trouvent les richesses que déposent leurs eaux.

J'ai ainsi à invoquer soit l'analogie, soit l'observation directe contre la théorie du savant évêque d'Annecy.

Il semblerait que c'est dans leurs couches profondes que les quaternaires fournissent les paillettes aurifères. C'est en effet au point où les alluvions du Chéran joignent la roche urgonienne, que la tradition constante place les plus belles trouvailles ; les plus légères ne se rencontrent en aval que dans les tournants de la rivière, là où elles ont été entraînées d'un point de départ évidemment supérieur. Si ces considérations sont fondées, il en résulterait que les spéculateurs, au lieu de s'acharner à percer l'urgonien ou la mollasse lacustre, devraient simplement accélérer le lavage des alluvions par les eaux du Chéran, en y précipitant les berges verticales qui l'encaissent. J'aimerais du moins à voir réaliser quelques tentatives en ce sens.

Il restera toujours fort difficile d'expliquer la présence de l'or dans les alluvions. Probablement il est descendu des Alpes, où il en existe de rares filons ; roulé par les torrents jusque dans les lacs quaternaires, il s'y est déposé parmi les cailloux du rivage, d'où le détache aujourd'hui le Chéran pour le rouler encore.

Les courants quaternaires ont fait le triage, comme

Digitized by Google

fait le *berceau* de l'orpailleur ; les roches les plus légères ont roulé loin des Alpes ; l'or plus dense est resté au fond du berceau, sur la lisière même des gîtes aurifères.

Les découvertes récentes de M. l'ingénieur Gueymard au sujet du platine dans les Alpes et dans toutes les roches soit secondaires calcaires, soit même tertiaires du voisinage, ouvrent une vaste carrière à nos conjectures ; elles nous enseignent du moins à être réservés dans nos affirmations, jusqu'à ce que nous ayons des analyses exactes et des faits bien constatés.

Coup d'œil d'ensemble. — *Discussion.* — J'en ai dit assez pour prouver que ce terrain est complètement indépendant des tertiaires de notre pays. Il en est séparé par une révolution du globe qui a redressé les Alpes et les chaînes du Jura, avec les mollasses les plus récentes ; il s'est déposé en couches horizontales dans les dépressions et jusque dans les fentes et les érosions, produit du cataclysme. Il en est séparé plus nettement encore par sa faune et sa flore, où l'on n'a pas signalé une seule espèce des mondes antérieurs ; tandis que presque tout indique une similitude avec notre création actuelle. C'est pour ce motif que je l'ai désigné sous le nom de *quaternaire.* Le nom d'*alluvion ancienne,* donné par M. Elie de Beaumont, était mieux choisi ; mais, comme nous trouverons une autre *alluvion ancienne* au-dessus du *diluvium,* il nous a paru plus juste de le réserver pour ce dernier terrain, qui se lie par des transitions insensibles à l'alluvion contemporaine.

Pour être fidèle au principe de classification qui a pré-

Digitized by Google

valu en géologie, nous devrions écarter les noms de *tertiaire* et de *quaternaire*, qui se rallient à la théorie abandonnée des terrains *primitifs*, *secondaires* et de *transition*. Avec d'Orbigny et la géologie française, nous devrions adopter un nom de localité, en choisir une où le type ait été primitivement étudié et se présente dans tout son développement. En mémoire du beau travail de M. Elie de Beaumont (*Recherches sur quelques-unes des révolutions de la surface du globe*; Paris, 1830), qui a ouvert la voie à ces recherches, nous aimerions à voir adopter le nom de Chambéry, où ce terrain a été particulièrement étudié par le savant président de l'Académie des Sciences; nous aurions ainsi, au-dessus du terrain *subapennin* de d'Orbigny, un terrain *chambérien*. C'est un simple vœu que j'émets pour le jour où M. d'Orbigny complètera sa description statigraphique, et la conduira jusqu'à nos formations contemporaines.

Le terrain quaternaire ou *chambérien* n'occupe pas seulement le bassin circonscrit de notre ville; on le trouve dans les basses régions de la Suisse toujours intercalé entre la mollasse et le diluvium. M. Elie de Beaumont l'a suivi depuis Saint-Vallier, dans la Drôme, dans la Bresse entière, jusque dans le Suntgau et l'Alsace. On y a recueilli, dans ces contrées, des ossements d'ours, d'éléphants, de mastodontes, de rhinocéros. Ces débris concourent à prouver que les bords de ce lac, ou de cette caspienne immense, étaient couverts de forêts sauvages.

M. Elie de Beaumont faisait observer déjà l'horizontalité de ces dépôts; si parfois les couches semblent inclinées, il remarque avec justesse que cette inclinaison varie

Digitized by Google

d'un point à l'autre, sans qu'il y ait aucun indice de rupture ni de plis; il en conclut qu'elle n'est pas l'effet d'un redressement. Cependant l'éminent géologue, pour s'expliquer la disparition de ce lac, est conduit à placer une révolution du globe à la fin du dépôt de ces alluvions; à cette révolution il rattache le soulèvement des Alpes orientales. Pour ce qui est de la Savoie, nous devons avouer que nous n'en avons trouvé aucun indice; nous craindrions même que les couches d'alluvion que M. de Beaumont a cru voir relevées dans la Provence ne fussent une mollasse supérieure désagrégée, dont le *facies* se confond aisément avec celui du quaternaire. Peut-être M. de Beaumont cédait-il involontairement au désir de trouver un cataclysme suffisant à expliquer le diluvium. Les partisans de la théorie des glaciers sont dispensés de recourir à ce soulèvement, qui du reste ne suffirait pas, *ainsi* que nous le verrons bientôt, à rendre raison des faits observés.

Voici donc quelle sera notre théorie :

Au lendemain de la commotion effrayante qui souleva les Alpes et le Jura en déchirant les couches superficielles et amoncelant des débris gigantesques, les eaux, barrées dans leur cours inférieur, durent former des lacs immenses dans la basse région. Les débris des roches encaissantes s'y entassèrent les premiers, comblant les plus profondes anfractuosités du sol. C'est par ce motif que les dépôts inférieurs sont presque tous des cailloux calcaires, plus voisins du point d'arrivée. Bientôt l'équilibre s'établit; partant des montagnes nouvellement formées et des glaces éternelles qui les couronnent, de grands cours

Digitized by Google

d'eau débouchent dans les lacs, en suivant la direction de nos vallées actuelles. La vie renaît, les mollusques et les plantes marécageuses sur les bords des lacs, les arbres de haute futaie le long des cours d'eau, avec leurs hôtes paisibles, les éléphants et les rhinocéros.

Cependant les Alpes présentaient alors un tout autre aspect : c'était un entassement de fragments concassés des roches alpines, mêlés à des boues calcaires du lias. Le tout formait un plan incliné, montant du bord des lacs jusqu'aux cimes neigeuses. A mesure que les glaces ou les eaux des torrents charriaient une partie de ces éboulis, le lac allait se comblant, se rétrécissant graduellement. C'est ainsi que les bas fonds sabloneux ou argileux de Saint-Ombre deviennent peu à peu des bancs de galets.

Un instant encore, et la masse des éboulis, convertie en un immense glacier, va glisser entière comme une lave de volcan, dévastant, entraînant, nivelant tout sur son passage. C'est l'irruption du diluvium, le plus bizarre épisode de l'histoire géologique de notre planète.

XI.

DILUVIUM.

Commençons par décrire ce qui est, nous entrerons ensuite dans le champ trop vaste des hypothèses.

Les dépôts du *diluvium* se composent de deux parties : les boues, connues dans nos pays sous le nom de *marc*, et au-dessus les blocs erratiques.

Digitized by Google

Les boues forment le sous-sol stérile, humide, froid de la généralité de nos terres cultivables. C'est un vaste manteau qui a enveloppé la Savoie entière, et qui la couvre encore, sauf quelques déchirures qu'y ont faites les accidents géologiques. Elles se composent de limon calcaire, bleuâtre, passant au blanc-jaunâtre à la superficie. Il est entremêlé de cailloux roulés de toute grosseur, dispersés pêle-mêle à divers niveaux. C'est là ce qui forme le cachet caractéristique de ce dépôt, ce qui recèle les plus impénétrables mystères. Dans tout sédiment déposé par les eaux, les cailloux se trient par ordre de grosseur, se disposent en assises régulières. Ici rien de pareil : point d'apparence de stratification ; les cailloux les plus volumineux sont disséminés çà et là, à toutes les hauteurs, contrairement aux lois fondamentales de la gravité. Autre anomalie, les cailloux les plus tendres sont ordinairement marqués de stries, comme celles que tracerait sur le marbre une pointe d'acier. Ce sont les galets bleus du jurassique inférieur qui présentent le mieux cette particularité.

On a remarqué également que les roches calcaires sur lesquelles repose immédiatement le *diluvium* sont aussi polies et striées. Il me suffira de citer celle de Montmélian, au pied nord du fort, et la belle roche polie de Pont-Pierre, près d'Aix, que j'ai décrite dans une précédente notice. [1]

En s'élevant sur des coteaux que n'atteint pas aujourd'hui le *diluvium*, par exemple, le sommet de la Cham-

[1] *Essai sur l'érosion pluviale étudiée dans le bassin d'Aix en Savoie*, par M. Louis Pillet. — Chambéry, 1854.

Digitized by Google

botte, au-dessus de Grésy, on y trouve épars sur le sol les cailloux roulés du *diluvium*; les roches y sont aussi striées ou cannelées dans le sens longitudinal de la vallée, bien que l'action de l'air et des pluies ait détruit le poli. De ce fait on a conclu que les boues du *diluvium* auraient atteint autrefois et dépassé ce niveau.

Des observateurs plus hardis ont parcouru les sommités de nos chaînes pour y mesurer les hauteurs qu'y aurait atteintes le diluvium. Ainsi ils l'ont reconnu sous la dent du Nivolet, jusqu'aux Déserts; sur la croupe du Mont-du-Chat, au-dessus du hameau de Conjux, où se trouve une fort belle roche polie, protégée par un tuf calcaire. En somme, ils la représentent comme s'élevant à de grandes hauteurs près des Alpes, de là descendant en plan incliné jusqu'aux cimes du Jura et du Mont-d'Or, au-delà de Lyon.

Habitué à n'affirmer que ce que j'ai vu moi-même de mes yeux, je cite cette observation, dont nous verrons bientôt la conséquence importante.

J'ai essayé d'étudier à Grésy-sur-Aix la nature des cailloux qui se trouvent dans le *diluvium*; sur 122 cailloux, il y avait :

Mollasse marine	2
Grès nummulitique	2
Calcaire urgonien	28
— néocomien	8
— kimméridgien	3
— corallien blanc	11
Dolomie grenue	1
A reporter	55

Digitized by Google

Report. . .	55
Oxfordien bleu	9
— noir des Alpes	15
Cargneule	1
Jaspe en gros caillou	1
Quartzite.	15
Grès anthraxifère	12
Micaschiste	3
Granite avec mica noir	3
— rose	1
— avec amphibole et grenats	1
Amphibole amorphe	1
— avec sphène	1
— ou masse schistoïde avec feld-spath	2
Diallage	2
Granite indéterminé	2
	122

On voit par cette nomenclature que le *diluvium* a emprunté à toutes les roches, même à celles qui sont les moins répandues dans les Alpes, comme le jaspe et le grenat. Il s'est formé surtout aux dépens des roches les plus voisines : 80 échantillons sur 122, soit les deux tiers, appartiennent aux calcaires stratifiés; l'autre tiers provient des roches alpines. Leur nature ne permet pas de décider si elles nous arrivent du sud, par le col de Chambéry, ou du nord, par Annecy ; toutefois la présence du jaspe, qui ne m'est connu en roche qu'à Saint-Gervais sur Sallanches, l'absence des serpentines si communes dans les Alpes de Maurienne, me feraient incliner vers ce dernier parti.

Dans le *diluvium* qui surmonte les alluvions de Sainte-

Digitized by Google

Ombre, les serpentines et euphotides paraissent au contraire fort abondantes : c'est ce qui me porte à chercher dans les Alpes du sud la source du courant boueux qui a fourni ce dépôt.

L'épaisseur du *diluvium* est extrêmement variable. Si l'on doit la calculer d'après les hauteurs qu'atteignent les roches polies et les blocs erratiques, ce ne serait pas moins de 600 mètres dans notre vallée, puisqu'il y a au moins cette hauteur entre Aix, par exemple, et la cime du Revard; mais, pour ne parler que de ce qui se voit aujourd'hui, je ne puis l'évaluer à plus de 50 mètres de puissance, en la mesurant depuis les alluvions quaternaires de la Boisse jusqu'à la cime de la colline diluvienne de Piochet et de Saint-Ombre. L'épaisseur est moindre encore sur les quaternaires de Cusy. Ce qui est remarquable, c'est qu'on lui retrouve la même puissance au sommet des collines, là où le dépôt diluvien a été érodé par les eaux, comme à Mouxy ou à Clarafond au-dessus d'Aix. On peut ainsi le considérer comme un enduit d'épaisseur uniforme qui aurait recouvert le pays jusqu'à une hauteur déterminée ; cette hypothèse est plus vraisemblable que celle d'un océan boueux qui aurait tout nivelé d'abord, pour disparaître ensuite, en ne laissant qu'une croûte de 50 mètres plaquée sur le relief du sol.

A Cusy, j'ai pu observer la ligne de contact entre le quaternaire et le *diluvium* : on voit que ce dernier a creusé des rides longitudinales profondes dans les surfaces planes sous-jacentes, des rides du nord au sud. Peut-être la coulée diluvienne était-elle précédée de courants rapides qui auront creusé les sillons ; plus probablement aura-t-elle

Digitized by Google

envahi elle-même ce bassin avec une force suffisante pour produire ces rides. A l'entrée du défilé de Bange, on remarque même que l'alluvion quaternaire est taillée en pyramides successives ; le *diluvium*, à son tour, est moulé sur ces pyramides et présente à sa surface supérieure les mêmes inflexions. Ce fait nous confirmerait que l'enduit diluvien n'a jamais eu cette puissance énorme que lui supposent certaines théories, mais qu'il forme un simple revêtement sur les inégalités du sol sous-jacent.

Pour compléter cette description, je dois parler des *blocs erratiques*. On sait que ce sont des pierres, souvent de grande dimension, à angles vifs, détachées des roches granitiques ou métamorphiques des Alpes, et transportées par quelque agent mystérieux à la surface et sur le pourtour du bassin diluvien. Au-dessus d'Aix, on en verra de beaux types aux carrières romaines, sur le Biolay, enchâssées dans les sillons de l'érosion pluviale. Ce sont, pour la plupart, des blocs d'une roche amphibolique, avec taches jaunâtres de sphène, roche qui se trouve en place dans la chaîne du mont Blanc. Sur la colline de Lémenc, près de Chambéry, à Montagnole, au pied des cimes abruptes de Joigny, on recueillerait une collection complète des roches des Alpes. C'est ainsi qu'on y avait signalé, en 1851, une mine de fer arsénical, qui n'était en réalité qu'un bloc erratique arrivant de l'Oisans. Le plus grand que j'aie observé dans ces parages est à Saint-Pierre de Curtille, près d'Hautecombe, sur l'arête de la montagne abrupte qui domine le lac à son entrée dans le canal de Savières. Si ma mémoire ne me trompe, il n'a pas moins de 30 mètres cubes. C'est un micaschiste ou

Digitized by Google

un grès anthraxifère des Alpes ; ses arêtes sont aussi fraîches que s'il n'était détaché que d'hier.

En général, ceux des blocs erratiques qui reposent sur une roche solide ont conservé leurs arêtes plus vives ; ceux, au contraire, qui sont dispersés sur la surface du *diluvium* ont subi un commencement de polissage. J'en ai vu qui, rugueux à la face supérieure, étaient polis et striés à leur base engagée dans les boues diluviennes.

Les blocs erratiques atteignent le même niveau que les roches polies et le *diluvium ;* ils semblent même en occuper la surface, comme s'ils marquaient la fin du phénomène bizarre auquel le *diluvium* doit sa dispersion. En traitant de la partie conjecturale de la science dans le paragraphe suivant, je dirai les hypothèses imaginées pour expliquer ce mystère.

Fossiles. — Auparavant disons que le *diluvium* véritable ne contient pas de fossiles ; il occupe une période de désolation où rien n'a pu vivre sur la terre ; on y a signalé seulement, dans les pays voisins, des cadavres d'animaux quaternaires, noyés dans la fange.

Ici se présente un problème d'une portée immense : a-t-on trouvé sous le *diluvium* des ossements humains ou des débris de l'industrie humaine ?

Près d'Abbeville et d'Amiens, MM. Buteux, Rigollet et autres observateurs consciencieux ont découvert en très grand nombre des silex taillés en forme de haches enfouis avec des ossements d'éléphants et de *rhinoceros tichorinus* dans le *diluvium*. Ce fait a été signalé au congrès géologique de Paris le 3 septembre 1855, et j'ai eu le

Digitized by Google

plaisir d'assister à la discussion intéressante à laquelle il a donné lieu. M. Hébert, professeur de géologie à l'école normale, a visité la localité ; il a constaté que les fouilles atteignent une profondeur de 5 à 6 mètres au-dessous du niveau des tombes romaines et celtiques dans un terrain certainement diluvien. Il a questionné les ouvriers, qui tous lui ont indiqué la même assise où ils ont trouvé les haches. Cette assise appartient certainement au *diluvium* ; toutefois, comme il n'a pas trouvé lui-même les silex en place, il a déclaré ne pouvoir encore affirmer le fait ; seulement il considère la question comme digne d'examen.

MM. Meyer et Jacquot présents à la séance ont cité des silex taillés en fer de lance qu'ils ont trouvés dans les Landes, au-dessous des sables diluviens, et même sous un minerai de fer inférieur aux sables. Comme la date de ce dépôt n'est point établie, on doit également attendre de nouveaux faits plus précis.

Dans l'*Essai d'une description géologique du bassin de l'Adour*, par M. Joseph Delbos, 1854, nous voyons effectivement que le *diluvium* de cette contrée, spécialement de la commune de Labatut, se compose d'un poudingue ferrugineux recouvert de sables blancs ; mais cet auteur, qui a fait une étude très soignée des terrains de la Gironde, n'y mentionne point les lances de silex. Nouveau motif de nous abstenir de toute conclusion prématurée.

A ces faits on peut joindre ceux qui ont été déjà souvent cités, les poteries découvertes dans les cavernes mêlées à des ossements d'animaux antédiluviens. Bien qu'il n'y ait rien encore de parfaitement constaté, on peut croire que nous ne sommes pas loin du jour où ce grand problème trouvera sa solution.

Digitized by Google

Discussion. — Hypothèse. — Comparé aux autres formations géologiques, le *diluvium* date d'hier, et cependant aucune n'est couverte de si épaisses ténèbres. Le premier système qui s'est présenté à l'esprit des géologues a été de voir dans notre dépôt un résidu, une preuve du *déluge* de la Genèse. C'est de ce rapprochement qu'est dérivé son nom. Mais les objections se présentent en foule. Une pluie, si effrayante qu'elle soit, n'a pu produire une lave boueuse : les sédiments amoncelés, ballottés dans les eaux pendant une année, auraient dû au contraire se trier, se disposer en couches horizontales, ainsi que cela s'observe dans toutes les nappes d'eau. Le polissage des roches et des cailloux, le mélange confus des blocs et des menus cailloux, ne s'expliquent point dans cette hypothèse ; en un mot, elle ne suffit pas à rendre raison des faits observés.

Il y a plus : le *diluvium* n'a pas dépassé une hauteur de 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer ; il n'aurait donc pas couvert les hautes montagnes ; ce qui serait directement contraire au texte de la Bible. Son niveau aurait suivi un plan incliné des chaînes de montagnes jusqu'à la plaine ; ce qui est contraire à l'équilibre d'une masse d'eau.

J'ajouterai encore un argument puisé dans les érosions pluviales. J'ai dit, dans le travail que j'ai consacré à décrire les érosions des carrières romaines près d'Aix-les-Bains, que les érosions commencées depuis dix-huit siècles ont à peine 0^m 005 de profondeur, tandis que celles qui datent du jour où le *diluvium* a été déblayé atteignent une profondeur cent fois plus grande. Le déluge mosaïque, datant de quarante siècles seulement, ne peut donc être

Digitized by Google

confondu avec celui du *diluvium*, qui remonte à plusieurs centaines de siècles.

Le déluge historique étant écarté, on a supposé d'abord quelque déluge plus ancien : c'est l'hypothèse des soulèvements et des courants. M. Elie de Beaumont a appuyé cette théorie de son nom et de sa grande autorité. Il écrivait en 1830, en parlant du *diluvium* : « Ces grandes « pierres anguleuses et ces cailloux roulés transportés « probablement pendant un intervalle de temps très court « doivent être considérés comme *le premier terme de la « série des couches de sédiment qui a dû se former sur la « surface du globe pendant la période de tranquillité qui « aura suivi la dernière catastrophe.....* » Cette dernière catastrophe, suivant l'éminent géologue, n'est autre que le soulèvement des Alpes orientales, soulèvement qui aurait produit un bouleversement instantané dans les dépôts meubles de nos contrées.

Vout-on savoir comment M. de Beaumont appliquait sa belle conception au bassin d'Aix, laissons-le parler.

« Il paraît, dit-il, que le plan légèrement incliné que « présentait la surface des courants diluviens passait un « peu au-dessus des cols du Mont-du-Chat et du mont « d'Epine, qui isolent de part et d'autre la masse supé- « rieure du Mont-du-Chat. Ils couvraient ainsi à peu près « en totalité le barrage qui sépare aujourd'hui la basse « Savoie des parties basses du département de l'Isère, et « cela s'accorde avec la position des grandes pierres al- « pines transportées qu'on trouve à toutes sortes de hau- « teurs sur les pentes du barrage en question. »

Cette explication est très logique, très claire ; elle pré-

Digitized by Google

sente toutefois des difficultés sinon insolubles, du moins bien sérieuses.

Le soulèvement des Alpes orientales comment aurait-il si fort bouleversé le sol et comblé les vallées, quand on ne voit pas qu'il ait même troublé l'horizontalité des dépôts quaternaires antérieurs? Ce cataclysme ne s'appliquerait qu'à une région limitée ou à une zône terrestre; mais à coup sûr il ne suffit pas à rendre raison du *diluvium*, avec ses stries et ses blocs erratiques, qui s'étend du pôle nord jusque dans la Poméranie, d'une part, et jusqu'au Mexique, sur l'autre hémisphère. Les observations directes qui ont été faites sur des torrents déchaînés le long de nos vallées constatent le transport de blocs énormes; mais jamais on n'a observé rien qui ressemble aux boues du *diluvium*. On ne comprendrait pas comment une masse d'eau, si impétueuse qu'on la suppose, aurait accumulé ces dépôts contre les lois de la statique, comment elle aurait poli et strié roches et cailloux. Il serait également difficile d'expliquer comment les plus grands blocs ne se trouveraient qu'à la surface. M. de Beaumont est obligé de supposer que le phénomène du passage des torrents diluviens n'a pas été tout-à-fait instantané, et que, *dans les derniers moments, ce courant a été capable de transporter des blocs plus gros que dans le commencement*. D'où viendrait cette progression de force, si l'irruption des eaux est due à un brusque soulèvement du sol et à la rupture des bassins supérieurs?

La science en était là, lorsque apparut la séduisante théorie des glaciers. Des géologues suisses, MM. de Charpentier, Agassitz, etc., les premiers, furent frappés

Digitized by Google

de la similitude du *diluvium* avec le délaissé de nos glaciers actuels. Dès lors toute difficulté parut aplanie.

A une époque déterminée, le froid augmente de quelques degrés; aussitôt des cimes neigeuses de nos montagnes, et en même temps des glaces polaires, partent de vastes glaciers qui s'élèvent, s'élèvent de jour en jour jusqu'à ce qu'ils aient nivelé nos contrées. Sous chacun de ces glaciers gigantesques, comme sous nos glaciers actuels, on doit trouver la roche encaissante polie et striée; les blocs engagés entre la glace et les parois latérales sont broyés, triturés : c'est ce qui forme la boue, le *lehm* diluvien. Entraînés par les eaux, ils s'accumulent dans les bas-fonds et à l'extrémité du glacier, mêlés aux cailloux qui y tombent de temps à autre. En même temps, sur la surface du glacier restent suspendues les roches à arêtes vives détachées des pics avoisinants. Ce sont les blocs erratiques.

Cette masse visqueuse, semi-fluide, avance lentement en suivant un plan incliné qui est précisément celui que marquent les blocs erratiques du haut des Alpes jusqu'aux coteaux du Jura. Elle accumule son *lehm* dans les anfractuosités et dans le fond de son lit; elle sème les blocs en forme de moraines latérales ou les amoncèle en immenses moraines frontales.

La congélation universelle suspend la vie sur la surface du globe; aussi ne connaît-on ni végétaux, ni animaux de cette période. Surviennent des années moins rigoureuses; peu à peu les glaciers s'abaissent, se retirent en dispersant sur le sol les blocs anguleux dont leur dos était chargé. Les torrents qui proviennent de leur fusion

Digitized by Google

déposent des nappes de sable et de cailloux à des hauteurs que n'ont jamais pu atteindre nos cours d'eau actuels. C'est l'origine de l'alluvion ancienne.

Dans ce tableau, bien incomplet sans doute, on voit comment tout se lie dans cette belle théorie ; il y reste cependant d'immenses lacunes. D'où viendrait ce refroidissement temporaire dont il n'existe pas d'exemple, je ne dis pas seulement dans les fastes de l'humanité, mais dans les annales géologiques mille fois plus longues ? Admettre avec M. Dumont, président du Congrès géologique de Paris en 1855, que notre système planétaire traversait alors des régions de l'espace plus froides, n'est-ce pas se jeter dans des suppositions par trop téméraires ? Le froid étant accordé, n'aurait-on pas des nevés gigantesques, au lieu de glaciers, car la congélation de la glace suppose une alternative de froid et de chaleur ?

D'ailleurs, en fait, dans la vallée d'Aix, comme dans la vallée de l'Isère et dans toutes les régions avoisinantes, je n'ai jamais su rien découvrir qui ressemblât à une moraine, rien qui attestât l'existence d'un glacier véritable.

Cette solution, comme les précédentes, est donc hérissée de difficultés ; mais, si obscure qu'elle soit, lorsque je cherche à m'expliquer les faits observés dans le bassin d'Aix, il semble que c'est elle encore qui me fournit les plus précieuses lumières. En supposant même que l'avenir nous réserve une solution mixte, moins absolue et moins exclusive, les ingénieux créateurs de l'école glacialiste n'en auront pas moins bien mérité de la science, en lui fournissant un élément dont elle ne soupçonnait ni la fécondité, ni la puissance.

Digitized by Google

Au milieu de ce conflit, qui dure encore, le plus prudent serait de s'abstenir et d'attendre. Je hasarderai néanmoins quelques considérations limitées au seul bassin d'Aix, que j'étudie présentement. Ce n'est point pour me mêler à la lutte, mais pour ne pas laisser un vide dans le cadre de cette monographie.

Au moment où les alluvions quaternaires se déposaient en couches horizontales dans notre bassin, j'ai dit que les vallées qui nous séparent des Alpes étaient encombrées jusqu'à leur faîte d'une masse énorme de débris. Ce sont les blocs détachés lors du soulèvement général. On s'en fera une idée, en rétablissant par la pensée tout ce qui manque autour des pitons isolés de nos roches granitiques, les couches puissantes qui ont dû les recouvrir, en un mot, les chairs qui ont habillé ce squelette.

Cette masse n'a pas dû s'élever à moins de 1,000 mètres dans les vallées les plus voisines du point de départ. Elle formait un entassement incohérent de cailloux, de blocs et de limon, entassement qui enveloppait la chaîne depuis le faîte jusqu'à une distance considérable, suivant un plan incliné de plus de 45 degrés.

Les eaux, n'étant contenues par aucune couche imperméable, ont dû glisser dans les interstices, parvenir jusqu'au bas-fond. Usant peu à peu les roches, elles ont provoqué des éboulements incessants, qui triturairent de plus en plus la masse, la réduisaient en bouillie pâteuse et la faisaient couler lentement vers la plaine, polissant et striant les parois encaissantes. En même temps que cette action lente des eaux attaquait les dépôts meubles par leur base, il est naturel d'admettre que les glaces stationnaient

Digitized by Google

sur leur superficie. On n'a point pour cela à sortir des causes actuelles : le niveau des vallées alpines aujourd'hui si profondes se trouvait plus élevé de plusieurs centaines de mètres ; encombrées qu'elles étaient de leurs débris mouvants, elles se trouvaient placées à la hauteur normale de nos glaciers contemporains. Les neiges amoncelées, les glaces, ont formé une croûte épaisse sur le courant boueux, croûte qui s'élevait d'année en année et se mêlait aux blocs entassés au-dessous d'elle. Devenue par là plus mobile encore, la masse s'avançait graduellement durant les siècles qui séparent le soulèvement des Alpes de la fin des alluvions quaternaires.

C'est ainsi que s'explique le manque absolu de ces alluvions et de toute trace de cette période dans les vallées supérieures à celle de Chambéry. Elles étaient encombrées par la lave congelée du *diluvium*. C'est ainsi qu'on voit le rivage s'approcher insensiblement de Chambéry et de la Boisse, et les torrents qui s'en échappent y déposer des cailloux de plus en plus volumineux. Enfin, la masse pâteuse elle-même arrive jusqu'à la Boisse, comble le lac quaternaire, s'élève jusqu'au niveau de l'Epine d'une part, et de Nivolet de l'autre. Le glacier qui la surmonte dépose tout à l'entour les blocs à arêtes vives qu'il charrie, tandis que le lit boueux s'étend sur les basfonds et dans tous les replis du sol.

Ne nous étonnons pas de ne reconnaître aux environs d'Aix aucun vestige des moraines glaciaires ; l'avalanche boueuse qui envahit lentement nos régions suit de tout autres lois ; si elle progresse, use et polit comme les glaciers, elle ne forme pas comme eux des cirques concen-

Digitized by Google

triques à son extrémité, des terrasses et des moraines latérales sur ses côtés.

Quelle direction suivait ce courant d'un nouveau genre? M. Guyot, dans ses belles notes sur la distribution des roches dans le bassin erratique du Rhône, a suivi les blocs détachés du mont Blanc jusqu'à Bellegarde, ceux du bassin de l'Isère et de l'Arc sur toute la partie méridionale de la Savoie. Sans contester ses conclusions, je vais tâcher de suivre les laves diluviennes s'entrecroisant dans le bassin d'Aix.

Pour dessiner d'un seul trait leur cours, je dirai qu'elles suivaient la direction de nos cours d'eau actuels; seulement celle de l'Isère, s'élevant bien au-dessus d'Albertville et d'Ugine, de Saint-Pierre d'Albigny et du col du Frêne, de Montmélian et du défilé de Chambéry, étendait de vastes diramations sur Annecy, sur les Bauges et sur la basse Savoie.

Aix recevait à la fois le courant direct arrivant du midi; des ammonites du lias ramassés dans les graviers de Ragès en sont la preuve. Un autre courant arrivait des Bauges par les Déserts et surtout par le défilé de Banges, chargé de craie blanche et de cailloux nummulitiques qui ne se trouvent que dans ces montagnes. Enfin, un troisième courant plus puissant descendait du nord, mêlant les dépôts du Mont-Blanc à ceux de la Tarentaise et des Alpes méridionales qu'il rencontrait à Annecy. C'est celui qui a poli la montagne de la Chambotte et y a marqué les stries qui vont descendant du nord vers le sud; il a moutonné également les roches de Pont-Pierre, où la partie escarpée (lee-seite) est tournée en aval, et la partie nivelée (stoss-seite) en amont.

Digitized by Google

Comme les matériaux, qu'ils arrivent du nord ou du midi, proviennent de la même source, il est tout naturel que M. Guyot n'y ait retrouvé que les blocs des Alpes méridionales. Les faits que je signale ici n'ont rien qui contredise ses observations; seulement on remarquera dans les dépôts au nord d'Aix une prédominance des roches urgoniennes jaune-roux, des grès ou calcaires noirs du flysch, conséquence naturelle de la voie qu'ont suivie ces dépôts.

La vallée d'Aix étant envahie, ce chaos d'un nouveau genre ne s'arrête pas; il déborde sur les plaines de la Bresse, où il n'entraîne que des blocs de moins en moins lourds et de plus en plus arrondis. Les glaciers, atteignant une région plus basse, y ont disparu : ce n'est plus qu'un courant boueux mêlé de cailloux de toute nature. Les eaux qui en découlent de tous côtés sont chargées d'un limon épais : c'est le *lehm* qui s'étend au loin et constitue le *diluvium* sur la superficie presque entière de la France.

A mesure que les parties ténues sont emportées par les eaux, que la masse pâteuse s'étend plus avant dans la plaine par les seules lois de l'équilibre, les réservoirs supérieurs ont dû s'abaisser graduellement et tendre à un niveau uniforme.

Ainsi, sans faire intervenir de changement anormal dans la température, de *Deus ex machinâ*, les glaciers sont rentrés peu à peu dans leurs limites anciennes; il n'en est resté que ces blocs épars, à arêtes vives, qui semblent surnager au-dessus du *diluvium*, sans cependant présenter aucune des formes propres aux moraines.

Pour résumer cette hypothèse, je dirai : le soulèvement

Digitized by Google

cataclystique des Alpes forme une catastrophe sans exemple dans l'histoire de nos terrains sédimentaires; aussi n'est-il pas surprenant d'en retrouver des effets proportionnés à la cause. Les débris qu'il a détachés autour des crêtes et pitons décharnés des Alpes ont fourni les matériaux du *diluvium*. Ces matériaux triturés ou roulés par les eaux forment aujourd'hui les cailloux de la Bresse, les *lehm* des plaines de l'Europe. Le terrain diluvien de nos vallées, les blocs erratiques, sont les témoins de leur passage à travers notre pays.

Ainsi, avec M. Elie de Beaumont, j'attribuerai au soulèvement des Alpes la production du *diluvium*; seulement j'hésite à reconnaître un double soulèvement, et surtout je ne saurais voir dans un débordement instantané, cataclystique, la cause des phénomènes qui sont sous nos yeux. Aux glacialistes j'emprunte toute leur théorie du mouvement séculaire des blocs, du polissage des roches et des cailloux. Comme une matière boueuse, détrempée par les eaux, suffit à produire une partie des effets attribués aux glaciers, j'aimerais à substituer à des accumulations de glaces difficiles à expliquer les matériaux même fournis par la trituration des Alpes. Les glaciers ne deviendraient qu'un élément secondaire, accidentel. Par là, nous éviterions les difficultés trop ardues que suscite ce refroidissement temporaire de notre planète.

Cette hypothèse, ou plutôt ce terme moyen entre deux hypothèses trop exclusives, suffit à expliquer les faits observés aux environs d'Aix, sans recourir à des causes autres que celles qui agissent sous nos yeux. Il serait à désirer que dans chaque bassin limité on pût dessiner des

Digitized by Google

cartes géologiques des dépôts superficiels, et étudier la provenance de leurs cailloux diluviens. Alors seulement on serait en mesure de résoudre définitivement le problème. S'il ne présente maintenant que doutes, c'est que jusqu'à ce jour on s'est attaché à décrire l'ossature du globe, les roches en place, et que l'on ne possède que bien peu de monographies exactes des dépôts diluviens.

XII.

ALLUVION ANCIENNE.

J'ai réservé le nom d'*alluvion ancienne* pour désigner ces dépôts de rivières aujourd'hui disparues, placés à des hauteurs que ne peuvent atteindre nos cours d'eau actuels.

Ainsi, dans la vallée d'Aix, la tour de Grésy est posée sur un sable fin et sur une couche puissante de galets de cette alluvion. On les suit au sud, du côté d'Aix, où ils se superposent bien nettement au *diluvium* ; au nord, ils forment le fond de cette vallée un peu pierreuse qui s'étend jusqu'à Albens. Entre la tour de Grésy et le prolongement nord de ces sables, on voit la tranchée profonde de près de 100 mètres dans laquelle coule le Sierroz. Cette tranchée s'est ouverte depuis le jour où le lit de la rivière antique a été desséché, puisque le dépôt horizontal se retrouve au même niveau des deux côtés de la coupure. Ce seul trait suffirait à démontrer la date an-

Digitized by Google

cienne du dépôt qui nous occupe et les érosions considérables survenues dès sa formation.

L'alluvion ancienne est assise sur le *diluvium;* il est donc impossible de la confondre avec le quaternaire, qui est recouvert évidemment par les boues diluviennes. Elle en diffère encore par sa composition : n'ayant pas été déposée dans une eau tranquille, elle ne contient que des galets et des sables lavés; les argiles y manquent généralement. Les galets sont recouverts de cet enduit blanchâtre, tufacé, qui se retrouve dans presque tous nos torrents actuels. Quant à la nature minéralogique des cailloux, elle diffère peu de celle des dépôts précédents. En grande partie, l'alluvion n'est composée que des éléments du *diluvium* triés et lavés; seulement il m'a paru que les détritus des roches voisines y sont plus abondants et surtout moins broyés. Aussi n'est-il pas rare d'y trouver des fossiles détachés du néocomien, des oursins, des ostrées, par exemple; ce que je n'ai jamais vu dans le quaternaire ni dans le *diluvium* de nos contrées.

Enfin, un caractère négatif assez essentiel, c'est l'absence de tout fossile propre à cette formation : ni bois, ni lignite, ni coquilles fluviatiles, ni débris de l'industrie humaine, on n'a jamais rien signalé dans cette terre infeconde.

Il n'est pas de lois générales dans la disposition de ses éléments divers : tantôt les sables sont à la base, recouverts par les galets; tantôt ils les recouvrent, ou sont intercalés. C'est comme dans nos lits de rivières, où les éléments se succèdent sans règle uniforme, suivant le caprice des crues ou des contours du courant. C'est plus ordinai-

Digitized by Google

rement vers la base qu'on trouve les cailloux agglutinés par un ciment calcaire et formant des bancs de poudingue.

L'épaisseur souvent très considérable des sédiments prouve que cette période a duré fort longtemps.

Discussion. — Hypothèse. — Il est évident que nos cours d'eau actuels n'ont pas suffi pour déposer les alluvions anciennes. Pour ne parler que de celle de Grésy, il n'existe dans la vallée d'Albens à Aix qu'un filet d'eau, la Daisse, écoulement des marais d'Albens. Cette eau dormante n'a pu, en aucune hypothèse, charrier les graviers et cailloux de la tour de Grésy, situés à 100 mètres au-dessus des marais eux-mêmes où elle prend sa source; d'ailleurs, l'alluvion de Grésy n'est que la suite de celle qui descend, par Rumilly, des bords du lac de Genève.

Il faut donc que quelque grand cours d'eau ait suivi cette direction à l'époque où notre vallée était encore ensevelie sous le *diluvium* jusqu'à la hauteur au moins de la tour de Grésy.

Ceci concorde parfaitement avec la théorie exposée ci-dessus. A la période décroissante du *diluvium*, les glaciers ont dû rentrer peu à peu dans les hautes vallées; de là ils déversaient leurs eaux sur les boues diluviennes restées en aval. C'est l'inverse de ce qui avait lieu durant la période quaternaire : l'avalanche diluvienne, au lieu d'avancer, se retire progressivement et nous envoie ses eaux de plus en plus éloignées.

Comme la grande invasion du *diluvium* a été marquée par la destruction de toute vie sur notre sol, il n'est pas surprenant que les alluvions soient également stériles; ce

Digitized by Google

serait, au contraire, une preuve de plus à l'appui de nos suppositions. Les animaux sans nombre qui ont peuplé notre continent durant l'ère tertiaire ont disparu ; les végétaux eux-mêmes ne sauraient germer dans cette fange humide. Si quelque chose pouvait nous donner une idée du chaos, où la terre est à peine séparée des eaux, c'est bien notre sol au lendemain du *diluvium*. Aussi serait-ce à cette époque qu'il me paraîtrait naturel de placer la création racontée dans la Genèse et restée en souvenir dans les annales des peuples anciens. Au-dessus de l'alluvion ancienne, en effet, renaît la vie comme par enchantement ; dans la terre végétale qui la recouvre apparaissent à la fois l'homme et toute la création contemporaine.

Les phénomènes qui surviendront depuis que l'homme a pris possession de la terre ne sont plus de la géologie, mais de l'histoire ; si le géologue les doit étudier, c'est *moins* pour compléter les annales de la terre, que pour y surprendre les causes actuelles dans leur travail, et y puiser des éléments pour la solution des mystères de la géogénie.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU DES DIVERS TERRAINS MENTIONNÉS DANS CE MÉMOIRE DANS LEUR ORDRE CHRONOLOGIQUE.

Couleurs	Nom du terrain	Synonymes et contemporains.	Localités mentionnées dans ce mémoire, où ces terrains sont plus apparents.	PAGE.
	Alluvion	*Quaternaire = loss = post-pliocène.*	Cour de Grésy-Sablonnières.	114 et suiv.
	Diluvium	*Quaternaire = glaciaire = erratique.*	Sur toute la vallée.	96 et suiv.
	Quaternaire	*Nouveau pliocène = pleistocène.*	Pomaz = la Motte = la Boisse = Cusy.	80 et suiv.
	Subappennin	*Crag = vieux pliocène.*	Manque.	
	Falunien.	*Molasse = miocène.*	Bassin de Rumilly, jusqu'à Mouxy-Cresserve.	65 et suiv.
	Tongrien	*Nummulitique supérieur = miocène inférieur grès de Fontainebleau.*	Beauges.	63
	Parisien	*Sidéralitique = éocène supérieur et moyen. Gypse de Mt Martre = Calcaire grossier.*	Traces à Grésy = manque.	52 et suiv.
	Suessonien	*Eocène inférieur = Argile plastique sable de Thanet.*	Manque.	
	Danien	*Pisolitique = Couches de Maëstricht.*	Manque.	
	Sénonien	*Craie blanche.*	Entremonts = Cour = Beauges.	
	Turonien	*Craie tuffeau.*	id.	
	Cénomanien	*Grés-vert supérieur = craie chloritée.*	Manque.	
	Albien	*Gault = grés-vert moyen.*	Perte du Rhône = Beauges.	
	Aptien	*Grés-vert inférieur.*	id	
	Urgonien	*Néocomien supérieur = calc. à Chama ; à hyppurites.*	Mont du Biolay = de la Chambotte = environs d'Aix.	37 et suiv.
	Néocomien	*Néocomien moyen et inférieur = Weald.*	id	28 et suiv.
	Portlandien	*Purbeck.*	Manque.	
	Kimmeridgien	*Calc. à gryphée virgule-argile de Honfleur.*	La Chambotte (*Ferme Gigot*) Mont du Chat.	18 et suiv.
	Corallien	*Calc. à nérinées = Coralrag.*	id	17
	Oxfordien	*Oxford Klay et Callovien.*	Lémenc = environs de Chambéry-Nivolet = Mt du Chat.	17

Digitized by Google

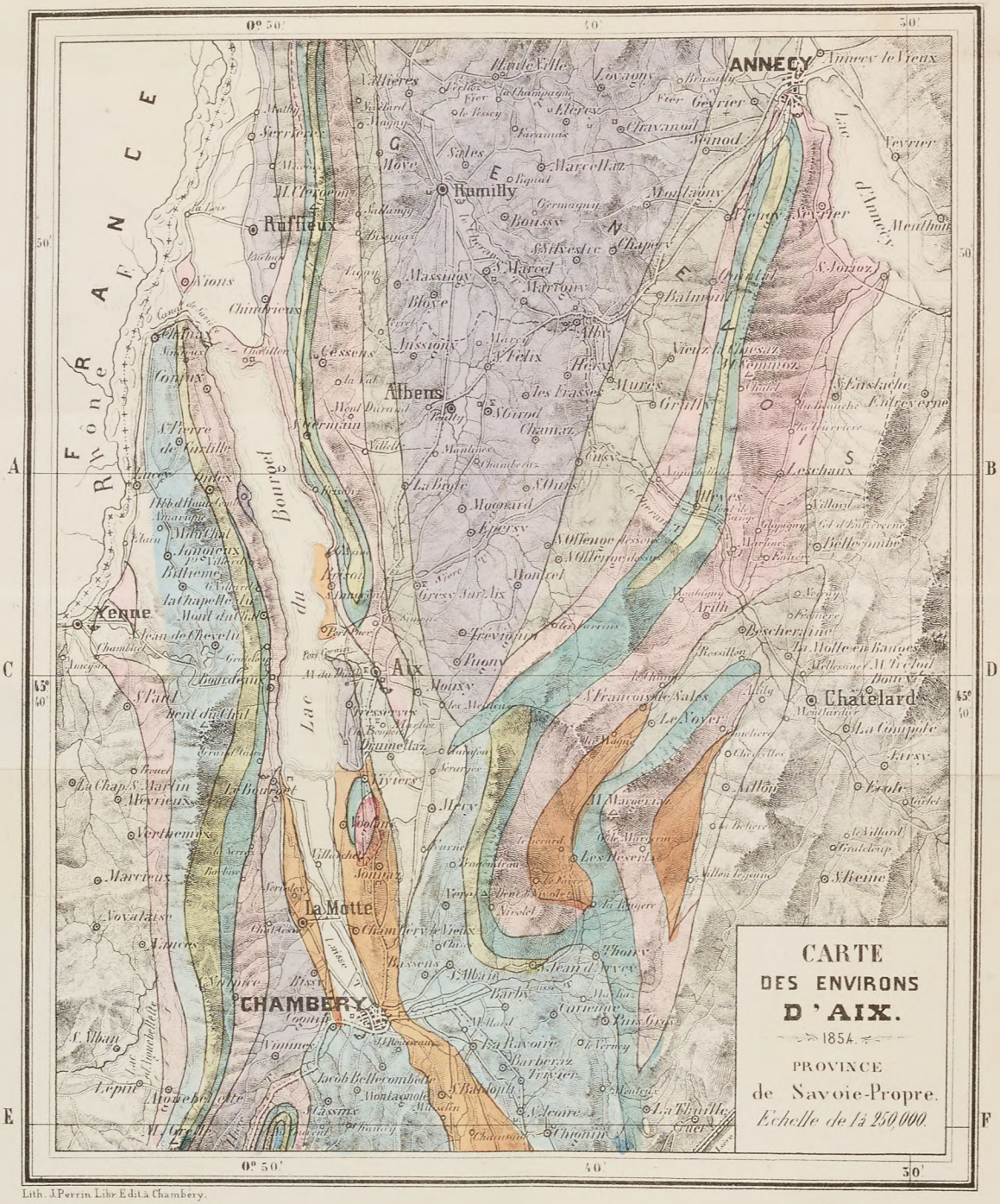

Lith. J.Perrin Libr Edit.à Chambery.

PL. I. *Fig. 1.*

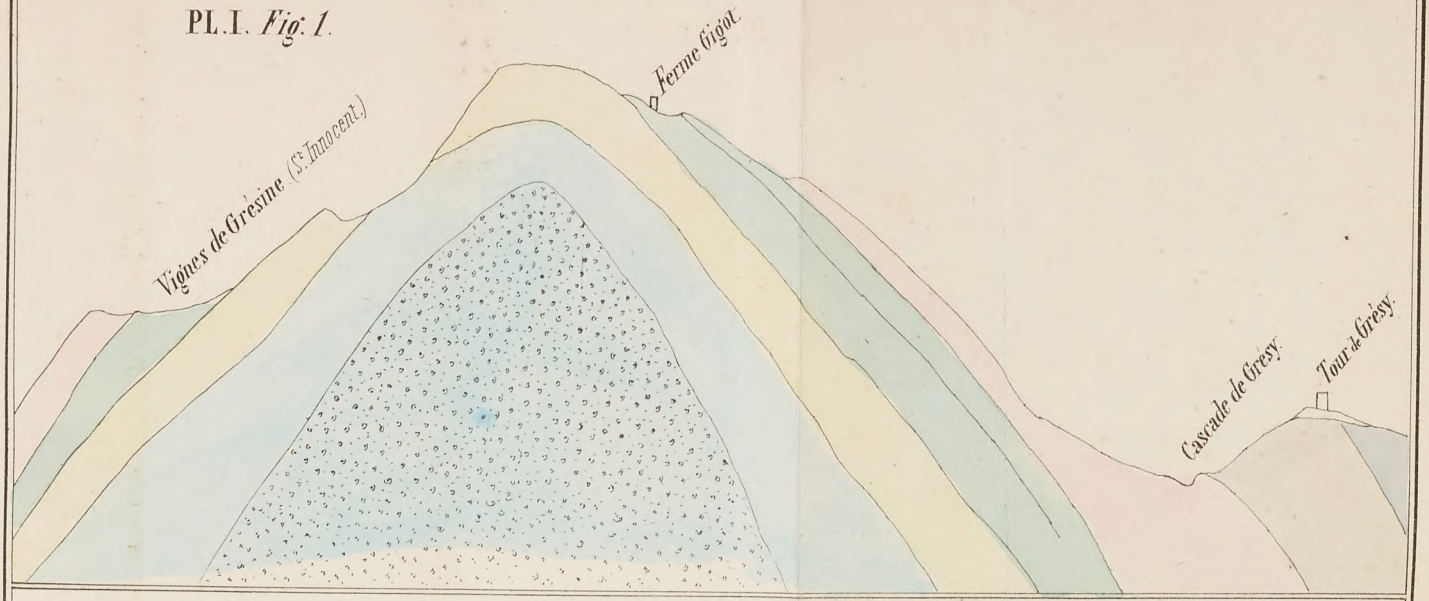

Coupe de la montagne de la Chambotte, entre Grésy et St. Innocent.

PL. I. *Fig. 2.*

Coupe de la vallée d'Aix entre Haulecombe et Cusy.

Digitized by Google

PL. 2. *Fig. 1.*

Coupe de la vallée d'Aix à la hauteur de la ville d'Aix.

PL. 2. *Fig. 2.*

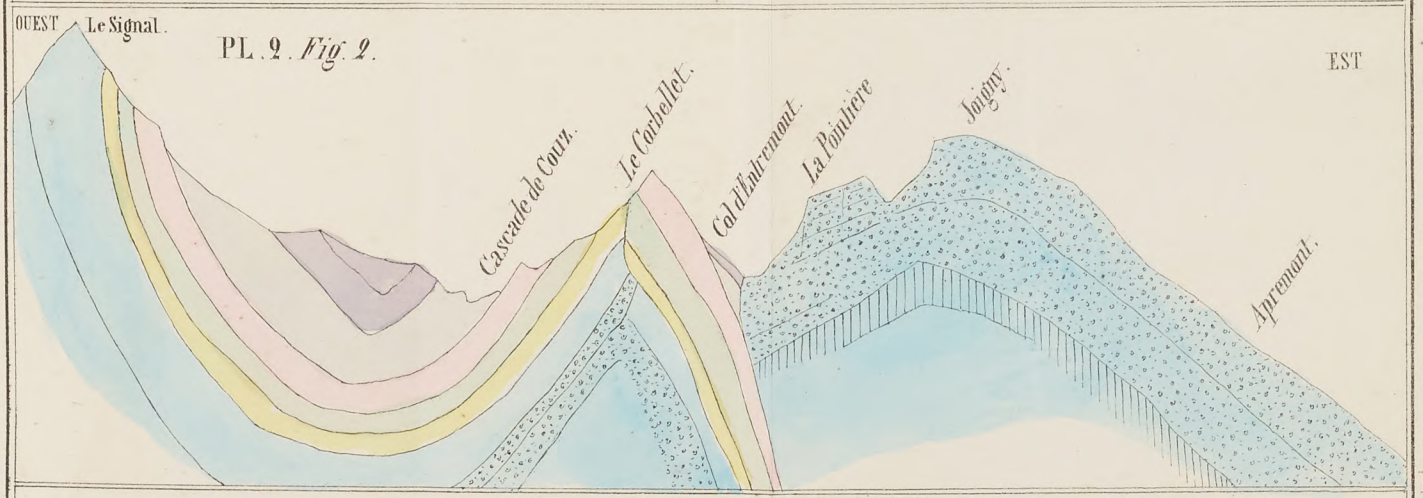

Coupe de la vallée d'Aix, au Sud de Chambéry entre Apremont et Couz.

Digitized by Google

PL. 3. *Fig. 1.*

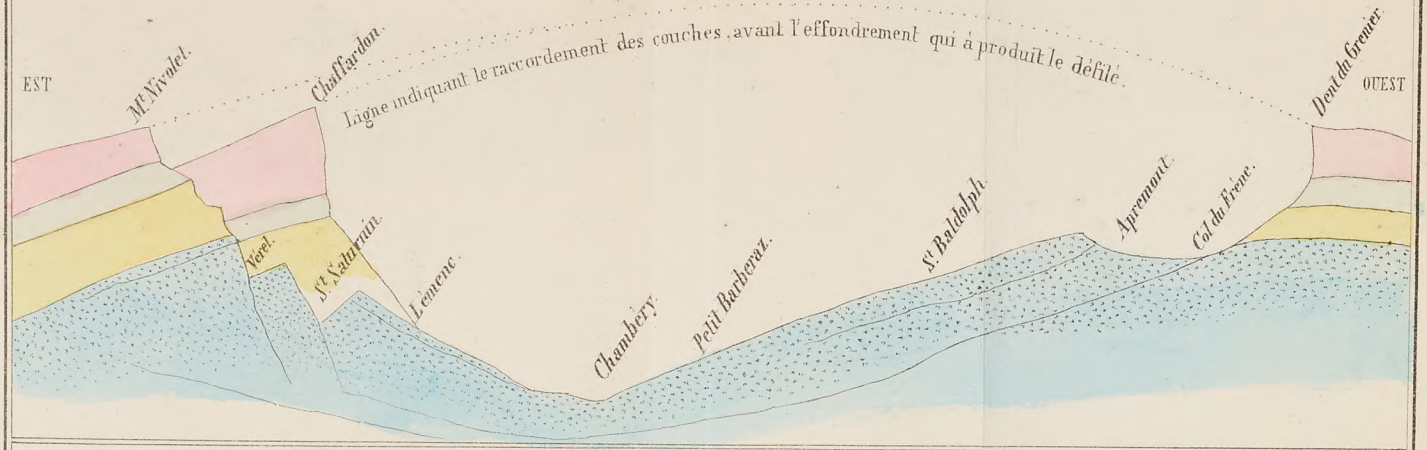

Coupe longitudinale de l'entrée du défilé de Chambéry, vue de la Motte. (du Nord au Sud.)

PL. 3. *Fig. 2.*

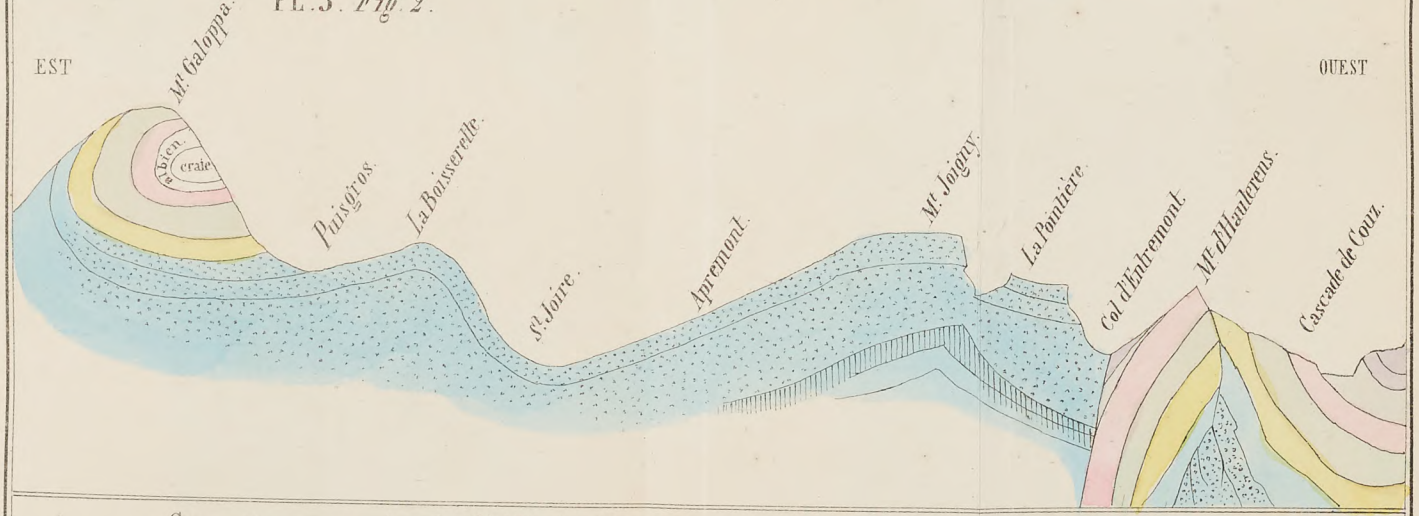

Coupe transversale du défilé de Chambéry à la hauteur de St Joire. (Vue du Nord au Sud.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Lith. J. Perrin Libr. Edit. Chambery. J. Werner del. & Lith.

1 Nerinea Suprajurensis. *(Voltz)*

2 3 Pterocera Oceani. *(Delabèche)*

4 Astarte gregarea. *(Thurm.)*

Digitized by Google

Digitized by Google

PL. V.

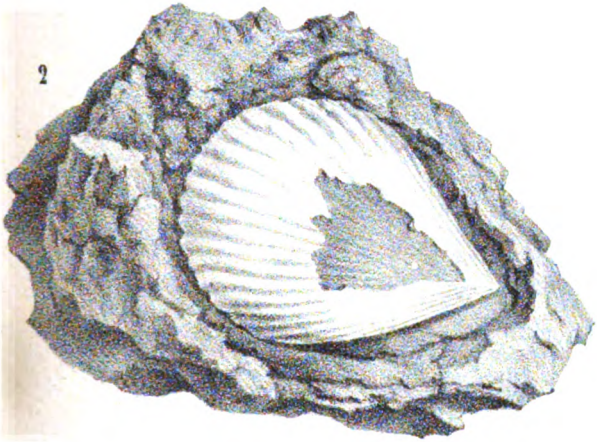

P. Perrin Libr. Edit. Chambery. J. Werner del. & Lith.

1 Serpules.

2 Pecten robinaldinus. *(d'Orb.)*

3 Ostrea macroptera. *(Sow.)*

Digitized by Google

Digitized by Google

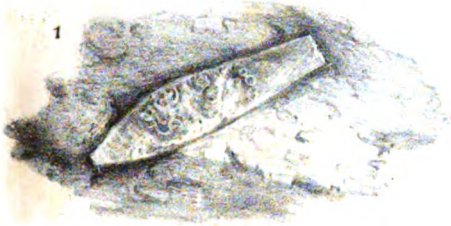

...ith. J.B Perrin. Libr. Edit. Chambéry.

J. Werner del. & Lith.

1 Belemnites dilatatus. *(Blainv.)*

2 Belemnites subfusiformis. *(Rasp.)*

3 Nautilus pseudo-elegans. *(d'Orb.)*

4 Ammonites radiatus. *(Brug.)*

Digitized by Google

Digitized by Google

J. Werner del. & Lith.

J.e Perrin Libr. Edit. Chambéry.

1 Ammonites clypeiformis. (d'Orb.)

2 3 Ammonites castellanensis. (d'Orb.)

4 Ammonites astieranus. (d'Orb.)

Digitized by Google

Digitized by Google

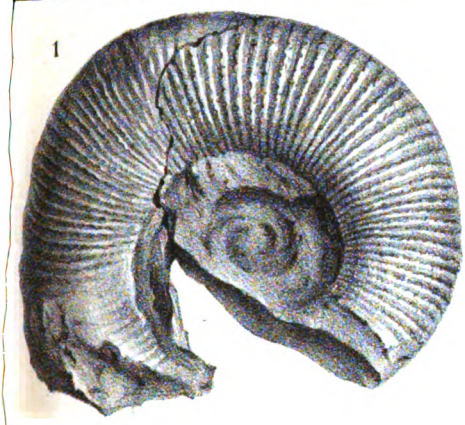

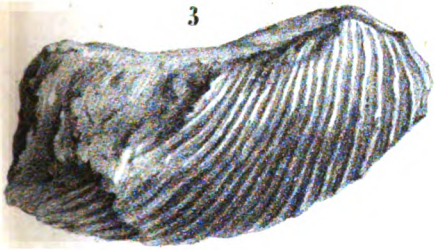

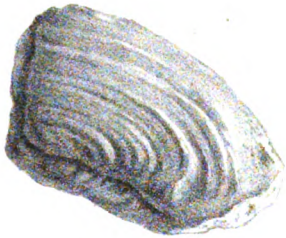

J. Werner del. & Lith.

ith. J.t Perrin. Chambéry.

1 **Ammonites** subfimbriatus. *(d'Orb.)*

2 **Planorbis** neocomiensis *(d'Orb.)*

4 **Panopea** neocomiensis. *(d'Orb.)*

5 **Corbis** corrugata. *(d'Orb.)*

Digitized by Google

Digitized by Google

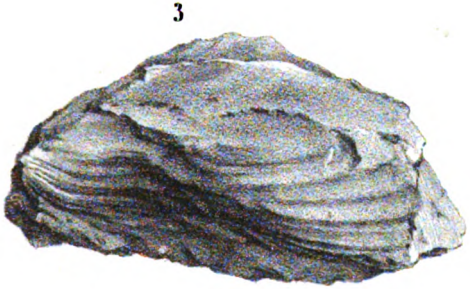

F. Perrin Libr. Edit. Chambéry. J. Werner del. & Lith

Arca moreana. *(d'Orb.)*
Trigonia caudata. *(Agas.)*
4 Lithodomus oblongus. *(d'Orb.)*
5 Janira neocomiensis. *(d'Orb.)*
6 Janira alava. *(d'Orb.)*

Digitized by Google

Digitized by Google

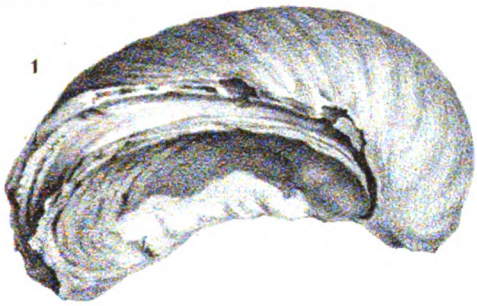

ith. J.t Perrin. Chambéry.

J. Werner del. & Lith.

1 Ostrea Couloni *(Defr.)*

2 Rhinchonella lata *(d'Orb.)*

5 Cidaris granulo-striata *(Désor.)*

6 Nucleotites-Roberti *(alb. Gras)*

Digitized by Google

PL. XI.

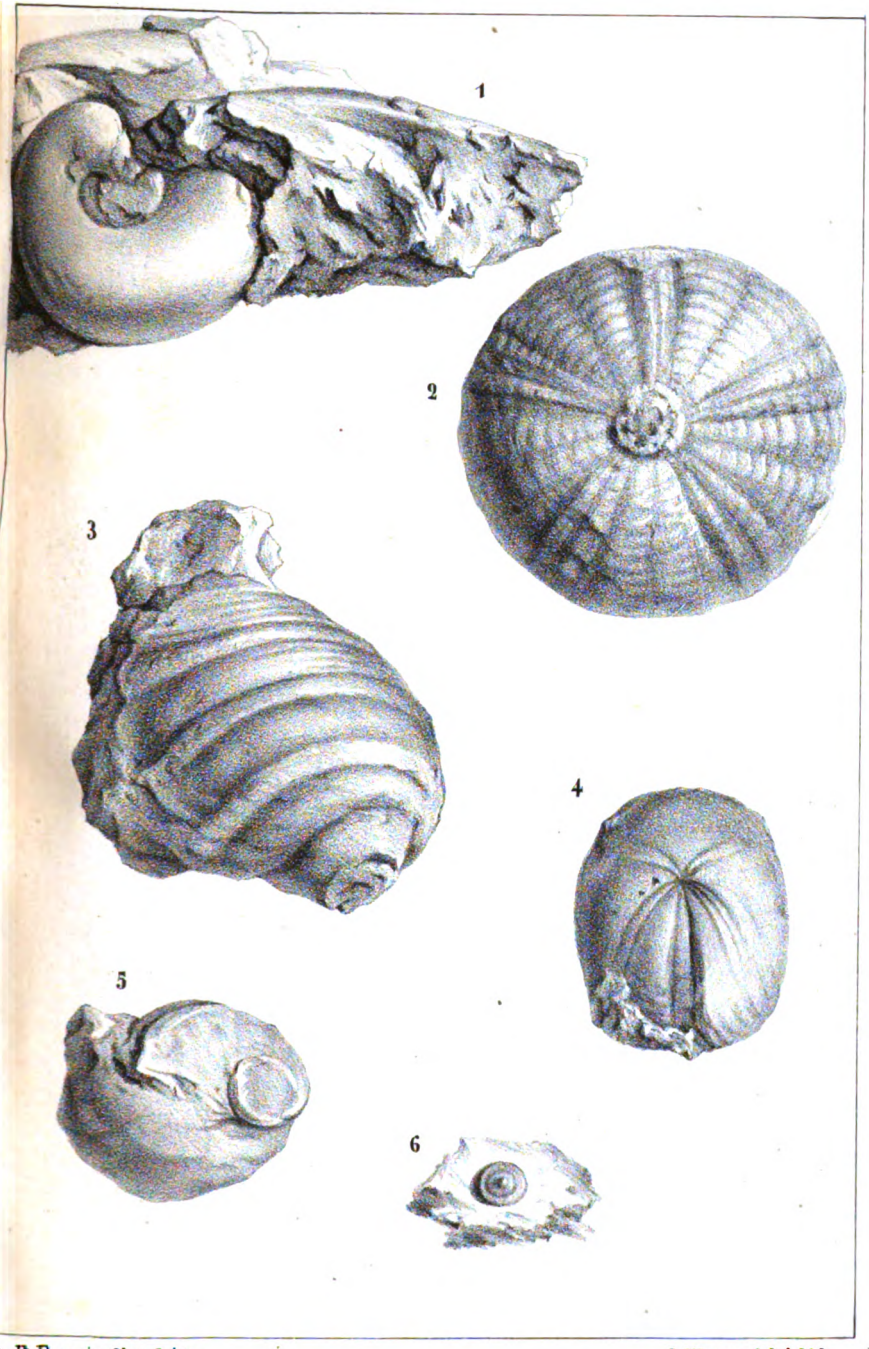

Lith. Jh Perrin. Chambéry. J. Werner del. & Lith.

1 Requienia lonsdalii *(d'Orb.)*
2 Echinus rotondus *(alb. Gras.)*
3 Pterocera pelagi *(d'Orb.)*
4 Toxaster oblongus *(alb. Gras.)*
5 Caprotina lonsdalii *(d'Orb.)*
6 Orbitolina Conoidea *(alb. Gras.)*

Digitized by Google

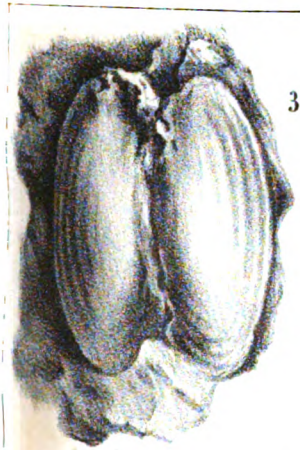
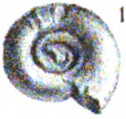

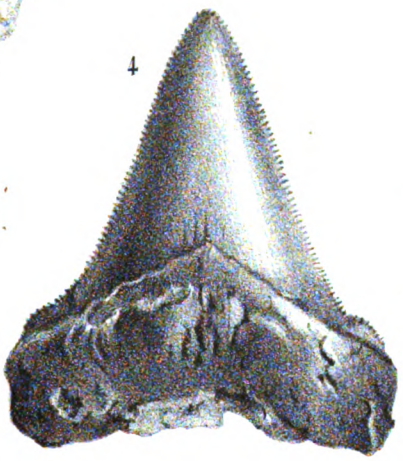

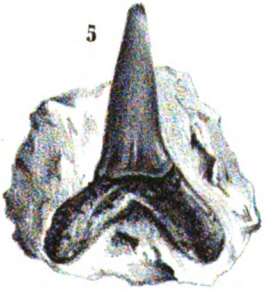

h. Perrin Chambery. J. Werner del. & Lith.

elix *(mol. mar.)*
imnæa *(id.)*

4 Carcharodon *(mol. mar.)*
5 Lamna cuspidata *(Agas.)*

7 Sphærodus irregularis *(Agas.)*
8 Notidanus primigenius *(Agas.)*

Digitized by Google

Digitized by Google

PL. XIII.

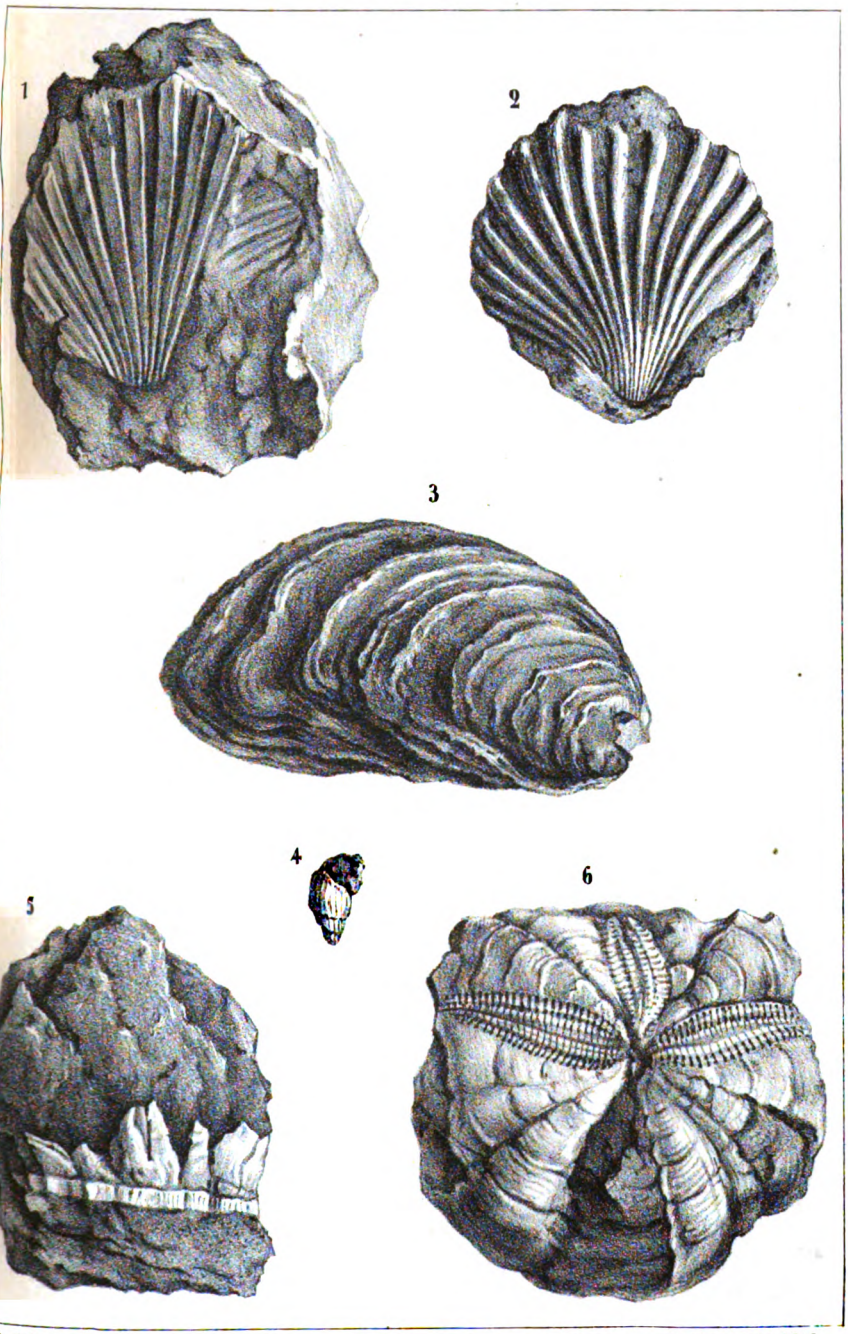

Lith. P.Perrin. Chambéry.

J. Werner del. & Lith.

1,2 Pecten *(mol. mar.)*
3 Ostrea *(id)*

5 Balanus sur un test de pinna.
6 Spatangus Requieni *(Michelin)*

Digitized by Google

Digitized by Google

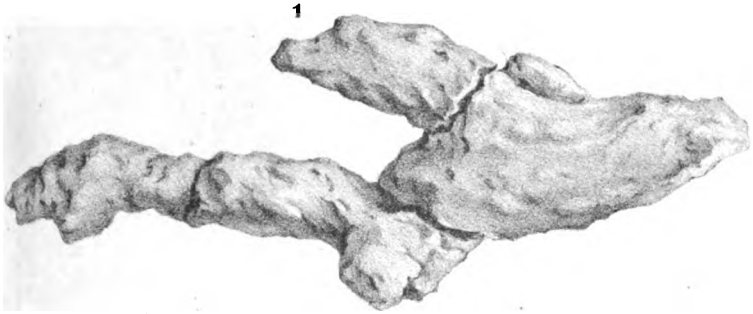

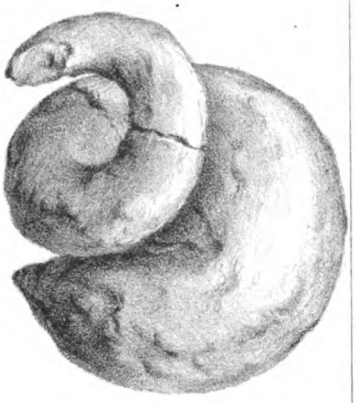

ith. & Perrin. Chambéry.

J. Werner del. & Lith.

1 Polypier rameux dans la molasse marine
3 Amorphozoaire en spirale *(Alcyonium)*?
4 id en sipho*n*. *(Alcyonium)*?

Digitized by Google

Digitized by Google

ith Jh Perrin Chambery.

J. Werner del. & Lith.

olasse marine dont la surface est sillonnée par des traces d'annélides .

Digitized by Google

Digitized by Google

TROISIÈME NOTICE

SUR

QUELQUES MONNAIES DE SAVOIE

INÉDITES

CONTENANT UNE RESTITUTION A AMÉDÉE VIII
DES DEMI-GROS ATTRIBUÉS A AMÉDÉE VI

PAR M. FRANÇOIS RABUT

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÉGE NATIONAL DE CHAMBÉRY.

Lue dans la séance du 3 juin 1856.

Depuis la publication de ma *seconde Notice sur quelques monnaies de Savoie inédites*, il s'est écoulé cinq années pendant lesquelles j'ai eu l'occasion de faire de nouvelles découvertes et de nouvelles observations. J'ai résolu de les réunir dans une troisième note. Le but que j'ai en vue dans cette série de publications est de faire connaître successivement tout ce qui intéresse la numismatique savoisienne, et qui ne se trouve pas dans le magnifique point de départ que nous présente, dans ce genre d'é-

Digitized by Google

tudes, le précieux travail de M. Charles Promis. [1] J'entre immédiatement en matière et je suis l'ordre chronologique.

AMÉDÉE IV.

(1232-1253.)

On vient de trouver près de Chambéry un petit trésor numismatique, déjà malheureusement dispersé. J'ai pu voir quelques-unes des pièces qui le composaient : ce sont des monnaies de Vienne en Dauphiné, de Provence et de Savoie, et elles appartiennent à la première moitié du XIII[e] siècle. Celles de Savoie sont venues enrichir la série des pièces d'Amédée IV de variétés inédites. Elles ont aussi confirmé par leur présence dans un même enfouissement avec des deniers de Raymond Berenger IV, beau-frère du comte Amédée, l'ingénieuse attribution que M. Promis a faite à ce prince de quelques monnaies qui ont avec elles une très grande analogie de types, de titre et de poids. [2]

Ces pièces, où figurent d'un côté une croix pattée, et de l'autre une étoile à six rayons, portent le nom du comte AMEDEVS et le mot SABAVDIE. Ce sont les plus anciennes monnaies de nos princes où l'on rencontre le nom du comté de Savoie. Elles y ont sans doute été frappées et très probablement à Chambéry. Les documents connus jusqu'à ce jour ne permettent pas, il est vrai, de faire remonter d'une manière certaine avant l'an 1263 l'existence

[1] *Monete dei Reali di Savoia edite ed illustrate;* Torino, Chirio e Mina, 1841 ; 2 vol. in-4° avec planches.

[2] Ouvrage cité, voy. la planche I[re] et la planche complémentaire II[e], n° 3.

Digitized by Google

d'un atelier monétaire dans cette ville. [1] Mais la différence entre cette date et la mort d'Amédée IV (1253) n'est pas assez grande pour que l'on ne puisse avec un peu d'assurance présumer que ce souverain a déjà fait frapper en Savoie les espèces qui portent le nom de cette province, et qu'elles ont été fabriquées à Chambéry, ville à qui son père [2] avait accordé de si belles franchises où il avait lui-même apposé son sceau.

Les variétés nouvelles que j'ai vues diffèrent par les types accessoires et par le poids; ce sont :

1° Une petite pièce d'argent du poids de 12 grains. [3]

Avers : L'étoile à six raies cantonnée d'un point.

† AM'. (trois étoiles superposées) COMES.

Revers : La croix avec le point au canton senestre supérieur et la légende

† SABAVDIE

Argent (voy. pl. Ire, n° 1).

2° Un denier d'argent au type du n° 4 des planches de M. Promis, mais pesant 18 grains, au lieu de 13 que pèse la pièce qu'il a éditée, et qui est certainement une fraction de la nôtre (les deux tiers). Ce denier est naturellement d'un plus grand diamètre que sa fraction, comme on en peut aisément juger en voyant le dessin ci-joint (pl. Ire, n° 2). Comme elle, il présente le point

[1] Compte du châtelain de Montmélian rapporté par VERNAZZA, *della Moneta secusina*.

[2] Le comte Thomas.

[3] J'ai employé les anciennes mesures, parce que j'avais beaucoup de comparaisons à faire avec le livre de M. le chevalier Promis, qui s'est servi de ces mesures; j'ai pensé rendre ainsi ces comparaisons plus faciles.

Digitized by Google

secret bien marqué entre l'A et le M du mot AM'., ainsi que les deux étoiles de la légende de l'avers.

Je dois un exemplaire de cette pièce et de la précédente à la générosité de M. Jean Vissol, syndic de Montagnole, qui les avait à double dans sa riche collection.

3° Une autre variété du même n° 4 des planches du *Monete dei Reali di Savoia*, qui ne diffère que par un point seul, au lieu de deux points accompagnant l'étoile du revers.

AMÉDÉE VIII

(Comte de 1391 à 1416, duc de 1416 à 1439).

Le musée de Chambéry possède, de la partie de ce règne pendant laquelle Amédée a porté le titre de comte, une petite obole inédite : probablement l'*obole blanchet*, dont la valeur est fixée à un vingt-quatrième de l'unité monétaire de cette époque [1], par lettres patentes du 4 septembre 1406. [2]

Avers : Un écu de Savoie en forme de losange ;

† AMEDEVS : CO. (entre deux grenetis).

Revers : Une croix pattée ;

† SABAVDIE (un signe monétaire représentant des tenailles ou deux objets difficiles à déterminer passés en sautoir).

Billon blanchi à l'acide sulfurique ; poids, 13 deniers. (Voy. pl. I^re^, n° 5.)

[1] Le gros.

[2] *Raccolta*, DUBOIN ; vol. XX^e^, page 856.

Digitized by Google

On n'avait pas encore vu la réunion de ces deux types sur une même monnaie d'Amédée VIII, mais on avait déjà rencontré ce petit signe monétaire qui termine la légende du revers, entre autres, sur les monnaies dessinées dans l'ouvrage de M. Promis sous n^os^ 6, 7 et 11. Ce numismatiste attribue cette marque à un atelier de deçà les Alpes ; ce que je crois d'autant plus volontiers, qu'on la voit plus souvent sur les pièces découvertes en Savoie.

La restitution à Amédée VIII d'une espèce attribuée jusqu'à ce jour à son aïeul ne m'a pas paru étrangère au but que je me propose dans cette notice. Il s'agit de l'obole que M. Promis a fait dessiner parmi les pièces d'Amédée VI, sous n° 3, obole dont je reproduis le fac-simile (pl. I^re^, n° 3), et qui présente d'un côté l'écu de Savoie dans un contour à quatre lobes, accompagné de quatre croisettes et ces mots :

† AMEDEVS : CO : SABAVD' : DVX ;

de l'autre, une croix alezée dans un entourage semblable fleuronné à l'intérieur, et la continuation de la légende :

CHAB' : IN : ITAL : MAR : PRI. [1]

Les mots des légendes sont séparés par deux points ouverts superposés. Billon ; poids, 1 denier 14 grains.

Le même numismatiste a publié une variété de cette pièce, avec la différence suivante dans les légendes :

† AMEDEVS : COMES : SABAVD — DVX : CHABLASI : IN. ITAL—. M.

[1] Cette légende se complète ainsi : *Amedeus, comes Sabaudiæ, dux Chablasii, in Italia marchio princeps.*

Digitized by Google

J'en ai signalé une autre variété dans ma première notice, où j'établissais déjà un rapprochement entre elle et un quart de gros d'Amédée VI.

Ce sont les monnaies dont je propose la restitution à Amédée VIII. J'ai été décidé à le faire par la découverte d'un demi-gros inédit de ce prince, qui appartient aujourd'hui au musée de Chambéry et que je vais décrire.

Avers : L'écu de Savoie dans un entourage composé de quatre demi-cercles ou lobes et cantonné de quatre croisettes.

† AMEDEVS (un croissant et un point ouvert) DVX SABAVDIE.

Revers : Croix alezée dans un contour formé de quatre demi-cercles réunis par des fleurons et cantonné de quatre petites croix (fruste).

† CHAB' : IN : ITAL : MAR : PRI.

Argent allié. Poids en l'état, 1 denier 9 grains. (Pl. I^re^, n° 4.)

En jetant les yeux sur la planche I^re^ et en lisant la description qui précède, on voit que cette pièce ressemble presque en tout à l'obole attribuée par le célèbre numismatiste piémontais à Amédée VI. Le revers des deux monnaies est tellement semblable, que je me suis exempté de le dessiner une seconde fois. A l'avers, le type est le même, mais la légende diffère un peu ; sur la pièce que je publie, c'est :

† AMEDEVS : DVX : SABAVD. ;

sur celle de M. Promis, c'est :

† AMEDEVS : CO : SABAVD : DVX.

Dans la première, le mot DVX précède le mot SABAVDIE.

Digitized by Google

et le mot CO (*comes*) n'existe pas; enfin, l'on y trouve entre les mots AMEDEVS et DVX *un croissant et un point ouvert* bien marqués, l'un à la suite de l'autre, à la place des deux points ouverts.

Cette monnaie est évidemment un demi-gros d'Amédée VIII. L'on ne peut pas être induit à l'attribuer à Amédée VI, comme l'a été le savant Italien pour celle qu'il a illustrée et pour la variété qu'il en a donnée dans ses planches complémentaires. Il a vu dans leurs légendes le mot DVX placé après le mot SABAVDIE et devant le mot CHABLASI; il pouvait les attribuer au comte Vert, puisque longtemps avant lui nos princes portaient ce titre de *duc de Chablais*. Mais sur la nôtre le mot DVX précède le mot SABAVDIE, et, par conséquent, nous ne pouvons plus la donner qu'aux Amédée qui ont été *ducs de Savoie*, Amédée VIII ou Amédée IX.

Ce dernier serait facilement exclu du concours par le poids de la pièce, en tenant toujours compte du mauvais état où elle se trouve et à cause des nombreux rapports qui existent entre elle et les monnaies du premier de ces souverains; mais il y a mieux que cela : c'est le signe monétaire, le *croissant*, qui figure dans la légende. Ce signe était employé par Jacques Picoz, maître monnayeur du duc Amédée VIII en 1420 à Nyon [1], où il frappa cette année-là de toutes les espèces. [2] On a vu cette marque monétaire sur plusieurs espèces du même prince

[1] PROMIS, ouvrage cité, tome Ier, p. 30. Ce signe lui a été prescrit par ordonnance ducale de 1420, insérée au recueil de DUBOIN, tome XVIII, vol. XX, *delle Monete*, p. 876.

[2] PROMIS, id., id., p. 451.

Digitized by Google

dans les planches du *Monete dei Reali di Savoia* [1], sur une obole publiée par M. Blavignac [2], et sur d'autres pièces que j'ai fait connaître [3] ou rencontrées dernièrement.

C'est donc bien à Amédée VIII qu'appartient le gros que je publie aujourd'hui, et c'est au même souverain qu'il me paraît convenable de restituer l'obole qui lui ressemble tant et qui a été mise jusqu'ici au nombre des monuments d'Amédée VI. (Voyez la reproduction déjà signalée pl Ire, nº 3). Voici les principaux motifs de cette restitution :

En premier lieu, sa grande ressemblance avec notre demi-gros et son air étranger au milieu des espèces monnayées par Amédée VI. Pour être frappé de cette différence d'aspect, il suffit de jeter un coup-d'œil sur les planches du *Monete dei Reali di Savoia* consacrées à ce règne. Si, au contraire, on la compare aux monnaies d'Amédée VIII, notamment aux nos 2, 7, 12 et 23 des planches du même ouvrage, on saisit de suite cet air de famille qui les rapproche.

En second lieu, le poids et le titre de la pièce, qui sont d'accord avec le poids et le titre des demi-gros souvent frappés sous Amédée VIII dans ses diverses monnaieries, entre autres dans celle de Nyon, où l'on sait d'ailleurs qu'il en a été frappé en 1493, alors que ce souverain n'était que comte de Savoie. On sait en effet que

[1] Promis, id., tome II, nos 19, 21 et 23.

[2] Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, vol. VIII, p. 94.

[3] Ma deuxième notice. (Mémoires de l'Académie royale de Savoie, 2e série, tome Ier, p. 54.)

Digitized by Google

les types se perpétuaient volontiers dans le même atelier.

Enfin, si l'on examine en détail le petit monument qui nous occupe, l'on observe : que la croix alezée ne se rencontre jamais sur les monnaies du Comte-Vert [1], ni même sur celles de son fils, le Comte-Rouge, mais très fréquemment au contraire sur celles d'Amédée VIII; qu'aucune monnaie du Comte-Vert autre que celle en question, pas plus que celles de ses prédécesseurs, n'a dans sa légende le titre de *duc de Chablais;* que les deux points ouverts ou petits annelets *(puncti aperti)*, si communs dans les légendes sous Amédée VIII, n'y figurent jamais sous son aïeul.

En résumé, l'aspect de la pièce, son poids, son titre, sa ressemblance au demi-gros que je viens de publier, tout autorise à la regarder elle et ses variétés comme des demi-gros d'Amédée VIII frappés avant l'érection de la Savoie en duché (1416). La variété que j'ai signalée dans ma première notice avait pour différent monétaire le signe que j'ai fait remarquer plus haut dans une nouvelle obole d'Amédée VIII. [2] C'est une preuve de plus en faveur de la restitution proposée. Je la regarde comme certaine, et depuis plusieurs années; mais un sentiment de délicatesse que l'on comprendra aisément m'a retenu longtemps avant que je me décide à signaler l'erreur d'un homme aussi savant que M. Promis, et il a fallu l'appréciation bien sentie de l'intérêt de la science pour me faire sortir de cette réserve.

[1] Voyez Promis, ouvrage cité, et ma première notice.
[2] Page 121 et pl. I^re^, n° 5.

Digitized by Google

LOUIS.

(1439-1465.)

Voici la description d'une obole qui est une variété de la maille trouvée à Feygère et publiée par M. Blavignac [1] :

Avers : Une croix de saint Maurice.

† LVDOVICVS . DVX. .

Revers : Un grand S dans le champ.

† SABAVDIE (petite croix de saint Maurice qui termine la légende).

Billon ; poids, 10 grains en l'état. (Voy. pl. Ire, nº 6.)

Je dois à l'obligeance de M. le docteur Coindet, de Genève, un demi-gros du duc Louis, qui diffère un peu de celui que l'on connaît déjà. [2] Je parle d'autant plus volontiers de cette variété qu'il a été frappé cinq fois de cette sorte de monnaie pendant le règne de ce prince : à Bourg, en 1453 ; à Turin, en 1448 ; et à Cornavin, près de Genève, en 1448, 1449 et 1451. [3] Trouvée en deçà des Alpes et dans cette dernière ville, c'est probablement à l'atelier de la porte de Cornavin que cette variété se rapporte, et plus probablement encore à l'une des deux dernières émissions, puisque M. Promis a trouvé dans la pièce qu'il a publiée le demi-gros correspondant à l'émission de 1448. Voici les légendes de cette variété ; les mots y sont séparés par deux petites croisettes superposées :

[1] Voyez ma seconde notice, page 13.

[2] PROMIS, ouvrage cité, pl. nº 2.

[3] Id., ouvrage cité, t. Ier, p. 452 et 453.

Digitized by Google

† LVDOVIC. ‡ D' ‡ SABAV.

† PRINCEPEPS ‡ IMPI' ‡ ETER'.

Il faut remarquer le redoublement des lettres EP dans le mot PRINCEPS et la singulière abréviation des mots ET CETERA à la fin de la légende du revers.

AMÉDÉE IX (LE SAINT).

(1465-1472.)

Une riche découverte archéologique a été faite, il y a peu d'années, près de la ville d'Aix-les-Bains. Ce trésor renfermait un gros et magnifique anneau d'or massif sur le large chaton duquel étaient gravés le nom et les armes de J. de Grailly, une décoration en or de l'ordre de Saint-Antoine, un anneau émaillé et des monnaies d'or du XV^e^ siècle appartenant à la France et à la Savoie. Parmi ces dernières, il y avait un nouvel écu d'or d'Amédée IX, que je vais décrire. Il est devenu, comme tout le reste, la propriété du marquis Costa de Beauregard.

Avers : La croix de Savoie dans un écu ogival accompagné de trois lacs d'amour; le tout dans un entourage composé de trois demi-cercles doubles, tels qu'on les voit sur les monnaies de billon de ce prince [1]; sur le bord la légende :

† AMEDEVS ‡ DUX ‡ SABAVDIE ‡ PRINCEPS.

Revers : Une croix fleuronnée semblable à celle qui est gravée sur les écus de son prédécesseur [2], et qui est elle-

[1] PROMIS, pl. n^os^ 2 et 4.

[2] Id., id. n° 8.

Digitized by Google

même une imitation des écus du roi de France Charles VII [1]; autour un double filet composé de quatre demi-cercles et la légende :

† DEVS ‡ IN ADIVTORIVM ‡ MEVM ‡ IN †† TENDE.

(Voy. pl. Ire, nº 7.)

Les mots de la légende sont séparés par deux petites croisettes superposées; il en manque entre les mots IN et ADIVTORIVM; mais, par contre, il y en a après la première syllabe du mot INTENDE, qui est ainsi partagé en deux. J'attirerai l'attention sur l'U du mot DUX, qui n'a pas, comme les autres de la même légende, la forme V.

On n'avait encore point retrouvé d'écus d'or d'Amédée IX; cependant on savait qu'il en avait fait frapper en 1465, en 1467 et en 1468 à Bourg en Bresse, à Cornavin et à Turin; les ordonnances existent aux archives de cour. Cet écu ressemble assez à ceux du duc Louis [2], qui a le premier employé la légende : DEVS IN ADIVTORIVM MEVM INTENDE. Les légendes pieuses des monnaies de nos princes étaient alors imitées de celle des rois de France, mais ils en ont qui leur sont propres. Cela m'a donné l'idée de placer à la suite de cette notice une liste chronologique de ces sortes de légendes, avec l'indication des princes de Savoie qui les ont employées. On y verra de suite quel souverain s'est servi le premier de chacune d'elles, comme aussi celles qui n'ont appartenu qu'à un seul ou qui ont été communes à plusieurs. Cette liste est extraite d'un travail que j'ai fait pour mon usage sur les légendes et

[1] LE BLANC, page 300.

[2] PROMIS, pl. nº 8, et ma seconde notice, nº 8 de la table.

Digitized by Google

les types des monnaies de Savoie. Peut-être pourra-t-elle être utile à quelqu'un.

PHILIPPE II SANS TERRE.

(1496-1497.)

J'ai à publier une monnaie de ce prince : c'est une maille aux mêmes types que celles de son prédécesseur, Charles Ier. [1]

Avers : Un écu de Savoie.

† PHILIPVS . DVS . S . B . D . G.G.

Revers : Une croix fleuronnée, cantonnée de deux points aux deuxième et troisième quartiers.

† SABAVDIE . ET . P.

Billon ; poids, 13 deniers en l'état. (Voy. pl. IIe, n° 1.)

Cette pièce appartient au musée de Chambéry ; elle a été frappée à Cornavin par Nicolas Gatti, comme l'indiquent les deux G.G. qui terminent la légende de l'avers.

EMMANUEL-PHILIBERT.

(1553-1580.)

J'ai déjà eu l'occasion d'augmenter beaucoup la numismatique de ce règne ; voici de quoi je puis encore constater qu'elle s'est enrichie pendant ces cinq dernières années :

1° Un demi-quart, soit la huitième partie du gros.

Avers : Un écu de Savoie accompagné de trois petits annelets ou points ouverts.

[1] Promis, pl. n° 6, et ma deuxième notice, n° 2.

Digitized by Google

† E . PHILIBER . DVX SABA

Revers : Un E et un P liés, accompagnés de quatre annelets.

† AVXILIVM ·MEVM·. A DOM.

Billon très allié ; poids, 12 deniers en l'état (voy. pl. II^e^, n° 2) ; collection de l'auteur.

2° Une pièce d'argent d'une livre (le tiers de l'écu) frappée à Turin en 1573, avec l'inscription INSTAR OMNIVM dans une couronne de chêne. Elle ne diffère de la pièce de même valeur déjà connue [1] que par la date et la lettre qui désigne l'atelier T placée à l'exergue du revers et à la suite de la date dans la légende de la face. Cette monnaie, qui m'appartient, a été trouvée à Saint-Jeoire, il y a douze ans, sous un seuil de porte, avec une très grande quantité d'autres monnaies d'argent de Savoie, de Venise, de France, de Milan, de Toscane, de Gênes, etc., etc. Ce trésor, qui a été assez malheureusement dispersé, contenait encore la pièce suivante.

3° Un teston inédit qui est aujourd'hui dans les vitrines du musée de Chambéry. Frappé à Asti en 1559, il ne diffère du revers d'autres testons déjà connus [2] que par la date et la lettre A placée à la pointe de l'écu ; mais la face que j'ai dessinée (pl. II^e^, n° 3) est totalement différente ; le buste du prince est tourné à gauche, et la légende est :

E . PHILIBERT . DVX . SAB . P . P . CO . AST.

4° Un sol (la soixantième partie de l'écu, la vingtième partie de la livre) aux types de l'écusson écartelé et de

[1] PROMIS, pl. n° 36.

[2] Id., pl. 29, et ma deuxième notice, n° 3 de la pl. II^e^.

Digitized by Google

la croix de Saint Maurice, battu à Chambéry par André Morel en 1565, comme l'indiquent les initiales A. M. et l'étoile gravée au revers (Musée de Chambéry).

5° Une autre du même genre, avec la date 1575 suivie d'un A et avec une petite rose à la pointe de l'écu, sorti très probablement de l'atelier monétaire d'Aoste, où l'on frappait alors du numéraire de cette espèce (Collection de l'auteur).

6° Une parpaiole frappée à Bourg en 1580, année de la mort d'Emmanuel-Philibert. La lettre B placée à la suite de la légende et sous l'écu indique cet atelier. Je n'avais jamais rencontré de monnaie de ce prince portant cette date, qui est celle de sa mort.

CHARLES-EMMANUEL Ier.

(1580-1630.)

Je n'ai à faire connaître de ce duc que quatre choses :

1° Un cavalot (pièce de trois gros) frappé en 1610.

Avers : Le cheval gai contourné, et au-dessous la lettre V à l'exergue 1610.

CAR . EM . D.....

Revers : Un écu de Savoie surmonté de la couronne ducale, avec un point secret sur la branche supérieure de la croix.

† PATRIÆ . LIBERTAT.....

(Musée de Chambéry. Voy. pl. IIe, n° 4.)

2° Un demi-gros de Verceil, avec la date 1628, aux

[4] Promis, pl. n° 35.

Digitized by Google

types de ceux qui ont été fabriqués à Chambéry en 1597 par *Giaffredo* Grobert. J'en possède plusieurs exemplaires.

3° Un autre de 1621, d'un travail barbare, qui est très probablement faux.

4° Un demi-ducaton avec les types accoutumés, le buste du prince et l'écu de Savoie, fabriqué à Chambéry en 1607. L'année, précédée d'une étoile, est inscrite à l'exergue sous le buste du duc. Le coin du revers était un vieux coin, puisqu'il porte la date 1606 qui accoste l'écu. J'ai acquis cette pièce, qui provient de la belle découverte de Saint-Jeoire.

CHRISTINE DE FRANCE,

TUTRICE DE CHARLES-EMMANUEL II.

(1638-1648.)

En 1850, j'attribuai, dans ma seconde notice, à la régence de Christine de France un quart de sol anépigraphe et unique, au revers duquel figurent deux C l'un après l'autre, C.C., et je persévère dans cette opinion[1]; mais, n'ayant vu qu'un exemplaire d'une petite monnaie qui avait dû être émise en grande quantité, je pensai n'avoir peut-être sous les yeux qu'une monnaie d'essai. Aujourd'hui je ne puis plus le croire : M. Eloi Séran, d'Annecy, vient d'en trouver un grand nombre, et il m'en a transmis quelques-unes; je dois en outre à son obligeance un exemplaire d'une variété fort intéressante.

Ce nouveau quart de sol porte sur la face, au lieu des

[1] Deuxième notice, p. 31, et pl. III^e, n° 10.

Digitized by Google

deux C.C., les lettres C et DF liées, que j'interprète ainsi : *Christine De France*, et, au lieu de la couronne fleuronnée de Savoie, une couronne fleurdelisée qui ne fait que confirmer mon attribution. (Voy. pl. II^e^, n° 5.)

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES

LÉGENDES RELIGIEUSES

INSCRITES

SUR LES MONNAIES DE SAVOIE.

---

1. — BENEDICTVS QVI VENIT IN NOMINE DOMINI.

Philippe de Savoie, prince d'Achaïe (1328-1334). — Gros tournois publié par M. le comte Jules de San Quintino. [1]

2. — SANCTVS MAVRITIVS AGAVNENSIS.

Amédée VI. — Blanc douzain de 1349. [2]

Amédée VIII. — Gros tournois. [3]

[1] *Mém. Acad. Roy. Turin ;* 2^e^ série, vol. X, p. 196, partie des sciences morales et historiques. Je n'indique que les sources autres que le *Monete dei Reali di Savoia.*

[2] Ces dates sont celles des ordonnances de *frappe.*

[3] *Documenti, Monete e Sigilli*, pl. n° 3.

Digitized by Google

3. BENEDICTVM SIT NOMEN DOMINI NOSTRI DEI.

Louis II de Savoie, baron de Vaud (1350 et suiv.). — Gros à la couronne publié par M. Soret F. [1]

4. CHRISTVS REX VENIT IN PACE DEVS.

Amédée d'Achaïe (1366-1402). — Ecu d'or.

5. BENEDICTVM SIT NOMEN DOMINI NOSTRI JESVS CHRISTI.

Amédée VII. — Gros d'argent de 1391.

Amédée VIII. — Gros tournois de Savoie de 1392.

6. SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM.

Amédée VIII. — Ducat de 1430.

Charles Ier. — Ducat de 1483.

7. DEVS IN ADIVTORIVM MEVM INTENDE.

Louis (1439-1465). — Ecus d'or.

Amédée IX. — L'écu que nous publions dans cette notice.

8. SANCTVS MAVRICIVS DVX THOEB.

Louis. — Double gros de 1457.

Amédée IX. — Double gros de 1465.

Philibert Ier. — Double gros de 1474.

Charles II. — Pièces d'argent de cinq gros appelés *cornus*, de 1526, et tallard de l'année 1553.

9. A DOMINO FACTVM EST ISTVD.

Philibert Ier. — Quart de gros de 1474.

Philippe II. — Ducat d'or, teston et fort de 1496.

[1] *Revue de Numismatique*, année 1850, p. 142.

Digitized by Google

10. DOMINVS CONLI ADIVTOR ET GOV. DESPICIA.

Charles Ier. — Florin d'or de 1483.

11. CHRISTVS VINCIT CHRISTVS REGNAT CHRISTVS IMPERAT.

Charles Ier. — Testons et pièce de quatre gros de 1483 et 1485.

Philippe II. — Testons et demi-testons de 1496.

12. CRISTVS RESVRGIT IN PACE DEVS.

Charles Ier. — Demi-teston de 1485.

13. IN TE DOMINE CONFIDO.

Philibert II. — Ducats, testons et autres pièces plus petites d'argent de 1503.

Charles II. — Parpaiole de 1507, demi-gros de 1517, et diverses autres pièces d'or, d'argent et de billon de ce règne (1504-1553). [1]

Emmanuel-Philibert. — Monnaies de billon émises de 1561 à 1576, écu d'or de trois livres de 1564. [2]

Charles-Emmanuel Ier. — Sur un grand nombre de pièces des vingt premières années de son règne (1580-1600) et sur une de billon de 1611.

Victor-Amédée Ier. — Sur la monnaie de billon (1630-1637).

Charles-Emmanuel II. — Sur quelques monnaies de billon de 1641, 1647 et 1649.

[1] Ma deuxième notice, nos 1, 6, et pl. Ire, no 10.
[2] *Ibid.*, pl. Ire, no 11.

Digitized by Google

14. NIHIL DEEST TIMENTIBVS DEVM.

Charles II. — Sur un grand nombre d'espèces de tous métaux et de diverses époques de son règne.

Charles-Emmanuel Ier. — Teston de 1590, demi-ducatons de 1595 et 1601.

15. LAVS TIBI DOMINE.

Charles II. — Parpaioles de 1519.

16. AVXILIVM MEVM A DOMINO.

Emmanuel-Philibert. — Sur les divers métaux du commencement de son règne, de 1555 à 1561, époque où il emploie presque exclusivement la légende ci-dessus n° 13, avec sa variante ci-dessous, n° 17.

Charles-Emmanuel Ier. — Testons de 1581 et 1595, et sur une belle pièce d'or sans date, qui paraît être de 1607 environ.

17. IN DOMINO CONFIDO.

Emmanuel-Philibert. — Ecus d'or de 1561, 1571 et 1577.

18. TIBI SOLI ADERERE (avec une croix pour type).

Charles-Emmanuel Ier. — Demi-gros de 1587, et petite pièce d'or de 1610.

19. MIHI ABSIT GLORIARI (avec une croix).[1]

Charles-Emmanuel Ier. — Gros de 1587 et 1610.

Victor-Amédée Ier. — Gros de 1632.

[1] Abréviation de la phrase : *Mihi absit gloriari nisi in cruce.*

Digitized by Google

20. DE VENTRE MATRIS DEVS PROTECTOR MEVS.

Charles-Emmanuel Ier. — Ducatons et demi-ducatons, ainsi que sur une pièce d'or du module et aux types des ducatons de 1595 à 1628.

21. PAX IN VIRTVTE TVA (autour d'une vierge tenant l'enfant Jésus).

Charles-Emmanuel Ier. — Ducat d'or.

22. DISCERNE CAVSAM MEAM (autour d'un saint debout); à l'exergue : S. CAROLVS.

Charles-Emmanuel Ier. — Pièce d'argent de neuf florins, appelée un *saint-Charles*.

23. IN HOC EGO SPERABO (une croix).

Charles-Emmanuel Ier. — Un florin et des testons de 1610, 1611.

24. BENEDIC HEREDITATI TVÆ, avec une figure du bienheureux Amédée debout, tenant un sceptre et un écu où sont inscrits les mots suivants en abrégé : FACITE IVDICIVM ET IVSTITIAM, DILIGITE PAVPERES, ET DOMINVS DABIT PACEM IN FINIBVS VESTRIS.

Charles-Emmanuel Ier. — Pièces de 9 et de 3 florins, de 1619 et 1629.

Victor-Amédée Ier. — Pièces de 5 sols de 1632.

25. EXPECTA DM VIRILIT. AGE.

Charles-Emmanuel Ier. — Florin de 1629.

Digitized by Google

26. NEC NVMINA DESVNT (autour d'une couronne ducale de laquelle s'élèvent trois étendards portant l'un une croix de saint Maurice, l'autre le médaillon de l'Annonciade, et le troisième la croix pleine de Savoie).

Victor-Amédée Ier. — Pièces d'or de 4 et de 8 écus, pièce d'argent d'une livre (20 sols), 1631, 1633 et 1634.

27. FOEDERE ET RELIGIONE TENEMVR.

Victor-Amédée Ier. — On ne voit cette légende que sur une seule pièce d'or de très grand module frappée en 1635. Cette légende, qui présente une ingénieuse interprétation du mot FERT, est accompagnée de lacs d'amour et de mains jointes.

28. DEDVCET NOS MIRABILITER DEXTERA TVA (une vierge avec l'enfant Jésus).

François-Hyacinthe et Marie-Christine, régente. — Les deux seules monnaies frappées sous cette régence (1637-1638).

29. IVSTVM DEDVXIT PER VIAS IVSTAS (la Vierge et l'enfant Jésus).

Charles-Emmanuel II et la régente Marie-Christine. — Pièces d'or et d'argent semblables à celle de la régence précédente (1638-1648).

30. PVPILLVM ET VIDVAM SVSCIPIET (la Vierge et l'enfant Jésus).

Victor-Amédée II et sa mère Jeanne-Baptiste. — monnaie d'or de 1675.

Digitized by Google

31. SALVS MVNDI (une croix fleuronnée).

Charles-Emmanuel III. — Petite pièce de cuivre frappée en 1746 avec le nom de Plaisance pendant la possession momentanée de cette ville : c'était un type local.

32. S. MAURITIUS PATRONUS TOTIUS DITIONIS.

Victor-Amédée III. — Pièce de cuivre de 5 sols, vulgairement *sol de Piëmont*, 1794.

33. INIMI. EI. IND. CONF.

Victor-Amédée III. — Pièce de billon de 1793.

Charles-Emmanuel IV. — Même monnaie de 1797.

La vue de ce tableau donne lieu à de nombreuses remarques ; j'en consigne ici quelques-unes seulement.

Si les légendes religieuses sont une preuve de la piété des princes qui les ont employées, il faut voir autre chose, je crois, dans les trois qui figurent sous nos 5, 6 et 11. Elles montrent le soin que ceux de nos souverains qui s'en sont servis mettaient à imiter les monnaies des rois de France pour faciliter le cours des leurs. Cette intention apparaît clairement dans les lettres de 1352, où Amédée VI donne à Bonnacorso Burgu la faculté de frapper à Pont-d'Ain une monnaie d'or ressemblant à celle du roi de France, sauf le nom du prince. Ces lettres patentes font la même recommandation pour une monnaie blanche. [1]

[1] « Moneta avrea que erit consimilis monete dni nri regis Francie, « excepta quod vbi Cristvs vincit Cristvs regnat scribatur. A comes Sa-

Digitized by Google

Quand les princes de Savoie n'ont pas imité les monnaies de France, ils ont beaucoup varié les légendes pieuses, suivant l'usage répandu en Italie surtout au seizième et au dix-septième siècle ; tandis que les rois de France ont continué jusqu'au dernier siècle l'emploi exclusif du *Christus regnat*, etc., et du *Sit nomen Domini benedictum*.

Dès 1630, les légendes pieuses commencent à disparaître ; on ne les voit guère plus employées que par les tutrices Christine de France et Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, qui affectionnaient l'image de la Vierge et de l'enfant Jésus. [1]

Les princes qui ont le plus multiplié cette sorte de légendes sont Charles II, Emmanuel-Philibert et Charles-Emmanuel Ier, qui ont du reste eu plus que les autres le temps de le faire durant leurs longs règnes (1504-1630). On trouverait aisément des rapports nombreux entre les phases diverses de leur carrière et ces légendes ; mais il est temps de clore cette digression. Je la termine en mentionnant une ordonnance de Charles-Emmanuel III, datée de 1741, qui prescrit l'émission d'une pièce en cuivre avec la légende : CRVCIS VICTORIA. [2] Cette monnaie n'a pas encore été rencontrée.

« bavdiæ..... ac scutis regiis in apparentia, forma et caracteribus con-« formari, etc. » (Racolta DUBOIN, vol. XX, page 470.)

[1] Voy. nos 28, 29 et 30.

[2] PROMIS, vol. Ier, page 329.

Digitized by Google

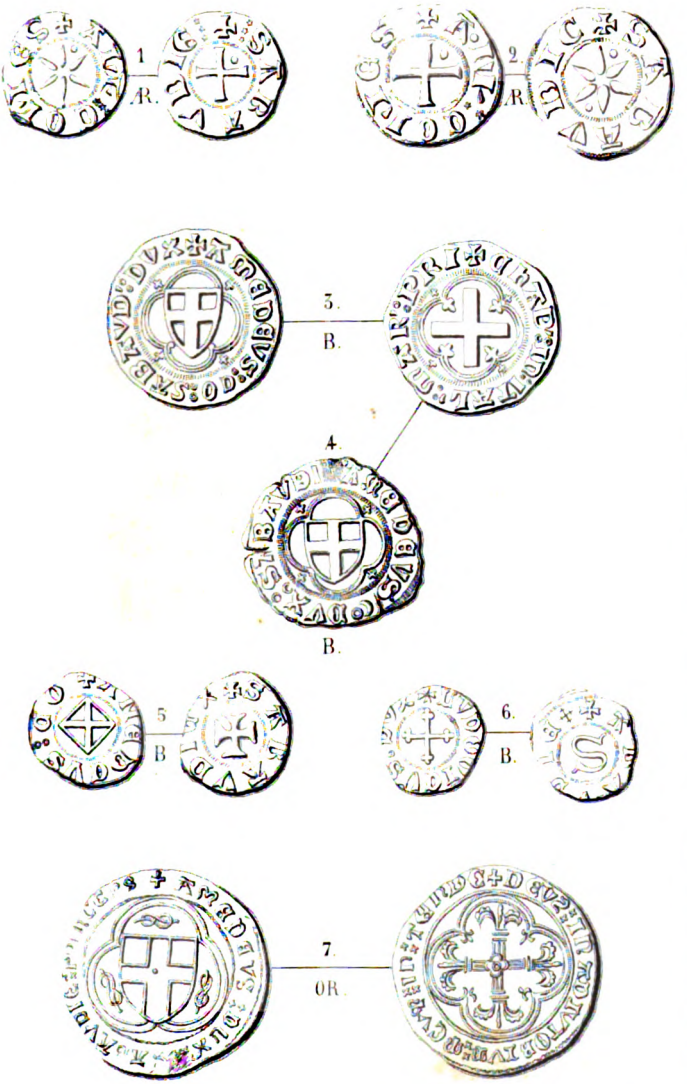

Monnaies de Savoie.
XIII, XIV, XV Siécles.

Digitized by Google

Digitized by Google

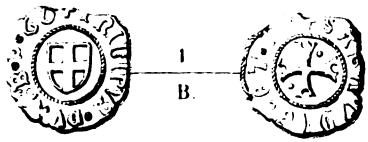

1

B.

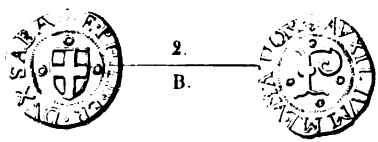

2.

B.

3.

R.

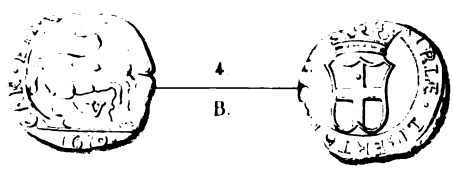

4

B.

5.

C.

Monnaies de Savoie.

XVI et XVII Siécles.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

QUELQUES INONDATIONS

QUI ONT EU LIEU EN SAVOIE.

PAR Mgr ALEXIS BILLIET

ARCHEVÊQUE DE CHAMBÉRY

Les vallées de Savoie sont sillonnées par de nombreux torrents et exposées à d'assez fréquentes inondations occasionnées par des pluies trop abondantes ou par la fonte des neiges. Dans la province de Maurienne, d'Aiguebelle au Mont-Cenis, presque tous les villages bâtis le long de l'Arc sont placés sur les dépôts des torrents. L'histoire de notre pays ne fait presque pas mention des inondations qu'on y a éprouvées en différents temps. Ayant à ma disposition quelques notes relatives à ces tristes événements, j'ai cru qu'il ne serait pas tout-à-fait inutile de les réunir dans un petit mémoire pour en conserver le souvenir.

Digitized by Google

CHAPITRE Ier.

DÉBORDEMENT DU TORRENT DE BONRIEUX, PRÈS SAINT-JEAN DE MAURIENNE, EN 1439.

Le torrent de Bonrieux, situé au couchant et à quelques minutes seulement de la ville de Saint-Jean de Maurienne, porte un nom qu'il ne mérite pas. On voit sur ses bords de nombreuses traces de ses débordements; dès que les pluies ont quelque durée, il prend une attitude menaçante. Tout le territoire de la commune de Jarrier, qu'il traverse dans son cours, est formé d'un sol argileux que les pluies ramollissent très facilement. Ses eaux, qui tarissent dans les temps secs, deviennent alors noires et boueuses; elles prennent un volume extraordinaire et entraînent tout sur leur passage; arrivées à l'endroit où le lit du torrent s'élargit, elles débordent et forment sur les terrains cultivés des dépôts qui les rendent stériles pour longtemps.

En l'année 1439, une inondation de ce genre couvrit de terre et de graviers tous les terrains cultifs des environs de Saint-Jean de Maurienne : le torrent envahit presque toutes les rues de la ville; un grand nombre de maisons furent renversées; d'autres ont été remplies d'un limon fangeux, ébranlées et rendues pour longtemps inhabitables. Dans son histoire du diocèse de Maurienne, M. le chanoine Angley assure que 75 personnes y périrent, entraînées par les eaux ou écrasées sous les ruines

Digitized by Google

de leurs maisons. La cathédrale elle-même fut tellement endommagée qu'il fallut la rebâtir presque entièrement. Le pont d'Arvan, qui avait alors 22 arches, fut emporté par la violence des flots. La route de France en Italie fut tellement corrodée ou encombrée par ces dépôts argileux que sept années après elle était encore impraticable.

Cette catastrophe réduisit pour longtemps tous les habitants de Saint-Jean à une profonde misère. A la vue de cette détresse, deux des chanoines de la cathédrale se sont déterminés à aller faire une quête en leur faveur en différents pays. Pour mieux intéresser la charité des fidèles, ils ont porté avec eux des reliques que l'on conservait avec une grande vénération dans l'église de Saint-Jean et surtout deux doigts de saint Jean-Baptiste. Hugues de la Faverge, vicaire général, et les autres membres du chapitre leur ont délivré une attestation datée du 7 novembre 1447. On y dit que le produit de la quête sera employé principalement pour diguer le torrent de Bonrieux, pour reconstruire les ponts que l'inondation avait détruits, pour réparer la route et la rendre praticable à ceux qui allaient en pèlerinage à Rome. Cette attestation est signée par noble Gabriel Vallin, notaire; on la trouvera à la fin de ce mémoire. [1] La famille des nobles Vallin a subsisté en Maurienne jusqu'à ce jour; mais ce n'est plus qu'une famille de paysans sans fortune.

Cette même année 1447, Amédée VIII, que le concile de Bâle avait élu pape et qui avait pris le nom de Félix V, publia une bulle par laquelle il accordait des indulgences

[1] Voy. pièces annexées, n° 1.

Digitized by Google

à tous ceux qui concourraient à la construction des digues de Bonrieux par des travaux ou par des aumônes. Elle est datée de Saint-Dominique, hors des murs de Genève, du 28 mars 1447; on en conserve l'original aux archives de l'évêché de Maurienne. Elle nous a paru assez intéressante pour mériter d'être imprimée avec quelques notes à la suite de ce mémoire. [1]

CHAPITRE II.

LE DÉLUGE DE MODANE EN 1469.

En 1469, la commune de Modane en Maurienne eut à subir une grave inondation. La partie inférieure, qui forme une petite plaine, a été recouverte par les débordements de la rivière d'Arc. Les parties plus élevées, qui sont en pente, ont été sillonnées et dégradées par des torrents qui descendaient de la montagne. Ces eaux débordées, ces courants impétueux, déposèrent sur une très grande quantité des propriétés de la commune des couches d'argile, de sable et de graviers tellement épaisses que toutes les limites, que tous les confins des possessions particulières disparurent. Les habitants ne savaient plus reconnaître leurs propriétés. Pour faire cesser cette étrange confusion et prévenir les procès auxquels elle aurait pu donner lieu, tous les chefs de famille se réu-

[1] Voy. pièces annexées, n° 2.

Digitized by Google

nirent un dimanche après la messe paroissiale et la distribution du pain bénit *(post dationem caritatis)*, du consentement du sieur Louis Rebuffe, mistral de Modane pour le duc de Savoie; ils convinrent entre eux de nommer sept arbitres. Leur choix tomba sur les sieurs Jean Tabur, Claude Empereur, Pierre Favre, Jean Favre, Pierre Rol, Denis Mière et Jacques Jourdain. Ils leur donnèrent pleins pouvoirs de diviser, de partager, de limiter les terrains inondés de manière à rendre à chacun l'équivalent de sa propriété le plus équitablement qu'il serait possible, comme ils verraient à faire, sans qu'il pût y avoir lieu à aucune réclamation. Ils les ont autorisés aussi à faire construire des digues sur les bords de l'Arc, aux frais des aboutissants, partout où cela serait jugé nécessaire. Les arbitres nommés acceptèrent le mandat. Ils prêtèrent serment sur l'Evangile de procéder à son exécution en suivant toutes les lois de l'équité. Cet acte, qui est daté du 15 octobre 1469, a été dressé par Georges Vernet, notaire ducal; on le trouvera ci-après, suivi de quelques notes. [1]

Les arbitres ont dû trouver leur tâche fort difficile à remplir. Il ne s'agissait pas de diviser les terrains inondés en portions égales, mais de retrouver les anciens confins et de rendre à chacun sa propriété autant qu'il se pourrait. Il n'y avait alors ni cadastre, ni mappe communale, et par conséquent aucun moyen sûr de retrouver la position et la contenance de chaque pièce : aussi voit-on que, dans les ventes d'immeubles de ce temps-là, on se bornait

[1] Voy. pièces annexées, n° 3.

Digitized by Google

à donner pour confins les chemins, les ruisseaux et les rivières, ou à nommer les propriétaires voisins, sans jamais indiquer la contenance des biens vendus.

L'année suivante, 1470, les habitants de Modane présentèrent une supplique au duc Amédée IX; ils lui exposèrent que des torrents impétueux descendant des montagnes avaient abîmé leur paroisse et rendu incultes pour longtemps presque toutes leurs propriétés, surtout celles qui sont situées dans la plaine; qu'en même temps ils avaient détruit les digues, les ponts et les routes; qu'ils avaient été obligés par là de faire de très grandes dépenses et de contracter des dettes énormes; que les créanciers menaçant de les poursuivre sans miséricorde, et eux se voyant dans l'impossibilité absolue de payer toutes ces dettes à la fois, allaient se trouver dans la nécessité d'abandonner leur patrie et de laisser leur paroisse inhabitée; que, si Son Altesse voulait bien leur accorder des délais pour payer leurs dettes, ils conservaient l'espérance de pouvoir réparer peu à peu, à la sueur de leur front, les malheurs qu'ils avaient éprouvés, et de payer toutes leurs dettes successivement; ils suppliaient en conséquence Son Altesse de leur accorder des sursis et de permettre que leurs dettes fussent payées en trois termes: un tiers à la saint Michel de l'année courante 1470, un tiers à la saint Michel de l'année suivante 1471, et un tiers à la saint Michel de l'année 1472. A ces conditions, ils espéraient pouvoir satisfaire leurs créanciers, continuer de posséder le fief de Modane, et payer aussi à Son Altesse ses redevances annuelles. [1]

[1] Voy. pièces annexées, n° 4.

Digitized by Google

Cette demande était trop raisonnable et trop bien motivée pour n'être pas prise en considération. Par un rescrit daté de Chambéry du 5 avril 1470, le duc Amédée IX accorda aux suppliants non pas un terme de trois ans, comme ils le demandaient, mais un sursis de deux années entières à dater dudit jour, à condition que tous fourniraient une caution pour assurer le payement de leurs dettes pendant ce temps ; il fixa en même temps une amende de 100 livres fortes contre tous ceux de ses officiers, les membres de ses conseils exceptés, qui molesteraient ou laisseraient molester les débiteurs pendant les deux ans de répit qui leur étaient accordés. [1]

CHAPITRE III.

INONDATIONS AU BOURG-SAINT-MAURICE, DE 1630 A 1636.

Le torrent d'Arbonne, sur le territoire du Bourg-Saint-Maurice, en Tarentaise, est certainement l'un des plus impétueux et des plus nuisibles qu'il y ait en Savoie. Quand on examine le vaste entonnoir qu'il a creusé dans la montagne, et les immenses dépôts d'argile, de sable et de gravier qu'il a formés dans la plaine, on se fait aisément une idée des dégats que, dans la suite des siècles, il a dû causer en cette vallée. Il creuse dans la moitié de son cours et dépose dans l'autre moitié ; il creuse dans un lieu stérile et dépose sur des champs cultivés.

[1] Voy. pièces annexées, n° 5.

Digitized by Google

Une inscription qu'on lit encore aujourd'hui au moins en partie sur un mur de l'église du Bourg-Saint-Maurice, nous fait connaître qu'en l'an 162 ou 163 de l'ère chrétienne, l'empereur Lucius Verus, conduisant une armée romaine à travers le pays des Centrons, fut arrêté près du Bourg par l'impétuosité des torrents, *cumulo torrentium;* il y fit construire une digue, *innocentem Alvum reddidit molibus pluribus positis.* [1] D'après les renseignements que nous avons pu nous procurer, c'est de 1630 à 1636 que les ravages de ce torrent paraissent avoir été plus graves.

La commune du Bourg-Saint-Maurice a maintenant une population de 3,400 âmes. En 1630, elle était divisée en sept sections appelées *quartiers*, savoir : les sections du Bourg, de Vulmix, de Versoye, des Echines, de l'Arpettaz, de Montrigon et du Châtelard. Chacun de ces quartiers avait une administration particulière, deux syndics et un *cottet*, c'est-à-dire un rôle séparé pour les tailles. La commune avait donc alors quatorze syndics : c'était presque sept communes dans une même commune. La totalité de la taille à sa charge était de 1,616 florins 8 sols, équivalant à 1,149 francs 60 centimes. Les dégats causés par les débordements d'Arbonne et de l'Isère en 1630 ayant été très graves, on s'est pourvu auprès du gouvernement pour obtenir un dégrèvement des tailles. La chambre des comptes, qui résidait encore alors à Chambéry, a fait faire par le sieur Champrond, conseiller et maître auditeur, une enquête d'après laquelle on a

[1] Cette inscription nous a été communiquée par M. l'abbé Ducis, professeur de rhétorique à Moûtiers.

Digitized by Google

jugé que le quartier du Bourg avait perdu les trois quarts de son territoire, celui de Montrigon le tiers, et celui de Vulmix le quart. Dans ces trois sections, les tailles ont été réduites proportionnellement : celles du Bourg à un quart, celles de Montrigon aux deux tiers, et celles de Vulmix aux trois quarts. On peut conclure de là quelle a été à cette époque l'étendue des ravages du torrent d'Arbonne.

Mais, au lieu de supprimer entièrement les tailles dont les quartiers du Bourg, de Montrigon et de Vulmix ont été dégrevés, on les a reportées sur les autres quartiers de la commune et sur toutes les autres communes du mandement. C'est ce qu'on appelait le *rejet* de la taille. Il paraît que le mandement du Bourg-Saint-Maurice ne comprenait alors que les communes du Bourg, d'Hauteville, de Landry, de Peisey, de Bellentre, de Mâcot et des Chapelles ; car, dans la procédure relative à ces inondations, il n'est jamais parlé de Séez ni des autres communes de la vallée de Tignes. Le montant de la taille *rejetée* et distribuée entre les autres communes du mandement n'était en tout que de 264 florins, soit de 178 francs 20 centimes. Cette mesure a cependant excité de nombreuses réclamations : on n'attaquait pas le principe, mais on prétendait que les terrains inondés n'étaient pas aussi étendus qu'on le disait, que les autres communes, et surtout celle de Landry, avaient aussi beaucoup souffert des inondations. Toutes les communes du mandement se sont pourvues à la chambre des comptes. Faisant droit à leurs représentations, elle ordonna une nouvelle vue de lieu et délégua à cette fin le sieur André de Lambert,

Digitized by Google

seigneur de Sognier, conseiller d'Etat et auditeur en ladite chambre. Il partit de Chambéry le 8 août 1636, logea le premier jour à Saint-Pierre d'Albigny, le second à la Roche-Cevins, et le troisième à Bellentre. Lorsqu'il fut arrivé au Bourg, les syndics des quartiers du Bourg, de Vulmix et de Montrigon lui exposèrent que, depuis l'enquête faite par M. Champrond, ils avaient encore éprouvé de nouveaux dégats très considérables, « en « sorte, disaient-ils, que presque tout le terroir desdits « quartiers est perdu et hors d'espérance de jamais y « pouvoir récolter ni percevoir aucune chose, leurs mai- « sons et bâtiments, du moins la plus grande partie d'i- « ceux, ensablés et emportés par le torrent d'Arbonne « vers la rivière d'Isère, ainsi qu'il se voit oculairement « et visiblement, et le reste des bâtiments, appuyés sur « sable, prêts à partir comme l'oiseau sur la branche; « tant il y a qu'ils sont contraints d'abandonner tout à « fait le lieu et aller ailleurs pour l'assurance de leurs « personnes. En sorte que tout est perdu, même leurs « moulins pour moudre leurs grains aussi perdus, qui « sont en nombre de vingt-deux roues. Tant il y a qu'ils « ne savent de quel côté se tourner ni de quel bois faire « flèche. [1] »

Les procureurs des communes du mandement avaient demandé aux syndics des sections du Bourg, de Vulmix et de Montrigon de produire leurs cadastres. Ceux du quartier du Bourg en ont présenté un, mais il n'était pas en forme authentique : il avait seulement été dressé l'an-

[1] Procès-verbal du seigneur de Lambert.

Digitized by Google

née précédente 1635, et il ne comprenait que les biens non envahis par le torrent. Ceux de Vulmix ont affirmé avec serment qu'il y avait dans leur quartier un vieux cadastre que les syndics se remettaient des uns aux autres depuis environ quarante ans, mais qu'il ne servait de rien, et qu'en ce moment ils ne savaient pas ce qu'il était devenu. Ceux du quartier de Montrigon ont déclaré qu'ils n'avaient point et n'avaient jamais eu de cadastre. On voit par là dans quel état se trouvaient alors les cadastres en Savoie.

Le seigneur de Lambert s'est déterminé à aller examiner par lui-même les terrains inondés, pour mieux apprécier l'étendue des dommages. Il prit avec lui six prud'hommes préalablement assermentés, les syndics des quartiers du Bourg, Vulmix et Montrigon, ceux des communes du mandement et leurs procureurs. Ce qui formait une suite de plus de vingt personnes.

Le 13 du mois d'août, désirant voir d'abord le lieu où le torrent d'Arbonne prend sa source, ils sont montés par Vulmix, le Poiset et la Thuile jusqu'à la montagne du Chantel. Ils virent de là l'immense ravin que les eaux avaient creusé de temps immémorial, appelé le Pissieux; ils observèrent dans ce terrain argileux de nombreuses crevasses qui faisaient craindre de nouveaux malheurs à l'avenir; ils remarquèrent aussi que le canal qui fournissait les eaux d'irrigation aux villages de Vulmix et de la Thuile était rompu en plusieurs endroits de manière qu'il serait presque impossible de le rétablir. De là ils redescendirent au Bourg.

Nous laisserons maintenant parler le commissaire lui-

Digitized by Google

même : « Le 14 du mois d'août, dit-il dans son procès-
« verbal, continuant notre visite par ce qui est du quar-
« tier de Vulmix, serions venus au lieu dit des Perrières,
« au-dessous duquel on dit qu'il y avait autrefois un vil-
« lage, lequel se perdit, n'y ayant personne vivant qui
« l'ait vu, ainsi qu'une chapelle de Saint-Nicolas, la-
« quelle dès fort longtemps a été perdue aussi par ledit
« torrent; disant qu'audit lieu s'en sont allés deux bâti-
« ments auxquels il y avait six roues de moulins et un
« battoir, l'un appartenant à Antoine Maître, et l'autre
« à Pierre Jarre; et descendant avons vu le chemin du
« Bourg à Vulmix être submergé, et en dessus du che-
« min quelques prés perdus. Et, arrivés au lieu appelé
« la Chaudane-Dessus, lesdits de Vulmix nous ont dit y
« avoir eu deux maisons et granges appartenant l'une à
« Maurice Vionnet, et l'autre à Jacques Bertrand, les-
« quelles avec leurs vergers et prés et terres autour d'i-
« celles sont entièrement perdues; celle des hoirs Vion-
« net s'en étant allée seulement dès six semaines; le
« tout étant réduit en glières. Arrivés au lieu appelé la
« Chaudane-d'Aval, avons vu deux maisons être sablées
« avec la prise dedans, comme aussi sont sablés les pol-
« liers, vergers, jardins, prés et terres jusqu'au bas de
« la colline; ce qui est arrivé seulement ces deux mois.
« Nous y avons encore vu en descendant quelques ves-
« tiges de deux autres maisons, au-dessous desquelles
« il y avait une autre maison appartenant à Pantaléon
« Facemaz, laquelle est remplie de terre; de beaux ver-
« gers sablés aussi jusqu'aux branches, les arbres encore
« tout chargés de fruits : chose véritablement déplorable

Digitized by Google

« à voir. Ceux de Vulmix nous ont encore indiqué un pe-
« tit membre appartenant à Jean Serret aussi submergé.
« Arrivés au village d'Orbassy, nous avons vu la maison,
« cour, verger et jardin de Jean Raymond entièrement
« submergés et sablés, et près de là une autre maison en
« laquelle il reste seulement quelque peu de murailles,
« laquelle ruine de maison et terroir a dû arriver il y
« a environ deux mois. Nous avons vu le grand chemin
« du Bourg à Orbassy et celui du Bourg à Aime être
« réduits en glières, ainsi que tout le terroir jusqu'à la
« rivière d'Isère, le torrent d'Arbonne passant par ledit
« village d'Orbassy ; de sorte que tout le plat terroir d'i-
« celui est perdu et les maisons remplies de terre. Nous
« avons vu celles de François Puret, Jean Estambert,
« André Jarre et Pierre Vodant tout à fait submergées;
« comme aussi le chosal et la maison de Pierre Jarroz et
« la maison de Jean-Marie Puret sablées et la prise de-
« *dans*. Sont sablées aussi les maisons des hoirs d'André
« Jarre et de Pierre Jarre, les deux maisons d'Antoine
« Puret, l'une tout à fait ruinée, l'autre sablée ; comme
« *aussi* la maison de Maurice Estambert, avec le jardin
« et le verger autour d'icelle, ainsi qu'une belle chapelle
« de Sainte-Barbe et la maison au-devant d'icelle. Sont
« *sablés* aussi les environs de la maison du sieur Duma-
« rest, laquelle était belle et bâtie tout de neuf, avec la
« cour, grange et jardin.

« Là a comparu l'honorable Marie Puret, veuve dudit
« Dumarest, laquelle nous a représenté que son mari,
« mort en Piémont au service de Son Altesse Royale,
« l'avait laissée chargée de trois petites filles ; que le

Digitized by Google

« torrent d'Arbonne lui a emporté et ruiné au moins « pour 4,000 ducatons de biens [1], ne lui étant resté que « ladite maison, qu'elle n'ose habiter pour l'évident pé- « ril, parce que le torrent passe près d'icelle, et neuf « seyteriées de champ et quatre de pré, dont les trois « font le journal; lesquelles on lui a mises en cotte, avec « deux fossoriées de vigne qui lui sont restées, à 2 flo- « rins par quartier, qu'elle n'a moyen de payer ni de se « nourrir elle et ses enfants. C'est pourquoi elle recourt à « la souveraine chambre pour être déchargée desdites « tailles pour le temps qu'il lui plaira, eu égard à sa « notoire misère et à ladite ruine; de quoi nous lui avons « donné acte.

« Sous la maison du sieur Dumarest sont aussi sablées « quatre autres maisons appartenant à François Puret et « Louis Sansoz, et généralement nous avons vu tout le « terroir dudit village dès la colline jusqu'à l'Isère être « entièrement réduit en glières. De là nous sommes des- « cendus vers l'Isère, et en remontant la rivière nous « avons vu les restes d'une maison appartenant à Louis « Tiédroz, et deux autres appartenant à Claude Chapel et « Pierre Utille totalement ruinées et le terroir aussi. De « là arrivés au lieu appelé Provarel, avons vu les restes « de la maison de Jean-Baptiste Vallet ruinée et réduite « en glières avec le terroir des environs; de même la « maison de Philippe Chapel et celle de Claude Bal en- « tièrement ruinées : il n'en paraît plus qu'un peu de

[1] En 1717, le ducaton valait 5 liv. 5 sols ancienne monnaie. D'après cette base, les 4,000 ducatons vaudraient aujourd'hui 24,888 fr. 89 cent.

Digitized by Google

« murailles, et le terroir autour couvert de pierres et « réduit en glières. Il n'en paraît plus que quelques « sommités d'arbres encore chargés de fruits ; chose pé- « nible à voir. Tous ces dégats concernent le quartier de « Vulmix et ont eu lieu sur la droite d'Arbonne.

« Le même jour 14 du mois d'août, nous avons pro- « cédé à l'examen des dégats faits par ledit torrent sur « la rive gauche, rière le quartier du Bourg. Etant allés « avec notre suite au lieu appelé la Ruaz, là où le torrent « prend le large sous la colline, on nous a dit qu'il y « avait eu en cet endroit trois maisons perdues par ledit « torrent, avec les vergers, prés et terres, le tout réduit « en glières sans qu'il reste trace desdites maisons. De là « nous sommes descendus sur l'église de Saint-Maurice. « On nous a dit y avoir eu trois bâtiments appartenant « aux hoirs de maître Antoine Rochu, auxquels il y avait « six roues de moulin, de quoi il n'y a plus d'apparence ; « et descendus au-dessus de l'église de Saint-Maurice, « on nous a dit qu'il y avait derrière le chœur de ladite « église deux belles maisons appartenant l'une aux hoirs « Rochu, avec un treuil pour le vin, et l'autre à Pierre « Gex : ladite église de Saint-Maurice ne paraissant « aucunement, ne restant du clocher que deux fenêtres « l'une sur l'autre, étant le tout ruiné, sablé et couvert « de pierres, ayant été à cheval sur le lieu où avons vu « ladite église. Au-dessous d'icelle, vis-à-vis de la « grande porte de la ville du Bourg, on nous a dit qu'il « y avait deux couverts en l'un desquels il y avait quatre « roues de moulin, et dans l'autre un four ; le tout perdu « avec les jardins, vergers, prés et terres environnants

Digitized by Google

« réduits en glières, sans qu'il restât aucun vestige de « terres cultivées ni de maisons. En allant dudit lieu « droit contre le Bourg, il y avait une chapelle de l'ange « Custode bâtie seulement depuis deux ans et actuelle- « ment toute couverte de pierres, en sorte qu'on ne voit « plus que la cime du campanil, soit clocher. Etant des- « cendus plus bas vers l'Isère, ceux du Bourg nous ont « dit qu'il y avait en cet endroit deux bâtiments avec « quatre roues de moulins albergés à la ville pour l'au- « mône de Pentecôte. Un peu plus bas, un autre bâti- « ment avec deux roues de moulin, lequel fut brulé par « les gens du roi de France en l'année 1630; de quoi ni « du verger autour il n'y a aucun vestige, tout ce qui est « dès ledit nant d'Arbonne jusqu'au pont de Montrigon « étant tout ruiné, perdu et couvert de pierres, n'y « restant que la cime de quelques arbres; comme aussi « sont ruinés les jardins, prés, marais et îles étant des- « sous le Bourg jusqu'à l'Isère. De là nous sommes « venus jusqu'au nant Charbonnel, qui sépare le quartier « du Bourg de celui du Châtelard, lequel nant fait en « core quelque peu de mal; ensuite nous sommes mon- « tés jusqu'au Nantet, qui découle entre le couvent « des Capucins et Rochefort, lequel ne fait mal considé- « rable. »

Après cette visite générale des terrains inondés, on proposa au seigneur commissaire de visiter encore quelques maisons que le torrent avait ruinées à l'entrée de la ville, du côté de Saint-Maurice. Il répondit que sa commission n'avait pour objet que le dégrèvement des tailles, et que, ces maisons ne payant pas de tailles, il n'avait

Digitized by Google

pas à s'en occuper. Le commissaire entra alors dans le couvent des RR. PP. Capucins, et là il reçut le rapport des six experts qui avaient été antérieurement nommés et dûment assermentés. Il se détermina ensuite à repartir, et, en s'en allant, il voulut voir aussi les dommages que les inondations avaient causés sur le territoire des communes d'Hauteville, de Landry et de Pesey; mais ces dommages ne furent pas jugés très graves, tandis que les dégats soufferts par la commune du Bourg-Saint-Maurice étaient réellement immenses. On a vu, par le procès-verbal de la visite, que, sur sa rive droite, territoire du quartier de Vulmix, le torrent avait inondé au loin tout le terrain cultivé et détruit 38 maisons. Sur la rive gauche, territoire du quartier du Bourg, ses débordements ont envahi tout l'espace compris entre son lit ordinaire et la ville, et y ont détruit 14 maisons; ce qui fait en tout 52 maisons avec leurs jardins, vergers et champs environnants. La plus grande partie de ces terrains sont demeurés incultes jusqu'à ce jour, à cause de l'épaisse *couche* d'argile, de sable et de pierres que l'eau y a déposée.

Chaque année, le 22 septembre, jour de la fête patronale, toute la paroisse va solennellement en procession vers une vieille croix de bois plantée sur le gravier au milieu de quelques buissons d'épine-vinette, entre le torrent d'Arbonne et la ville. La tradition porte que cette croix est placée sur le lieu où se trouvait l'ancienne église. Cette tradition est pleinement justifiée par le procès-verbal du seigneur de Lambert, puisqu'en 1636 il a encore vu le sommet du clocher de l'église de Saint-Maurice et

Digitized by Google

deux fenêtres l'une sur l'autre. [1] Il paraît que cet ancien édifice, aujourd'hui tout-à-fait enterré dans les dépôts du torrent, était réellement autrefois l'église paroissiale du Bourg, et que, lorsqu'elle a été envahie par l'inondation, la paroisse a commencé à se réunir dans une ancienne église située à l'entrée de la ville, dans l'emplacement où se trouve l'église actuelle. [2] On voit clairement, par le procès-verbal du seigneur de Lambert, qu'en 1636 la ville du Bourg occupait le local où elle est encore aujourd'hui. Les fortes digues construites depuis lors l'ont préservée de nouvelles inondations.

CHAPITRE IV.

NOTES SUR QUELQUES AUTRES INONDATIONS ARRIVÉES DANS LA PROVINCE DE TARENTAISE.

1500. — Le 24 février 1500, inondation à Salins: elle détruit les prisons du bailliage et plusieurs autres édifices sur la rive gauche du Doron. (Manuscrit de la maison Duverger.)

[1] D'après la tradition locale, lorsqu'on vit que l'église de Saint-Maurice allait être envahie par l'inondation, on se hâta d'enlever les vases sacrés et quelques-uns des objets les plus précieux. Quelque temps après, lorsqu'elle fut ensevelie dans le sable, un homme put encore entrer par l'une des fenêtres du clocher, descendre dans l'intérieur de l'église, y prendre une croix paroissiale en argent, la châsse contenant les reliques de saint Maurice, et ressortir par la même fenêtre. Cette châsse se conserve encore aujourd'hui dans la nouvelle église paroissiale.

[2] On assure que cette ancienne église avait appartenu à une communauté de religieuses de sainte Claire.

Digitized by Google

1618. — A la fin du mois de janvier 1618, il y eut à Beaufort une inondation si considérable qu'on n'avait pas souvenir d'en avoir vu une semblable. (Registres de la paroisse de Beaufort.)

1732. — Le 30 septembre 1732, l'église du Bourg-Saint-Maurice et une partie de la ville ont été ensablées par le torrent d'Arbonne; tous les ponts sur l'Isère, de Tignes à Grenoble, ont été emportés, excepté celui d'Aigueblanche, qui a résisté; tous les moulins bâtis sur l'Isère furent submergés. Les rues de la ville de Moûtiers étaient devenues des rivières, et la plaine de la Magdeleine un lac. Toutes les caves étaient remplies d'eau. (Notes de Rd Jean Tarin, curé de Bellecombe, près de Moûtiers.)

1733. — Inondation à Beaufort. Le Doron submergea la place et le quartier de Randen. La même année, inondation à Aime : le torrent d'Ormentaz détruisit une partie de la ville. On fonda alors une procession qui se fait encore chaque année, au mois de septembre. A la fin de décembre, le Doron fit aussi beaucoup de dégats à Salins. (*Roche, Recherches sur les Centrons.*)

1733. — Le 14 et le 15 septembre 1733, il est tombé en Tarentaise une pluie si forte et si prolongée que l'Isère s'est élevée beaucoup plus haut encore que l'année précédente. La rivière de Champagny et celle de Belleville ont entraîné des villages entiers. A Moûtiers, plusieurs maisons et beaucoup de moulins se sont écroulés; on fit monter les prisonniers à un étage supérieur. Tous les ponts, sans en excepter celui d'Aigueblanche, ont été emportés. De Salins à Moûtiers, on avait coupé tous les noyers pour former un barrage. Cette mesure est demeu-

Digitized by Google

rée sans succès, parce qu'ils furent entraînés par la violence du courant. Les habitants de Salins ont été obligés de se retirer pendant quinze jours sous un rocher. Le curé a transporté le Saint-Sacrement au village de Melphe chez un nommé Corneille. Les habitants des paroisses voisines, venus à Moûtiers pour la foire, ont été contraints d'y passer huit jours avant de pouvoir s'en aller. Quand l'inondation eut cessé, la ville voua une fête de dévotion et une procession pour le 14 septembre de chaque année. Elle fit graver une croix sur une pierre carrée placée au milieu du *pré commun*, avec cette inscription : *Usque ad hoc scamnum Isara furens pervenit die* 14 *septembris* 1733. (Notes de R^d^ Tarin.)

1740. — Le 26 décembre 1740, inondation à l'Hôpital. La rivière d'Arly se déborda d'une manière grave : elle détruisit plusieurs maisons sur ses deux rives et submergea toute la plaine située entre la ville et l'Isère. (Notes du notaire Carsey, châtelain de Marthod.)

1743. — Inondation qui causa beaucoup de dégats à Salins. (Roche, *ibidem.*)

1750. — Inondation à Beaufort. (Regist. de la par.)

1762. — Inondation de la chapelle de saint Donat, à Beaufort, près de Doron. (Registres de la paroisse.)

1764. — Le 17 avril 1764, après deux jours d'une pluie violente, l'Isère s'est débordée à Moûtiers au point de submerger presque toute la ville. Le verger et le jardin de l'archevêché ont été couverts de sable et de gravier; l'eau sortait par la porte d'entrée du palais comme une rivière. Les deux ponts et les bâtiments des boucheries ont été emportés. Tous les prisonniers se trouvaient dans

Digitized by Google

l'eau ; on fut obligé de les faire monter à un étage supérieur. Le couvent de Sainte-Claire a été tellement envahi par les eaux que les religieuses ont été obligées d'en sortir et de se retirer chez M. le baron Duverger, leur voisin.

La même année 1764, au mois de juin, il y eut une grande inondation à Beaufort. L'Argentière, rivière d'Arêches, détruisit une partie de la ville ; le Doron emporta le pont d'en haut, qui était en pierres ; dans le quartier de Randen, les eaux s'élevèrent jusqu'aux fenêtres des maisons. Mgr de Roland, archevêque de Tarentaise, s'y trouvait alors en visite pastorale ; il voulait se trouver à Moûtiers le samedi 17 juin pour y faire l'ordination ; il lui fut impossible de partir. Il se détermina à la faire à Beaufort. Les élèves du séminaire s'y rendirent en passant par Aime, Granier et la montagne du Cormet. (Reg. de la par.)

1768. — Grave inondation à Beaufort. Elle détruisit la chapelle de St-Roch, qui avait résisté en 1764. (*Ibid.*)

1778. — Inondations à Beaufort, au Bourg-Saint-Maurice, à Aime et à Salins. (Roche, *Recherches sur les Centrons.*)

1781. — Le 17 octobre 1781, inondation à Aime. Un boulanger nommé Navet y perdit la vie.

1818. — Au mois de juin 1818, dans les montagnes de la commune de Champagny, en Tarentaise, un énorme fragment de glacier s'est éboulé et a intercepté au bas de la vallée le cours d'un ruisseau. Retenues par cette barrière pendant plusieurs jours, les eaux ont formé un petit lac. Le 15 juin, elles ont rompu la glace et se sont précipitées avec impétuosité, en renversant tout ce qui s'op-

Digitized by Google

posait à leur passage. En suivant la vallée de Bozel à Moûtiers, elles se sont largement débordées sur les deux rives du Doron, en détruisant où elles passaient tout espoir de récolte. Plusieurs maisons ont été gravement endommagées, et, sur cet espace de sept à huit lieues de longueur, huit ponts ont été emportés. Cette inondation a procuré la découverte des eaux thermales de Brides. (*Journal de Savoie*, 1818, n° 25.)

CHAPITRE V.

INONDATION D'ANNECY AU MOIS DE FÉVRIER 1711.

L'année 1711 commença par un temps serein qui se prolongea jusque vers la fin de janvier. Le vent du nord causa alors un froid violent. Lorsqu'il s'adoucit, il tomba sur les montagnes une grande quantité de neige. Le 8 février, il survint une forte pluie qui dura plusieurs jours. Les eaux du lac d'Annecy s'élevèrent au-dessus de leur niveau ordinaire; les canaux qui traversent la ville se débordèrent en plusieurs endroits et inondèrent quelques rues. C'était comme un avant-coureur de ce qui devait arriver peu de temps après. Les jours suivants, il tomba de nouveau une grande quantité de neige sur les montagnes et même dans la plaine. Le 15 février, il survint une pluie chaude continue, accompagnée d'un vent du midi, qui fondit la neige avec une effrayante rapidité. Bientôt les communes situées sur les collines des environs

Digitized by Google

d'Annecy, et notamment celles de Sevrier, Saint-Jorioz, Doussard, Talloires, Menthon et Veyrier, versèrent dans le lac toutes à la fois des torrents d'eau. Dès le 18 et le 19 février, la plaine des environs ne parut plus être qu'un prolongement du lac. Les canaux de la ville se remplirent et se débordèrent en plusieurs endroits d'une manière alarmante. Les rues basses, entre autres celle de la Halle, celle du Pasquier, celle de Saint-François, celle de la Filaterie et celle qui conduit au pont Morand, devinrent autant de rivières. Le 21 février, on ne pouvait plus communiquer avec le quartier de la Halle ni arriver à l'église de la Visitation. Dans la journée du dimanche 22, la pluie parut se calmer un peu ; mais, vers les onze heures du soir, elle reprit avec plus de violence qu'auparavant. Le lundi 23, les eaux commencèrent à pénétrer dans les caves, dans les celliers et dans les magasins ; plusieurs sections de la ville, environnées d'eau de tous côtés, devenaient autant d'îles. A la vue de cette pluie diluvienne qui durait depuis plusieurs jours, et de ces eaux qui s'élevaient à vue d'œil dans les rues et sur les places publiques, la frayeur s'empara de toute la population. Les syndics, accompagnés de quelques maîtres maçons et charpentiers, allèrent examiner la digue du Vanel pour voir si au besoin on pourrait y faire une brèche, afin de délivrer la ville. Les experts jugèrent que la chose serait fort difficile, et que cependant avec beaucoup de travail on pourrait y réussir. Une grande quantité de pièces de bois, arrêtées par cette digue et par le pont Morand, entravaient le libre écoulement des eaux et les faisaient remonter dans les canaux ; ce qui aggravait

Digitized by Google

le danger. On employa de suite un grand nombre d'ouvriers et plusieurs machines pour les retirer.

Le mardi 24, on fut obligé de faire un pont avec de longues poutres pour rétablir la communication entre le quartier de Sainte-Claire et celui de Notre-Dame. Ce même jour, le petit canal de la boucherie se déborda; ses eaux prirent un cours rapide par la rue de Saint-François et allèrent comme un torrent impétueux grossir celles du grand canal.

Cependant le ciel demeurait voilé, la pluie continuait avec violence; les eaux s'élevaient de plus en plus dans les rues et occupaient déjà presque partout le rez-de-chaussée des habitations. Toute la population était dans une inquiétude indicible; l'anxiété présente était augmentée par la crainte d'un avenir encore plus désastreux. Les syndics convoquèrent une assemblée extraordinaire du conseil de ville pour délibérer sur les moyens à prendre; on y fit intervenir les architectes, les entrepreneurs et quelques-uns des principaux maîtres charpentiers et maçons pour prendre leur avis. On y conclut qu'il fallait sans délai essayer d'abattre la digue du moulin des Cordeliers.

Cette digue était composée de poutres posées et clouées les unes sur les autres. Déjà les eaux roulaient par-dessus et tombaient de l'autre côté en formant une large cascade. On se mit de suite à l'œuvre avec beaucoup d'ardeur : on plaça des machines dans le moulin des Cordeliers. Plusieurs ouvriers montèrent sur le toit avec des cordes dont ils laissaient tomber l'un des bouts; d'autres exposaient leur vie en s'avançant sur des planches chan-

Digitized by Google

celantes pour aller attacher ces cordes aux pièces de bois ; d'autres coupaient les poutres avec des haches, afin que l'on pût les détacher plus aisément ; d'autres tiraient au tour pour les enlever à mesure que l'on parvenait à les détacher. A force d'efforts et de fatigues, on réussit à démolir la moitié de cette digue dans la journée du 24 février. Le lendemain 25, le travail se trouva achevé vers les neuf heures du matin. Les eaux prirent alors un cours plus libre ; leur niveau commença à baisser dans les principales rues. Ce fut pour toute la ville un grand sujet de joie : on se crut hors de danger.

Mais cet espoir ne fut pas de longue durée. Le même jour, vers midi, un accident d'une immense gravité vint de nouveau consterner la population : la tour des Cordeliers, qui était toute en pierres de taille et située sur le canal de Notre-Dame, s'écroula tout-à-coup dans le canal, ainsi qu'un large pan du mur voisin, avec un fracas si bruyant qu'on l'entendit dans tous les coins de la ville. Ses débris firent barrage et arrêtèrent le cours des eaux. Presque en même temps, la moitié du cimetière de l'Hôpital s'éboula aussi dans le canal et contribua à l'obstruer de plus en plus. On vit aussitôt les eaux refluer dans toutes les rues. En quelques moments, l'alarme universelle fut à son comble. Cet accident n'ayant pas été prévu, un grand nombre de maisons, de boutiques, de magasins, que les eaux n'avaient pas encore envahis, le furent alors subitement, sans qu'on ait eu le temps d'enlever le mobilier et les marchandises ; ce qui occasionna des pertes considérables. De toutes les rues de la ville, celles de la Halle-au-blé, de la Filaterie et du Pont-

Digitized by Google

Morand, qui étaient les plus basses, étaient aussi les plus gravement inondées et les plus à plaindre.

C'était un spectacle profondément affligeant de voir dans celles des rues qui étaient encore guéables un certain nombre de chevaux emportant des vieillards, des malades, des femmes, des enfants, qu'on se hâtait de mettre en sûreté. On allait en bateaux dans les endroits où l'état des eaux le permettait; mais malheureusement on n'en avait qu'un petit nombre qui fussent propres à cet usage.

Le médecin Grandis, ayant été appelé pour voir un pensionnaire malade au monastère de la Visitation, fut conduit en bateau jusqu'au perron de l'église, qui se trouvait très élevé au-dessus du sol. Il passa par l'église et parvint de là à s'introduire dans le monastère par une petite porte que l'eau n'avait pas encore envahie.

Un sieur de Servetaz, qui se trouvait très malade dans la maison du seigneur de Gruet, ayant demandé à recevoir le Saint-Viatique, il fallut monter par une échelle et entrer dans sa chambre par une fenêtre pour le lui porter, et, comme il mourut peu de temps après, il fallut aussi descendre son corps par la même fenêtre et l'emporter sur un bateau.

Les personnes logées dans une maison ne pouvaient communiquer qu'avec les familles desservies par le même escalier. On ne voyait par les fenêtres qu'un ciel toujours sombre, une pluie incessante et la rue changée en rivière; quelquefois même on s'apercevait que les angles des maisons étaient ébranlés par le choc des courants de manière à faire craindre une chute. Ceux qui avaient une autre maison vis-à-vis pouvaient quelquefois converser de loin

Digitized by Google

et se communiquer par les fenêtres leurs peines et leurs alarmes.

Comme ce déluge durait déjà depuis six ou sept jours, plusieurs familles commençaient à manquer de pain et même de tout autre moyen de subsistance. Quelques bateaux circulaient dans les rues où les flots avaient moins de rapidité pour en distribuer : on appuyait une échelle au pied du mur, et l'on introduisait du pain par la fenêtre. Mais bientôt la ville entière allait manquer de provisions. Les marchés étaient inaccessibles aux habitants des communes voisines ; les fours avaient cessé de fonctionner; les moulins étaient inondés ou brisés non-seulement dans la ville, mais encore le long de la rivière jusqu'à Crans; le bois même commençait à manquer, parce que les bateaux qui en apportaient ordinairement ne pouvaient pas aborder. La situation devenait de plus en plus grave ; les jours étaient longs comme des années.

Cependant MM. les syndics s'occupaient toujours avec un zèle infatigable à faire enlever les débris de la tour, dont la chute avait si malheureusement obstrué le canal et entravé l'écoulement des eaux. On employa à ce travail tout ce qu'on put réunir de maçons et de charpentiers aidés de beaucoup d'autres ouvriers ; mais, malgré les plus grands efforts, on avançait fort peu, parce que les pierres de taille dont la tour était construite étaient tellement liées entre elles par un vieux ciment qu'on les brisait plutôt que de les séparer.

M. de la Soge d'Imecourt, brigadier des armées du roi de France, qui résidait alors à Annecy [1], montrait aussi

[1] M. de la Soge d'Imecourt était brigadier des armées du roi de France,

Digitized by Google

le plus grand zèle pour secourir la ville dans la triste position où elle se trouvait réduite : il parcourait à cheval toutes les rues où l'on pouvait encore guéer pour bien apprécier la situation et distribuer à propos des paroles d'encouragement. S'étant rendu dans l'endroit où un grand nombre d'ouvriers travaillaient avec ardeur à déblayer le canal obstrué par la chute de la tour, il vit avec un profond regret que cette entreprise n'avançait presque pas, et que ce moyen, le seul sur lequel on paraissait compter pour la délivrance de la ville, ne laissait espérer qu'un résultat fort éloigné. Etant entré dans le jardin de l'hôpital, et ayant observé avec soin le local et ses environs, il jugea qu'on pourrait peut-être donner aux eaux un dégorgement plus prompt, en faisant au travers de ce jardin une profonde et large coupure. Il y avait pour cela beaucoup de terre à enlever ; mais, cette terre étant en grande partie meuble, il pensa que ce travail avancerait rapidement. Sans perdre un instant, il se concerta avec les syndics et employa à cet essai le plus grand nombre des maçons et charpentiers qui travaillaient à déblayer le canal. Il leur adjoignit tout ce qu'il put trouver d'ouvriers disponibles dans la ville et dans les paroisses des environs. Les uns étaient occupés à abattre le mur de clôture du jardin, d'autres à creuser la tranchée, d'autres à transporter la terre ; et, malgré le désagrément d'une pluie

commandant de la ville d'Annecy et des provinces du Genevois, du Faucigny et du Chablais. Le roi Louis XIV s'était emparé de la Savoie en 1703. Après la victoire remportée à Turin en 1706, les Français avaient évacué le Piémont ; mais la Savoie n'a été restituée que par le traité d'Utrecht, du 11 avril 1713.

Digitized by Google

torrentielle, le travail se continua avec beaucoup d'ardeur et beaucoup d'ordre pendant toute la journée du 26 février et celle du 27. Le 27 au soir, la coupure fut assez avancée pour que l'on pût commencer à y introduire l'eau; ce qui ne se fit pas sans danger. L'ouverture n'était encore ni assez large, ni assez profonde pour que l'on pût en attendre un grand effet; mais, par l'impétuosité de son passage, le courant lui-même se chargea de continuer l'excavation. Pendant la nuit du 27 au 28, il creusa, il élargit assez l'issue qu'on lui avait procurée pour donner aux eaux un écoulement très satisfaisant. Bientôt on s'aperçut d'un abaissement progressif dans les principales rues. En peu de temps, l'espoir d'une délivrance prochaine se répandit dans toute la ville. Le lendemain, 1er mars, les communications se rétablirent peu à peu dans les rues les plus élevées. La pluie avait enfin cessé pendant la nuit, et dès le matin la vue du ciel annonça qu'on aurait un jour serein. Jamais la pluie et les nuages n'avaient été si tristes que durant ces huit jours, et jamais le soleil ne fut si beau qu'à cette première apparition.

Pendant ces jours d'épreuve, Mgr de Rossillon de Bernex, alors évêque de Genève, avait vivement pris part à toutes les angoisses de sa résidence épiscopale. [1] Il exposait sa vie en allant lui-même en bateau porter des secours aux familles qui paraissaient en avoir le plus besoin. Il se rendit un jour au monastère de la Visitation, où il ne put entrer que par la grille du chœur. Il adressa

[1] Mgr Gabriel de Rossillon de Bernex a été nommé évêque de Genève en 1697. Il est mort en odeur de sainteté à l'âge de 76 ans, le 23 avril 1734.

Digitized by Google

aux religieuses une instruction pathétique sur l'obligation où sont les personnes consacrées à Dieu de prier avec ferveur pour fléchir sa colère, surtout dans les fléaux publics. [1] Le 25 février, il réunit encore une grande partie de la population devant l'autel consacré à Notre-Dame de Liesse; il y célébra la sainte messe et fit ensuite des prières pour implorer la miséricorde de Dieu. Le lendemain 26, il convoqua les fidèles dans l'église de Saint-Maurice, la seule que sa position rendait encore un peu accessible. Tous ceux qui n'étaient pas occupés à l'ouverture de la tranchée ou au déblayement du canal, ou emprisonnés chez eux, s'y rendirent avec empressement. Après la messe, Monseigneur leur adressa avec émotion des paroles de résignation et de confiance en Dieu; il donna ensuite la bénédiction du Saint-Sacrement, qui demeura exposé toute la journée. Le 1er mars, il réunit encore les fidèles dans la même église; il célébra une messe d'actions de grâces et fit ensuite une instruction par laquelle il exhortait vivement les assistants à la reconnaissance envers Dieu et à la charité envers ceux qui avaient le plus souffert de l'inondation.

Les pertes on été en effet très considérables. Surpris par la chute inattendue de la tour, un grand nombre de marchands ont vu leurs magasins subitement envahis sans pouvoir rien enlever. Plusieurs édifices ont subi de graves avaries; plusieurs ponts ont été emportés; beaucoup de propriétés ont été inondées, couvertes de sable et de gravier. La ville a fait de grandes dépenses pour nourrir et

[1] Vie de Mgr de Rossillon de Bernex, liv. V, nº 13.

Digitized by Google

indemniser les ouvriers qu'elle a employés, et pour procurer des moyens de subsistance aux familles qui en manquaient.

Quelque temps après cette grande épreuve, à la demande de noble Gaspard de Lambert, seigneur de Choirier; spectable Joseph Comte, avocat; maître Joseph Mauris, procureur, et maître Georges Truchet, tous syndics de la ville, la royale chambre des comptes, qui résidait encore alors à Chambéry [1], envoya à Annecy l'auditeur Aymard Carron de Grésy, et ensuite, sur son rapport, la chambre ordonna de nettoyer, d'élargir les canaux et d'établir des écluses pour faciliter le dégorgement des eaux, en cas de nouvelles inondations. Ces travaux furent exécutés l'année suivante 1712. [2]

1840. — Au mois de novembre 1840, il est tombé dans les vallées arrosées par les affluents du Rhône et de la Saône une quantité d'eau prodigieuse. La crue extraordinaire de ces deux fleuves a causé alors dans la ville de Lyon et ses faubourgs des dégats très considérables. Le 18 du même mois de novembre, les eaux du lac d'Annecy s'élevèrent tellement qu'elles envahirent non-seulement les parties basses des rues du Pasquier, de la Halle et de l'Evêché, mais encore les quais, le champ-de-Mars et l'allée du Pasquier, où l'on pouvait se promener en bateau. La route provinciale de Faverges fut interceptée,

[1] La chambre royale des comptes fut transférée à Turin par lettres patentes du 23 janvier 1720.

[2] Registres du Sénat, année 1715. — GRILLET, Dict., art. Annecy.

Digitized by Google

ainsi que la chaussée d'Albigny, pendant deux jours. On ne pouvait arriver en ville qu'en bateau. Si l'eau s'était élevée un pied de plus, elle aurait touché la clef de voûte du pont du Pasquier. La pluie ayant alors cessé heureusement, les eaux ont baissé peu à peu sans avoir causé aucun dommage grave.

CHAPITRE VI.

INONDATIONS DE LA VILLE DE CHAMBÉRY.

ART. 1er. — *Inondations arrivées de* 1348 *à* 1551.

La ville de Chambéry est traversée par deux petites rivières, Laisse et l'Albane. Laisse est formée par plusieurs torrents qui descendent de la Thuile, des Déserts et de Saint-Jean-d'Arvey. Dans tout leur cours, ces torrents exercent une action corrosive et entraînent du sable et du gravier. Dès qu'ils se trouvent réunis près du village de Laisse, ils commencent à déposer. Evidemment c'est cette rivière qui a formé peu à peu la plaine de la Madeleine et celle de Bassens. Dans ses divagations, elle a dû passer un grand nombre de fois de Mérande à Buisson-Rond et de Buisson-Rond à Mérande, en déposant à chaque passage une nouvelle couche de terre et de sable. Lorsqu'on a voulu construire des digues pour l'obliger à suivre une ligne droite, elle a offert un très grave inconvenient, celui de remplir son lit en très peu de temps et

Digitized by Google

de déborder ensuite sur ses rives. De temps immémorial, l'entretien du diguement de Laisse a été l'une des plus graves sollicitudes du conseil de la ville de Chambéry. L'Albane est beaucoup moins dangereuse, parce qu'elle charrie peu ; cependant, dans les grandes pluies, elle concourt aussi à produire des inondations ; mais jamais le péril n'est plus grand que lorsqu'elles se réunissent pour envahir la ville en même temps.

1348. — Par acte du 12 mars 1348, les sieurs Guillermet Magnin et Guillermet des Clefs, syndics de Chambéry, font un règlement de compte avec Antoine Anioud et Jean Villard relativement à un mur que ceux-ci avaient construit pour diguer Laisse. Nous ne connaissons pas de titres plus anciens qui fassent mention des mesures prises par la ville pour se préserver des inondations.

1349. — Dans les comptes de la ville de l'année 1349, il est dit qu'on a fait des dépenses pour réparer le four de la Grenette, où les eaux étaient entrées en très grande quantité le jour des Cendres, 27 février. [1]

Effrayés par le danger qu'on venait de courir, les syndics se sont adressés au comte Amédée VI et lui ont exposé que la ville de Chambéry avait déjà été plusieurs fois menacée d'être entièrement détruite par des inondations, et qu'elle le serait tôt ou tard, si l'on ne prenait pas des mesures promptes et efficaces pour s'en préserver. Ces mesures exigeant des dépenses qu'ils n'avaient pas la possibilité de faire, ils demandèrent la permission d'éta-

[1] Et primo in furno Grenaterie in quo aqua intraverat in magnis aquis que fuerunt in carnis privio, — M° CCC, XLIX.

Digitized by Google

blir un octroi pour y subvenir. Par lettres patentes du 23 mars 1349, le comte autorisa cet octroi pour quatre ans, et ajouta qu'au besoin ce terme pourrait être porté à six ans. [1]

1352. — Dans les comptes de Guillaume Gothland, de l'année 1352, il est parlé de dépenses faites pour nettoyer les rues de la ville, qu'une grave inondation avait remplies en plusieurs endroits de terre, de sable et de gravier. [2]

1363. — Les comptes de 1363 font mention de dépenses faites pour placer des gabions sur les bords de Laisse, afin de débarrasser la place et la rue du Reclus des dépôts formés par une inondation arrivée cette année-là la seconde semaine de septembre, et aussi pour refaire la porte du Reclus, que cette même inondation avait détruite. [3]

1372. — Dans les comptes de 1372, il est dit que l'on a construit une digue en pierres au Reclus pour se préserver des débordements de l'Aisse. [4]

1394. — Les comptes de 1394 parlent de plusieurs

[1] Supplicationis vestre continentis ipsam villam Chamberiaci, pluvia crebrescente, fusioneque niuium, riuis affluentibus, imminente jamque pluries periisse, nisi quòd presentialiter mederetur, perituram in tempore verisimiliter formidantes. (Lettres patentes du 23 mars 1349. Archives de la ville, tiroir G, n° 1.)

[2] In curatione aque labentis per medium ville implete in pluribus locis terra, arena, sablono, propter inundationem aquarum. (Comptes de 1352.)

[3] In reparatione platee et carrerie ante portam Reclusi que similiter propter inundationem aquarum erat destructa, in secunda septimana septembris. (Comptes de 1363.)

[4] In tornis lapideis factis versus Reclusum propter habundantiam aquarum. (Comptes de 1372.)

Digitized by Google

sommes payées aux sieurs Galliars, Passachat et Chapot pour divers travaux faits à l'époque de la grande inondation qui avait eu lieu ladite année au mois de décembre. [1]

1442. — Pendant son règne, Amédée VIII avait fait plusieurs ordonnances relativement au diguement de Laisse, surtout pour empêcher cette rivière d'aller se réunir à l'Albane. Par lettres patentes du 28 juillet 1442, le duc Louis, son fils, manda au châtelain de Chambéry, sous peine de cent livres d'amende, de faire exécuter ces ordonnances de point en point, pour prévenir les inondations dont la ville était si souvent menacée. (Archives de la ville.)

1470. — Le 18 octobre 1470, Mgr Alamand, évêque de Grenoble, administra le sacrement de la confirmation dans la petite paroisse de Bordeau. Le soir du même jour, il revint au prieuré du Bourget; mais le temps était si obscur et la pluie si abondante qu'il eut peine à y arriver. [2] Il se proposait d'aller ensuite faire sa visite pastorale à Voglans et à Aix; mais, toute la plaine se trouvant inondée par les eaux de Laisse, il fut obligé de changer son itinéraire et d'aller à Saint-Sulpice. [3]

[1] Libraverunt dictis Galliars fratribus, dicto Passachat, carpentatori, et dicto Chapot, qui vaccaverunt bis quando fuerunt magnarum aquarum inundationes de mense decembris anno Dni M°, CCC, LXXXXIV. IX den.

[2] Quo facto præfatus dominus noster reversus fuit de nocte ac cum habundantia pluviarum et non sine periculo per ripas et tenebras ad dictum prioratum de Borgeto et inibi pernoctavit, et die crastina quæ fuit jovis; propter habundantiam aquarum transire non potuit ad ecclesiam parochialem de Voglano.

[3] Die veneris 19° octobris præfatus dominus discedendo a prioratu de Borgeto, quia non potuit transire, ut præmittitur, ad locum de Voglano et locum de Aquis pro continuando suam visitationem propter habun-

Digitized by Google

1480. — Dans les comptes de l'année 1480, on fait mention des dépenses faites pour payer les ouvriers qui ont détruit les écluses des meuniers de Chambéry à l'époque d'une inondation où les eaux pénétraient dans la ville de tous les côtés à la fois. [1]

1530. — L'obituaire des Frères Mineurs de Chambéry parle d'une grande inondation arrivée le 29 du mois d'août 1530; voici ce qu'on y lit : « xxxix[a] au-« gusti. Hac die serò fuit mirabilis inundatio aquarum « in hac villa Chamberiaci que multa dampna multis « intulit, et erat videre horrendum. Advertat iram suam « Deus à nobis. »

Dans sa vie écrite par lui-même, Emmanuel-Philibert de Pingon parle de cette même inondation en ces termes : « Eo anno, 1530, vigesima nona augusti, nona hora « matutina, tantus undarum impetus urbem Camberium « invasit, ut navigabiles vici viginti quatuor horarum « spatio fierunt. »

Dans une remontrance adressée au conseil de ville en 1552, M[e] André Pillet, procureur de la ville, rappelle le souvenir de cette inondation. « En l'année 1530, dit-« il, le deuant dernier jour d'aoust, jour de St. Félix, le « déluge et inondation des eaux entrèrent en ceste ville « de Chambéry si grandes que ladite eau et déluge sur-

dantiam aquarum coactus retrocessit ad parrochialem ecclesiam Sancti Sulpicii. (Procès-verbaux des visites pastorales des évêques de Grenoble.)

[1] Libraverunt pro expensis factis per illos qui destruxerunt exclosas mugneriorum Chamberiaci propter inundationem aquarum pervenientium undique in villa, xxiii den. (Les notes extraites des anciens comptes de la ville de Chambéry m'ont été communiquées par M. le chevalier Ménabréa, conseiller à la Cour d'appel.)

Digitized by Google

« montoit les entrées de l'église Sainct Légier, les ca-
« bournes et bancs de la grande rue, et de telle roideur
« couroit le cours de ladite eau que ung chenal ne pou-
« uoit marché par ladite ville et si mynoit les fondements
« des maisons. Grand honte aux seig^rs bourgeois pour
« être la capitale du païs de Sauoie et la plus éminente. »
(Archives de la ville, registre de 1552, f° 102.)

1543. — Le même André Pillet parle d'une inondation arrivée à Chambéry en 1543, mais il ne dit pas en quel mois. (*Ib.*) Dans un procès-verbal du 29 mai 1553, le sieur Jean Truchon, second président au parlement de Savoie, rappelle aussi qu'il y a eu des inondations à Chambéry en 1530, le 30 août, et en 1543; mais il n'indique pour celle-ci ni le jour, ni le mois, et ne dit pas quelle en a été la gravité.

M. Grillet, tome II^e, pages 46 et 351, parle d'une inondation qui aurait eu lieu à Chambéry le 29 août 1550. Il paraît certain que, dans ces deux endroits, il a voulu parler de celle du 29 août 1530; car, d'après les registres de la ville, il n'y a pas eu d'inondation à Chambéry en 1550; mais on en a éprouvé une très grave en 1551. L'obituaire des Frères Mineurs en parle en ces termes : « XXI Février. L'an mil cinq cens et cinquante
« ung et sammedi vigille de sainct Pierre du moys de
« février, à heure de mynuit, vint inondation tant de
« Leysse que d'Arbanne par la ville de Chambéry, et
« dura jusqu'à quatre heures après mydi. Dieu veuille
« détorner son indignation de son povre peuple. Amen.[1] »

[1] Note communiquée par M. le professeur Rabut.

Digitized by Google

Dans sa vie écrite par lui-même, Emmanuel-Philibert de Pingon parle aussi de cette grande inondation. « En « l'année 1551, dit-il, le 22 février, toute la ville de « Chambéry a été troublée, au milieu de la nuit, par « une inondation subite. Le mur qui se prolonge depuis « le lac des Juifs jusqu'à la place du pont neuf, a été « renversé; les rues de la ville sont devenues navi- « gables. [1] »

Dans les lettres patentes du 19 septembre 1551 [2], le roi Henri II, parlant de cette inondation, dit que la rivière de Laisse et autres torrents descendant des montagnes se sont détournés de leur ancien cours, sont entrés dans la ville de Chambéry, ont pénétré dans les magasins et y ont détérioré une grande quantité de marchandises; qu'ils ont causé beaucoup de dommages aussi en submergeant les prés, les champs, les jardins des environs de la ville et toute la plaine de la Magdeleine. Il ajoute que cette inondation avait tellement détérioré la grande route de France en Italie dans les environs de Chambéry, qu'on ne pouvait plus y faire passer ni infanterie, ni cavalerie, et que ceux qui avaient des marchandises à transporter étaient forcés d'aller passer hors des païs soumis à la France; ce qui faisait perdre au gouvernement les péages et gabelles. [3]

[1] « Eo tunc tempore, 22 februarii, nocte intempesta, urbs tota Cambe- « riaca turbatur aquarum subitâ inundatione diruto muro civitatis qui, « à lacu Judæorum, ut vocant, ad aream usque nostram, sive ad pontem « novum protenditur; fiuntque urbis vici navigabiles. »

[2] On trouvera lesdites lettres patentes à la suite de cette notice. Voyez *Pièces annexées*, n° 6.

[3] La Savoie a été réunie à la France pendant l'espace de vingt-quatre

Digitized by Google

Dans la remontrance qu'il adressa au conseil en 1552, le sieur André Pillet, procureur de la ville, dit que, durant l'inondation du 22 février 1551, après avoir submergé toute la plaine de la Magdeleine, les eaux de Laisse sont allées se réunir à celles de l'Albane, et qu'après cette jonction, elles se répandirent ensemble dans la ville, où elles firent beaucoup de mal : elles changèrent les rues en autant de rivières, pénétrèrent dans les caves, les boutiques et les magasins, et gâtèrent une grande quantité de denrées et de marchandises.

Art. 2. — *Construction de la grande muraille.*

Les dégats que la ville avait éprouvés aux inondations de 1530, 1543 et 1551, les dangers auxquels elle venait d'échapper, et ceux qu'elle redoutait pour l'avenir, firent faire à tous les habitants de Chambéry de sérieuses réflexions. Pour empêcher Laisse de continuer ses divagations dans la plaine de la Magdeleine, on prit la résolution de construire un grand mur en ligne droite depuis le mollard de la Trousse jusqu'à l'entrée du faubourg Montmélian. Le conseil de ville présenta une supplique au roi Henri II pour lui demander un subside et la permission d'établir une cotisation sur tous les habitants de la ville, sur les propriétaires des terrains exposés aux inondations, et même sur toutes les communes du mandement. Par lettres du 19 septembre 1551, adressées au parlement de

ans, de 1535 à 1559; elle a été rendue par le traité de Cateau-Cambrésis, du 3 avril 1559. François Ier a régné de 1515 à 1547; et Henri II, de 1547 à 1559.

Digitized by Google

Savoie, le roi de France déclara qu'il accordait au conseil de ville un subside de 2,000 livres tournois, et ensuite qu'il l'autorisait, selon sa demande, à imposer une cotisation de 6,000 livres sur la ville et sur *les villages circonvoisins*. Il ajouta que le conseil de ville pourrait répartir ladite cotisation par lui-même ou par une commission à établir à cette fin, et que le produit en serait employé à construire la digue projetée; le tout sous la direction de Mgr le duc de Guise, gouverneur du Dauphiné et de la Savoie, et, en son absence, du seigneur de Mangeron, lieutenant-général du roi en Savoie.

Les membres de la commission nommée par le conseil de ville pour répartir la cotisation s'en sont occupés sans retard. Quand le rôle en fut dressé, ils l'ont fait approuver par le parlement avant de le mettre à exécution. Il avait été déterminé d'avance que les propriétés de la Magdeleine seraient taxées à un écu et demi pour chaque journal de champ, et à la même somme pour chaque seyterée de pré. On voit, par l'état qui a été dressé, que les curés de la Ravoire, Saint-Jean-d'Arvey, Montagnole, Saint-Cassien, Jacob, Cognin, Cruz, Vimines, Saint-Sulpice, Bissy, la Motte, le Bourget, Sonnaz, Voglans et le Vivier ont été compris dans la cotisation. On peut juger par là comment on a interprété les mots : *et villages circonvoisins*, contenus dans les lettres patentes.

Les *élus*, c'est-à-dire les membres de cette même commission, étaient aussi chargés de faire exécuter la digue projetée, qu'on a toujours appelée depuis lors la grande muraille. Ils étaient au nombre de quinze : Louis Milliet et François Dardier, syndics; Jacques Salteur, avocat de

Digitized by Google

la ville; Guillaume Dufour, official du décanat; frère Antoine Lucquet, religieux de la communauté de Saint-Antoine; Pierre Chabod, seigneur de Chiron; Nicolas Guillet, seigneur de Monthoux; Jean de Leschaux, écuyer; Etienne Cavet; Antoine Magnin; Pierre Pillet; Michel Isnard; François Jordein; Turpin de Montbel, et André Pillet, procureur de la ville. Dans toute cette entreprise, André Pillet montra beaucoup de fermeté et une prodigieuse activité. Par acte du 15 novembre 1551, ils confiérent cette construction au sieur Monet de Seytour, de Genève, maçon, aux conditions suivantes, savoir : 1° que ledit Monet construirait une digue en ligne droite depuis la colline de la Trousse jusqu'au pont neuf, appelé aussi le pont des Tornes; 2° que cette construction se ferait en gros quartiers de pierres prises au roc de la Trousse, taillés carrément; 3° que ce mur aurait six pieds de hauteur, cinq pieds de largeur à sa base, quatre pieds au sommet, et qu'il serait payé à raison de 6 livres et 10 sols la toise de huit pieds [1]; 4° qu'il emploirait le nombre d'ouvriers nécessaires pour que tout fût fini dans six mois. (Registre de 1551, f° 12.)

Dans une délibération du 18 août 1552, le conseil de ville arrêta qu'on établirait tout le long de la grande muraille, depuis la ville jusqu'à la Trousse, un chemin tendant à la Bâtie, de trois toises de largeur; qu'en dehors on planterait deux rangs d'arbres tels que saulés

[1] Icelle muraille sera faicte à gros quartiers de pierres de roche à beaulx parements, de la profundité de six pieds et espesseur au fond de cinq pieds, et à la sommité de quatre pieds, et c'est par le prix chacune toise de six francs et demi. (Acte du 15 novembre 1551.)

Digitized by Google

et peupliers (saulges et peubles), et qu'en six endroits on planterait de grosses pierres carrées, marquées des armoiries de la ville.

Art. 3. — *Digue de l'Albane, du lac des Juifs au pont neuf.*

Par acte du 5 février 1552, le conseil de la ville de Chambéry a donné au sieur Vincent Boconet, de la Roche en Genevois, maître maçon, la tâche de construire une digue le long de l'Albane, depuis le lac des Juifs jusqu'au pont neuf, situé à l'entrée du faubourg Montmélian, aux conditions suivantes, savoir : 1° que ledit Boconet commencera *au quarre de la roche de Barberaz, lieu dit à Boisson-Riond,* jusqu'au pont neuf, dit le pont des Tornes ; 2° que ladite muraille sera faite *à gros quartiers de roche bien liés avec bonne chaulx et areine, bochés à la pointe du marteau tant du costé de la riuière que du costé du Collombier* ; 3° que le tout serait achevé à la fête de saint Jean-Baptiste ; 4° que cette digue aurait en largeur et hauteur les mêmes dimensions que la grande muraille, et qu'on le payerait à raison de 10 florins 6 sols par toise, le florin valant 12 sols ; ce qui fait 6 livres 6 sols la toise de huit pieds. (Registre de 1552, f° 84.) On trouvera ci-après la copie de cette convention. [1]

Le 19 novembre 1554, le conseil de ville a donné au sieur Monet du Seytour l'entreprise d'exhausser la muraille du lac des Juifs dans toute sa longueur, en com-

[1] Voyez *Pièces annexées*, n° 7.

Digitized by Google

mençant *puis la tour du lac des Juifs* jusqu'au pont neuf. (Registre de 1554, f° 175.) On voit par là que l'étang ou réservoir appelé *le lac des Juifs*, se trouvait précisément à Buisson-Rond, à l'extrémité de la digue, sur les bords de l'Albane.

1553. — Emmanuel-Philibert de Pingon dit que, le 7 juin 1553, il y a eu dans Laisse une grande crue d'eau, *grandior aquarum gurges*, mais que la digue neuve a résisté. Cependant on voit par les registres de la ville que, le 18 juin suivant, le sieur Jean Truchon, second président au parlement, ayant fait une vue de lieux à la réquisition des syndics, a reconnu que la grande muraille à peine achevée avait été ruinée en trois endroits, et que ces éboulements ne devaient pas être attribués à un vice de construction, mais à une crue d'eau si considérable qu'on n'en avait pas vu de pareille depuis vingt ans. (Registre de 1553, f° 129.)

Emmanuel-Philibert de Pingon parle d'une nouvelle inondation survenue la même année le 6 septembre. Il dit que ce jour-là Laisse et l'Albane réunies ont fait une île de la ville de Chambéry, et qu'elle aurait été détruite, si elle n'avait pas été environnée de murs. Alors, en effet, la ville se trouvait entourée d'une enceinte de murs semblables à ceux dont nous voyons encore quelques restes aujourd'hui. Les faubourgs se trouvaient en dehors ; quand une inondation devenait menaçante, on faisait fermer les portes de la ville ; on les garnissait de fascines pour empêcher l'eau de pénétrer : par ce moyen, on préservait en partie l'intérieur de la ville, mais les faubourgs étaient livrés aux débordements des deux rivières. Dans

Digitized by Google

la ville même, lorsque les canaux étaient remplis, l'eau en sortait en bouillonnant et se répandait dans les rues.

Cette même année 1553, le 3 novembre, selon M. de Pingon, une troisième crue d'eau submergea les propriétés de la Magdeleine et celles du Collombier, mais alors l'inondation ne pénétra pas dans la ville. (Voyez GRILLET, tome II^e^, page 353.)

Dans une lettre du 25 août 1588, le duc Charles-Emmanuel dit que les rivières de Laisse et de l'Albane, qui traversent la ville de Chambéry, sont tellement remplies de sable et de gravier que, lorsque les pluies continuent quelques jours avec une certaine violence, elles se débordent, entrent dans la ville et y causent de grands dommages; que, pour prévenir leurs ravages, il devient nécessaire de continuer la digue déjà construite jusqu'au pont du Reclus. Il offre de payer la moitié de la dépense à faire pour cela, à condition que la ville et les propriétaires aboutissants payeront l'autre moitié. Le 12 juin 1584, le Sénat n'eut pas de séance, à cause du débordement de Laisse. Les eaux pénétrèrent dans les rues de la ville et y séjournèrent vingt-quatre heures.

1615. — Par arrêt du 11 mai 1615, le Sénat a commis le sieur Crespin, sénateur, pour se transporter le long de Laisse, assisté des syndics de la ville, afin d'apprécier les dégats causés par une inondation récente, et ordonner les réparations nécessaires aux frais des aboutissants. (Registres du Sénat, année 1615.)

1638. — La ville de Chambéry payait autrefois une redevance annuelle à Son Altesse Royale; en 1638, d'après un règlement de comptes, elle s'est trouvée débitrice

Digitized by Google

de la somme de 22,543 florins 9 sols 7 deniers. Par lettres du 28 janvier 1638, Mme Christine, régente, a cédé ladite somme au conseil de ville, sous la condition expresse qu'elle serait employée *en continuation de la fabrique de la grande muraille de Laisse.* (Archives de la ville.)

1645. — En 1645, les débordements de Laisse ont causé de graves dommages dans la plaine de la Magdeleine. Les syndics se sont empressés de faire faire à la digue des réparations urgentes. Ils ont avancé pour cela une somme de 500 ducatons; ils se sont ensuite pourvus au Sénat pour obtenir de se faire rembourser cette somme par les propriétaires aboutissants. (Registres du Sénat, année 1645, f° 277.)

1758. — Le 4 avril 1758, la ville a payé 838 livres 4 sols pour réparations faites à la digue de Laisse.

Art. 4. — *Inondation de* 1801.

1801. — D'après les notes conservées aux archives de la ville de Chambéry, en l'an x (1801), les mois de vendémiaire, brumaire et frimaire ont été très pluvieux. Du 22 au 27 frimaire (du 13 au 17 décembre), il est tombé environ cinq pieds de neige sur les hautes montagnes, deux pieds à hauteur moyenne, et six pouces dans la plaine. Le 7 nivôse, un vent du midi très chaud, accompagné d'une pluie incessante, a fondu la neige presque subitement. D'après un rapport de M. le maire Bataillard, la crue d'eau a été de six pieds dans l'Albane et de quinze pieds dans Laisse.

Digitized by Google

Dans la nuit du 8 au 9 nivôse (du 29 au 30 décembre 1801), le courant de Laisse heurta la digue construite entre la Charité et l'Hôtel-Dieu avec une telle violence qu'il en emporta une grande partie. Pénétrant par cette large brèche, la rivière envahit le jardin de la Charité, renversa le mur qui le sépare de celui de l'Hôtel-Dieu, et en quelques minutes jeta une couche de trois pieds d'eau dans le rez-de-chaussée de ce dernier établissement. Une partie des drogues de la pharmacie et beaucoup de provisions furent gravement endommagées. Il y avait alors un certain nombre de militaires malades dans l'ancienne chapelle. Il était devenu impossible de les sortir par la porte. On fit une brèche au mur, à l'angle sud-est, à une certaine hauteur ; ensuite on fit prendre les malades par d'autres militaires qui les montèrent à la hâte par des échelles et les introduisirent par cette ouverture dans l'intérieur de l'hospice. Tandis qu'on s'occupait à cette pénible opération, le courant renversa la grande grille de fer qui était au milieu du jardin, envahit l'auberge du *Petit-Marseille* et se répandit ensuite à larges flots sur les fossés, où il fit une profonde excavation ; de là il pénétra dans l'intérieur de la ville par les rues de l'Hôpital, du Verger et de la Vieille-Monnaie ; puis, revenant par la rue Macornet et la rue Saint-Dominique, il se répandit sur la place aux Herbes et sur la place Saint-Léger. Ainsi, en moins d'une heure, toute la partie nord de la ville se trouva submergée. La rue Saint-Antoine, en particulier, était devenue un fleuve. Partout, sans parler des caves, les boutiques et les magasins avaient trois à quatre pieds d'eau. Surpris vers minuit, ceux qui y logeaient eurent à

Digitized by Google

peine le temps de se réfugier au premier étage. Une jeune dame qui se trouvait seule au rez-de-chaussée de la maison de Montbel[1], réveillée en sursaut par le bruit de l'eau, et s'apercevant que son lit ressemblait à une île, se mit à crier au secours de toutes ses forces. M. le marquis P. d'O., encore vivant, qui alors habitait le premier étage, descendit, parvint jusqu'à elle et l'emporta sur ses épaules. Mais la frayeur qu'elle avait éprouvée et peut-être aussi le froid du mois de décembre compromirent tellement sa santé qu'elle en mourut peu de temps après. Dans la même rue, vis-à-vis de la maison de Vignet, une femme se trouvait seule sur une soupente de sa boutique. S'apercevant que son petit magasin était plein d'eau et se croyant perdue, elle se met à frapper au plancher supérieur avec un marteau à coups redoublés; on l'entend du premier étage, on enlève une planche et on la tire de sa prison.

Un sieur Costé, chef d'escadron de gendarmerie, qui logeait chez M. d'Arvillard, avait dans un caveau une assez belle provision de vin de Bourgogne; à l'arrivée de l'*in*ondation, les bouteilles deviennent flottantes, se heurtent et se brisent en grande partie. Le propriétaire, qui entendait le bruit des fractures sans pouvoir approcher, en éprouvait, dit-on, un assez vif regret. Aux prisons, les cours et les cachots du rez-de-chaussée eurent bientôt aussi une couche d'environ deux pieds d'eau. On fit précipitamment monter tous les prisonniers au premier étage.

[1] M^me^ G.

Digitized by Google

Dans le même temps, les eaux de l'Albane avaient submergé en grande partie le Collombier, les chenevières et les jardins du faubourg Montmélian appelé alors faubourg Jean-Jacques; de là elles envahirent en peu de temps la partie méridionale de la ville. Trois courants venant du faubourg Montmélian, de la rue des Fossés et de celle du Larith, se réunissaient sur la place qui est devenue depuis lors la place du Théâtre; de là ils formaient un fleuve et parcouraient avec rapidité la rue Jean-Jacques, la place Liberté et la rue de la Fraternité, c'est-à-dire la Croix-d'Or, la place Saint-Léger et la Juiverie.

Pendant leur séjour, qui heureusement n'a pas été long, ces eaux ont détérioré beaucoup de denrées et beaucoup de marchandises dans les caves, dans les ateliers et dans les magasins de la ville; elles ont causé beaucoup de dégats aussi en submergeant les propriétés des environs, ainsi que les prés de Bissy, de la Motte et de Voglans, et ont laissé presque partout des dépôts de limon, de sable et de gravier.

Le 9 janvier 1802, le conseil de ville a nommé une commission de douze membres pour faire une quête en faveur de ceux qui avaient souffert de l'inondation. Elle ne produisit qu'une somme de 1,494 fr. 85 cent., laquelle a été répartie entre 97 familles. M. Grillet assure que M. le préfet Sausay s'est intéressé en leur faveur auprès du gouvernement; mais, d'après les registres du conseil de ville, il paraît qu'il n'a rien obtenu. (Voir les registres de la ville de 1801.)

Digitized by Google

Art. 5. — *Inondation de* 1808.

La ville de Chambéry a subi une inondation assez grave le 3 et le 4 décembre 1808. Laisse a débordé alors sur la rive gauche, au pont des Carmes : en moins d'une demi-heure, le faubourg Montmélian se trouva inondé de deux à trois pieds d'eau. Dans le même temps, l'Albane débordait au Collombier; elle ne tarda pas à remplir tous les canaux de la ville d'une manière extraordinaire. Elle formait un fleuve entre les casernes et les maisons du Larith, par la rue Roche et par celle des Nonès; de là elle parcourait avec rapidité la rue Croix-d'Or et la place Saint-Léger. Un fort courant parti de la rue Croix-d'Or traversait l'allée de la maison de Costa et arrivait sur la place de la Cathédrale. Un billot roulé par ce torrent s'arrêta à la porte de cette allée et lui en ferma en partie le passage; l'eau, passant par-dessus, retomba en cascade sur la place et y fit un creux qui mit à découvert une certaine quantité d'ossements; car cette place a été autrefois un cimetière.

Le dimanche matin, 4 décembre, le sieur Dijoud, du faubourg Montmélian, encore vivant, et vigoureux alors, comme on l'est à dix-huit ans, et un autre jeune homme de son âge, ont eu le courage de parcourir une grande partie de la ville, en marchant souvent dans une couche de plusieurs pieds d'eau, pour juger des effets de l'inondation. Depuis le pont des Carmélites ils passèrent derrière la Meule, où il y avait un peu moins d'eau; de là ils suivirent, toujours en marchant dans l'eau, la rue de la

Digitized by Google

Vieille-Monnaie, celle des Boucheries, et parvinrent à la Cathédrale. L'un des vicaires y disait la messe, mais il n'avait pour assistants que les deux clercs qui la servaient.

Cependant c'était le second jour de l'inondation; les eaux commençaient à s'écouler. Vers les neuf heures, quelques chanoines ont fait l'office capitulaire. La rue Macornet n'étant pas encore praticable, les élèves du séminaire ont pu arriver à la cathédrale par le jardin de l'évêché, en suivant avec précaution, sur le boulevard, la ligne la plus élevée.

Le préfet ayant représenté au gouvernement les pertes considérables qu'une partie des habitants de Chambéry avaient éprouvées par l'effet de cette inondation, obtint un subside en leur faveur. Dans le courant du mois d'août suivant, on leur fit distribuer une somme de 5,309 fr. 80 cent. L'état de cette distribution nous faisant bien connaître quelles sont les rues de la ville qui ont principalement eu à souffrir de cette inondation, nous croyons utile de le reproduire ici.

Digitized by Google

NOMS DONNÉS PAR LE GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN	NOMS ANCIENS	NOMBRE DES PERSONNES INDEMNées	MONTANT DE L'INDEMNITÉ
Rue Couverte....	Rue Couverte....	6	605 »
Place de la Liberté	Place Saint-Léger.	6	150 »
Rue Jean-Jacques	Rue Croix-d'Or...	27	1,445 50
Fg Jean-Jacques et Larith.....	Faub. Montmélian	56	1,426 50
R. de la Convention	R. de la Cathédrale	5	181 90
Rue du Temple...	R. des Boucheries.	1	60 »
Rue Tupin.....	Rue Tupin.....	13	322 40
Faubourg Antoine	Faubourg Maché..	7	175 »
Verney.....	Verney.....	7	290 »
La Boisse.....	La Boisse.....	4	66 70
Reclus.....	Reclus.....	4	67 »
Nezin.....	Nezin.....	13	400 »
Colombier.....	Colombier.....	2	66 »
Rue de la Paix...	Rue Basse-du-Boulevard.....	2	45 »
Rue Voltaire.....	Rue des Nones...	1	9 »
		136	5,309 80

D'après ce tableau, les parties de la ville qui ont le plus souffert de l'inondation de 1808 sont le faubourg Montmélian, le Larith, la Croix-d'Or, la place Saint-Léger et le faubourg Nezin.

Le petit tableau suivant servira à compléter le rapport des noms républicains et des noms anciens.

Digitized by Google

NOMS RÉPUBLICAINS	NOMS ANCIENS
Place d'Armes,	Place Château,
Place de l'Herberie,	Place de Lans [1],
Place de la Raison,	Place de la Métropole,
Porte Réunion,	Porte Reine,
Rue du Niveau,	Rue Basse-du-Château,
Rue de l'Equerre,	Rue Sainte-Apollonie,
Rue de la Fraternité,	Rue Juiverie,
Rue Vérité,	Rue Saint-Antoine,
Rue la Loi,	Rue du Sénat.
Rue Egalité.	Rue du Verger.

Art. 6. — *Inondations de* 1812.

Au mois de février 1812, toutes les rivières de la province de Savoie éprouvèrent une crue d'eau extraordinaire produite par la fonte d'une forte couche de neige récemment tombée sur les montagnes, et par une pluie qui dura plusieurs jours sans interruption. Il n'est pas étonnant que Laisse ait inondé alors les propriétés riveraines. Son lit était, en plusieurs endroits, rempli de sable jusqu'à la hauteur des digues. Ses débordements ont eu lieu simultanément sur les deux rives. Nous en parlerons séparément.

§ 1er. — Débordement de Laisse sur la rive droite.

Dans la nuit du 15 au 16 février 1812, Laisse a jeté un grand volume d'eau sur sa rive droite, à la Martinière.

[1] Pendant quelque temps, la place de Lans a été appelée aussi place des Amis-du-Peuple.

Digitized by Google

Ce courant a d'abord inondé la propriété de M. Poulin, et ensuite presque tous les autres champs, chenevières, pépinières et jardins situés entre Joppé et le faubourg Nezin; ces terrains ont été, en quelques endroits, corrodés; en d'autres, couverts de sable et de limon. Toutes les maisons situées dans la partie basse de ce faubourg ont eu leur rez-de-chaussée submergé; la pile du pont des Carmes s'est trouvée divisée par le milieu; sa travée gauche a été emportée, et l'autre fortement ébranlée.

Les eaux ont envahi le quai de Nezin par l'abreuvoir établi devant la maison de M. Reymond. La digue nouvellement construite sur ce quai a été rompue sur une longueur d'environ vingt mètres. Le pont du Reclus, qui avait alors deux arches déjà en partie remplies de sable, ne laissait pas à ce grand volume d'eau un passage suffisant. L'éperon de la pile fut emporté. Une partie du courant passait sur le pont et jetait de là ses flots à droite et à gauche. Après avoir submergé le faubourg Nezin et la partie basse du Reclus, les eaux débordées sur la rive droite formèrent deux torrents volumineux et rapides : l'un s'écoulait par le chemin de Beauvoir; l'autre, par celui du cimetière. Arrivé vers la ferme des hospices, à l'endroit où la colline de Beauvoir commençait à lui opposer une digue, le premier de ces courants se replia sur la gauche, inonda tous les champs, jardins et chenevières de la Cassine, qu'il couvrit en partie de sable et de limon, submergea la maison de M. André et toutes les autres qu'il rencontra sur son passage, et alla rejoindre le courant qui suivait la route de la Boisse.

Il y avait à la Cassine, sur la droite du chemin de

Digitized by Google

Chambéry à Beauvoir, une petite maison habitée par un jardinier, sa femme et ses enfants. Au point du jour, en mettant la tête à la fenêtre, le jardinier s'aperçoit que, pendant la nuit, le chemin de la Cassine est devenu une rivière. Au levant, les eaux ont formé un lac entre le chemin et la colline ; sa petite maison est une île. Déjà le rez-de-chaussée de son habitation est submergé ; il n'y a pas de maison dans le voisinage ; il ne peut appeler au secours ; d'ailleurs personne ne pourrait aborder. Il passe la matinée avec sa famille dans une position fort triste ; le temps est sombre ; il pleut toujours. Au rez-de-chaussée, sa cuve flottait sur l'eau ; il comprit qu'il pourrait en faire un bateau ; il attache une corde au barreau de sa fenêtre, sa pêle de jardinier lui sert d'aviron ; il s'embarque et arrive heureusement à la vigne qui formait colline à peu de distance. Là il attacha l'autre bout de la corde à un arbre. Il fait successivement plusieurs voyages et transporte toute sa famille dans la vigne. — Malgré la pluie incessante, les premiers arrivés attendent que le transport soit achevé ; ils s'acheminent ensuite tous ensemble par la vigne et vont rejoindre la route d'Aix.

Le courant qui suivait le chemin de la Boisse était plus volumineux encore que celui de Beauvoir. Il submergea en entier l'ancien cimetière de Paradis, qui était sur l'avenue du cimetière actuel. Ayant trouvé là un terrain meuble, ce torrent en emporta en peu de temps toute la surface. Quand l'inondation eut cessé, ce fut un spectacle affligeant de voir là un grand nombre de bières mises à découvert et beaucoup de cadavres à moitié consumés.

Il y avait au coin de ce cimetière une ancienne chapelle

Digitized by Google

dont un nommé Couty avait fait depuis quelque temps son habitation. Il se vit bientôt entre deux rivières, environné d'eau de toute part, sans provision et sans pouvoir se faire entendre de personne. La journée lui parut fort longue. Cependant, vers les quatre heures du soir, sa voix fut entendue du Verney ; on lui fit parvenir un cheval au moyen duquel il put sortir de sa prison.

Les eaux qui suivaient le chemin de la Boisse jointes à celles qui venaient de la Cassine submergèrent toutes les maisons et tous les terrains cultivés situés entre le cimetière de la ville et la propriété de M. Bourgeois, et y formèrent en plusieurs endroits des dépôts de sable et de gravier. En delà de la maison de M. Bourgeois, le chemin se trouvait établi sur une chaussée d'un mètre d'élévation. Le torrent l'a emporté et a creusé à la place un canal d'un mètre de profondeur. Un peu avant d'arriver à la Boisse, il y a entre le chemin et la rivière une cabane isolée, alors habitée par un pauvre ouvrier qui se donnait par plaisanterie le nom de *marquis de la Boisse*. Il se trouvait là entre deux rivières sans provisions ; il monte sur le toit de sa cabane et passe une partie du jour à crier au secours. Personne ne l'entendit. Lorsqu'il s'aperçut que la nuit allait revenir, il descendit, marcha quelque temps dans l'eau entre les deux courants et se hasarda à guéer celui qui suivait la route, pour atteindre la colline. Toute la plaine de Bissy, de la Motte et de Voglans était également couverte d'eau ; en la voyant du haut des collines, on aurait dit que le lac du Bourget s'était avancé jusqu'aux portes de la ville.

Digitized by Google

§ 2e. — Débordement de Laisse sur la rive gauche.

L'issue que Laisse a trouvée en cette occasion sur la rive droite a préservé la rive gauche. Si elle s'était jetée de ce côté, elle aurait produit des ravages beaucoup plus grands. Après avoir inondé la plaine de la Magdeleine, ses eaux, réunies à celles de l'Albane, auraient envahi le faubourg Montmélian, la rue Croix-d'Or et de là tout le centre de la ville. Cependant la rive gauche a eu aussi alors quelque part à l'inondation. Un faible courant de Laisse traversa le faubourg Montmélian, se joignit à l'Albane au pont des Carmélites, reflua et inonda le rez-de-chaussée de quelques maisons. A l'Hôtel-Dieu, les eaux ont pénétré par une porte pratiquée sur la rivière, qu'on avait négligé de fermer. L'auberge du *Petit-Marseille* se trouva tellement inondée que les domestiques furent obligés de s'embarquer dans une cuve pour en sortir. Le courant qui passait sur le pont du Reclus se divisa et forma deux torrents, l'un à droite et l'autre à gauche. Celui-ci envahit la rue Saint-Antoine jusqu'au delà des prisons, la rue Macornet, la rue Saint-Dominique, la Juiverie, la place de Lans et une partie de la place Saint-Léger. Un grand nombre de boutiques et de magasins eurent leur rez-de-chaussée plus ou moins inondé.

Vers le pont Renaud, un grand volume d'eau passait par-dessus le parapet et formait un courant qui suivit la rue du Collége jusqu'à l'entrée de Maché, et submergea la plus grande partie du Champ-de-Mars. Au fond du Verney, les eaux débordées envahirent aussi les propriétés

Digitized by Google

de MM. Pillet, Vernet et Déville, en faisant en quelques endroits de profondes excavations, et en formant ailleurs des dépôts de sable et de gravier. Le 18 février, la pluie ayant cessé, les eaux se sont écoulées insensiblement.

Aussitôt après cette inondation, M. Finot, alors préfet du département, chargea M. l'ingénieur André de faire l'expertise des dommages qu'elle avait causés. L'état dressé par M. André comprenait 103 individus et s'élevait à la somme totale de 20,380 fr. On voit dans le tableau suivant le montant des dégats produits dans chaque localité et le nombre des personnes qui les avaient éprouvés. M. l'ingénieur n'y a fait figurer que ceux qui n'étaient pas en état de réparer leurs dommages par eux-mêmes.

LOCALITÉS	NOMBRE DE CEUX QUI ONT ÉPROUVÉ DES DOMMAGES	MONTANT DES DOMMAGES
Joppé.....	8	370 »
Nezin.....	18	8,280 »
Quai de Nezin....	16	3,795 »
Reclus.....	8	1,653 »
Hôpital de Paradis	13	2,038 »
La Boisse	9	1,550 »
Le Verney.....	31	2,692 »
	103	20,380 »

M. le préfet a obtenu du gouvernement, à titre de subside, la somme entière de 20,380 fr.; mais, comme presque tous ceux qui avaient supporté des pertes se trou-

Digitized by Google

vaient obligés de concourir aux réparations du diguement en qualité de propriétaires aboutissants, le conseil de ville retint sur cette somme celle de 16,889 fr. pour l'employer à cette fin. On ne distribua que celle de 3,491 fr.

1816. — Au mois de septembre 1816, on a dépensé aussi 5,930 fr. au diguement de Laisse ; la moitié de cette somme a été payée par le gouvernement, à titre de subside ; un quart a été supporté par la ville, et l'autre quart par les aboutissants.

1825. — Les registres de la ville font mention d'un débordement de Laisse arrivé le 18 octobre 1825 ; mais on n'y trouve à ce sujet aucun autre renseignement : d'où on peut conclure qu'il n'a pas occasionné des dégats considérables.

1856. — A la fin de mai et au commencement de juin 1856, la France a été désolée par les inondations. Trente-six départements ont été dévastés. Le Rhône, la Saône, la Loire, l'Ain, l'Isère, la Drôme, la Durance, l'Allier, le Lot, le Cher, la Sarthe, le Doubs, la Garonne, presque toutes les rivières de l'empire parurent s'être concertées pour rompre leurs digues et se répandre simultanément comme un immense fléau sur les villes et les campagnes. Les dommages ont été incalculables. Quoique très exposée aussi aux inondations, la Savoie en a été presque entièrement préservée en cette circonstance. Le 16 mai, Laisse a inondé quelques champs cultivés à Joppé et à la Motte ; un pont a été emporté à Aiguebelle ; les travaux du chemin de fer de Chambéry à Saint-Jean de Maurienne ont été endommagés sur plusieurs points. On n'a pas eu d'autres désastres à déplorer.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

DES TORRENTS DES ALPES.

Avant de terminer cette notice, nous dirons quelques mots des torrents des Alpes. Le voyageur qui traverse la province de Maurienne, de Lanslebourg à Aiguebelle, remarque que les deux versants de la vallée sont sillonnés par des torrents qui versent leurs eaux dans l'Arc. On peut diviser le lit de ces torrents en deux parties et quelquefois en trois : la partie supérieure, où l'eau creuse ; la partie inférieure, où elle dépose ; et la partie intermédiaire, qui est un canal de communication. La partie supérieure s'appelle l'entonnoir d'érosion ; et la partie inférieure, le cône d'évasement.

Ordinairement ce sont les eaux pluviales et non les eaux de source qui rendent les torrents dangereux. Les eaux de source coulent sur un lit de sable et de gravier d'une manière régulière ; elles creusent peu et ne déposent presque pas ; elles ne débordent pas et n'attaquent que rarement leurs rives. Les grandes crues des torrents et des rivières sont dues aux eaux pluviales et à la fonte des neiges. Ces eaux font quelquefois autant de mal dans l'endroit où elles creusent que dans celui où elles déposent. Le volume d'eau dépend de la grandeur de l'entonnoir et de la nature du sol dans lequel l'excavation se fait. Quand la pluie est forte et durable, on remarque dans l'entonnoir un grand nombre de petits courants qui

Digitized by Google

convergent et vont se réunir en un même point. Si le sol est argileux, la pluie en pénètre et en amollit les premières couches ; elle les dissout, elle les charrie, et dès lors le torrent n'est plus qu'une bouillie noire à demi liquide. Ce mélange lui donne un volume énorme et une force irrésistible. Plus ces corrosions sont fréquentes, plus l'entonnoir s'élargit, et plus dès lors les grandes pluies deviennent dangereuses. Il y a des torrents qui sont alimentés par plusieurs entonnoirs qui diffèrent soit par leur étendue, soit par la nature du terrain dans lequel l'excavation s'opère. Les plus vastes entonnoirs d'érosion que nous ayions observés en Savoie sont celui d'Arbonne, près du Bourg-Saint-Maurice ; celui de Montgelafrey, sur la Chambre ; celui de Bonrieux, et celui d'Arvan, près de Saint-Jean de Maurienne. Celui de Bonrieux occupe une grande partie des paroisses de Jarrier et de Saint-Pancrace ; celui d'Arvan a produit une immense érosion entre Saint-Jean d'Arves et les Albiez. Les eaux de ces deux torrents communiquent à l'Arc une couleur noire qu'il conserve jusqu'à sa jonction avec l'Isère.

Quelquefois l'entonnoir d'érosion touche immédiatement par sa partie inférieure le sommet du cône d'évasement ; plus souvent ils sont séparés par un canal intermédiaire creusé dans les rochers et d'une longueur plus ou moins considérable. Ordinairement dans ce canal le courant ne peut ni creuser, ni déposer.

Nous appelons cône d'évasement la convexité que produit chaque torrent au bas de la montagne d'où il descend. Cette convexité a en effet la forme d'un cône dont

Digitized by Google

le sommet est au pied de la montagne, et la base vers la rivière. Elle renferme l'ensemble des dépôts que le torrent a produits successivement depuis que le globe a pris sa forme actuelle. Ce cône est formé d'une série de couches déposées les unes sur les autres. Le courant ne produit pas une couche entière à la fois; s'il coule maintenant, par exemple, à l'extrémité droite du cône, il y exhausse son lit; il prend ensuite une ligne contiguë à gauche; il procède ainsi jusqu'à ce qu'il soit arrivé à l'extrémité gauche. Quand cette couche est achevée, il en commence une seconde de gauche à droite, puis une troisième de droite à gauche, et ainsi successivement.

Le sol de ces cônes d'évasement dépend de la nature des matériaux que l'entonnoir d'érosion a fournis; quelquefois ce n'est qu'une alluvion d'argile, de sable, de gravier, de gallets, qu'il est impossible de cultiver. Plus souvent cette convexité est susceptible de culture dans toute son étendue, à l'exception de la ligne plus ou moins large que le torrent occupe actuellement. En allant d'Aiguebelle à Lanslebourg, on remarque avec intérêt qu'un grand nombre de communes de cette vallée ont leurs principaux hameaux construits sur ces cônes d'évasement. On peut citer Argentine, Epierre, la Chapelle, la Chambre, Saint-Etienne et Sainte-Marie de Cuines, Saint-Jean de Maurienne, Saint-Julien, les Fourneaux, etc.

Presque toujours dans l'entonnoir d'érosion et dans le canal de communication, le courant a une pente assez rapide. Lorsqu'il arrive au sommet du cône, la pente diminue subitement; la ligne qu'il suit depuis lors forme un angle plus ou moins obtus avec sa direction précédente.

Digitized by Google

La forme et l'étendue du cône dépendent de la nature et de la quantité des matériaux que le torrent charrie, et aussi de la configuration et des limites de l'espace sur lequel il établit successivement ses dépôts. On peut faire l'application de tout ce que nous avons dit jusqu'ici à la rivière de Laisse et à la plaine de la Magdeleine. Le torrent de Thoiry a un entonnoir d'érosion sous l'église des Déserts ; il en a un second à Curienne, et plusieurs autres moins apparents. De Thoiry au village de Laisse il y a un canal de communication établi dans le roc, où l'eau ne creuse plus et ne dépose pas encore. Du village de Laisse à Chambéry, le courant a trouvé devant lui un espace uni d'une vaste étendue. Il en a pris possession pour y former un cône d'évasement dont le sommet est sous la Bâthie et la base à Chambéry, ou plutôt au lac du Bourget. Dans la suite des siècles, Laisse a formé dans cette plaine une série de couches, en promenant ses eaux successivement de Mérande à la Peisse et de la Peisse à Mérande. Eu égard à l'étendue de la plaine, les couches ont été à peu près partout d'une épaisseur presque uniforme ; d'où il résulte que ce cône d'évasement n'a pas une convexité très sensible. Sur la droite, ce cône est un peu restreint et limité par un autre plus petit qui occupe la partie inférieure de la commune de Bassens, et sur lequel on a construit l'asile des aliénés.

Les principaux moyens à employer pour se préserver des inondations sont le diguement, le barrage, le boisement et le gazonnement.

Par le moyen du diguement, on dirige le courant sur une ligne droite tracée au milieu du cône d'évasement du

Digitized by Google

sommet à sa base. Si le canal est étroit et les digues solides, l'eau ne dépose pas ; elle continue de charrier les matériaux pris dans l'entonnoir d'érosion jusqu'à ce qu'elle trouve un espace où elle puisse s'étendre, déposer et former un cône d'évasement ; quelquefois même elle creuse trop profondément, et alors elle déchausse, elle démolit la maçonnerie de la digue. Si on laisse au courant un espace trop large, il dépose, il exhausse son lit et déborde tôt ou tard par-dessus les murs. On voit par là que la conduite des rivières a de grandes difficultés à surmonter. M. Dausse, ingénieur en chef des ponts et chaussées de France, pense qu'il n'y a pas de *limite assignable aux grandes crues des rivières*, et qu'on ne peut jamais affirmer qu'une levée est réellement *insubmersible*. Pour se prémunir autant que possible contre le danger des inondations, il faut, selon lui, 1° construire de bonnes digues, mais seulement d'une hauteur moyenne ; 2° laisser en dehors de la digue, de chaque côté, une lisière libre plus ou moins large ; 3° établir au bord extérieur de cette lisière une levée ou bourrelet en pierres ou en terre gazonnée et fortifiée par des plantations. On placera entre le bourrelet et la digue des cultures peu importantes dont on puisse au besoin faire le sacrifice. La lisière sera quelquefois engraissée par des dépôts de limon, et, si elle ne produit pas tous les ans, elle produira dans l'ensemble plus que les terres abritées derrière le bourrelet.

Lorsque le canal de communication entre l'entonnoir d'érosion et le cône d'évasement est étroit et creusé dans le roc à une certaine profondeur, comme celui qui existe entre Thoiry et le village de Laisse, on peut y établir

Digitized by Google

plusieurs barrages avec des poutres solidement fixées les unes sur les autres. Tandis que les matériaux seront retenus derrière ces barrages, le courant n'ira pas les déposer dans la plaine.

Mais le moyen le plus sûr et le moins dispendieux de se préserver des inondations, c'est de boiser et de gazonner les entonnoirs d'érosion par des plantations et des semis. Le gouvernement ferait bien d'obliger toutes les communes, sous la direction de l'agent-voyer provincial ou de l'inspecteur des forêts, à employer ces deux moyens partout où il y a possibilité de le faire.

Digitized by Google

PIÈCES ANNEXÉES

I

Attestatio inundationis ecclesiæ et urbis Sancti Johannis Maurianensis, de anno Dni 1440.

Universis et singulis utriusque sexûs, gradûs et præeminentiæ Christi fidelibus ubilibet in Domino constitutis, Hugo de fabricâ in decretis [1] licentiatus, canonicus et officialis maurianensis vicariusque generalis in spiritualibus et temporalibus episcopatûs maurianensis [2] et Revmi in Christo Patris D. D.

[1] *Hugo de Fabricâ;* il ne faut pas confondre la famille de Faverges, *de Fabricis*, avec celle de la Faverge, *de Fabricâ*, dont il s'agit ici. Il y avait à Genève une famille de la Faverge lorsque les calvinistes ont envahi cette ville. Le père de cette famille aima mieux s'expatrier et perdre tous ses biens que d'embrasser l'hérésie. L'un de ses enfants fut pendant quelque temps avocat à Chambéry. Etant retourné à Genève pour y voir un parent, on l'y détermina à se faire protestant et à épouser la petite-fille d'Antoine Calvin, frère de Jean Calvin. Il en eut un fils nommé Etienne, qui à l'âge de trente ans, en 1600, fut converti au catholicisme par le Père Chérubin de Maurienne. Il se fit ensuite carme sous le nom de Père Clément de Sainte-Marie. (Voy. le *Decor Carmeli* par le P. Philippe de la Sainte-Trinité.) On peut présumer que Mgr de Varembon amena avec lui Hugues de la Faverge en venant de Lausanne en Maurienne. La mère de Mgr de Thiollaz, évêque d'Annecy, était de la famille de la Faverge. (Voy. Grillet, art. *Chaumont.*)

[2] *Vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus.* — L'évêque de Maurienne était alors souverain temporel d'environ vingt paroisses de son diocèse. En nommant un vicaire général, ordinairement il lui donnait le pouvoir de gouverner le diocèse au spirituel et au temporel.

Digitized by Google

Ludovici miseratione divinâ titulo Sæ Susannæ Sæ romanæ ecclesiæ presbyteri cardinalis de Varambone vulgariter nuncupati [1], episcopi maurianensis, et capitulum venerabilis ecclesiæ maurianensis ad sonum campanæ more solito congregatum, sanctæ dilectionis et veræ charitatis affectum, tenore nostrarum præsentium litterarum notum facimus et per præsentes attestamur verum esse, sicut dolenter referimus, quod impetuosa aquæ torrentis Bonirivi ruina omnes possessiones circumstantes, cùm magnâ parte domorum civitatis maurianensis (in cujus ecclesiâ reliquiæ gloriosissimi præcursoris beati Johannis Baptistæ existunt, videlicet proprii manûs digiti qui Christum baptizando tetigerunt, et quàm plurimæ aliæ reliquiæ aliorum Sanctorum), in ruinam lamentabiliter deduxit; et unum pontem super torrente Arvani dictæ civitatis contiguo, in quo viginti duo arcus nemorei existunt [2], destruxit, et alium pontem super torrente Archûs ibi propè et vastavit. Cum igitur pro cohibitione et defensâ hujus modi indemnitatis et reparationis pontium et itinerum, nè propterea impediantur accessus et visitationes liminum beatorum Apostolorum Petri et Pauli, propriæ ipsius loci non sufficiant facultates, nisi piis Christi fidelium eleemosynis suffragentur. Propterea reliquias præsentes, videlicet de vestibus præcursoris Dni, et de binagio facto cum propriâ manu et digitis qui baptizando tetigerunt Christum [3], de cruce in quâ beatus Andreas Apostolus

[1] Louis de la Palu, seigneur de Varembon, d'une des premières familles de la Bresse, a été l'un des grands personnages de son siècle. Il fut d'abord religieux de l'ordre de Saint-Benoît, abbé de Tournu et ensuite d'Ambronay. Il assista, en cette dernière qualité, au concile de Constance en 1417. Il fut garde du conclave à l'élection de Martin V. Il fut nommé évêque de Lausanne en 1432 et assista au concile de Bâle, dont il fut l'un des plus ardents promoteurs. En 1441, Félix V l'a nommé évêque de Maurienne et cardinal du titre de Sainte-Susanne. Il mourut à Rome en 1455.

[2] *Viginti duo arcus nemorei.* En 1439, les vingt-deux arches du pont d'Arvan étaient en bois, *nemorei;* toutes celles qui y subsistent aujourd'hui sont en pierre. Il n'y reste donc rien de l'ancien pont.

[3] *De binagio facto*, etc. On appelle ici *binagium* les deux doigts de

Digitized by Google

subiit martyrium, cum propriâ cruce deauratâ desuper; item brachium beatæ Anastasiæ cum custodiâ suâ, videlicet brachio munito argento et lapidibus; item de sancto Andræa Apostolo, de pelle S^i Bartholomæi Apostoli, et de Apostolis sequentibus, videlicet de S° Timotheo, de S° Jacobo, de S° Paolo, de S° Philippo, de Sanctis Simone et Judâ, de S° Lucâ Evangelistâ; item de monte Calvario, de monte Sinaï, de monte Syon, de monte Rachel, de linguis eorum qui clamabant Domino : *Benedictus qui venit in nomine Dni*; de osse S^i Elegii, de carne S^i Laurentii Martyris, de S° Dyonisio, de S° Mauricio et Sociis, de S° Stephano, de sanctis Cornelio et Cypriano, de S° Pantaleone, de S° Christophoro, de sanctis Cosmâ et Damiano, et de S° Blasio. Quas reliquias ab ecclesiâ maurianensi extraximus non cùm quantâ deberemus, sed cùm quantâ potuimus reverentiâ per venerabilem virum Dnm Jacobum Marchandi canonicum et sacristam, attentâ et legalitate et probitate, et industriâ nobilis viri Petri de Borserio gevennensis diæcesis ac magistri in artibus, et ipsius ecclesiæ clerici atque per alios legatos suos ad vos et loca vestra pro devotâ ipsarum reliquiarum visitatione et piâ eleemosynarum vestrarum largitione juxta bullas non tantum felicis recordationis Papæ Clementis, Eugenii quarti, sed et Felicis quinti, duximus deferendas universis et singulis reverendissimis in Christo Patribus dominis Archiepiscopis et episcopis aliisque ordinariis ad quos præsentes pervenient, vos quâ possumus devotione humiliter supplicantes quatenùs litteras suas passus et recommendationis concedere dignentur in formâ Ecclesiæ consuetâ.

Nos autem omnipotentis Dei piâ auctoritate et gratiâ omnes et singulos benefactores cujuscumque sexûs et conditionis existant qui propterea in auxilium hujusmodi secundum suarum competentium facultatum suas pias concesserint eleemo-

saint Jean-Baptiste, que l'on conserve dans l'église de Saint-Jean de temps immémorial avec une grande vénération. Cette relique a été donnée à l'Eglise de Maurienne par sainte Thècle, native de Valloire, au retour d'un voyage qu'elle fit en Palestine au IV^e ou au V^e siècle.

Digitized by Google

synas, eorumque antecessores et successores fideles in Domino vivos et mortuos participes facimus et consortes in omnibus missis, orationibus, jejuniis, vigiliis, confratriis quæ fiunt et auctore domino fient et celebrabuntur in totâ ecclesiâ maurianensi. In cujus rei testimonium has nostras litteras concessimus datas Maurianæ [1] die septimâ mensis novembris anno Dni 1447, ubi præsentes fuerunt venerabiles viri D. Ludovicus de Caudâ, Joannes Gunterii et Theobaldus Deschampus, presbyteri Maurianæ, et bisuntinensis diœcesis ad præmissa vocati et rogati, sub sigillo venerabilis capituli Maurianæ; in testimonium præmissarum nos capitulum in quo erant Dni Petrus Meliandi, Hugo de Fabricâ, Petrus Givoletti, Joannes Marchandi, Petrus de Balmâ [2], Catharinus de Mollario, Ludovicus de Langino, canonici maurianenses, scripsit nobilis Gabriel Vallini, notarius.

II

Bulle de Félix V, du 28 mars 1447.

Felix Eps Seruus seruor Dei [3], uniuersis Christi Fidelibus presentes litteras inspecturis, Salt et aplicam ben. Quoniam ut ait aplus omnes stabimus ante tribunal Christi recepturi prout in corpore gessimus siue bonum fuerit siue malum,

[1] *Has litteras datas Maurianæ*, etc. Dans les anciennes chartes, on trouve assez souvent le mot *Mauriana, æ*, employé seul pour désigner la ville de Saint-Jean de Maurienne.

[2] L'ancienne maison de la Balme, *de Balmâ*, avait un château à Montvernier, à deux lieues de Saint-Jean.

[3] Amédée VIII s'était retiré au prieuré de Ripaille en 1434, à l'âge de cinquante-un ans. Il fut élu pape par les Pères du concile de Bâle en 1439, et couronné sous le nom de Félix V le 24 juillet 1440. En 1449, il déposa la tiare et retourna dans sa solitude, où il mourut le 7 janvier 1451.

Digitized by Google

oportet nos diem extreme messionis misericordie operibus preuenire et eternorum intuitu id seminare in terris quod reddente Domino cum multiplicato fructu recolligere ualeamus in celis firma spe fiduciaque tenentes quoniam qui parce seminat parce et metet et qui seminat in benedictionibus de benedictionibus metet et uitam eternam. Cum itaque sicut exhibita nobis pro parte dilecti filii nri Ludouici tlo sancte Susanne sancte romane ecclie pbri Cardinalis de Varambone ualgariter nuncupati Epi Maurianen petitio continebat ex impetuoso discursu cujusdam aque bonus riuus nuncupate iuxta ciuitatem Maurianem ab alto labentibus magna pars terrarum pratorum et aliarum possessionum eidem ciuitati a parte dicti riui adiacentium a septem annis proxime effluxis perierit [1], relique uero possessiones necnon ciuitatis et ecclie mauriannen in qua beatissimi precursoris Domini nri Ihu Christi Johannis Baptiste et aliorum quamplurimorum Sanctorum reliquie uenerabiliter et honorifice reconduntur irreparabilis periclitationis subjaceant periculo regales uie ac itinera publica hinc inde adeò destructa existunt [2] quod ad ciuitatem huioi ingressus et ab illa egressus uix patere possunt. Et sicut eadem peticio subjungebat licet idem Cardinalis Epus cui ex debito pastoralis incumbit officii ad defensionem et preseruationem terrarum, pratorum, possessionum, domorum ecclie et ciuitatis predictorum operam volens dare efficacem certas impositiones siue taxas [3] super singulis domibus dicte

[1] *A septem annis proximè effluxis.* Ces paroles supposent que l'inondation a eu lieu en 1440. Cependant la tradition la rapporte à l'année 1439. Elle peut être arrivée pendant l'hiver de 1439 à 1440.

[2] *Regales vie ac itinera publica adeò destructa existunt*, etc. On voit par là que la grande route près Saint-Jean de Maurienne avait été tellement détériorée, que les rues de la ville avaient été tellement obstruées par le dépôt limoneux que l'inondation y avait formé, que sept années après on pouvait à peine y arriver et y pénétrer.

[3] *Certas taxas imponi fecerit*, etc. L'évêque de Maurienne était souverain temporel d'une vingtaine de paroisses de son diocèse. Celle de Saint-Jean était de ce nombre. Il pouvait donc y établir une imposition pour le rétablissement des digues.

Digitized by Google

ciuitatis, terris, pratis et possessionibus ex parte riui ciuitati huioi adjacentibus seu illas obtinentibus imponi fecerit quarum una ex qua pars turnarum ipsarum [1] facta extitit propter inopiam ciuium et habitatorum eiusdem civitatis sterilitatem quoque patrie ipsius uix colligi potuit reliqua uerò portio ex qua residuum turnarum huioi perfici deberet causantibus inopia et sterilitate huioi recuperari minimè speratur quin ymo etiamsi tota taxa siue impositio recolligeretur ad turnarum complementum earumque manutentionem non sufficeret nec ipse turne absque Xri. fidelium suffragiis perfici et perfecte manuteneri possent. Nos igitur cupientes ut ecclia in qua nonnulli ex progenitoribus nris Sabaudie comitibus sepulti existunt [2] necnon ciuitas terre prata et possessiones huioi a quibuslibet damnis et incomoditatibus preseruentur turneque predicte reficiantur et perfecte manu teneantur uniuersitatem uestram monemus et hortamur in Domino uobis in remissionem peccaminum iniungentes quatus de bonis uobis desuper ministratis pro constructione et manutentione turnarum huioi pias elemosinas et grata charitatis subsidia erogetis ut per hec et alia bona quæ altissimo inspirante feceritis ad eterne possitis felicitatis gaudia peruenire. Nos enim de omnipotentis Dei misericordia et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi ut confessor quem quilibet

[1] *Turnæ, arum*. digues. On trouve dans le glossaire de Ducange les mots : *turnæ, arum*, soûte ; *turnare*, tourner ; *turnus, i*, alternative ; mais *turnæ, arum*, pour signifier *digues*, ne s'y trouve pas. Aujourd'hui encore, dans le patois de Tarentaise, on appelle *tourne* une plaque de fer munie d'un manche dont on se sert dans les irrigations pour couper la rigole et obliger le courant d'eau à verser dans le pré.

[2] *Ecclesia in quâ nonnulli ex progenitoribus nostris sepulti existunt.* Les comtes de Maurienne qui ont été ensevelis dans l'église, ou plutôt devant l'église de Saint-Jean, sont Humbert aux Blanches Mains, Amé Ier et Boniface. Le roi Charles-Félix voulait encore faire faire des fouilles pour découvrir leurs tombeaux ; mais on lui fit observer qu'à raison de l'énorme dépôt formé en cet endroit par l'inondation de 1439, toute recherche serait inutile. Ce dépôt est en effet tel qu'aujourd'hui encore on descend neuf degrés pour entrer dans l'église.

Digitized by Google

urm qui in vigilia et festiuitate natiuitatis beati Johannis Baptiste [4] proxime futuris et duorum annorum ex tunc immediate secuturorum ad complementum et manutentionem turnarum huioi manus iuxta cuiuslibet facultates porrexerit adiutrices duxerit eligendum omnium peccatorum suorum de quibus corde contritus et ore confessus fuerit plenariam in mortis articulo remissionem nobis in sinceritate fidei unitate sancte romane ecclie ac obedientia et deuotione nostra et successorum nostrorum romanorum pontificum canonicè intrantium persistentibus concedere valeat nobis auctoritate aplica tenore presentium indulgemus, sic tamen qd idem confessor de hiis de quibus fuerit alteri satisfactio impcdenda eam uobis per uos uel per alios si tunc forte transieritis faciendam iniungat quam uos uel alii facere teneamini. Et ne quod absit per gratiam huioi reddamini procliuiores ad illicita in posterum committenda uolumus qd si ex confidentia remissionis ipsius aliqua forte committeretis quod illa predicta remissio uobis nullatenus suffragetur. Et insuper qd quilibet uestrum per unum annum a tempore quo presens nra concessio ad uram notitiam peruenerit computandum singulis sextis feriis impedimento cessante legitimo ieiunet. Porro si iisdem diebus ex precepto ecclie regulari obseruantia iniuncta penitentia uoto uel alias ieiunare teneatur una alia die singularum septimanarum eiusdem anni qua ad ieiunandum non sit astrictus ieiunet; et si in dicto anno uel aliqua eius parte esset legitime impeditus anno sequenti uel alias quamprimum potuerit modo simili supplere ieiunium. Si uero in toto uel in parte ieiunium huioi adimplere non posset confessor predictus ie-

[4] *Qui in vigilia et festivitate Beati Johannis Baptiste*, etc. Félix V accorde une indulgence plénière à tous ceux qui, en l'une des trois années suivantes, iraient travailler à la digue de Bonrieux le jour ou la veille de la nativité de saint Jean-Baptiste. Pour gagner cette indulgence, il fallait de plus jeûner tous les vendredis pendant une année. Il accorde ensuite une indulgence de sept ans et sept quarantaines pour chaque fois à ceux qui, en l'une des quinze années suivantes, iraient travailler à ces digues une fois par mois, et une indulgence d'un an et d'une quarantaine pour chaque fois à ceux qui iraient y travailler après ces quinze ans.

Digitized by Google

iunium predictum in alia pietatis opera commutet que ipse pari modo facere teneatur. Alioquin huioi nra presens concessio nullius sit roboris uel momenti. Preterea omnibus supradictis qui deinceps singulis mensibus eorumdem necnon duodecim aliorum ex tunc immediate secuturorum annorum septem annos et totidem quadragenas; lapsis uero duodecim annis singulis mensibus semel ad perfectionem et manutentionem turnarum huioi manus porrexerint adiutrices pro uice qualibet unum annum et quadraginta dies de iniunctis eis penitentiis misericorditer relaxamus quasquidem indulgentias et remissiones etiam ad illos qui eccliam predictam commode uisitare non ualentes ubicumque fuerint et quodcumque etiam extra ciuitatem Maurianen ad opus predictum manus porrexerint adiutrices tribus primis durantibus annis extendi concedimus atque uolumus. Et insuper quod si alias ad opus huioi pias elemosinas erogantibus aut manus porrigentibus adiutrices aliqua indulgentia perpetuò uel ad certum tempus nondùm elapsum duratura per nos concessa fuerit presentes littere nullius existant roboris uel momenti, presentibus quo ad unum annum et quadraginta dies perpetuis temporibus duraturis. Datum apud Sanctum Dominicum extra muros Gebennen. V kl aprilis anno a natiuitate Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo septimo, pontificatus nri anno septimo.

III

Nomination d'arbitres faite par les habitants de Modane pour rétablir les limites de leurs propriétés après une inondation du 15 octobre 1469.

In nomine Dni Amen, Anno ejusdem Dni millesimo quatercentesimo sexagesimo nono, indictione secunda die verò quin-

Digitized by Google

decima mensis octobris per hujus publici instrumenti seriem pariter et tenorem omnibus et singulis modernis et posteris fiat manifestum quod cum tempore diluvii [4] nuper decursi fuerint in parrochia Modane et infra confines ejusdem parrochie quàm plures possessiones et res immobiles hominum et incolarum ejusdem parrochie arruynate [2] et in ruynam et Gleriam [3] converse boneque [4] fuerint extracte subverse et deperdite tam ratione ipsius diluvii quam pretextu mutationis fluvii arcus et etiam aliorum rivulorum undè inter eosdem homines et incolas communitatis et parrochie dicti loci Amodane in futurum commoveri et emergi possent crebre litium figure in dampnum et detrimentum ipsius communitatis Amodane occasione premissorum. Hinc est quod hac die presenti in mei notarii et testium subscriptorum presentia personaliter constituti, convocati et congregati homines dicte parrochie Amodane post missarum solempnia et dationem caritatis [5], ut moris est, ante domum Glaudii Longi [6], loco talia et consimilia fieri solito, crebris litium figuris que premissorum pretextu in futurum emergi possent pro posse volentes et affectantes evitare unanimiter et concorditer, nemine ipsorum discrepante, suis animis deliberatis et voluntatibus spontaneis de que licentia, consensu et voluntate providi [7] viri

[4] *Tempore diluvii.* Il faut que cette inondation ait été grave; car, dans tous les actes qui s'y rapportent, on l'appelle le déluge de Modane, *diluvium Amodane.*

[2] *Possessiones arruynate*, propriétés dégradées par des ravins.

[3] *Gleria*, æ, pour *glarea*, terrains inondés et rendus incultes par des dépôts de gravier.

[4] *Bona*, æ, borne, limite; *bonare*, borner, limiter. On dit encore aujourd'hui en patois *bouna.*

[5] *Post dationem caritatis*, après la distribution du pain béni. On dit encore aujourd'hui dans quelques-unes des provinces de la Savoie : Donnez-moi un morceau de *charité*, pour dire : Donnez-moi un morceau de pain béni.

[6] *Glaudii Longi.* Il est remarquable que les noms de famille s'écrivaient toujours alors au génitif : *Johannem Taburdi, Glaudium Emperatoris, Petrum Fabri, Petrum Roli, Jacobum Jordani*, etc.

[7] *Providi viri*, expression honorifique remplacée en français par les mots *honorable, spectable*, etc.

Digitized by Google

Ludovici Rebuffi mistralis mistralie dicti loci Amodane [1] ex parte illustrissimi ducalis dominationis ut unusquisque consortium dictarum gleriarum et rerum arruynatarum pro ejus virili sortiatur in solidum suo jure, statuerunt, ordinaverunt et elegerunt dictarum rerum omnium et singularum in quacumque parte finis et territorii dicti loci Amodane existentium arruynatarum divisores, partitores et limitatores, videlicet provides viros Johannem Taburdi, Glaudium Emperatoris, Petrum Fabri, aliàs Pare, Johanem Fabri seniorem, Petrum Roli, Dyonisium Mierii et Jacobum Jordani seniorem presentes et hujus modi operis onus in se suscipientes, dantes insuper et concedentes tenore presentis publici instrumenti omnes et singuli predicti homines et incole dicte communitatis Amodane ut supra congregati supra dictis electis et ordinatis divisoribus et limitatoribus plenam et liberam potestatem plenum posse et auctoritatem dictas res arruynatas et in gleriam conversas dividendi, limitandi sive bonandi, et partibus quibus tempore dicti diluvii spectabant et pertinebant presentialiterque spectant et pertinent deliberandi, tradendi et expediendi sine contradictione quacumque et absque strepitu et figura judicii secundum eisdem et sub conscientie videbitur fiendum et ordinandum .....
turnas sive archas et alias deffensiones contra fluvium Arcus in locis necessariis ordinandi et construendi seu construi et edificari faciendi per quos intererit ad dictum fluvium Arcus per locum per quem eisdem videbitur et minus dampnosum conducendi quidquid Johannes Taburdi, Glaudius Imperatoris, Petrus Fabri, alias Pare, Johannes Fabri senior, Petrus Roli, Dyonisius Miery et Jacobus Jordani superius electi et ordinati ad requisitionem procuratorum hominum et incolarum communitatis et universitatis parrochie Amodane et ad

[1] *Mistralis mistralie Amodane*, mistralie, territoire qui répondait à peu près aux mandements actuels. Le mot *mistralis* dérive de *ministerialis* et de *minister*. Le mistral était le receveur des droits dus au seigneur; il faisait renouveler les baux et était chargé d'en surveiller l'exécution. De là viennent les noms de Métraux, Métral et Mestrallet.

Digitized by Google

eo quod omnia, universa et singula per eosdem electos facta et fienda, dividenda, limitanda, ordinanda in premissis et circa premissa rata, firma, et immutabilia permaneant, et ut res potius valeat quam pereat [1], promiserunt et juraverunt per juramenta sua ad sancta Dei Evangelia per ipsos et ipsorum quemlibet corporaliter facta, et sub periculo animarum suarum sese in premissis et circa premissa bene, fideliter, probe et ydonee habere, neminem pretextu dicte electionis indebite opprimere, nec gravare jura ducalia ubi comperientur proposse et ratione cujuslibet alterius persone servare et illesa tenere; volentes dicti homines et electi de premissis omnibus et singulis sibi fieri et confici per me notarium infra scriptum duo publica instrumenta que cunctis sint manifesta unius et ejusdem substantie ex debito mei tabellionatus officii. Acta fuerunt premissa ut supra presentibus Bartholomeo et Petro Souderii de Fornellis protestibus ad premissa vocatis et rogatis; et me Georgio Verneti de Aucesio [2], publico auctoritate curie Domini nostri Sabaudie Ducis notario, qui hoc presens publicum instrumentum rogatus recepi et in hanc publicam formam de meis prothocollis manu mea propria levavi signisque meis solitis signavi fideliter et in eodem me subscripsi in testimonium præmissorum.

IV

Les habitants de Modane, ruinés par l'inondation de 1470, demandent au duc Amédée IX un délai pour payer leurs dettes.

Illustrissime et metuende Princeps, exponunt humillime fideles vestri et desolati homines communitatis Amondane [3]

[1] *Ut res potius valeat quam pereat*, pour que le présent acte ne demeure pas sans effet, expression particulière alors en usage.

[2] *De Fornellis*, ... de la paroisse des Fourneaux; *de Aucesio*, de la paroisse d'Aussois.

[3] *Amondana*. C'est probablement une faute; partout ailleurs on écrit *Amodana*.

Digitized by Google

quod propter diluvium aquarum descendentium cum impetu de montibus [1] fuit in abissum positus locus ipse Amondane et possessiones ipsius maxime que in plano existebant et transversalibus perieunt et ultra [2] propter difformitatem et destructionem itinerum diruptionem quoque pontium et turnarum [3] habent onera supportare infinita et eis incompatibilia et utique sunt mole creditorum infinitorum onusti et potissime notariorum et emptorum instrumentorum grossatorum et prothocollorum qui eosdem exponentes cogunt ad solvendum eis credita et per dictos exponentes debita et redimendum instrumenta quorum taxa esse potest magni pretii. Et quia Princeps illustrissime facultates dictorum pauperum exponentium supportare non possent pro solutione uniqua [4] et simultanee facienda tam dictorum debitorum quam pro redemptione et taxa prefatorum ipstrumentorum. Et si ad ipsam simultaneam et uniquam solutionem cogerentur necessario oporteret ipsos locum ipsum Amondane inhabitare [5] et patriam vestram absentare [6] aut per illam mendicare. Que [7] si ponatur ad particulares solutiones et ipsa solutio uniqua dividatur et separetur et questu ipsorum et labore fiendo [8] in sudore vultùs sui poterunt creditoribus satisfacere et locum ipsum habitare.

Eam ob rem humillime supplicant et requirunt sibi sic et taliter provideri ex immensa liberalitate vestra et plenitudine

[1] *Propter diluvium aquarum descendentium de montibus.* Cette inondation a été occasionnée par les débordements de l'Arc dans la partie inférieure de la commune, et par les torrents qui descendaient de la montagne dans les parties qui sont en pente et plus élevées.

[2] *Et ultrà*, et en outre, etc.

[3] *Turnæ, arum*, les digues.

[4] *Uniqua* pour *unica* : c'est une faute du notaire.

[5] Le verbe latin *inhabitare* signifie habiter. *Locus inhabitatus est* un pays habité ; ici, au contraire, le mot *inhabitare* signifie laisser inhabité, abandonner. De là est venu le mot français *inhabité.*

[6] *Absentare :* ce mot se trouve dans quelques auteurs latins.

[7] *Que.* Il n'y a point de diphtongue dans ces actes ; on écrit *que, Amodane, pene*, au lieu de *quæ, Amodanæ, pœnæ.*

[8] *Fiendo, fiendus, a, um*, pour *faciendus, a, um.*

Digitized by Google

potestatis quod non cogantur ad precisam et uniquam solutionem dictorum suorum debitorum, sed dividatur solutio ipsa fienda in tres ita quod una solutio sit in festo Beati Michaelis proxime futuro et alia in alio festo beati Michaelis anno prius revoluto et tertia que sit complementum omnium solutionum in alio et tertio festo beati Michaelis, et sic subvenietur crediteribus suis predictis annuatim et qui in modico dampnificabuntur cum mora modici temporis parvum afferat preiudicium et hii pauperes subditi vestri homines et emphiteote non cogentur locum predictum Amodane absentare sed in ipso perseverabunt et feudum seu directum dominium vestrum quod aliter vacaret manutenebunt et canonem solvent annuum vestre excelse dominationis [1] : quam altissimus conservet a qua sibi supplicant provideri prout eidem melius placuerit et videbitur fiendum.

V

Réponse du duc Amédée IX à la supplique des habitants de Modane, du 5 avril 1470. [2]

Amedeus Dux Sabaudie dilectis consiliis nostris nobiscum Chamberii [3] et ultramontes residentibus judici Mauriane ac ceteris universis et singulis officiariis nostris mediatis et im-

[1] *Et feudum manutenebunt, et canonem solvent annuum vestre excelse dominationis.* On voit par ces paroles que la commune de Modane était un fief du duc de Savoie, et qu'elle lui payait une redevance annuelle.

[2] Amédée IX a succédé à son père Louis en 1465. Il est décédé en 1472.

[3] Autrefois on écrivait plus ordinairement *Camberiacum;* cependant, dans les actes dont il s'agit ici, on écrit toujours *Chamberium*, mais en insérant un *h* après le *C.* C'est ainsi que de *capella*, *camera*, *cantus*, *camelus*, *castellum*, on a fait chapelle, chambre, chant, chameau, château, etc.

Digitized by Google

mediatis[1] ad quos spectaverit et presentes pervenerint seu ipsorum loca tenentibus mistralibus atque servientibus generalibus[2] salutem. Visa supplicatione presentibus annexa causis in eadem expressis ac aliis piis moti respectibus. Dilectis hominibus et particularibus personis communitatis loci nostri Amodane compatientes. eisdem propterea nobis tam mediate quam immediate submissis. de solvendo quibuscumque eorum creditoribus debita quevis in quibus eis extant obnoxii vel astricti tam ad causam instrumentorum redimendorum de quibus ipsa supplicatio recitat quam alias inducias dilationem et suffectam[3] ad et per duos annos proximos continuos et integros hodie inchoandos duntaxat duraturam ex nostre potestatis plenitudine et de gratia speciali harum serie donamus et concedimus per presentes. Ita tamen quod supplicantes ipsi de solvendo suis creditoribus..... debita lapso predicto induciarum termino in alterius vestrum manibus cautionem prestare teneatur ydoneam. Qua prestita. Vobis et vestrum cuilibet quantum sua interest et suo suberit officio harum serie mandamus et sub pena centum librarum fortium per secus facturum dictis tamen consiliis inferiorem qui non paruerit committenda et nobis irrevocabiliter applicanda quatenus nostras hujusmodi suffecte et induciarum litteras dictis hominibus supplicantibus et cuilibet ipsorum juxta ipsarum formam et tenorem teneatis et inconcusse observetis. Nec ipsos durante dicto induciarum termino ad cujusvis dictorum *creditorum* suorum instantiam in personis vel bonis molestetis citetis arrestetis inquietetis capiatis aut alias detineatis molestari vel capi detineri seu alias inquietari patiamini vel permittatis per quempiam et absque alterius ex-

[1] *Officiarii mediati et immediati.* Les officiers immédiats dépendaient directement du duc; les officiers médiats dépendaient directement du seigneur du fief et médiatement du duc.

[2] *Servientes*, employés subalternes dont les attributions ont souvent varié. De là est venu le nom de *sergents*.

[3] *Suffecta, æ.* Ce mot ne se trouve pas dans le glossaire de Ducange; il est employé deux fois dans cette réponse d'Amédée IX et paraît signifier terme, délai, répit accordé aux débiteurs pour payer leurs dettes.

Digitized by Google

pectatione mandati. In quantum dictam penam incurrere formidetis. Datum Chamberii die quinta aprilis. Anno millesimo quater centesimo septuagesimo.

VI

Lettres-patentes par lesquelles le roi Henri II annonce au Parlement de Savoie qu'il accorde au conseil de la ville de Chambéry un subside de 2,000 liv., et qu'il l'autorise à imposer une cotisation de 6,000 liv. pour le diguement de Laisse.

Henry par la grâce de Dieu, Roy de France, à nos aimés et Féaux les gens de notre court de Parlement de Savoye, salut; comme puis naguères aiant esté aduerti que la riuière de Laisse estant près notre ville de Chambéry et austres torrens descendans des montagnies dudit païs se seroient tellement détornés de leur ancien cours et riuage qu'ils seroient entrés en ladite ville où ils auroient noiés ung grand nombre de marchandises avec une infinité d'autres biens, gasté plusieurs terres, prés et héritages estant en plat païs qui servoient à la plus grande partie de la nourriture d'icelle ville, démoly en ruine le grand chemin de Lion pour aller en Italie, de sorte que nos gens de guerre, tant de cheval que de pied, marchants, mullets et marchandises auroient estés contraints prendre autre chemin et passer par les païs estants hors notre obéissance, en quoy faisant seroient nos droits de péages et gabelles rendus inutiles et de nul prouffit et valleur; nous eussions pour faire déttorner lesdites riuieres et torrens et iceulx fere remettre en leur ancien cours ordonné leur payer la somme de deux mil livres tournois, sur quoy nos trés chers et bien aimés les Scindicq, manans et habitants dudit Chambéry voians ladite somme n'estre suffisante pour satisfaire à l'effect que dessus nous auroient trés humblement supplié et

Digitized by Google

requis leur vouloir permettre d'asseoir et imposer sur eulx et les villages circonvoisins de ladite ville, ensemble sur les possesseurs desdits prés, terres et héritages subiects à l'inondation desdites riuieres et torrents la somme de six mille livres tournois; sçavoir faisons que nous, inclinans libéralement à leur supplication et requeste, Vous mandons commandons et expressément enjoignons que à iceulx vous permettez et aus quels nous voullons par vous estre permis d'asseoir et imposer sur eulx, lesdits villages circonuoisins d'icelle ville et les possesseurs desdites terres, prés et hèritages ladite somme de six mil livres le plus justement et également et à la moindre charge et foule de peuple que fere se pourra. Pour icelle somme ainsi par eulx assise, cotizée et imposée estre recueillie et levée sur eulx par lesdits scindicqs de Chambéry ou aultres qu'ils dèputeront à ceste fin auec les mesmes contraintes dont l'ung a accoustumé d'user en tel cas, nonobstant opposition ou appellation quelconques et sans préiudice d'icelles pour lesquelles ne voulons estre differé, et après être distribué, convertie et employée aux réparations dessus dites par les ordonnances de nostre trés cher et trais aimé cousin le Duc de Guise Gouuerneur et nostre Lieutenant en Dauphiné et Savoye ou du Seigneur de Mangeron, notre Lieutenant général es dits païs en l'absence de notre dit cousin le Duc de Guise, dont nous voullons celluy ou ceulx qui en auront faict et feront la recepte et distribution, soient tenus en rendre bon compte et reliqua par-devant ceulx que commettra icelluy nostre dit Cousin; car tel est nostre plaisir. Donné à Fontainebleau le 19 jour de septembre 1551, et de nostre regne le cinquiesme; par le Roy en son conseil. Collation faicte à son original signé Rochet.

Digitized by Google

VII

Le priffuict et paches de la muraille à réparer de la riuière d'Albanne, du lac des Juifs.

L'an 1532, puis à Noel, et le cinquième jour du mois de Feurier, estants assemblés et congrègés ensemble en cette ville de Chambèry et dans l'église parrochiale de Sainct Légier, M^rs^. Mess^s^. Nicolas d'Asnières, advocat en la souveraine court de Parlement de Savoye, noble Jehan de Leschaulx, M^e^ Pierre Pillet, et honnête Guillaume Moion, scindicqs de ceste ville; M^r^. messire Jacques Salteur, advocat, M^e^. Théodore Morinier, Rd. mess. Iacques Chabod, prieur de Nion, chanoine de la S^e^. Chapelle du pallais de cette ville de Chambéry, Michel Guillet, seig^r^ de Monthouz, Amed Piochet, seig^r^ de Sallins, M^e^ Estienne Canet, et François Albert, honnête Jehan Gay, François Dardier, Gaspard Dieu-le-fils et François Jordein, tous bourgeois, manants et habitants et conseillers de la présente ville, illec et dans ladite église est survenu mess^re^. André Pillet, procureur en la souveraine court de Parlement de Savoie, bourgeois audit Chambéry, et procureur de lad^e^ ville, lequel après plusieurs remonstrances aurait remonstré et notamment interpellé par plusieurs fois les susnommés scindicqs et conseillers de voulloir prévenir et mettre ordre pour réparer et restaurer la vieille muraille menant du lac des Juifs au pont neuf, ou bien au pont des tornes, pour le bien, prouffit et utilité de la communauté de la présente ville, et pour obuier aux dangers et scandalles qu'en pourroit advenir en ladite ville, comme notamment auons ueu naguères; lesquels seig^rs^. scindicqs, après ladite remonstrance et interpellation par ledit procureur faicte, ont ballié et donné, ballient et donnent le priffaict de ladite muraille à hon. Vincent Boconet, de la Roche, maistre masson, ici présent et accep-

Digitized by Google

tant, sous les qualités, paches et conditions suivantes : 1° que ledit Boconet fera tout ce qu'il promet fere remettre ladite muraille vieille de la torne venant du lac des Juifs sur la riuière d'Albanne prenant et commençant au quarre de la roche de Barberas lieu dit a Boisson riond, et venant contre le pont neuf ou bien le pont des tornes jusques à la muraille neufve qu'est auprès du pont, laquelle muraille sera refaicte par ledit Boconet à gros quartiers de roche dehors et dedans bien liés lesdits quartiers au lon et à travers fabricqués avec bonne chaulx et areine, ét lesdits quartiers seront tant du costé de la riuière d'Albanne que du costé des prés du Collombier bochés à la pointe du martheau, et fournira ledit Boconet le tout à ses propres frais, cousts et despens, et rendra le tout faict et parfaict le jour et feste de S^t^. Jehan Baptiste prochainement venant soubs l'obligation de ses personne et biens prèsents et advenir, et c'est pour le prix et somme pour une chescune toise de conte et toise de Chambéry ancienne de dix florins six sols monnoie de Savoie vallant chescun florin 12 sols de ladite monnoie; et fera ledit Boconet ladite muraille suiuant et à la forme mesme de la muraille neufve estant tout auprès dudit pont et de mesme largeur et grosseur, signé Jehan Jacques Claret, notaire de Chambéry.

Règistre de la ville, de l'an 1552, f°. 84.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

FRANÇOIS DE BONIVARD

PRIEUR DE SAINT-VICTOR

ET SUR

SES CHRONIQUES DE GENÈVE

PAR C.-M. MAGNIN

Supérieur du grand-séminaire d'Annecy, Membre de l'Académie royale de Savoie.

Le lac Léman, dans le beau bassin que la nature lui a creusé entre les Alpes et le mont Jura, semble imiter la forme d'un diadème, dont les villes nombreuses, assises au bord de ses eaux bleues et transparentes, sont comme les diamants. Dans le contour gracieux qu'il forme du côté de la rive suisse, en se repliant vers son extrémité orientale, s'élève sur un léger promontoire l'antique château de Chillon. Le rocher sur la croupe duquel il est placé ne tient à la terre que par une chaussée étroite; en le voyant de loin sortir des eaux avec ses tours rondes et carrées, on dirait une île flottante rattachée par une chaîne

Digitized by Google

au rivage. Son origine se perd dans l'obscurité des temps, et ce n'est qu'au XIII^e^ siècle que commencent à se dissiper les ombres qui l'enveloppent. L'histoire, à cette époque, le montre restauré par Amédée IV, comte de Savoie, en 1236; fortifié et agrandi, en 1248, par son frère Pierre, surnommé le Petit-Charlemagne; puis témoin, en 1273, de la victoire qui assura à un autre comte de Savoie, Philippe, la paisible possession de tout le pays de Vaud.

Mais aujourd'hui tous ces vieux souvenirs viennent pâlir et s'effacer devant celui de la captivité de Bonivard [1], qui semble placé à l'entrée des temps modernes et à la fin du moyen âge, comme une de ces dernières scènes de deuil et de longue agonie, dont les souterrains des donjons gothiques furent trop souvent le lugubre théâtre. Ce souvenir semble être l'âme de ce château, un esprit qui, depuis trois cents ans, n'a cessé de l'habiter. De Genève aux frontières de l'Helvétie allemande, partout Bonivard est salué comme un glorieux martyr de sa foi politique et religieuse. Un des hommes qui se laissent aller avec le plus d'abandon aux *Impressions de voyage*, et qui les recueillent avec le plus de bonheur, Alexandre Dumas, a dit de lui :

« La prison du martyr est devenue un temple, et son « pilier un autel. Tout ce qui a un cœur noble et amou- « reux de la liberté se détourne de sa route et vient prier « là où il a souffert. On se fait conduire droit à la co- « lonne où il a été si longtemps enchaîné; on cherche

[1] L'auteur a cru devoir se conformer à l'orthographe de Bonivard et de ses contemporains, qui n'employèrent jamais qu'un seul *n* dans l'écriture de son nom.

Digitized by Google

« sur sa surface granitique, où chacun veut inscrire son « nom, les caractères qu'il y a gravés; on se courbe « vers la dalle creusée pour y retrouver la trace de ses « pas; on se cramponne à l'anneau auquel il était atta- « ché, pour éprouver s'il est solidement scellé encore « avec son ciment de huit siècles; toute autre idée se « perd dans cette idée : c'est ici qu'il est resté enchaîné « six ans..... six ans, c'est-à-dire la neuvième partie de « la vie d'un homme. »

Le cachot qu'habita Bonivard est une salle souterraine, éclairée par une fenêtre qui s'ouvre sur les eaux profondes du lac, en face des montagnes à l'aspect varié et sévère de la Savoie, et presque vis-à-vis de ces blancs rochers de Meilleré, où J.-J. Rousseau a placé le théâtre de coupables et ardentes passions, qu'il a immortalisées par le prestige de son style. Dans les beaux jours, le soleil, s'élevant à travers les échancrures et les vallées des Alpes, venait par cette fenêtre saluer d'un rayon matinal et consoler le prisonnier. Aujourd'hui, ce qu'il éclaire, ce sont des noms déposés sur ces murs et ces piliers, comme un tribut et une tardive expiation, et sur le pavé une inscription d'un autre genre, écrite en caractères ineffaçables, les sillons creusés dans la pierre par les pas du prisonnier.

A cette vue, on se réfugie instinctivement dans le présent contre les horreurs du passé, et toute âme éprouve quelque chose de ce que celle de Byron exprimait ainsi avec son accent mâle et vigoureux : « Chillon! ta prison « est un lieu sacré, et ton triste pavé un autel; car il a « conservé la trace des pas de Bonivard, comme si tes « froides pierres étaient un léger gazon! Que ces traces

Digitized by Google

« demeurent ineffaçables ; elles en appellent à Dieu de « la tyrannie des hommes. [1] »

Mais, en attendant que Dieu, par un arrêt sans appel, juge toutes les justices et toutes les nations de la terre, le cri de douleur et d'indignation qui s'échappe de l'âme oppressée du poète est-il l'écho fidèle de cet autre juge qu'on appelle la postérité, et qui ravive contre la mémoire des tyrans les jugements de la terre? L'histoire prononce-t-elle entre Bonivard et les auteurs de sa captivité, comme le poète et le voyageur qui demandent à recueillir et à faire partager des émotions? A ne consulter que les historiens genevois, on ne saurait en douter : Bonivard fut victime de l'astuce et de la perfidie ; le duc de Savoie lui accorda un sauf-conduit, et, violant la foi donnée, il le fit arrêter *malgré son sauf-conduit*. (Voy. *Précis de l'histoire de la Réforme de Genève*, par M. James Fazy, 1838, p. 176 ; — voy. encore Spon et Levrier, *Chronologie historique des Comtes de Genève*, l. II, p. 277, 278.) Le plus récent de ces historiens, M. Vulliemin, s'écrie, en parlant de son cachot : « On n'en approche « plus que comme d'un lieu sacré. Si jamais, par la colère « du Ciel, les flammes de la liberté s'éteignaient sur ta « rive, ô Léman, elles brûleraient encore en ce lieu. Les « peuples viendraient à cet autel en allumer le flam- « beau. » (*Histoire de la Confédération suisse*, t. XI, p. 160; Paris, 1841.)

[1] *Le Prisonnier de Chillon*, petit poème où les noms de Bonivard et de Chillon ne sont qu'un cadre donné à un tableau entièrement imaginaire. Et quand Byron lui-même n'aurait avoué qu'il ignorait entièrement, lorsqu'il l'écrivit, la vie de Bonivard, il suffirait, pour s'en convaincre, d'ouvrir son poème : les conditions de position et de famille qu'il donne à son prisonnier excluent jusqu'à la pensée de Bonivard.

Digitized by Google

Respect et honneur à ces sentiments généreux et énergiques, si Charles III a violé sa foi engagée envers Bonivard : les lois qui protégent la liberté des individus sont non moins sacrées et inviolables que celles qui veillent sur l'ordre et le pouvoir. Mais, si l'histoire a calomnié ce prince, il n'est jamais trop tard pour venger l'honneur national, outragé dans sa personne, et rétablir les droits de la vérité.

D'ailleurs, Bonivard n'est plus seulement, à nos yeux, l'un des acteurs du drame que les passions politiques et religieuses jouèrent à Genève au commencement du XVI^e^ siècle ; il revêt une nouvelle forme et se montre à nous comme historien. Il était réservé à notre époque de voir enfin paraître les *Chroniques de Genève*, par François de Bonivard, prieur de Saint-Victor [1] ; hommage bien tardif, s'il est vrai qu'il est rendu à la mémoire « d'un *grand* « *homme* (Sénébier, *Histoire littéraire de Genève*, t. I^er^, « p. 132), et au monument littéraire le plus ancien, le « plus intéressant et le plus important pour l'histoire de « ce pays. » Les *Chroniques de Bonivard*, t. I^er^, XXXIII.

Cette publication ne saurait être accueillie avec indifférence, dans un siècle où le vaste champ de l'histoire est partout cultivé avec une ardeur et un amour de la vérité qui l'honorent. Dans l'histoire, en effet, qui n'est que la réalisation du monde de la pensée, la vérité et l'erreur, en prenant un corps et une forme, offrent un enseignement public et universel. On y voit les principes à l'œu-

[1] Imprimées pour la première fois, de 1826 à 1831, en deux parties, divisées chacune en deux tomes in-8°, chez D. Dunant, à Genève.

Digitized by Google

vre, et on les suit comme à la trace jusqu'à leur dernière conséquence; chaque action y est un symbole qui renferme une pensée, un effet duquel on peut remonter à la cause. Par là sont signalés à la société, sous une forme sensible, les écueils à éviter et les routes qui mènent aux abîmes; elle apprend ainsi du plus puissant des maîtres, l'expérience, les grands principes qui doivent la guider dans sa marche, et les lois qu'elle ne viole jamais impunément.

La Savoie a pris une part glorieuse à cet heureux mouvement des esprits vers les études historiques; elle revendique l'honneur d'avoir vu un des siens ouvrir des premiers cette ère de science et de régénération, par une histoire du pays qu'aucune autre n'a pu faire oublier, et que recommandent de laborieuses recherches, l'élévation et l'indépendance de la pensée, et une appréciation aussi ferme qu'éclairée des faits. Rappeler ces traits, c'est nommer les *Mémoires historiques sur la Maison royale de Savoie*, de M. le marquis Henri Costa de Beauregard, et c'est signaler en même temps un nom qui promet encore de nouvelles gloires aux lettres et à la patrie. Bien d'autres travaux encore, de laborieuses et savantes recherches qui se poursuivent au sein surtout de l'Académie savoisienne, ont donné déjà depuis plus d'un gage à l'avenir, et ajouté plus d'une page glorieuse à notre histoire. En même temps, ces travaux rattachent un nouvel intérêt à d'anciennes chroniques qui ne sont guère moins notre histoire que celle de Genève. Pendant les dix premiers siècles de l'ère chrétienne, les deux pays ont eu les mêmes institutions et les mêmes souverains, et

Digitized by Google

pendant quinze cents ans, la même religion et les mêmes mœurs. Les liens les plus intimes ont uni Genève à la Savoie, jusqu'à l'époque où la réforme vint les briser et diviser profondément des populations unies jusque-là par une double fraternité. Nos princes exerçaient alors sur cette ville les droits les plus étendus et une influence presque souveraine; et, si plus tard des passions ardentes vinrent opérer une entière séparation, il n'en est que d'une plus haute importance de reconnaître les causes qui la provoquèrent.

Personne ne pouvait être, pour signaler ces causes, dans une condition plus avantageuse que Bonivard. Tenant à Genève par les liens de l'adoption, et à la Savoie par son origine, il semblait avoir reçu de cette double destinée la mission d'écrire une histoire, où celles des deux pays se trouvaient mêlées et confondues. Enfin, il n'y a pas jusqu'à l'étrange et problématique renommée de cet homme, qui, en accusant ou la faveur ou l'injustice des temps qui l'ont suivi, n'appelle l'intérêt sur son œuvre et sur lui. Il présente le singulier phénomène d'un homme, dont l'infortune a rendu le nom célèbre, et dont cependant les actions et les œuvres sont restées dans un oubli presque universel. [1] Il est temps de dissiper les ombres qui l'entourent : elles ne doivent pas le protéger, si sa réputation est usurpée, et elles l'outragent, s'il est un

[1] Les *Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève* renferment dans le tome IV (Genève, Julien et fils, libraires-éditeurs), une *Notice sur François Bonivard, prieur de Saint-Victor, et sur ses écrits*, par le docteur J.-J. Chaponnière. La véritable manière d'écrire l'histoire consiste à éclairer et non à prévenir le jugement du lecteur, à lui découvrir les sources et non à lui mesurer parci-

Digitized by Google

grand homme. Essayons de faire connaître l'auteur et ses chroniques, ce sera acquitter envers lui, pour notre part du moins, la dernière dette de la postérité.

François de Bonivard naquit à Seyssel, vers 1494, d'une famille distinguée par sa noblesse et alliée aux plus grandes maisons de Savoie. Il fit ses premières études à Pignerol, où deux de ses oncles furent successivement abbés commandataires de la riche abbaye de Sainte-Marie, et il alla les compléter par l'étude de la théologie à l'Université de Turin, et par celle du droit à Fribourg en Brisgau, sous le célèbre professeur Zasius. Il était à peine âgé de seize ans, lorsqu'en 1510 son oncle, Jean-André de Bonivard, se dessaisit en sa faveur du prieuré de Saint-Victor de Genève, qu'il cumulait avec l'abbaye de Pignerol et celle de Payerne.

François était le quatrième de sa famille qui possédait ce bénéfice. Jean de Grolée, son arrière-grand-oncle, en avait été pourvu en 1448; Urbain de Bonivard, abbé de Pignerol et depuis évêque de Verceil, l'avait obtenu en 1461, et résigné en 1484 à son neveu, Jean-Aimé (*Biblioth. seb.* et *Journ. helvét.*, avril 1654), qui, à son tour, devait le transmettre au même titre à un autre neveu. C'est ainsi qu'à cette triste époque de décadence,

monieusement la part que l'auteur veut lui permettre d'y puiser. M. le docteur Chaponnière a eu le courage et le talent de procéder ainsi. Son travail est aussi remarquable par son esprit de critique et presque partout d'impartialité que par les nombreux et précieux documents dont il est enrichi.

Digitized by Google

les grands bénéfices semblaient être devenus le patrimoine de quelques familles privilégiées, à l'ambition desquelles l'âge voulu par les canons était une impuissante barrière.

Le prieuré de Saint-Victor, dont Bonivard vint prendre possession à la mort de son oncle, en 1514, avait été fondé au XI^e^ siècle par l'illustre Odilon, abbé de Cluny. La qualité de prieur qui le plaçait à la tête de cette communauté, longtemps célèbre par son esprit religieux, lui conférait en même temps le titre de chanoine de Saint-Pierre, plaçait sous sa dépendance et sous sa garde la paroisse de Saint-Victor, et le rendait seigneur, sous la suzeraineté des ducs de Savoie, de plus de vingt terres, dans le magnifique bassin qu'encadrent au nord et au couchant l'Arve et le Rhône, et les monts Sion et Salève, au midi et à l'orient. Il se trouvait occuper ainsi, à peine à l'âge de vingt ans, la position la plus brillante de Genève après celle de l'évêque. Son éducation ne l'avait point formé aux vertus que réclamaient dans un prêtre et un religieux tant de dignités et de richesses. La plupart des universités, à la fin du XV^e^ siècle, semblaient avoir abdiqué le soin de veiller au dépôt sacré des bonnes mœurs. La foule, d'ailleurs, des rejetons des hautes familles qui allaient leur demander des grades, les considéraient bien moins comme l'école des fortes études ecclésiastiques, que comme la voie aux dignités et aux grands bénéfices de l'Eglise. Pour eux, le laurier académique tenait presque lieu de science et de vertu ; un de ses priviléges, à leurs yeux, était de leur permettre de continuer dans leurs diocèses la vie commode, indépen-

Digitized by Google

dante et trop souvent relâchée, qu'ils avaient menée au sein des grandes villes.

Bonivard avoue que, « espadassin, à l'estude de là les « monts, il étoit prompt et legier, plus quil neust faict « mestier, à exécuter quelque œuvre de faict. » (*Chroniques*, 1re part., t. III, p. 276.) Ainsi disposé, il pouvait venir à Genève sans regret et sans changer de mœurs ; car « il y avoit dans cette ville beaucoup de jeunes gens « lors débauchés et presque tous. » (*Ibid.*, p. 318.)

A cette source de démoralisation venaient encore se joindre les dissentions civiles, causées par l'ambition de quelques prétendants à l'évêché de Genève. Les germes de division qui fermentaient depuis quelque temps, s'étaient manifestés avec éclat, lorsqu'en 1513 Jean de Savoie était parvenu au siége épiscopal. Il s'était formé alors une opposition composée de ceux qui étaient blessés de voir méconnus les droits du chapitre, dont les suffrages avaient appelé un autre prince-évêque, et de tous ceux encore qui, redoutant pour la liberté et l'indépendance de leur patrie la trop grande influence de la Maison de Savoie, ne voulaient pas d'un évêque qui lui appartenait par les liens du sang. La partie turbulente de la jeunesse crut que tout était permis, lorsqu'elle vit des citoyens honorables retirer leur confiance et leur appui moral au pouvoir. Elle s'en prévalut pour faire aussi, elle, de l'opposition ; et cette opposition consista principalement à s'abandonner sans retenue à la licence et à la débauche, à troubler avec audace l'ordre et la tranquillité publique, et à violer des lois qui ne sont la cause du pouvoir que parce qu'elles sont, dans toutes les sociétés et sous tous les régimes, la cause sacrée de tous.

Digitized by Google

Un homme dominait cette partie de la jeunesse et l'entraînait sur ses pas : c'était Philibert Berthelier, originaire de Valromey, en Savoie, et maître chapelier. Il avait d'abord servi avec dévouement, puis abandonné le prince Réné de Savoie. Quelques années après, Jean, prince aussi de cette Maison, ayant été nommé au siége de Genève, Berthelier envahit, à la tête d'une faction, le palais épiscopal et tenta de repousser le nouvel évêque; mais, lorsque celui-ci eut pris possession, il épousa ses intérêts, et en obtint une pension avec la châtellenie de Peney. Cette charge lui fut retirée au bout de quelque temps [1], et de ce moment (1516) date une opposition forcenée de sa part à l'évêque et aux magistrats.

Une fois en état d'hostilité contre le pouvoir et les lois, il ne recula devant aucun excès : il forma une ligue dans laquelle entrèrent environ soixante jeunes gens, qui se lièrent par les engagements les plus solennels et, à ce qu'il paraît, par serment. Ils avaient établi comme principe de leur association que *qui touche l'un touche l'autre;* ils s'étaient promis mutuellement aide et secours à tous et par tous les moyens en leur pouvoir, et ils devaient se défendre les uns les autres envers et contre tous, même contre les officiers épiscopaux et les magistrats. (Voyez la série des procès, qui l'attestent, dans les *Matériaux pour l'Histoire de Genève*, par M. Galiffe.)

[1] S'il en faut croire quelques historiens, il fut indigné de l'arrestation de Vandel, prévenu du crime de faux, et, déchirant ses lettres-patentes de châtelain en plein conseil, il renonça lui-même à son emploi. « Ber« thelier, dit au contraire M. Galiffe, n'a point déchiré ses patentes de « chapelain en plein conseil; il a été destitué et a cherché à se venger. » (*Matériaux pour l'Histoire de Genève*, t. II, p. 22.)

Digitized by Google

La voie coupable où ils venaient de s'engager, aboutissait des deux côtés à un abîme. L'autorité devait ou rétablir l'empire de la loi, en sévissant contre eux, ou accepter, en subissant leur joug, un état permanent de troubles et de désordres. Berthelier, poussé par la position fatale qu'il s'était faite, représenta aux associés qu'il n'y avait désormais d'autre salut pour eux que la mort de l'évêque. Décidé à tout, il fit un appel aux plus résolus d'entre eux. Il devait se rendre, en domino, un soir auprès de Jean de Savoie, en faisant semblant de jouer un momon [1], et, pendant que ceux qui l'accompagneraient, proposeraient le jeu au prélat, lui le frapperait d'un coup de poignard. (Voy. les procès de Pécolat, Navis, Blanchet, etc., dans les *Matériaux pour l'Histoire de Genève.*) Des révélations firent manquer le complot, mais le poignard de Berthelier était toujours là. Et, lorsque ses compagnons épouvantés lui demandaient des garanties, il leur montrait comme une sauvegarde inviolable, la combourgeoisie de Fribourg, dont il jouissait déjà, et il répondait : « Nous avons de bons amis en Suisse. »

Tel était le genre de liberté à laquelle aspirait une jeunesse indisciplinée et licencieuse, lorsque le jeune prieur de Saint-Victor alla occuper, dans cette ville, une des positions les plus éminentes. Son âge, ses goûts, sa dissipation et son amour des plaisirs l'entraînèrent bientôt vers ces enfants perdus. Plus sincère en cela que ceux qui se sont faits ses admirateurs et ses panégyristes, il avoue lui-même qu'il partageait leurs égarements, et qu'il con-

[1] On appelait momon un défi au jeu de dez porté par des masques.

Digitized by Google

fondait, comme eux, la licence avec la liberté. « Ne don-
« nons, dit-il, le commencement de la restauration de
« notre liberté aux saiges, mais aux imprudentz, du ranc
« desquelz je ne me veulx exempter : car jestoye alors
« de laage dung vingt quatre a vingt cinq ans, mené plus-
« tost par affection que bon conseil ny advis comme les
« aultres. — Mais Dieu donna a nos folles entreprinses
« heureuses issues, et ne sçavoit la plus grand part qui
« demandoit liberté que cestoit que de liberté : cuidantz
« que ce fust que chacun peust vivre à son appetit sans
« loy, règle, ne compas. Car liberté n'est de faire ce que
« lon veust, si lon ne veust ce que lon doibt. » (*Chroni-
ques*, 2e partie, t. Ier, p. 28.)

Les rapports les plus intimes s'établirent entre Boni-
vard et le fauteur de tant de désordres, et ces rapports,
le prieur, en tenant sur les fonts sacrés du baptême un
des fils de Berthelier, les rendit encore plus étroits et les
étendit à toute sa famille par les liens de la parenté spiri-
tuelle. Ce que l'un gagnait par là en considération, l'autre
le perdait. Aussi Bonivard se montre-t-il quelque peu
embarrassé d'avoir pour compère le corrupteur d'une
partie de la jeunesse. « Mais, rapporte l'ingénu prieur,
« qui semble vouloir faire agréer cette explication, Ber-
« thellier sexcusoit à ses amis qui len reprenoient, disant
« quil ne pouvoit entretenir la liberté, fors par le moien
« des jeunes gens, ou sil faut tout dire des fols. Car les
« anciens et saiges, considérant la puissance des princes,
« et les dangers qui leur pouvoient survenir de résister à
« leur volonté, retiroient les cornes, laquelle considé-
« ration nestoit pas aux testes des jeunes gens; ce qui

Digitized by Google

« donnoit occasion à Berthelier de les entretenir ; ce quil « ne pouvoit faire sans saccommoder à leurs mœurs et « conditions. » (*Chroniques*, 1re partie, t. II, p. 266.)

Bonivard eut bientôt occasion de prouver à son tour, au parti qui avait toutes ses sympathies, son adhésion à cette étrange morale, qui justifie les moyens en vue de la fin. Pécolat, l'un des principaux membres de l'association *Qui touche l'un touche l'autre*, était traduit en justice (en 1517), comme coupable d'avoir trempé dans le complot contre les jours de l'évêque, et d'avoir plusieurs fois résisté et excité d'autres à résister aux officiers épiscopaux. Il fallait remplir envers lui les engagements de l'association. Bonivard s'entendit à cette fin avec l'un de ses juges, Aimé Levrier, et ils jouèrent à eux deux la comédie suivante : « Levrier me conseilla, dit Bonivard, que « je dusse faire envers les parents de Pécolat, quils luy « vinssent demander justice, et quil la leur refuseroit, « sexcusant par crainte des Princes ; et que lors ils appel- « lassent de devant luy à Vienne, *a denegata justitia.* » (*Chroniques*, 1re partie, t. II, p. 307.)

La démarche fut faite, et le stratagème réussit. Les parents de Pécolat, dirigés par Bonivard, interjetèrent appel comme de déni de justice, et l'officialité métropolitaine de Vienne assigna le fisc, le conseil épiscopal et l'évêque lui-même à comparaître par-devant elle, « avec « le procès de Pécolat, pour ouyr sentence, sil estoit « innocent ou coulpable, et que cependant lon défendoit « de rien intenter contre la personne du prisonnier, sous « peine d'excommunication. » (*Ibid.*)

Personne, s'il en faut croire l'auteur des *Chroniques*,

Digitized by Google

n'osait signifier à l'évêque un appel, qui devait en effet paraître aussi injurieux qu'injuste à ce prince, qui ignorait la trame odieuse de son juge prévaricateur. Bonivard donna deux écus à un huissier dont le courage chancelait au moment de remplir son office. Le voyant hésiter, il le « saisit par le collet, jurant de luy donner un coup de « poignard, s'il ne tenoit promesse, a quoy, dit-il, je « neusse pas failli. Ce que je ne dis pas à ma louange; « car je congnois bien maintenant que je faisois folle- « ment, mais jeunesse et affection me transportoient..... « Lors je luy dis quand fumes auprès de levesque : « Faictes votre office. De quoy levesque fut moult effrayé « et devint tout pasle, cuidant que je lui commandois de « le tuer; mais le clerc baisa la copie, puis la lui pré- « senta, disant : Monsieur, *inhibitur vobis, prout in copia.* « Puis me retirai à Sainct Victor, mon prieuré, ou javois « bien telle juvenile et folle arrogance, que ne craignois « ny duc, ny evesque : et Dieu me donna telle fortune « quils ne me firent aussi rien. » (*Ibid.*, p. 309.)

Il n'était donc pas un tyran bien redoutable, ce prince qu'il était permis de faire pâlir en face, sans qu'il fît aussitôt porter la peine d'une telle audace.

Mais, si Bonivard ne fut point inquiété pour cet acte, il ne tarda pas à l'être par suite des enquêtes ouvertes contre les principaux associés, enquêtes que réclamaient depuis longtemps le bon ordre et la protection due aux citoyens paisibles. Le caractère religieux dont il était revêtu, sa haute position et le crédit de sa famille le sauvèrent; mais deux compagnons moins heureux payèrent de leur vie leur participation au complot.

Digitized by Google

Les autres associés, frappés de terreur, ne virent de salut que dans une union de plus en plus étroite. « Cette « bande de la liberté n'avoit homme suffisant à tenir « table ordinaire » (*Chroniques*, 1re partie, t. II, p. 320) « que Bonivard et Aimé de Gingins, abbé de Bonmont, « homme, aux yeux du parti, grand zélateur de la « liberté spirituelle et temporelle, très bon pour l'ou- « vrage, et qui n'avoit que le foible d'aimer un peu trop « le sexe. » (Spon, t. Ier, p. 115.) Elle se serra autour de ces deux hommes, dont le dernier ne lui était guère moins dévoué que le prieur de Saint-Victor. C'était l'abbé de Bonmont, que ses vœux secrets appelaient à remplacer Jean de Savoie sur le siége épiscopal, « parce qu'alors « tous les compagnons seroient mieux traités, et gou- « verneroient à leur aise, et que toutes les choses passe- « roient par leurs mains. » (Galiffe, *Matériaux*, t. XI, p. 70.)

Les dangers de la position commandant chaque jour plus de réserve, il fut convenu « entre ung certain petit nombre » (*Chroniques*, *ut suprà*, p. 330) de rétablir une ancienne confrérie de Saint-Georges, et d'en faire le lien de l'association, qui se composait alors de soixante membres. Parmi ceux qui en faisaient partie, sans être initiés au secret, quelques-uns se doutaient du but; le plus grand nombre l'ignorait complètement. Deux adeptes, Besançon Hugues, l'un des syndics, et Delamare, allèrent sonder secrètement, en faveur d'une alliance, les esprits à Fribourg, où ils furent assez bien accueillis. Ils ne désespérèrent point de vaincre quelques obstacles qu'ils rencontrèrent, et ils revinrent à Genève pleins de con-

Digitized by Google

fiance. On vit alors s'organiser deux partis, dont chacun eut son signe de ralliement et sa dénomination, funeste indice des dissensions civiles. Les associés manifestaient hautement leurs espérances et « firent plus de signes quil « nestoit besoing, car on faisoit banquets tour à tour, et « ardre un brandon, comme l'on a coustume de faire le « premier dimanche de caresme. *(Chroniques, ut suprà.)* On les appela *Eidgnos*, de deux mots allemands qui signifient liés par serment; et, de leur côté, ils appelèrent leurs adversaires *Mamelus*, du nom des mercenaires dont les sultans d'Egypte formaient leur garde. Le parti *eidgnot*, qui contenait dans son sein une jeunesse inquiète et ardente, et avait à sa tête des hommes énergiques et persévérants, déploya une grande activité, soit à Fribourg, qui trouvait d'ailleurs à une combourgeoisie les plus grands avantages, soit à Genève, où il fallait triompher du nombre, du pouvoir et d'un état de choses qui paraissait aussi immuable qu'ancien. Il paya de belles paroles une partie de ses adversaires, contint les autres par la crainte, et introduisit dans l'assemblée générale des partisans qui en étaient exclus par la constitution. Il parvint à faire consentir une alliance avec Fribourg dans l'assemblée du peuple, et à lancer ainsi l'esprit public dans cette nouvelle direction.

L'évêque et Charles III, duc de Savoie, s'empressèrent de protester contre ce qu'ils regardaient comme une violation de leurs droits. Le chapitre de la cathédrale, que la loi fondamentale appelait à prendre part aux affaires publiques, se prononça à son tour contre l'alliance. Bonivard, le plus jeune des membres de ce corps illustre, eut

Digitized by Google

beau représenter que la combourgeoisie était « pour maîntenir l'autorité de monsieur sainct Pierre et de son Eglise » (*Chroniques*, Ire part., t. I, p. 340), que le peuple aimerait mieux perdre femmes et enfants que d'y renoncer, et que leur conduite allait les exposer aux plus grands dangers, les chanoines, inébranlables, refusèrent leur adhésion. A cette nouvelle, « les compagnons de la ville, » (*Chroniques, ut suprà*, p. 341) indignés, se réunirent ce jour-là même, à la tombée de la nuit ; et, se dirigeant en armes sur le quartier des chanoines, ils étaient déjà au haut du perron, lorsque Bonivard, averti par de Gingins, courut, une torche à la main, les arrêter. Ils le reçurent en blasphémant le nom de Dieu et en insultant ses collègues. Toutefois ils se laissèrent apaiser par ce qu'il leur dit des dispositions favorables qu'il eut la générosité ou l'adresse de prêter aux chanoines, et que ceux-ci, effrayés, se hâtèrent en effet de manifester en se déclarant neutres.

Il n'était pas aussi aisé de triompher de l'opposition des deux princes. L'évêque ne pouvait, sans abdiquer son autorité, permettre aux citoyens de se mettre sous la protection d'un pouvoir étranger ; car tel était le but de la combourgeoisie. Les droits du duc à Genève et les graves embarras que lui eussent créés dans l'avenir l'influence et l'intervention suisse dans une ville enclavée dans ses Etats, lui commandaient la même résistance. Vidôme de l'évêque, il jouissait à ce titre de droits fort étendus sur Genève, ville située au milieu des Etats de Savoie. Les deux pays avaient les mêmes mœurs, les mêmes usages, les mêmes franchises, le même droit municipal et le même coutumier ; de mêmes magistrats

Digitized by Google

avaient dans l'un et l'autre Etat les mêmes attributions. C'est à peine si politiquement ils obéissaient à deux souverains différents ; moralement ils ne formaient qu'un même pays. Le duc de Savoie, pas plus que l'évêque, ne pouvait donc laisser contracter une alliance qui blessait ses droits et ses intérêts, et qui livrait à l'étranger un point d'appui au milieu de ses provinces. Il fit protester à Genève, à Fribourg, à Berne et enfin à Zurich, devant la diète des cantons, qui déclara fondées les oppositions des deux princes, et ordonna, mais en vain, à Fribourg de se désister. Le duc alors, ne prenant conseil que de la justice de ses droits, alla, à la tête de dix mille hommes, déchirer lui-même l'alliance à Genève.

Bonivard, qui avait pris la fuite avec les principaux *eidgnots*, fut arrêté dans le pays de Vaud et conduit à Grolée, prison d'Etat sur le Rhône. Cette campagne ne coûta la vie qu'à Berthelier, dont les historiens de Genève font à l'envi « un vrai républicain, une âme « forte, de la trempe de celle des illustres Romains des « premiers temps de la république » (*Chroniques, ut suprà;* note de l'éditeur), sans considérer peut-être que c'est là légitimer son supplice, qu'ils signalent comme un acte de tyrannie. Quant à Bonivard, vassal du duc de Savoie pour ses terres de Saint-Victor, il s'était mis, par son adhésion à l'alliance, en hostilité avec les deux princes, et c'était au duc, d'après le droit féodal, à punir sa double forfaiture. Ce prince devait être d'autant plus irrité contre lui que, issu d'une famille comblée des bienfaits de la Maison de Savoie, et couvert lui-même de faveurs qu'il ne devait qu'à sa naissance, il affectait des

Digitized by Google

principes républicains, et se déclarait ainsi doublement son ennemi. « Dès que je commençay, dit l'auteur des « *Chroniques*, a lire et entendre les histoires, jaimay « toujours mieux lestat dune chose publique, que dung « monarche ou seul prince, singulièrement de ceux qui « regnent par succession. » (1re Partie, t. II, p. 277.) Il lui en coûta la perte de la liberté pendant deux ans et son bénéfice que le pape donna à l'abbé de Montheron, et après la mort de celui-ci, à Léonard Tournebonne, florentin. (*Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève*, etc., par Besson, p. 95.)

La vigueur déployée à temps par le duc de Savoie et l'avénement de Pierre de la Baume, nouvel évêque, qui se montrait animé d'un esprit de paix et de conciliation, calmèrent les passions et rapprochèrent les partis. Bonivard crut le moment favorable à ses intérêts ; c'était celui du sac de Rome par le connétable de Bourbon (1527). Les Bernois, dès lors réformés, avaient, dans un but de propagande religieuse, répandu le bruit que tous les prêtres avaient été égorgés dans la capitale du monde catholique. « Ce bruit, dit le prieur dépossédé, fut aisé à croire à ceux qui désiroient des bénéfices. » (*Chroniques*, 2e partie, t. II, p. 461.) Lui, qui était de ce nombre, engagea son ancien condisciple et ami Thomas Vandel, procureur fiscal, à ménager sa réintégration dans celui de Saint-Victor. L'évêque, dont les sympathies étaient pour les *eidgnots*, s'y prêta; et, pour se mettre à couvert vis-à-vis du duc et du pape, il s'en rapporta aux syndics du soin de mettre le prieur en possession. (*Chroniques*, *ibid.*) Mais que pouvaient les syndics, quoique à l'abri

Digitized by Google

des coups du pape, dont ils ne se souciaient guère *(ibid.*, p. 463), sans le concours du duc de Savoie, dans les Etats duquel étaient situées les terres du prieuré?

Aux griefs personnels que ce prince avait contre Bonivard venaient encore se joindre alors pour lui ceux qu'il avait contre son parti. C'était le moment où les *eidgnots*, s'emparant de l'esprit de l'évêque, étaient parvenus à le brouiller avec lui. Les chefs de ce parti, habiles autant que résolus, avaient eu l'art de persuader à Pierre de la Baume qu'ils ne voulaient que défendre son autorité, au moment même où ils travaillaient le plus activement dans l'ombre à la détruire; ils l'avaient entraîné à poursuivre avec eux les *mamelus*, et amené à ne plus s'opposer à l'alliance qu'ils avaient renouvelée solennellement, en la fortifiant encore de celle de Berne. Le duc, loin de songer à rendre à Bonivard une puissance qu'il eût pu tourner contre lui, répondit aux démarches faites en sa faveur, que le dernier prieur n'était point mort, qu'il avait été mis en possession par le pape, et qu'il ne pouvait aider son rival sans encourir l'excommunication. *(Ib.*, p. 476.)

Bonivard, privé de toute espérance de ce côté, tourna ses vues vers les alliés. Dans le but de les intéresser plus vivement à sa cause; disposant de son prieuré comme d'une propriété qui lui appartenait, il y renonça en faveur des hôpitaux de Genève, de Berne et de Fribourg, à la condition toutefois d'être maintenu en la jouissance de tous ses revenus. *(Notice sur Fr. Bonivard, prieur de Saint-Victor, et sur ses écrits*, par le docteur J.-J. Chaponnière, dans les *Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, t. IV.) Il

Digitized by Google

s'agitait beaucoup pour recouvrer, par tout moyen possible, les revenus de son prieuré ; mais, quant aux religieux, il paraît n'avoir jamais eu souci de leurs intérêts, de leur conduite, ni de leur honneur. Le bruit, fomenté par la malveillance ou par la crédulité populaire, s'était répandu plus d'une fois que les ennemis de la ville étaient en armes au couvent de Saint-Victor, qui dominait la ville au levant. Les religieux de cette maison n'étaient point assez étrangers aux passions qui avaient excité dans Genève tant d'agitation et d'effervescence, pour rendre la chose invraisemblable, et les mœurs de leur prieur n'étaient pas plus faites pour rassurer l'opinion que pour rappeler parmi eux la régularité et la discipline. Une nuit, Besançon Hugues, prieur-syndic, et Thomas Vandel, procureur fiscal, se rendirent auprès de Bonivard, et lui déclarèrent que plus de quatre cents personnes en armes devant l'hôtel-de-ville demandaient l'arrestation de ses moines. « Je consentis à cela, « dit l'auteur des *Chroniques*, et nous marchons contre « Saint-Victor. » *(Loco cit°*, p. 486.) Ceux des religieux qui ne parvinrent pas à s'évader furent conduits à l'hôtel-de-ville et de là aux prisons de l'évêché. « On fit enqueste « le lendemain de ceste affaire, et on trouva que ce nestoit « rien. » *(Ibid.)* Le conseil de Genève, en retour du don que le prieur déchu avait fait à la ville, lui réserva (le 17 octobre 1519) le premier bénéfice qui viendrait à vaquer, et, comme cet acte de ce nouveau et singulier patron des biens de l'Eglise ne faisait point cesser sa détresse, un mois après, il lui assigna, en attendant, une pension de quatre écus et demi par mois, jusqu'à la saint Jean sui-

Digitized by Google

vante. Ainsi, la tempête qui allait bientôt dépouiller de leurs droits légitimes l'évêque et le duc, choisissait ses premières victimes parmi ceux qui l'avaient provoquée. Le conseil ne pouvait se dissimuler ce qu'avait de dérisoire la donation d'un fonds, faite par celui qui n'en était plus même détenteur temporaire, et ce qu'avait d'insuffisant pour Bonivard la modique pension qui lui était faite. Une partie de ses membres, favorables au prieur, n'eussent point vu de mauvais œil une démarche de sa part auprès du duc de Savoie. Le pensionnaire, voulant tenter cette nouvelle voie de fortune, sollicita du prince un sauf-conduit pour aller à Seyssel voir son frère ainsi que sa mère âgée et malade ; il s'engageait à y traiter de ses affaires avec la personne que le duc enverrait à cette fin.

Charles III s'y prêta de bonne grâce. « Incontinent, « dit l'auteur lui-même, que le duc eut nouvelles de « moy, il m'envoia ung saoufconduict en bonne et ample « forme, questoit pour tout le mois davril. » (2e Partie, t. II, p. 573.) Mais ce voyage devait lui être funeste. Besançon Hugues, qui convoitait son riche prieuré pour son fils, et qui avait fait, dans cette vue, des démarches auprès du duc, l'accusa à Genève, où déjà il avait d'autres puissants ennemis, d'être allé s'entendre avec ce prince et lui livrer leurs secrets. Cette attaque imprévue et déloyale plaça dans la position la plus critique le prieur, qui se trouvait, d'un côté, en hostilité avec le duc, qu'il ne songeait point sérieusement à satisfaire, et de l'autre, exposé « à la fureur du peuple de Genève, vers lequel, « sans la plus grande assurance, ne m'eusse, dit-il,

Digitized by Google

« osé retirer. » (*Loco citº*, p. 474.) Et, pendant cette cruelle alternative, le temps accordé par le sauf-conduit s'écoulait et allait expirer. Bonivard y pourvut. « Pour « le faire renouveler, il envoya à Chambéry le même « individu qui le lui avait apporté ; celui-ci, n'y trouvant « point le duc, lui dépêcha un courrier à Turin. Le prince « se contenta d'écrire à son lieutenant René de Chalant, « président du conseil, de prolonger le sauf-conduit « pour tout le mois de mai. » (*Notice sur Fr. Bonivard*, par le dr J.-J. Chaponnière.) Ne sachant trop désormais où trouver une protection et un abri, à la faveur de cette prolongation, il se rendit à Fribourg, « en l'espérance de mettre quelque conclusion en son affaire. » (*Chroniques, loco citº.*) Il trouva l'avoyer de cette ville à Romont, ainsi que « René de Chalant et plusieurs autres « gents de marque, qui y étaient assemblés pour tenir « une journée. Le seigneur de Loissey, son ami, qui y « était aussi, le présenta et recommanda à René, qui de « bouche et par écrit engagea sa foi, qu'il n'aurait rien « à craindre, sur les pays du duc, pendant tout le mois « de mai, et même prolongea le terme pour tout le mois « de juin, dans l'espoir que le duc passerait les monts, « et qu'on pourrait traiter l'affaire plus aisément. » *Notice sur Franç. Bonivard*, par le dr J.-J. Chaponnière.) [1]

[1] Ce que l'auteur de la notice genevoise dit de la prolongation du sauf-conduit pour tout le mois de juin, accordée par René de Chalant, de son chef seulement, paraît contraire au témoignage suivant de Bonivard, qu'il rapporte aux *Pièces justificatives*, nº X : « Le dict cappitaine (De « Beaufort) mavoit pris sus le Jorat ainsi que jalloye et venoye à certaines « journées qui se tenoient, nonobstant un saulf conduict et que avoye du « duc et de son marechal. »

Digitized by Google

Bonivard fit à travers le pays de Vaud plusieurs voyages tous consacrés aux soins de ses affaires, mais tous inutiles. Les derniers jours du mois de mai, selon le dernier auteur que nous venons de citer (*Mémoires et Documents*, t. IV, p. 173), les premiers de juin, selon d'autres (voy. *Journal de Balard*, p. 320, manuscrits de la Bibliothèque publique de Genève, et Roset, *Chroniques de Genève*, liv. II, ch. XLVII), il traversait le Jorat, quand le baron de Beaufort, commandant de Chillon, et du Rosey, bailli de Thonon, s'avancent à la tête de douze ou quinze hommes et s'emparent de lui. Le duc de Savoie n'avait point ordonné son arrestation; mais, lorsqu'il en fut informé par le commandant de Chillon, il lui ordonna de le retenir prisonnier.

Les historiens genevois ont à l'envi reproché à Charles III la captivité de Bonivard comme une perfidie et une violation de son sauf-conduit. « Pour l'attirer dans ses « terres, dit Spon, il lui donna un sauf-conduit avec le- « quel il alla à Seyssel voir sa mère malade. » (*Histoire de Genève*, p. 203.) Il prétend qu'ensuite il fut arrêté victime d'un guet-à-pens, et il ajoute : « On sut depuis « que le duc n'avait point donné ordre de le prendre. » Les autres historiens ne fournissent pas une aussi large part à la critique que Spon, par son affirmation contradictoire, que le duc lui avait accordé un sauf-conduit pour l'*attirer* dans ses Etats, et que cependant il n'avait point donné ordre de l'arrêter. « Le duc, dit Levrier, qui avait espéré « de le réduire par le besoin, résolut de satisfaire sa « vengeance à quelque prix que ce fût. Il fit dresser un « piége à cet ecclésiastique pour l'attirer dans ses Etats.

Digitized by Google

« Bonivard désirait d'aller voir sa mère, âgée et malade, « qui demeurait dans la ville de Seyssel, mais il n'osait « s'y résigner. De Bellegarde, plénipotentiaire du duc « à Payerne, le même qui avait arrêté Amédée Levrier, « lui fit promettre un sauf-conduit, et, comme il sut qu'il « devait aller aussi à Lausanne, il lui envoya pour garde, « de la part du duc, un gentilhomme de sa connaissance. « Celui-ci, usant de la plus astuce perfidie, fit passer « Bonivard par le mont Jura, en un endroit où des gents « apostés exprès vinrent les attaquer. Bonivard mit l'é- « pée à la main et se défendit en chevalier plutôt qu'en « homme d'Eglise; mais, n'étant pas secondé par son « camarade, et se trouvant enveloppé de toutes parts, il « fallut céder au nombre. Il fut donc arrêté et conduit à « Chillon. Son caractère sacerdotal lui sauva la vie. Mais « le duc le fit mettre dans un cachot plus profond que le « niveau du lac. » (Lévrier, *Chronologie historique des Comtes de Genève*, t. II, p. 277, 278.) M. James Fazy flétrit sans hésiter du nom d'infâme la conduite de Charles III, qui fait transférer Bonivard au château de Chillon, « malgré son sauf-conduit. » (*Précis de l'histoire de la République de Genève*, 1838, p. 176.)

Loin de nous la pensée même d'atténuer les torts du duc, s'il a violé le sauf-conduit qu'il avait accordé. Mais le témoignage des historiens sur ce fait paraît encore singulièrement obscur, équivoque et même contradictoire. Selon le premier auteur tout récent, M. le docteur Chaponnière, dont nous avons rapporté le récit, l'arrestation de Bonivard eut lieu le 26 mai, jour de l'Ascension (*loco cit°*, p. 173), et le *Journal de Balard*, qu'il cite en note,

Digitized by Google

dit : « *Les premiers jours du moys de juing* fust prins prisonnier à Lausanne M. de S^t^. Victeur Bonivart. » M. Chaponnière suppose que Bonivard, conformément à une condition mise à la prolongation de son sauf-conduit, aurait évité, avant son arrestation, de reparaître sur le territoire de Genève (p. 172). Roset, auteur contemporain et non suspect, l'en fait partir le 1^er^ juin (II^e^ liv., ch. XLVII). Ce même auteur rapporte que Réné de Chalant avait de bouche et par écrit étendu le sauf-conduit à tout le mois de juin (p. 172). Nous regrettons qu'il n'ait pas cité les sources et donné la preuve de ce fait. L'auteur a sans doute eu des documents qu'il ne nous est donné ni de connaître ni de consulter, mais que du moins il aurait dû signaler. Bonivard, dans ses *Chroniques*, se borne à dire que son sauf-conduit, « donné en bonne et ample forme, estoit pour tout le mois davril » (2^e^ partie, t. II, p. 573), sans parler d'une double prolongation successive. Nous l'avouons, celle de Réné de Chalant nous paraît improbable et dans tous les cas insuffisante. Lorsqu'une première fois Bonivard demanda une prolongation de son sauf-conduit, on dépêcha de Chambéry un courrier au prince, à Turin (*Notice* de M. Chaponnière, p. 171), quoique de Chalant fût en Savoie, puisque le duc lui écrivit à cette fin. (*Ibid.*) Comment Bonivard, à qui il importait si fort d'être parfaitement en règle, aurait-il cru devoir prendre moins de précautions, lorsqu'il se trouvait dans des conditions toutes différentes de celles dans lesquelles et pour lesquelles lui avait été accordé son sauf-conduit? Et comment de Chalant, qui n'avait cru pouvoir le prolonger pendant qu'il était dans les limites de sa

Digitized by Google

première concession, et qu'il s'agissait d'un devoir d'humanité et de piété filiale, se croit-il autorisé à le faire, lorsque ce sauf-conduit cesse de répondre à son premier objet, et qu'il devient pour le concessionnaire un manteau servant à couvrir ses menées contre le duc et avec ses ennemis? Si de Chalant l'accorda, il faillit à son devoir en même temps qu'il outrepassa ses pouvoirs. De Beaufort, qui, en sa qualité de commandant de Chillon, ne relevait que du prince, avait le droit d'arrêter un proscrit; et le duc, en gardant un ennemi qui tombait entre ses mains, ne fit que ce que lui commandaient ses intérêts et ce que lui permettait l'honneur. Bonivard, depuis quinze ans, faisait la guerre à ce prince et à la dynastie savoisienne; il avait travaillé, non à la vérité avec énergie, qualité dont son âme était dépourvue, mais du moins selon la mesure de ses moyens, à ruiner son influence et ses droits légitimes à Genève. Il avait, au mépris de son caractère ecclésiastique, pris rang dans les bataillons qui violaient à main armée son territoire. Il dit lui-même, en parlant d'une sortie des alliés suisses contre le château de Gaillard, appartenant au duc de Savoie : « Javois suivi à « cheval lartillerie qui sortit longtemps aprés, et je re- « joignis la bande qui se mit en bataille, ung peu de là « Chesne » (*Chroniques*, 2e partie, t. II, p. 529), territoire de Savoie. Il était avec ce prince en pleine hostilité, nous pourrions dire révolte, pour les terres de Saint-Victor, et c'était contre lui qu'il allait chercher un appui au moment de son arrestation. Il serait étrange que ce prince lui en eût fourni les moyens, en prolongeant et en étendant aux cantons alliés le sauf-conduit accordé pour

Digitized by Google

Seyssel, et plus étrange encore que Bonivard eût pu se poser ainsi en ennemi ouvert et déclaré, et que le duc de Savoie n'eût pu l'arrêter sur son territoire et le retenir prisonnier.

Le prisonnier de Chillon fut d'abord traité avec les égards dus à sa qualité et à son caractère : il eut deux chambres à son usage, et la liberté de manger à la table du commandant. (Picot, *Histoire de Genève*, t. Ier, p. 279.) Mais, au bout de deux ans, il fut, pour des raisons dont les historiens genevois ont gardé le secret, condamné à une captivité beaucoup plus dure. [1] On montre encore aujourd'hui, au pilier d'un cachot, l'anneau de sa chaîne, et dans le roc la trace qu'auraient creusée ses pas. Si Bonivard fut réellement enchaîné dans son cachot, ce triste

[1] L'histoire remplit une noble et généreuse mission, en veillant sur l'homme faible et désarmé entre les mains de l'homme puissant et offensé, en l'entourant de sa pitié, et en demandant compte des traitements qui lui sont infligés. Mais la justice permet-elle de rapporter les rigueurs qui viennent aggraver le sort de Bonivard, et de taire ce qui a pu les provoquer? On comprend une détention plus dure au moment de l'arrestation, lorsque le prisonnier vient de tomber entre les mains de son ennemi; elle ne se comprend pas, sans quelque nouveau grief, au bout de deux ans. Et ici elle est en pleine contradiction avec le caractère personnel de Charles III, qui reçut de ses infortunes le surnom de *malheureux*, et de ses sujets celui de *bon*. La maison de Savoie était renommée entre toutes les autres, à cette époque, pour son esprit de justice, de loyauté et de bonté. Le chevalier sans peur et sans reproche, l'illustre Bayard, y avait reçu sa première éducation, auprès de ce même Charles III, alors de son âge, et de ce frère de Charles III, le duc de Nemours, que Brantôme appelle un « très homme de bien et d'honneur, » de ce prince, l'ornement de la cour de France, et duquel il ajoute : « Qui n'a vu M. de Nemours « en ses belles années, n'a rien vu; et qui l'a vu le peut baptiser par tout « le monde la fleur de toute chevalerie. » (Disc. 77e.) Des princes qui portaient si haut en Europe le sentiment de l'honneur n'aggravèrent point par des rigueurs sans motif le sort du prisonnier de Chillon.

Digitized by Google

sillon dans le grès, ou la *molasse*, fut bien plutôt l'œuvre séculaire de plusieurs malheureux, que l'imagination se plaît à personnifier en lui, que la sienne propre; car il ne put y passer, dans tous les cas, que trois ans et dix mois : temps toujours trop long pour l'infortuné captif, mais bien court pour une œuvre dont l'humanité voudrait pouvoir effacer la trace.

Pendant sa captivité, le vent des révolutions n'avait cessé de souffler autour de sa prison. Les *eidgnots*, après avoir d'abord dissimulé avec l'évêque pour obtenir de lui tout ce qu'il pouvait accorder, se déclarant à la fin hautement, lui avaient arraché par la violence les débris de son pouvoir, et avaient prononcé sa déchéance. La grande majorité de ce parti voulait toutefois rester fidèle à sa religion, et pendant longtemps elle n'avait cessé de protester que rien ne lui ferait jamais abandonner la foi de ses ancêtres; mais, lorsque les forces sociales sont divisées, et les passions révolutionnaires une fois déchaînées, nul ne peut répondre de l'avenir. Les caractères les plus honorables et les plus fermes, livrés par leur isolement, sont brisés et tombent, dès qu'ils entreprennent de résister, et le vaisseau de l'Etat court fatalement poussé contre des écueils qu'il voit, mais qu'il ne lui est pas donné d'éviter. Berne, le nouvel allié de Genève, avait embrassé la réforme, et elle avait voulu, pour rendre l'alliance plus intime, qu'il y eût entre les deux villes communauté de doctrines aussi bien que d'intérêts. En vain l'immense majorité de Genève s'était-elle révoltée contre la protection que Berne accordait à la réforme, au milieu d'elle; trop compromise vis-à-vis de l'évêque et

Digitized by Google

du duc pour pouvoir reculer, il avait fallu qu'elle subît le joug de ce pouvoir étranger. L'alliance, et avec elle la liberté de Genève, était à ce prix : le catholicisme fut l'holocauste immolé, et la réforme, la garantie offerte à Berne.

Ce canton, profitant en outre de la guerre entre la France et l'empire, dans laquelle le duc de Savoie fut enveloppé malgré lui, avait envahi le pays de Vaud, le Chablais et les bailliages de Gaillard, Gex et Ternier, pendant que François Ier envahissait le reste de la Savoie. Berne victorieuse ne réclamait rien moins à Genève que le pouvoir souverain ; mais la noble attitude de cette ville lui fit comprendre que Genève avait cherché en elle un allié et non un maître, et qu'elle ferait acheter trop cher sa liberté. Les vainqueurs se modérèrent, sans renoncer toutefois entièrement à leurs vues ambitieuses.

L'invasion du pays de Vaud par les Bernois avait brisé les portes de Chillon et rendu Bonivard à sa patrie adoptive (mars 1536). Tout lui convint dans le nouvel ordre de choses qu'il trouva établi, tout, excepté la privation de son prieuré. Il le réclama auprès du conseil, comme si son bénéfice eût pu exister encore, lorsque la réforme venait de frapper au cœur tous les établissements catholiques, et créer tout un nouveau monde religieux. On lui répondit qu'il n'en avait pas été le dernier titulaire, et que d'ailleurs Genève ne tenait pas de lui, mais avait conquis sur l'ennemi les terres de Saint-Victor.

Ces raisons ne satisfirent point le prieur dépossédé. Il était allé implorer la protection de Fribourg en 1530 ; en 1536 il implora celle de Berne. Plus heureux cette

Digitized by Google

fois, il obtint par cette voie une pension annuelle de deux cents écus, et la maison du chanoine Gruet, ancien vicaire général, pour habitation ; il fut en outre, l'année suivante, reçu bourgeois gratis et membre du conseil des Deux-cents. Mais rien ne pouvait le consoler de la perte de sa petite principauté. Accablé d'ailleurs de dettes, il était poursuivi par ses créanciers. Pour les satisfaire, il obséda de ses réclamations les conseils et les magistrats de la république, qui ne répondirent que par des refus. Il s'en prit alors à l'Etat lui-même, et porta plainte contre sa patrie adoptive à Berne, qui saisit avec empressement une occasion des plus favorables d'intervenir, comme elle le désirait, dans les affaires de Genève. La redoutable alliée n'avait abandonné qu'à regret les prétentions à la souveraineté de la ville, qu'elle avait élevées une année auparavant, comme prix de son secours. En compensation, elle exigeait que du moins on appelât à ses tribunaux des sentences rendues à Genève, et que les terres de Saint-Victor et du chapitre reconnussent sa haute juridiction. (Roset, liv. IV, ch. x.)

Avec de telles prétentions, rien ne pouvait venir plus à propos pour Berne que l'appel de Bonivard. Genève indignée décida qu'il serait pris et puni. (*Notice*, par M. le docteur Chaponnière.) Mais il était à Berne, et, à son retour, il envoya d'Ambilly, pays peu distant, sa démission de bourgeois de Genève, motivée sur ce que, l'étant aussi de Berne, il ne pouvait concilier les droits et les devoirs des deux bourgeoisies; il se réservait toutefois les droits qu'il pouvait avoir à Genève ou sur son territoire. « Le membre du conseil qui reçut la lettre et en mit

Digitized by Google

« l'extrait sur l'enveloppe, y ajouta le mot de *stultus* « (insensé), et fit la plaisanterie d'appeler Bonivard « Monsieur Sans Saint-Victor. » *(Loco cit°.)*

Les Bernois signifièrent aux Genevois une citation, ou une *journée de marche* à Lausanne, où la cause serait discutée. Genève dut se résigner à envoyer des ambassadeurs à Berne et contracter l'engagement de payer huit cents écus, destinés à effacer les dettes du prieur, une pension de cent quarante écus d'or, et de lui laisser, sa vie durant, la maison qu'il y avait habitée. Elle fut heureuse d'étouffer à ce prix une plainte qui mettait en cause son honneur, et en péril son indépendance. L'accord fut conclu le 8 février 1538, et des curateurs furent nommés pour payer les dettes aux créanciers.

Bonivard, réduit à fuir la juste colère de sa patrie, avait habité pendant son émigration Lausanne et Berne. Il paraît que c'est dans cette dernière ville qu'il épousa, en 1538 ou 1539, Catherine Baumgartner, appartenant à une famille qui avait fourni à la république plusieurs magistrats. Il n'avait pas attendu ce moment pour briser les liens sacrés qu'il avait contractés par la profession ecclésiastique. Le conseil, en lui assignant un logement et une pension au sortir de sa captivité, y met une condition qui jette une triste lumière sur son passé : « c'est qu'il vivrait honnêtement dans la ville, et non ailleurs. » *(Notice*, par M. le docteur Chaponnière, p. 178.) Dix mois à peine après son élargissement, les registres du conseil contiennent sur lui une autre note, que les bonnes mœurs défendent de rapporter en entier (29 janvier 1537). Elle finit par la défense à lui d'habiter avec sa servante, et

Digitized by Google

l'ordre à celle-ci « de vuyder la ville dedans trois jours. » (*Notice*, par M. le docteur Chaponnière, p. 179.)

En 1544, il était remarié à Jeanne Darmeis, veuve déjà de deux maris, et mère d'Amblard Corne, conseiller en 1537 et syndic en 1542. Ce mariage, qui pouvait être un mariage de convenance, mais non d'inclination, vu l'âge des deux époux, ne fut pas heureux. « Faut-il en « accuser le caractère acariâtre de la femme, ou l'in- « constance du mari, nous ne saurions le dire; toujours « est-il que, dès les premiers mois, leur union était déjà « troublée. » (*Notice*, par M. le docteur Chaponnière, p. 191.) Le conseil devant lequel la femme accusait son mari d'adultère, lui reprochait à elle, de son côté, d'avoir « esté idolâtre à Fribourg. » (*Ibid.*, p. 295.) Jeanne quitta le domicile de son mari et même la ville, et il fallut, pour l'y ramener, la contrainte et la prison; ce n'est guère que deux ans avant sa mort, que les registres se taisent sur leurs dissensions (*ibid.*), et qu'elle consentit à vivre au logis conjugal. Bonivard paraît s'être conduit en bon mari, car la vivacité avec laquelle il prit sa défense contre le lieutenant Girardin de la Rive, le conduisit en prison, et le fit condamner aux dépens, ainsi qu'à demander pardon à Dieu, à la justice et au plaignant. Il la perdit en 1552, et contracta un troisième mariage, ainsi qu'il résulte de son testament, fait à l'âge de soixante-cinq ans. Il y demande d'être enseveli dans son jardin, dont il laisse la jouissance à Michel Fortier, fils de sa femme. (Voy. *Glanures* de M. le baron Grenus, n° 2.) Cette femme, veuve d'un premier mari, était Pernette Mazue, vivante encore en 1558.

Digitized by Google

Quatre ans plus tard, Bonivard comparaissait devant le consistoire avec Catherine de Courtaronel, « sa prétendue femme » (regist. du cons., 31 août 1562), et était interrogé « comment il alloit du mariage entre eux, dont le bruit a couru. » *(Ibid.)* Il fut convaincu d'avoir fait *simplement et sans condition* des promesses de mariage, que le consistoire le condamna à ratifier, et qu'il ratifia en effet par de nouvelles noces, le 21 septembre 1562. « Sa dernière femme, dit un auteur qui m'a écrit que sur « des documents authentiques, qu'il épousa à l'âge de « septante ans, lorsqu'il ne pouvait déjà plus faire aucun « usage de ses jambes, était une jeune religieuse fugi- « tive, que le consistoire avait fait bannir de la ville, sur « des rapports de mauvaise vie, et qui avait obtenu la « permission d'y rentrer, sous promesse d'amendement. » (Galiffe, *Matériaux pour l'histoire de Genève*, t. Ier, p. 26.)

Ce dernier mariage ne fut pas plus heureux que le précédent, et finit d'une manière tragique. La fugitive fut accusée d'être infidèle à ses derniers serments, comme elle l'avait été à ses derniers vœux; elle fut traduite sous la prévention d'adultère avec l'homme qui l'avait accompagnée dans sa fuite du couvent, et sous celle, entre autres délits, d'avoir soustrait des biens à son mari. « Elle « et son complice furent soumis à la torture; coupables « ou non, ils avouèrent, et, selon la législation draco- « nienne de cette époque, elle fut noyée, et son complice « décapité. » *(Notice*, par M. le docteur Chaponnière.)

La vieillesse de Bonivard s'écoulait triste et solitaire. Heureux si du moins il eût retrouvé, dans ses rapports avec ses concitoyens, cette bonne harmonie et cette paix

Digitized by Google

qui semblaient bannies du foyer domestique ; mais son activité inquiète et désordonnée était pour lui, au dehors comme au dedans, une source de luttes et de contrariétés. Les registres du conseil sont pleins de ses démêlés avec d'autres citoyens et de ses recours aux magistrats dans ses besoins. « Au nombre de ses qualités, il ne faut pas « placer l'ordre et l'économie ; ses affaires étaient fort « embarrassées. Il avait des procès, en communauté avec « son frère Amblard, pour les biens de leurs parents. « Bon et trop confiant, il était exposé à une foule de ré- « clamations, qui indiquent sa grande facilité à s'engager « dans de mauvais pas et à se laisser tromper. Il recou- « rait souvent à la seigneurie, soit pour lui demander les « moyens de poursuivre ses causes, soit pour la prier de « l'aider à sortir d'embarras. La seigneurie accordait le « plus souvent les fins de ses demandes ; cependant, tantôt « elle mettait pour condition que l'argent serait employé « au but que l'on désignait, et non pas à des fantaisies ; « tantôt, à propos d'une dette réclamée, elle veut voir « s'il n'y a point déception ou lésion manifeste dans le « billet qu'on a fait souscrire à Bonivard, attendu, dit « le registre, qu'il a été circonvenu et qu'il n'est indus- « trieux pour gouverner ses affaires. » (M. le docteur Chaponnière, *Notice*, p. 199.)

Bonivard ne répondit pas toujours dignement à cette bienveillance et à cette générosité. En 1552, les balances de la justice avaient été confiées à Philibert Berthelier, fils du célèbre Berthelier, son ami et son compère, et frère de François, son filleul. Le jour même des nouvelles élections, on trouva affichés à la porte de Saint-Pierre les vers suivants :

Digitized by Google

Souvienne-vous de Roux Monet. [1]
Ne mettez plus aucun mal né
Dessus le trône de justice,
Brigand, ni rempli d'autre vice,
Et qui fasse au gibet mettre
Au quel lui-même devroit être.
Car il foulera gens de bien
Et soutiendra les gens de rien.

(*Chroniques* de Roset, liv. V, ch. XXXVII.)

Une enquête apprit que l'auteur de ce libelle diffamatoire était Bonivard, « dont on supporta la vieillesse, » dit Roset. *(Ibid.)* A l'époque de sa vie à laquelle nous sommes parvenus, il circulait, munie de sa signature, une chanson qui ne ménageait ni les ministres, ni la réformation. Traduit devant le consistoire, auquel il gardait peut-être rancune de son mariage forcé, il la désavoua, mais ne s'en vit pas moins condamné à confesser sa faute et à redemander la cène.

Trois ans avant sa mort, il fit un nouveau testament par lequel il demandait à être enseveli au cimetière; il laissait à Rose Tissot, veuve de son ancien ami le syndic Curtet, un anneau d'or, qu'elle lui avait autrefois donné; il faisait un legs à deux serviteurs qui prenaient soin de sa vieillesse, et il établissait son héritier universel le collége ou la ville de Genève, qui avait déjà des droits sur une grande partie de ses livres. La ville, en effet, lui avait acheté plusieurs ouvrages, que lui avait rendus néces-

[1] Monet, convaincu de différents outrages contre la religion et les mœurs, et « enfin d'avoir tenu divers propos injurieux contre sa patrie, avait eu la tête tranchée. » (Picot, *Histoire de Genève*, ch. X^e^.)

Digitized by Google

saires la rédaction de ses *Chroniques*, et avait mis pour condition qu'ils serviraient, après sa mort, à commencer une bibliothèque publique. (M. le docteur Chaponnière, *Notice.*) Elle avait aussi retiré à la même condition une certaine quantité de livres qu'il avait dû autrefois laisser en gage à Berne. *(Ibid.)*

Nous venons de signaler les *Chroniques de Genève*, le plus important des travaux historiques et littéraires de Bonivard. Outre cet ouvrage, il a laissé les suivants, tous manuscrits, que nous indiquons d'après M. Dunant, le premier éditeur de ses *Chroniques*, et d'après M. le docteur Chaponnière, à qui des études très étendues, et à ce qu'il paraît complètes, sur leur auteur, ainsi qu'une appréciation qui honore son talent et son caractère, ont inspiré la pensée de publier les *OEuvres de François Bonivard, ancien prieur de Saint-Victor.*

Traité de l'ancienne et nouvelle police de Genève, esquisse de l'ancien gouvernement avant et immédiatement après la Réforme ;

Les *Chroniques des Ligues*, de Stumpf, qu'il a traduites de l'allemand, en les abrégeant ;

De la Noblesse et de ses Offices ou Degrés, et des trois Etats, monarchique, aristocratique et démocratique ; des Dimes et des Servitudes taillables ;

L'Avis et Devis de la source de l'Idolâtrie et de la Tyrannie papales, par quelle practique et finesse les papes sont en si hauts degrés montés ;

Avis et Devis du Mensonge, des vrais et des faux Miracles ;

Avis et Devis des Langues, où il traite de l'origine du langage et des différentes espèces d'idiômes ;

Digitized by Google

L'Amartigénée, dissertation philosophico-théologique sur l'origine du péché.

Bonivard paraît avoir encore traduit ou composé quelques autres opuscules, qui ne sont pas venus jusqu'à nous.

Quelques-uns de ses travaux avaient occupé son âge mûr; d'autres calmèrent peut-être les peines et charmèrent les loisirs d'une vieillesse que la mort vint terminer dans la première moitié, à ce qu'il paraît, de 1570, ou dans la première de 1571, au pays de Vaud, où il se serait retiré pour éviter la peste, qui sévissait alors à Genève (*Chroniques*, 1re partie, t. Ier, p. 194); car on ignore l'époque précise aussi bien que le lieu de son décès.

Tel fut le sort de Bonivard, dont la vie agitée ne put retrouver qu'à la tombe la paix et la tranquillité de son berceau. Elevé dès sa jeunesse à une des positions les plus brillantes de l'Eglise, il avait passé dans la dissipation et les plaisirs les plus belles années de son sacerdoce, ces années que les prêtres dignes de leur sainte vocation consacrent aux fortes études et au rude apprentissage des vertus. Comme l'un de ses maîtres, le célèbre jurisconsulte Zase, il passa sa jeunesse au milieu de compagnons plongés dans la licence et la débauche. Il signale lui-même le fameux Berthelier, son compère, comme « un « mâtin fréquentant les pires, et tirant de la ferme d'un « bordel le meilleur de son revenu. » (*Histoire de la Confédération suisse;* Paris, 1841; t. Ier, p. 16.) Il avoue que la liberté à laquelle ils aspiraient était la liberté de « vivre à son appetit, sans loy, règle, ne compas. » (*Chroniques*, 2e partie, t. Ier, p. 28.) L'autorité sévit contre eux, et, provoquée par la gravité du désordre et la viva-

Digitized by Google

cité de la résistance, elle s'appuya sur l'étranger, et se laissa entraîner à des mesures de rigueur et d'exception, qui inspirèrent à plusieurs citoyens, animés d'un véritable esprit de patriotisme, des craintes pour leurs libertés. La faction de Berthelier, qui se perdit par ses excès, provoqua ainsi, en tombant, la formation d'un parti qui ne doit point être confondu avec elle. Ce parti, composé principalement de tous ceux qui regardaient le nouvel ascendant que la Maison de Savoie venait de prendre à Genève, et sa nouvelle intervention dans les délibérations de la commune, comme dangereuse pour l'indépendance et la liberté de leur patrie, comptait dans ses rangs des esprits élevés et des cœurs généreux.

Or, parmi ces nouveaux *eidgnots* qui, sans être d'une moralité irréprochable, ne sont plus les habitués des tavernes, qui ne descendent plus à la rue, pour y braver, au milieu du désordre et de l'émeute, la loi et les magistrats, vous cherchez en vain le prieur de Saint-Victor; son nom ne se trouve pas une seule fois mêlé aux leurs. Ce moment où la lutte s'élève et n'est point dépourvue de grandeur, est tout juste celui où il s'efface et disparaît. On le retrouve après le triomphe de l'alliance; mais, étranger aux hommes qui avaient combattu pour elle, au péril de leur liberté et de leur vie, suspect aux chefs, en hostilité avec le héros de cette alliance, Besançon Hugues, il porte, au milieu de cette foule vivement agitée, une seule préoccupation, la pensée de recouvrer son bénéfice, qu'il redemande à l'évêque, aux syndics, au conseil, au duc de Savoie, à tout le monde, excepté à l'autorité qui seule pouvait le lui rendre, le pape.

Sans doute il tenait à l'alliance suisse; mais l'impor-

Digitized by Google

tance que l'esprit de parti s'est plu à donner à la part qu'il y prit, disparaît, devant les faits, comme la vapeur légère aux rayons du soleil. Il en fit assez dans cette cause pour provoquer la juste indignation du duc de Savoie contre lui; né son sujet et son vassal, et comblé des bienfaits de sa Maison, mais, caractère dépourvu d'élévation et d'énergie, il sut se compromettre pour cette cause, et ne sut point aider sérieusement à son triomphe : il partagea et ne dirigea point le mouvement. Sa conduite fut la même à l'égard de la réforme, et prouve qu'il ne lui était pas donné de s'élever plus haut. Il en proclamait la nécessité, que certes ses mœurs proclamaient bien plus haut encore que ses paroles; il signalait comme un « très « grand bien l'expulsion de tout le clergé papistique, « pour le remplacer par des ministres » (*Chroniques*, 1re partie, t. Ier, p. 178); et cependant il conservait, au sein de ce clergé, sa haute position de prêtre et de religieux, comme plus tard il voulait, par l'intervention de Berne, en conserver les honneurs et les richesses, au risque de détourner, par cette conduite impie envers sa nouvelle patrie, une liberté conquise par vingt ans de luttes et de périls.

En présence de tels faits, ne lui disputons point le titre de *grand homme*, que lui a décerné l'esprit de parti. Ce titre, qui a cessé d'être trompeur, ne cessera pas moins de parler et d'instruire; il apprendra aux âges suivants à quel degré d'aveuglement peuvent entraîner les passions, et il rappellera à ceux qui le rencontreront encore dans l'histoire qu'il y a des bornes au-delà desquelles la flatterie devient de l'ironie, et que souvent il y a dans cette ironie une grande justice.

Digitized by Google

LES CHRONIQUES DE GENÈVE

PAR FRANÇOIS DE BONIVARD

Prieur de Saint-Victor.

Après la double révolution qui avait rattaché Genève à l'alliance des cantons suisses et à la réforme, le conseil confia à l'un des plus ardents promoteurs de la lutte, Ami Porral, le soin d'en écrire l'histoire, et il mit à sa disposition les registres publics et tous les documents qui pouvaient l'éclairer (*Chroniques de Genève*, 1re partie, t. Ier, 179); mais la mort vint le surprendre au début de son œuvre. Le conseil voulant que cette œuvre fût continuée, « le 31 octobre 1542, il fut *ordonné* à François Bonivard « de travailler aux chroniques de la ville » (fragments biographiques et historiques, extraits des registres du conseil d'Etat de la république de Genève). Au bout de sept ans, Bonivard présentait au conseil les *Chroniques de Genève*, jusqu'à l'année de sa captivité à Chillon, 1530.

Restées inédites jusqu'à nos jours, elles n'ont reçu que depuis une vingtaine d'années le grand jour de la publicité, et la critique n'a pu leur assigner encore le rang qui leur appartient parmi les nombreuses chroniques

Digitized by Google

léguées aux siècles suivants par la dernière partie du moyen-âge. Le jugement des hommes qui avaient été admis à les consulter n'est pas uniforme; Gautier et Leclerc y signalent des erreurs graves et nombreuses; M. Galiffe, celui de tous les écrivains genevois qui a été le mieux à même de connaître les sources et les faits de l'histoire de sa patrie, les appelle « des chroniques im-« pudemment mensongères (*Matériaux*, t. Ier, p. 234), « une espèce de roman, qui fourmille de mensonges et « d'impostures, et qui a induit en erreur tous ceux qui « se sont imaginé travailler à l'histoire de Genève. » (*Notice générale sur les Familles genevoises*, t. IIIe, p. 68.) Le savant Senebier, au contraire, donne à l'auteur de grands éloges; il vante l'originalité et la naïveté de son vieux style, ses réflexions piquantes; il l'appelle le *Montaigne genevois*, et va jusqu'à lui donner le titre de grand homme (*Histoire littéraire de Genève*, t. Ier, p. 132); l'éditeur de ses *Chroniques* l'élève plus haut encore; il ne sait comment « raviver les fleurons dont se compose l'im-« mortelle couronne civique de l'illustre prieur de Saint-« Victor. » (*Chroniques*, *loco citº*, 120.) Il lui attribue « au plus haut degré ce naturel, cette bonne foi et cet « esprit religieux qui démontrent que c'est de la con-« science que la vérité émane sous sa plume. (*Ibid.*, p. « 72.) Il retrouve en lui les principes philosophiques et « politiques d'Aristote, de Platon, de Plutarque, recti-« fiés au flambeau du christianisme, et la morale évan-« gélique brillant dans ses écrits. (*Ibid.*) C'est la nature « prise sur le fait : tout y est peint sous un vrai jour, « sans plan artificiel, sans coloris emprunté. (*Ibid.*,

Digitized by Google

« p. 76.) S'il déplut quelquefois dans son siècle, c'est « que la vérité lui plaisait trop. » (*Ibid.*, p. 193.)

Ce dernier témoignage est aussi flatteur que tous ces divers jugements sont opposés entre eux. Le grand jour de la publicité qui, après trois siècles d'attente, vient enfin de luire pour les *Chroniques de Genève*, permet d'apprécier à leur juste valeur cet ouvrage et ses critiques. En attendant que l'opinion publique, éclairée par les débats, prononce, nous voulons, pour notre part, jeter sur sur elles un coup d'œil rapide, et les considérer principalement dans leurs rapports avec l'histoire de Savoie.

Les commotions politiques et religieuses qui ébranlèrent si profondément Genève et l'agitèrent pendant plus d'un demi-siècle, y développèrent des caractères énergiques, mais peu de talents, et portèrent, en ruinant tout esprit de discipline, un coup funeste aux études déjà si arriérées. L'histoire, même celle du pays, était presque inconnue, et lorsque Bonivard entreprit de l'écrire, quelques titres arrachés à la nuit des archives, pour les produire devant les diètes suisses, les procès-verbaux des registres du conseil, quelques faits isolés, dont la connaissance était jaillie du choc des prétentions opposées, formaient toute la science historique des plus instruits. « De nos ancestres, dit Bonivard, peu se trouve des « leurs, et encore de ce peu je ne croy quil y aye homme « en la ville qui y aye estudié. » (2e Partie, t. Ier, p. 34.) L'imprimerie, de son côté, n'avait point encore eu le temps de répandre ces flots de science et d'érudition qu'elle a depuis versés sur le monde; elle n'avait pu encore prodiguer les ressources dont nous abondons, et d'après les-

Digitized by Google

quelles il serait injuste de juger ceux qui en étaient privés.

Sachons donc plutôt gré à Bonivard de ses efforts, au lieu de lui reprocher d'avoir dit si peu de chose des commencements de Genève, autrefois colonie et cité romaine, et capitale pendant un demi-siècle des rois burgondes; ne l'accusons pas même trop haut d'avoir glissé sur les premiers temps de l'autorité temporelle des évêques, temps obscurs et incertains. Mais il a continué de laisser courir sa plume sur l'époque suivante, où les événements semblent sortir de l'ombre comme la lumière des ténèbres, et se produisent nombreux et importants. L'histoire jusqu'au XIV^e^ siècle occupe à peine dans son récit deux cent cinquante pages, dont plus de la moitié encore est remplie par des variantes et par les notes, souvent pleines d'érudition, de son éditeur. On ne se douterait guère, en ne consultant que ses *Chroniques*, des longs démêlés qu'eut avec les évêques l'illustre maison de Genevois, qui s'éteignit avec le XIV^e^ siècle. Si l'histoire n'eût trouvé d'autres organes, nous ignorerions presque toutes ces chartes, ces bulles, ces traités et ces nombreux documents, qu'un historien étranger, Spon, est venu nous faire connaître, monuments précieux où l'on voit revivre les mœurs, les institutions et l'esprit du moyen-âge.

Une négligence non moins grave, c'est le profond silence qu'il garde sur son prieuré, qui remontait par son couvent au dernier royaume de Bourgogne (Besson, *Mémoires*, preuve n° 2), et jusqu'au premier, par son église, fondée avant l'an 500 par la digne sœur de sainte Clotilde, la pieuse Sédeleube. (*Gallia christiana*, t. XII^e^, c. 777.) Cette église, la plus ancienne peut-être et une

Digitized by Google

des plus illustres de toute la Bourgogne transjurane, avait servi de cathédrale jusqu'à la restauration, au x^e^ siècle, de celle de Saint-Pierre. (*Chroniques*, 1^re^ partie, t. I^er^, p. 86.) Il était impossible que le prieur ne connût pas, et il devait transmettre à la postérité, au moins les noms de plusieurs évêques dont elle possédait le nécrologe et les tombeaux (Bérenger, *Histoire de Genève*, t. I^er^, p. 410), tandis que, au contraire, la série des évêques est une des parties de son travail qui trahit le plus de négligence et d'absence de critique. Il suffit, pour en acquérir la preuve, de consulter le *Tableau des Evêques de Genève*, que Picot a mis à la suite de son *Histoire*, t. I^er^, p. 17 et suiv., tableau fait avec autant d'érudition que de critique. Il importe toutefois de justifier notre assertion; ce que nous allons faire sans remonter au-delà du xv^e^ siècle, de celui même qui vit naître Bonivard.

Lorsque s'ouvrit ce siècle, l'Eglise de Genève avait pour évêque Guillaume de Lornay, dont tous les historiens, sans en excepter l'auteur des *Chroniques*, s'accordent à placer la mort au 31 octobre 1408, après un épiscopat de vingt ans. Son successeur immédiat fut Jean de Bertrand. Ce fait est attesté par un acte authentique, le serment qu'il prêta, selon la coutume, de maintenir les libertés et franchises de la ville. Cet acte, déposé sans doute aux archives publiques, est clair et précis. « Comme « il a plu, dit-il, au Très-Haut d'enlever à la lumière « de ce monde le seigneur de vénérable mémoire Guil- « laume de Lornay, dernièrement évêque de Genève, « les vénérables seigneurs chanoines de l'église de Ge- « nève, procédant, dans cette même église, à l'élection

Digitized by Google

« d'un futur successeur, ont élu pour pasteur de ladite « église de Genève vénérable seigneur *Jean de Bertrand*, « docteur en lois, chanoine de cette église, distingué par « sa vie, ses mœurs et sa science, et notre seigneur le « Pape Benoît XIII établit le même seigneur Jean de « Bertrand évêque et pasteur de la même église. » (Spon, preuve n° 48.) Transféré en 1419 à l'archevêché de Tarentaise, il ne fut point immédiatement remplacé sur le siége de Genève. Cette église eut un administrateur, Jean de la Roche-Taillée, à qui les talents qu'il avait déployés au concile de Constance firent conférer le titre de patriarche de Constantinople. Il était évêque de Papoul en 1421, de Paris en 1422, et archevêque de Rouen en 1423. Sa qualité d'administrateur et la date de son gouvernement de l'église de Genève résultent d'un acte que provoqua le duc de Savoie Amédée VIII, qui voulait obtenir par une transaction la souveraineté temporelle de Genève, et qui n'aboutit, au contraire, qu'à un pacte solennel d'union entre l'évêque et les citoyens. Cet acte important, relaté parmi les preuves de Spon, n° 41, porte la date de février 1520, et ne donne jamais à Jean de la Roche-Taillée d'autre titre que celui de seigneur patriarche et administrateur.

Jean de Courtecuisse, qui le remplaça comme évêque, ne fit, comme lui, que paraître à Genève. Entré en possession de son siége le 22 octobre 1422, « il mourut le 4 « mars 1423, ainsi qu'il est annoncé dans le nécrologe « de l'église de Genève. » (Besson, p. 43.)

Son successeur fut un des noms les plus illustres de la Savoie, le cardinal de Brogny, qui n'occupa ce siége que

Digitized by Google

trois ans. Il mourut à Rome, qu'il n'avait cessé d'édifier par ses vertus et sa grande charité, regretté du pape Martin V, qui ne dédaigna point d'ordonner lui-même la pompe de ses funérailles, et de tout le collége apostolique, dont ses qualités le rendaient un des plus illustres ornements. L'épitaphe gravée sur le tombeau que lui érigèrent ses neveux dans la chapelle des Machabées, fondée par lui à Genève, nous apprend la date de sa mort, le 14 janvier 1426.

Hugues d'Alby, chanoine de Genève, avait été élu évêque en 1423, lorsque le cardinal de Brogny ambitionna une dignité qui devait resserrer encore les liens nombreux qui l'unissaient déjà à sa patrie. Après la mort du cardinal, devant qui Hugues d'Alby avait fait taire ses droits, le pape confirma le premier choix du chapitre. La présence de Hugues sur le siége de Genève est attestée par la fondation de plusieurs anniversaires et par l'augmentation d'une fondation pour le jour de la Nativité de la Vierge, qu'avait faite l'évêque Philippe de Compeys. (Besson.) Sa mort l'est à son tour par l'acte de Henri Fabri, licencié en lois et chanoine de Genève, qui, le 28 juin 1427, alla, en qualité de vicaire général nommé après la mort de Hugues d'Alby, prêter serment en présence des délégués de la communauté de conserver et de maintenir les libertés, immunités et franchises. (Galiffe, *Matériaux*, t. I^er^, p. 135.) Il avait pour successeur, l'année suivante, François de Mies, dont Bonivard place l'avénement au siége épiscopal en 1426.

Cette succession est donc établie par des actes authentiques, actes aussi incontestés qu'incontestables. Elle est

Digitized by Google

celle que donne, d'après les savantes recherches de Gautier et d'Abauzit, l'historien Picot (*Histoire de Genève*, t. Ier, p. 20); elle est celle du savant et laborieux Besson (*Mémoires pour l'histoire ecclésiastique du diocèse de Genève*, etc.), faite d'après des actes authentiques, et avec lui de tous les autres historiens. Tel est donc l'ordre entre eux et la succession des six premiers évêques du XVe siècle :

Guillaume de Lornay, mort en 1408 [1];

Jean de Bertrand, transféré à l'archevêché de Tarentaise en 1419;

Jean de Rôche-Taillée, transféré à l'archevêché de Rouen en 1422;

Jean de Courtecuisse, transféré de l'évêché de Paris en 1423;

Jean, cardinal de Brogny, mort en 1426;

Hugues d'Alby, mort en 1427;

François de Mies, évêque en 1428.

Voici maintenant la série de ces mêmes évêques d'après Bonivard :

Evêque 59e. Guillaume de Lornay gouverna l'Eglise de Genève pendant vingt ans, jusqu'en 1408.

— 60e. Jean de Venerandis lui succéda et gouverna dix ans.

— 61e. Jean de Pierre-Scize gouverna l'Eglise quatre ans et fut fait cardinal.

— 62e. De Courtecuisse, confesseur du roi de France, lui succéda et gouverna l'Eglise un an.

— 63e. Jean de Brognier, cardinal et vice-chancelier

[1] Le 74e, d'après Picot, et le 76e, d'après Besson.

Digitized by Google

de l'Eglise romaine, lui succéda et administra pendant trois ans.

— 64e. François de Mies, cardinal-prêtre de Saint-Marcel et neveu du précédent, devint, après sa mort, évêque de Genève en 1426. (*Chroniques*, 2e partie, t. Ier, p. 189, 190.)

Le document principal dont Bonivard s'est servi pour cette partie de son travail, est une vieille bible manuscrite, conservée encore aujourd'hui à la bibliothèque de Genève, et qui renferme un catalogue des évêques continué jusqu'à son temps.

Cet auteur, qui a répété presque toutes les erreurs de ce catalogue sans le rectifier, croit devoir le corriger à l'article de Jean de Bertrand. Après avoir rapporté : « Guillaume de Lornay mourut l'année 1408, et luy succéda par élection ung chanoyne nommé Jehan De Bertrandis, » il ajoute immédiatement : « Si a commis, « parlant de cecy, de grandes erreurs, celuy qui a escript « le catalogue : car il escript que cestuy cy ne regna que « dix ans, et escript que deulx regnarent apres luy, « assavoir messire Jehan de Pierre Scisse et messire « Jehan Briesve Cuisse, confesseur du Roy : et apres ces « deulx messire Jehan de Burnier, cardinal.

« Mais il faut en cela quil faict de ce messire Jehan de « Bertrandis et de messire Jehan de Burnier deulx : car « ce nestoit que ung personnage portant ces deulx noms, « ce qui se preuve par une fondation quil fist de la cha- « pelle des Maccabées, dicte jadis de son temps et de son « nom, la chapelle du cardinal, que nous avons lue en « forme preuvante, là ou le notaire parle le premier,

Digitized by Google

« nommant cestuy ci *dominus Johannes de Bertrandis*,
« *sanctæ romanæ Ecclesiæ cardinalis*, *episcopus Hostiensis*
« *vulgariter vivariensis nuncupatus*, *episcopus et princeps*
« *gebennensis*, *et vice cancellarius sanctæ romanæ Ecclesiæ*;
« puis introduict parlant ainsi : *Nos Johannes de Bur-*
« *niaco*, *sanctæ romanæ Ecclesiæ cardinalis*, *episcopus*
« *Hostiensis*. » (*Chroniques*, *ut suprà*, p. 373, 374, 375.)

« La continuelle confusion, dit l'éditeur, que Bonivard
« fait des évêques de Bertrandis et de Brogny, est d'au-
« tant plus extraordinaire, que lui-même, dans le manu-
« scrit des archives, les distingue fort bien. » (*Ut suprà*, p. 378, note.) — « Ce qu'il y a de surprenant, dit à son
« tour le judicieux Gautier, et ce qui marque la négli-
« gence de cet auteur dans cette occasion, c'est qu'il
« fonde cette opinion sur le texte de la fondation des
« Macchabées, où le fondateur, dit-il, prend ces deux
« noms différents. Or, cet acte se trouve dans les archives
« de la république de Genève, et partout c'est Jean de
« Brognier qui est nommé ; le nom de Bertrand ne s'y lit
« pas une seule fois. » (*Histoire ms. de Genève*, liv. II.)

Que dire d'un historien qui déclare avoir lu dans un acte notarié, un nom qui ne s'y rencontre pas une seule fois? d'un historien que le catalogue des évêques avertissait, en plaçant entre les deux qu'il veut à tout prix confondre, deux autres qui siégèrent bien réellement à cette époque? d'un historien qui parle avec tant d'assurance, et qui pourtant se donne ailleurs lui-même un démenti?

Après avoir confondu deux évêques et déplacé deux autres, il omet Hugues d'Alby, successeur immédiat du cardinal de Brogny. (Voy., sur cet évêque, Besson,

Digitized by Google

Mémoires, p. 48.) Il n'y avait pas même pourtant un intervalle de soixante et dix ans du jour où la tombe se referma sur ce pontife, jusqu'à la naissance de Bonivard. Pour combler ensuite le vide causé par cette omission, l'auteur recule l'épiscopat de François de Mies, comme il avait prolongé celui de Courtecuisse de trois ans, parce qu'après avoir fait siéger de Brogny au temps de Bertrand, et confondu ces deux prélats, il ne trouvait aucun évêque pour la durée du véritable épiscopat de Brogny, de 1423 à 1426.

Après la mort de François de Mies, Amédée VIII, duc de Savoie, que le concile de Bâle avait créé pape, sous le nom de Félix V, retint pour lui l'épiscopat de Genève. « Il fault présupposer, dit Bonivard, que cestuy cy fut « paouvre duc, riche hermitte, et coquin pape, ou (pour « plus promptement parler) larron. » (1re Partie, t. II, p. 4.)

« La naïveté du style de Bonivard, dit son intrépide « éditeur, doit excuser ce passage un peu *virulent*, quoi- « que aucun écrivain postérieur n'ait critiqué son juge- « ment sévère sur Amédée VIII. » Ce langage, pour lequel on demande excuse, est aussi contraire à la dignité qu'à la vérité de l'histoire, et il n'y a de pauvreté ici que celle des expressions de l'auteur. Si les *écrivains postérieurs* n'ont pas critiqué un jugement que la condition de ses *Chroniques* inédites ne leur permettait guère de connaître, tous les historiens contemporains du moins le démentent. Olivier de la Marche, Æneas Sylvius, Monstrelet, Pasquier, le satyrique Poggio lui-même, ne parlent qu'avec éloge du prince, devant lequel le *Montaigne gene-*

Digitized by Google

vois oublie toute sa philosophie. Bornons-nous à citer celui de ces historiens dont le témoignage est le plus propre à faire connaître Amédée VIII, dans ses trois conditions de vie si différentes. « Amédée, premier duc de « Savoie de cette maison, gouverna pendant presque « quarante ans, depuis la mort de son père, dont il aug- « menta considérablement les Etats. Il fut l'admiration et « la terreur de son siècle, et il trouva l'art de se main- « tenir en paix avec les princes ses voisins, dont il s'attira « l'amour et l'estime par sa sagesse. Une position si glo- « rieuse ne l'empêcha pas de quitter le monde pour se « retirer dans un ermitage, avec six chevaliers seule- « ment, âgés et vivant dans le célibat. Il y prit une robe « d'ermite, et s'appuyait sur un bâton noueux et tortu. « C'est dans cette retraite qu'on jeta les yeux sur lui à « Bâle pour lui offrir le pontificat, et qu'il l'accepta. [1] »

Amédée possédait ce qui fait la véritable grandeur des souverains, le mérite personnel, et ses Etats, qui s'étendaient à travers les Alpes, du lac de Neuchâtel à la Méditerranée, étaient assez vastes pour rendre cette qualification de *pauvre duc* aussi fausse qu'elle est inconvenante et ridicule. « Ses Etats, dit Olivier de la Marche, étaient

[1] Amedeus in Sabaudia dux princeps ejus gentis, cum annis ferme XL post patris obitum provinciæ gubernacula tenuisset, et admirandus, adaucto paterno imperio pacta undique pace formidandus, cumulatis opibus, sapientia plenus, vicinis populis ac principibus videretur, ac demum relictis principum et gloriæ fastibus in eremum se recepisset, et sumpta penula, ac retorto baculo, cum sex viris equestris ordinis ætate provectis, mundo et pompis ejus renuntiasset, ad extremum summi pontificatus honorem ex Basiliensi congregatione sibi delatum, in Ecclesiæ divisione superis parum faventibus accepit. (Æneæ Sylvii, *Histor. Europ.*, c. XLII.)

Digitized by Google

« si sagement gouvernés que son pays de Savoie était le « plus riche et le plus plantureux de tous ses voisins. » (*Mémoires*, liv. I^er^, ch. VI.) Le premier, dans les temps modernes, il donna à ses peuples, dans les *Statuts de Savoie*, une législation qui devançait de beaucoup son siècle par son esprit paternel autant que religieux, et par le progrès des idées en matière de législation criminelle. Il fournit un règne glorieux de quarante-trois ans, et c'est au milieu du bonheur et d'une prospérité constante, c'est lorsque son siècle le saluait du nom de nouveau Salomon (Fleury, *Hist.*, liv. CX), qu'il prit un parti dont l'histoire n'offre avant lui aucun autre exemple, celui de passer le reste de ses jours dans la retraite et la solitude. Un historien manque à sa propre dignité, lorsqu'il jette, dans un langage aussi grossier, l'insulte à un prince, grand par ses Etats et plus grand encore par ses qualités éminentes, par la sagesse de son règne et par le sentiment d'abnégation chrétienne qui le fit descendre de la plus brillante position dans l'humble retraite de Ripaille.

Voltaire et Duclos ont cru trouver dans cette locution, *faire ripaille*, le secret d'une vie licencieuse; mais ces deux célèbres philosophes n'ont fait en cela, comme en tant d'autres choses, que calomnier la vertu. Ce prince n'entendait point embrasser, par sa retraite, un genre de vie incompatible avec le gouvernement de ses Etats, dont il retint la haute administration; seulement « il voulait « bien, d'après le propre témoignage de Bonivard, « garder chasteté et obédience religieuse. » (*Chroniques, ut suprà*, p. 6.) Le ci-devant prieur aurait pu attester

Digitized by Google

aux deux philosophes ce que de telles vertus demandent d'héroïsme, et ce qu'elles coûtent à la nature humaine de généreux sacrifices, lui qui, obligé par état de les pratiquer, n'eut pas le courage de rester fidèle à ses serments. Tous les jours, les ermites de Ripaille se réunissaient à l'église, à des heures fixes; et deux jours de la semaine étaient exclusivement consacrés à la prière, au jeûne et à la mortification. Ce n'était point là cependant la plénitude de la vie monastique. Membres d'un nouvel ordre demi-religieux et demi-équestre, Amédée et ses chevaliers fuyaient la délicatesse et la sensualité du monde, sans affronter les austères rigueurs du cloître, et le peuple, qui ne savait voir dans la retraite que la vie religieuse, se scandalisait peut-être de voir faire à Ripaille *grande chère et beau feu*. Mais le solitaire de Ferney, le frère François, *capucin indigne* [1], avait-il le droit de se laisser aller au même reproche et au même scandale ?

Le fils aîné d'Amédée VIII, le duc Louis, qui était né à Genève, et qui aimait ce magnifique pays, de l'amour que la nature inspire pour le lieu de la nais-

[1] Voltaire s'était affilié à l'ordre des capucins au commencement de 1770. « J'ai l'honneur d'être capucin, écrivait-il au duc de Richelieu, en « date du 9 février 1770. Notre général, qui est à Rome, m'a envoyé mes « patentes signées de sa vénérable main. Je suis du tiers-ordre; mes titres « sont *fils spirituel de S. François et père temporel.* » — « Non-seulement, « écrit-il encore le 3 mars suivant, je suis père temporel des capucins de « Gex, mais j'ai l'honneur d'être capucin moi-même. J'ai droit de porter « le cordon et l'habit. » Le 17 mars, il terminait ainsi une lettre à la duchesse de Choiseul : « En attendant, daignez agréer le respect paternel, les prières et les bénédictions de frère François, capucin indigne. »

Digitized by Google

sance, partagea son séjour entre cette ville et celle de Thonon, et concentra ainsi pendant quelques années sur ces belles rives du Léman le mouvement des affaires, la vie et l'activité qu'entretient la présence des cours. Mais la couronne semblait perdre ce que le pays gagnait en éclat. Le faible successeur d'Amédée se laissait dominer et conduire par la duchesse Anne de Lusignan, princesse altière et ambitieuse, qui régna sous le nom de son mari. Les finances furent épuisées par la dilapidation et par les efforts tentés pour faire recueillir au prince Louis, second fils du duc, l'héritage plus brillant que solide des royaumes d'Arménie, de Chypre et de Jérusalem, que Charlotte de Lusignan lui avait apportés en dot. Des dissensions intestines éclatèrent et divisèrent en partis la noblesse et les princes. Le cinquième fils du duc, Philippe de Bresse, plus connu sous le nom de Philippe Sans-Terre, prince emporté par l'ambition et par la fougue de son caractère, prétendit rétablir l'ordre, et ne fit qu'augmenter par ses attentats le trouble et la confusion. « Si, rapporte Boni-
« vard, faisoit le dict Philippe à son père, tousjours
« quelque esgarade, en sorte que lan 1462 sen va à Tho-
« non ou estoit son père, trouver le mareschal comte
« de Varax, messire Jacques de Valpergue, chancellier,
« et plusieurs aultres. Il fist couper la gorge au mares-
« chal et à plusieurs Cypriens, et print le chancellier,
« puis le tranversa à Morges sus ung bateau, ou par les
« coustumiers de la dicte ville et selon la teneur de leur
« coustume, à la poursuite de Philippe, il fut condamné
« destre noyé au lac, et le fut. »

L'historien rapporte ensuite que le duc Louis effrayé se

Digitized by Google

retira à Genève, « ou il fit demander les sindiques et le « conseil, leur déclaira les causes pour les quelles il se « retiroit *illec*, leur demanda asseurance et surtout quilz « ne laissassent entrer son fils Philippe en leur ville. Ce « quilz lui promirent, et sur cela se logea au couvent de « Rive, ou il gissoit au lict, malade de gouttes.

« Et cependant vinrent nouvelles à Philippe sans terre, « comme sa mere avoit desrobé le tresor de son pere, « pour lenvoyer en son pais : et pour mieux a la couverte « le faire, que elle avoit achapté la charge de trois ou « quatre mulets de froumaiges tendres fort exquis, que « lon appelle en Savoye froumaiges de Chantemerle, « avoit osté tout le dedans, mis au lieu de lor, des pierres « précieuses, etc., et les envoyoit en Chypres, feignant « y envoyer un présent de fromaiges.

« Si fut de ceci adverti Philippe sans terre par ung mais- « tre dhostel de sa mere, et ne faillit a aller trouver ces « mulets a Fribourg, ou dict on il les rencontra, et print « tout cest argent, du quel souldoya bien quatre mille « hommes de pied et deux cens chevaux, tant de la terre « de Fribourg que de Neufchatel, avec lesquelz il sur- « vint contre Geneve le plus secretement quil peult.

« Mais pour ce quil scavoit bien que lon le tenoit pour « suspect à Geneve, il se pensa bien quil ny entreroit pas « daulbe venue, et escrivit une lectre gracieuse aux sin- « diques et conseil, par laquelle il les prioit luy octroyer « entrée et sortie a Geneve, promectant de noutrager « personne, sur sa foy. On lui refusa tout rondement ; « mais son messagier obtint de trois sindiques par finesse « et promesses, que lon ouvriroit la porte secretement,

Digitized by Google

« soubz condition quil nameneroit que ses gens de che-
« val et ne dommageroit personne.

« Sur quoy Philippe sur vint tout coyement a Geneve
« avec ses gens de cheval seulement toute la nuict, et
« daulbe venue sen va tout droict descendre au couvent
« de Rive, heurta a la porte, et menaça le portier de le
« tuer sil nouvroit pas, si luy ouvrit. Il va droict à la
« chambre de son pere, sans que les archers et le cham-
« brier lui ousassent contredire; il frappe et sannonce.
« Le duc ne pouvant eviter de le voir, dict tout en colère
« au varlet, ouvre luy de par le diable. Philippe estant
« entré donna le bon jour a son pere, puis luy racompta
« tout le mystere de sa mere, mais le duc luy respondit :
« Dieu te doint maujour et mal an, je ne te demandoye
« pas.

« Le duc recommanda que lon luy fist grosse chiere,
« et ayant Philippe parlé a son père, sejourna un jour a
« Geneve, sans faire desplaisir a personne, comme il
« avoit promis, puis sen despartit.

« Apres le despartement de son fils, le duc fut fort
« courroucé contre ceulx de la ville, disant quilz lavoient
« trahi. Si fit assembler les officiers de lesveque son fils,
« le conseil de la commune de la ville, excepté les sin-
« diques, lesquelz les ungs sen estoient fuis, les aultres
« sestoient cachez.

« Ausquelz il se corrouça grandement, et dict par sa
« conclusion quil vouloit savoir qui avoit mis dedans son
« fils. Tout le monde sexcusa, mais le plus vraisemblable
« estoit que les syndiques avoient ceci empasté, et
« accroissoit la suspection quils sestoient cachez. Pour

Digitized by Google

« quoy, en partie pour appaiser le prince, en partie pour « ce que lon estoit indigné contre eux pour lesnormité « du cas, les officiers accompagnez du peuple les allarent « chercher, et en trouvérent ung, le quel sans delay fut « pendu.

« Le duc ne se contenta pas de la justice qui luy avoit « esté faicte a Geneve de ceulx qui avoient contrevenu « aux pasches entre eulx faictes de le tenir en asseu- « rance, ains sen alla ou se fist porter en leveschée, se « fist ouvrir le tresor ou lon tenoit les droictz et tittres « appartenantz a leglise et a la ville, et se saisit des lec- « tres par lesquelles les foires avoient esté données a la « ville, puis sen despartit de Geneve sans faire plus long « séjour, et alla trouver le roy Loys XI, son beau fils, « auquel il remist les dictes lectres, et luy ceda tout « droict, action et émolument que lui pouvoient com- « peter a cause des dictes foires, prometant faire des- « tourner les marchans et marchandises qui pourroient « passer par son pais pour aller a Geneve, pour les faire « aller ou seroit le bon plaisir du roy : et furent du com- « mencement mises a Bourges en Berry, et apres a Lion « ou elles sont encore maintenant. » (*Chroniques*, 1re partie, t. II, p. 36 et suiv.)

Cette longue citation était nécessaire pour bien faire connaître le genre de l'auteur et les faits qu'il rapporte avec toutes leurs circonstances et un ton d'assurance qui semble défier toute critique. D'après ce récit, Philippe Sans-Terre 1° se rendit coupable en 1462 d'un double meurtre à la cour de son père, et réduisit ses parents eux-mêmes à venir chercher un asile à Genève ; 2° les

Digitized by Google

portes de la ville lui furent secrètement ouvertes, malgré la défense de son père ; 3° il y séjourna un jour ; 4° son père, irrité de ce qu'il y avait été reçu, fit pendre un syndic ; 5° il se saisit en outre des lettres patentes des foires de Genève, et il les céda avec tous leurs droits et avantages à Louis XI, qui les transféra d'abord à Bourges et ensuite à Lyon. Jetons sur chacun de ces faits un coup-d'œil rapide.

1° Il paraît qu'en effet Jacques Valperga de Masin périt d'une manière tragique dans le lac de Genève, et qu'il eut à soutenir, pour sa propre défense, pendant qu'il était chancelier, un grand procès; mais les documents, conservés encore aujourd'hui par son illustre famille, donnent sur sa mort et sur ce procès d'autres renseignements que les *Chroniques*. Un auteur qui les a compulsés et qui en a consulté les titres authentiques, rapporte ce qui suit : « En 1458, Jacques Valperga de « Masin vit des ennemis puissants à la Cour élever contre « lui les accusations les plus graves ; mais il en prouva la « fausseté avec une pleine évidence ; son innocence fut « hautement reconnue et proclamée, et sa conduite dé- « clarée digne d'éloge, comme en fait foi sa sentence en « date du 11 mars 1462. Il fut réintégré dans ses di- « gnités, charges, biens et châteaux, et il reçut, avec son « père Louis, une indemnité de cent vingt mille ducats « d'or. [1] » Les lettres de grand chancelier qui lui avaient

[1] Insortale nel 1458 una fierissima persecuzione d'alcuni de' più potenti, fossero nella corte, seppe eglisi pienamente far constare la chiarezza delle sue azioni, che riprovate le false accuse, fù più che mai rico-

Digitized by Google

été délivrées le 20 novembre 1452, rendent un éclatant hommage à son caractère sans tache, à son esprit de justice et à sa haute expérience.

Sa mort même fut un effet de son dévouement à son souverain. « Il allait, en vertu de sa charge, apaiser un « différend qui s'était élevé à Genève, et il descendait du « bâtiment qui l'avait porté devant cette ville, en juillet « 1463, lorsqu'il fut traîtreusement précipité dans le lac, « et trouva la mort dans les flots. [1] » Le duc Louis voulut l'annoncer lui-même à sa famille par une lettre du 24 juillet 1463, qui honore à la fois le prince et son ministre. « Ce funeste événement, dit-il entre autres, n'a pas « seulement été pour nous un sujet de déplaisir, mais « encore de peine profonde. Nous protestons qu'il sera « puni d'une manière exemplaire, et, en attendant, nous « vous demandons de vous en rapporter à nous, parce « que c'est à nous beaucoup plus qu'à vous que s'adresse « l'offense. [2] »

nosciuto, e dichiarato in ogni suo fatto degno di lode, non che lontano da qualonque soggetto di biasimo, come si vede ampiamente nella sentenza delle undici marzo 1462, ecc. (Serie de' gradi di padre in figlio de' conti di Masino, conti di Valperga, ecc., dall'anno 882 sino al 1735.)

[1] Per il proprio zelo e per dovere di sua carica nel portarsi a Geneva a sedare un tumulto insortovi nel mese di luglio 1463, soprafatto da enorme attentato, mentre stava per scendere dalla nave che portato l'aveva sopra quel lago, vi lasciò infaustamente la vita, con grave perdita del sovrano e dello stato. (Ibid.)

[2] Quod nedum ingratum, sed cum anxietate gerimus; nec tale nefandum opus ità enormiter patrandum aliquando tolerare intendimus; quin immo super iis taliter providere quod cœteris cadat in exemplum. Rogamus vos igitur ut hujus modi decessus nullam geratis displicentiam, quia casus nos potius tangit quam vos.

Digitized by Google

Il résulte de là que des poursuites judiciaires furent en effet dirigées contre le grand chancelier, mais qu'elles étaient terminées à l'époque où Bonivard les fait commencer. Guichenon, prêtant à ce fait le poids de son témoignage, rapporte que Philippe « fit arrêter Jacques « de Valperga, comte de Masin, chancelier de Savoie, « le fit conduire sur un bateau par le lac de Genève à « Morges, aposta des commissaires qui lui firent son « procès, et le condamnèrent à être jeté dans le lac. Mais « cette sentence ne fut pas exécutée, quoi que l'on ait « écrit; car le chancelier se sauva de sa prison et se re- « tira en France. » (Guichenon, *Histoire générale de la R. Maison de Savoie*, ch. XXXII.) Accusé de divers crimes, « il obtint du duc, à la recommandation du roi de « France, la permission de se justifier; il découvrit l'im- « posture de son accusateur, le marquis de Romagnan, « et il fut rétabli dans ses biens et en la charge de chan- « celier. La procédure de sa justification se fit par Pierre « Varnier, président de Toulouse, ambassadeur du roi.[1] » *(Ibid.)*

[1] Guichenon, trompé par Bonivard, confond deux faits, le procès du chancelier et sa prétendue condamnation à Morges. Le procès fut intenté en 1458 et terminé en mars 1462, et la sentence de Morges, si elle eut lieu, fut un jugement porté tout d'un trait en 1462. Le témoignage des *Chroniques* est positif. (1re Partie, t. II, p. 36.)

Ajoutons que le témoignage seul de Guichenon donne à nos yeux quelque probabilité à cette sentence, qui pourrait bien n'avoir jamais été rendue que par Bonivard. En effet, quoique nous n'ayons pu découvrir quels étaient les priviléges et la juridiction, au pays de Vaud, des *coutumiers*, qui nous paraissent avoir été les *conseillers des bonnes villes* appelés à assister les baillis dans certaines causes (voy. *Documents relatifs à l'histoire du pays de Vaud;* Genève, 1817, p. 136, n° 73; p. 147, nos 34

Digitized by Google

Bonivard, ainsi que nous l'avons vu, n'est pas plus exact sur les circonstances et la cause de sa mort que sur son époque. La mort du chancelier ne fut point le fait de Philippe, mais des Genevois; il ne périt point en 1462, mais en 1463, circonstance si importante, qu'elle fait tomber tout l'échafaudage historique de Bonivard; et ce crime eut lieu non à Morges, mais à Genève.

2° « Bien loin de refuser à Philippe l'entrée qu'il de-« mandait, dit Gautier, au contraire, on lui députa un

et 35; et p. 151, n° 41), il ne nous paraît pas moins certain qu'ils n'avaient aucune juridiction pour les crimes commis hors de leur territoire. Aucun d'eux n'eût pu ni voulu juger et encore moins condamner à mort le grand chancelier, le premier personnage des Etats après le prince. Une telle cause ne pouvait être portée qu'au conseil ducal, à Chambéry; et, si le grand chancelier eût pu être déféré au jugement du pays de Vaud, ce n'était pas à Morges qu'il était possible de lui chercher des juges, mais à Meudon, où était la grande chambre de justice et le siége du baillage du pays de Vaud (voy. *Documents, ut suprà*, ch. III); c'était « à Meudon que raison devait se faire de tous les bannerets. » (Guichenon, *Preuves de l'histoire générale*, p. 243.)

Ce qui semble détruire jusqu'à la possibilité même de la sentence de Morges, c'est que la baronie de Vaud avait été détachée en 1455 des Etats de Savoie, pour former l'apanage d'Amédée, prince de Piémont, (Guich., *Preuves de l'histoire générale*, p. 404.) Or, comme les princes d'Achaïe qui avaient joui autrefois d'une pleine indépendance judiciaire (*Storia della Monarchia di Savoia*, Cibrario, t. III, p. 51), le prince Amédée avait seul la haute juridiction sur les tribunaux de ses terres; le duc son père s'en était dessaisi en sa faveur de la manière la plus formelle. (Voy. *Documents, ut suprà*, p. 81 et suiv.) De qui auraient donc tenu leur juridiction les prétendus juges du chancelier? car il ne suffit pas d'être juge, pour connaître de la cause de tout prévenu. Ils ne la tenaient point d'Amédée, étranger à ce crime et dont le chancelier ducal n'était ni le vassal, ni le sujet. Ils la tenaient encore moins du duc Louis, sur les hauts employés duquel les tribunaux de Vaud pouvaient d'autant moins avoir d'autorité que lui-même n'en avait aucune sur eux, en « jurisdictions, « ressors et connaissances sur les hommes, vassaux et sujets du pays de Vaud. » (Guichenon, *Preuves de l'Hist.*, *Apanage d'Amé*, p. 404.)

Digitized by Google

« syndic, le lieutenant du Vidome, et un jurisconsulte, « pour savoir ce qu'il désirait de la ville. Le lendemain, « 9 octobre, ce prince fit son entrée dans Genève. Il n'est » point dit que ce fut de nuit et à la sourdine, comme « l'assure Bonivard; il paraît, au contraire, qu'elle se fit « d'une manière assez solennelle. Les registres ne don- « nent aucun détail sur l'entrevue de Philippe et de son « père; mais ils attestent que ce prince fit un assez long « séjour à Genève, et qu'au contraire, le duc en sortit « après l'entrée de son fils. Ils mentionnent même que la « ville fit à celui-ci un présent qui coûtait soixante florins « pour sa bonne arrivée. » (Gautier, *Hist. manusc. de Genève*, et note dans Spon.)

Ainsi que l'atteste le relevé des registres par Gautier, il n'est presque pas une des circonstances du récit de Bonivard à laquelle les actes publics et authentiques ne donnent un démenti. Donc, 1° les magistrats ne lui refusèrent point l'entrée de la ville; 2° la présence, parmi ceux qui furent députés vers lui, du lieutenant du Vidome, officier qui dépendait entièrement et exclusivement du duc, atteste qu'il y avait accord entre ce dernier et les syndics; 3° son entrée ne fut ni de nuit, ni secrète; 4° son séjour ne se borna point à un jour seulement.

Mais avançons, et portons maintenant secours au pendu de Bonivard. « Les registres publics, dit encore Gautier, « prouvent que le supplice d'un syndic est une fable, « puisqu'ils assistèrent tous quatre régulièrement au con- « seil jusqu'à la fin de l'année, et que leurs noms sont « indiqués dans le verbal, à la tête du rôle journalier du « conseil; il paraît encore, par celui de l'année suivante,

Digitized by Google

« 1463, qu'ils sortirent tous quatre heureusement de « place en février. » (Gautier, *Hist. man. de Genève*, liv. II, et note dans Spon.)

Levrier déclare avec non moins d'assurance, et d'après les mêmes preuves, que « l'assertion, d'ailleurs « impertinente et ridicule, du supplice d'un syndic est « une pure fable. » (*Chronologie historique des Comtes de Genevois*, t. II, p. 41.) M. Galiffe, en ajoutant à leur témoignage le poids de son autorité, apporte une autre preuve et une démonstration plus accablante encore. « Les registres du conseil, dit cet auteur, attestent que le « pendu de Bonivard vivait encore huit ans plus tard. » (*Matériaux pour l'histoire de Genève*, t. Ier, p. 377.) « Cette fable, observe-t-il encore, a été répétée par « Spon, Roset et Savion, qui sont inexcusables en cela, « car ils avaient entre leurs mains la preuve de la fausseté de l'anecdote, et il ne leur en aurait pas coûté un « demi-quart-d'heure pour y recourir. » (*Ibid.*, p. 234.)

Bonivard, battu successivement sur tous les points, ne fait pas de meilleures affaires sur le terrain des foires. « Quant à l'affaire des foires, poursuit M. Galiffe, sur « laquelle on a étrangement déraisonné, toujours grâce « à Bonivard, c'est sans doute à lui qu'on doit la belle « invention que le duc Louis nous vola les titres des foires et les donna à son gendre, comme si des patentes « impériales avaient été un billet au porteur, qu'eût pu « endosser à qui bon lui eût semblé le premier brutal qui « s'en serait emparé de vive force. Les foires ne furent « point du tout transférées à Lyon, comme on l'a dit, « parce qu'elles ne pouvaient pas l'être ; et elles ne ces-

Digitized by Google

« sèrent nullement de se tenir à Genève, comme par le « passé ; mais le roi de France et le duc de Savoie défen- « dirent à leurs sujets d'y venir, et refusèrent le passage « aux étrangers qui ne pouvaient s'y rendre qu'à travers « leurs Etats. » (*Ibid.*, p. 236.)

Quoique le duc Louis ne se soit point rendu coupable de la ridicule soustraction que lui prête Bonivard, et qu'il n'ait fait pendre personne, à l'occasion de l'entrée de son fils à Genève, il paraît néanmoins que le jeune prince s'y laissa aller envers sa mère à quelques mauvais procédés dans lesquels il trouva des Genevois pour complices, et que le duc, dans son indignation, défendit à ses sujets de fréquenter leurs foires. Mais « la duchesse, qui avait fait « le mal, se rendit médiatrice, par l'affection particulière « qu'elle avait pour cette ville, tellement qu'en payant « deux mille écus d'amende, le duc leur pardonna, et la « liberté de commerce fut rétablie. » (Guichenon, *Histoire*, Lyon, 1660, p. 591.) La suppression des foires ne fut pas même d'un mois, puisque l'offense qui la provoqua fut postérieure au 9 octobre, jour de l'entrée de Philippe à Genève, et que la duchesse, dont la médiation les fit rétablir, était morte dans cette même ville le 11 novembre suivant. Mais le commerce, qu'alarment les troubles et les divisions, avait prêté l'oreille à ceux qui lui offraient ailleurs protection et de nouveaux débouchés. Déjà longtemps auparavant, « Charles VII, roi de « France, attentif à favoriser le commerce, avait accordé « à la ville de Lyon le privilége de deux foires, avec « exemption absolue de tous droits, tant domaniaux que « de nouvelles impositions sur toutes les marchandises,

Digitized by Google

« de quelque nature qu'elles fussent. Vers le milieu « de son règne, il en octroya une troisième. A ces trois « premières foires le roi en ajouta cette année (1463) « une quatrième. » (*Histoire de France*, par Villaret, t. VIII, p. 462; Paris, 1770.)

Ce ne furent donc point les patentes des foires qui furent dérobées, mais bien plutôt les foires elles-mêmes; et cela non par le duc Louis, mais par le roi de France, Louis XI.

Ne querellons point l'auteur sur l'année où le duc de Savoie se rendit à Lyon. Il serait aisé de lui prouver que ce fut en 1463, et non en 1462 (voy. *Chroniques* de Paradin; Guichenon, *Histoire*, édit. *ut suprà*, p. 519 et 591; *Chronica latina Sabaudiæ*, histoire de Savoie par Th. Blanc; *Introduction aux Mémoires de Comines*, collection de Petitot, t. XI, p. 258), et qu'ainsi ce prince n'alla pas avec tant de précipitation remettre à Louis XI les lettres patentes des foires. Disons plutôt avec le poète: *Ubi plura nitent in carmine, non ego paucis offendar maculis.* C'est là une bien petite faute à côté de tant d'énormités et d'erreurs, qui échappent à la critique par leur nombre.

Laissons aussi aller leur chemin ces « mulets que Phi- « lippe ne faillit à aller trouver, et rencontra, dit-on, à « Fribourg, chargés de petits fromages pleins de pierres « précieuses. » (*Chroniques.*) Quels moyens et quelle route pour faire passer ces trésors en Chypre! Si la duchesse était pressée de les mettre en sûreté et de les sortir des Etats, n'avait-elle pas au-delà du Jura, à quelques lieues de Genève, la Bourgogne? La cour de Savoie n'a-

Digitized by Google

vait point à dissimuler l'appui qu'elle accordait au prince Louis, roi de Chypre; elle n'avait mis jusqu'alors aucun mystère dans les nombreux subsides qu'elle lui avait fournis; et, à l'époque même où Bonivard place son conte burlesque des mulets, elle en avait promis de nouveaux, que sa mauvaise administration l'empêcha seule de lui faire parvenir. (Voy. Guichenon, et *Histor. patr. Monum. Scriptor.*, t. I^er^.) Ce petit conte à amuser des enfants est bien à sa place dans Bonivard. Aussi bien ne se trouve-t-il que là : aucun des nombreux historiens que nous avons consultés n'en parle, et ne songe à lui en disputer la gloire et le mérite. [1]

Les faits nombreux que Bonivard suppose ou altère d'une manière aussi grave n'étaient cependant pas bien éloignés de lui encore dans le cours des âges; ils n'étaient séparés que par une période de cinquante ans de l'époque où il était devenu prieur de Saint-Victor. Il avait vécu plusieurs années au milieu de ceux qui avaient dû en être témoins, et il pouvait interroger encore ceux qui avaient été à même de les apprendre de leur bouche. A l'entendre, il n'a point manqué de le faire : il assure que, dans la pensée de transmettre un jour à la postérité le souvenir de tous ces faits, il les avait soigneusement recueillis et étudiés. (*Chroniques*, 2^e^ partie, t. I^er^, p. 34, 35, 41, 42.) D'où vient alors qu'il semble au contraire prendre plaisir à les dénaturer à mesure qu'il se rapproche des événe-

[1] Guichenon le rapporte, mais sur la seule autorité de Bonivard, et en donnant au fait un autre caractère et d'autres circonstances. (Voy. *Hist. générale*, p. 591.)

Digitized by Google

ments, et que sa position pour les connaître est plus avantageuse ? Il avait à sa disposition les registres du conseil et les archives de la ville, et il ne prend pas même la peine de s'assurer au moins si ces incorruptibles organes ne lui donnent point un démenti formel.

Après le duc Louis, voici venir son fils Jean-Louis, évêque de Genève, duquel, dit l'auteur des *Chroniques*, « est bien besoing parler amplement, car lon ne parla « jamais autant de levesque que de celuy là. » (1re Partie, t. II, p. 30.) Laissons donc fuir dans son orbite une « merveilleuse comète de janvier 1472, la quelle por- « tendit plusieurs guerres, qui furent jouées sur leschi- « quier de Genève et de toute la Savoye » (*ibid.*, p. 60), et hâtons-nous d'arriver à l'évêque, dont il reste encore plus à dire après qu'avant Bonivard.

Selon cet historien, un descendant de l'illustre famille de Ternier, connu, dans ses commencements, sous le nom de protonotaire de Pontverre, jaloux de se voir supplanté par le comte de Chissé auprès de l'évêque, dont il était le favori, se retira en France. Louis XI et Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, cherchaient alors l'un et l'autre à entraîner dans leur politique la régente de Savoie et les princes du sang et à les dominer pendant la minorité de Philibert Ier. Le protonotaire représenta au roi de France le comte de Chissé comme vendu au duc de Bourgogne, et le roi, pour récompenser son dévouement à ses intérêts, « lui donna l'évêché de Viviers, et lui fit « obtenir la commanderie de St-Anthoine de Revel, en « Piedmont. » (*Chroniques*, ibid., p. 80.)

Les faveurs du roi ne firent point un ingrat ; le nouveau

Digitized by Google

commandeur, accompagné de ses frères, entre un jour, de grand matin, à Genève, surprend de Chissé encore au lit aux côtés de l'évêque, l'enlève sur un cheval et disparaît. Mais un frère de Pontverre, qui avait tardé à s'échapper, est fait prisonnier à son tour, et fut échangé contre de Chissé. Bonivard rapporte l'an et le jour : ce fut le 3 janvier 1476. (*Ibid.*, p. 82.)

Il y aurait bien des choses à dire sur les circonstances de cet enlèvement, qui paraît toutefois avoir eu lieu (voy. *Chronica latina Sabaudiæ;* Guichenon, *Histoire,* p. 565; Levrier, *Chronologie historique*, t. II, p. 55 ; Spon, p. 95), mais sur l'époque duquel les historiens ne s'accordent point entre eux. Guichenon le place en 1474 ; les autres historiens, en 1479 ou en 1480. « L'enlèvement de « Chissé, dit Gautier, n'eut point lieu en 1476, mais « probablement en 1480 ; c'est ce qui résulte de l'exa- « men des registres du conseil. » (*Hist. manus.*, liv. II.) Si cette aventure est postérieure à l'année 1476, comme l'affirme Gautier, d'après les registres, que devient alors le récit de Bonivard ? Comment Louis XI pouvait-il encore s'inquiéter de l'influence qu'exerçait sur l'évêque de Genève le duc de Bourgogne, lorsque son redoutable rival avait péri devant Nancy, le 5 janvier 1477 ? Un tel procédé, d'ailleurs, n'était-il pas bien plus fait pour irriter que pour ramener à Louis XI l'évêque de Genève, que toute l'histoire nous montre du reste, à cette époque, dans les meilleurs termes avec ce monarque ? Mais laissons de côté ces invraisemblances et ces contradictions, ombres légères à côté du drame que prépare Bonivard, et au lugubre dénouement duquel il va nous faire assister.

Digitized by Google

L'évêque Jean-Louis, dit cet historien, « fut une fois « adverti que le protonotaire de Pontvoire, commandeur « de Revel [1], devoit à ung certain jour destiné faire un « gros bancquet entre Turin et Rivolli, et ne se fut pas « doubté que levesque le fut illec venu trouver, pour qoy « estoit moins sur sa garde. Mais levesque incontinent « quil le sceut, monta à cheval, avec 40 ou 50 tant de ses « archiers que aultres mauvais garçons, et marcha par « voyes inconnues, afin que lon ne fut adverti de sa « venue, à telle haste que ses chevaux pouvoient endu- « rer : et entra sans estre invité comme ung tambourin, « puis recommanda à ses gens de faire ce qu'il leur avoit « enjoinct. Puis sosta de là, et copperent la gorge à tous « ceulx de la compagnie qui estoient enroullez pour « ennemys de leur maistre.

« Puis ayant faict ce bel exploict, sen alla à Turin ou « il print une maladie de laquelle il mourut incontinent : « aulcuns vouloient dire du feu de saint Anthoine, qui « sestoit voulu venger de la mort de son serviteur, les « aultres disent que ce fut de peste. Le cousin germain « de mon père, nommé Charles de Bonivard, seigneur « de Grilly, estoit avec lui quand il mourut, que fut le « quatre juillet 1482. » (P. 82 et suiv.)

Qui ne frémirait d'horreur au récit de cette atroce vengeance, concentrée six ans au fond de l'âme d'un évêque?

[1] Lisez commandeur de Ranvers, titre qui était celui d'une commanderie de l'ordre de Saint-Antoine, en France, et non en Piémont, où Louis XI n'avait aucun bénéfice à accorder. (Voy. *Chronica latina Sabaudiæ*, et Levrier, *Chronologie historique*.)

Digitized by Google

A la vue de toutes ces têtes sanglantes, que des sicaires abattent au commandement de ce monstre, qui apparaît au banquet de l'amitié comme le spectre de la mort! On aimerait à pouvoir douter d'un crime qui glace encore, à une si grande distance, l'âme de terreur; mais tout s'y refuse impitoyablement : il s'était passé au grand jour, aux portes de Turin; et l'auteur de ce récit, qui étudiait, vingt-six ou trente ans plus tard, à l'université de cette grande ville, à deux ou trois lieues du théâtre de l'événement, avait dû l'entendre circuler encore de bouche en bouche; car il est un de ces faits qui ne vieillissent pas. Son proche parent, Charles de Bonivard, était auprès de l'évêque quand ce prélat alla mourir à Turin, après *ce bel exploit*. Aucun autre ne fut donc mieux que lui à même de le connaître avec toutes ses horribles circonstances.

« Et cependant, dit Gautier, en parlant du protonotaire, il n'est point vrai qu'il fut tué en présence et par « ordre de l'évêque Jean-Louis, puisqu'après la mort « de ce prélat, arrivée au mois de juillet 1482, il est « fait mention, en plus d'un endroit des registres publics « de l'année suivante, du commandeur de Ranvers, « comme d'une personne vivante, et qu'il est dit de lui, « entre autres choses, qu'il fit un défi à toute la communauté de Genève, pour avoir été maltraité dans « cette ville, à cause de l'enlèvement qu'il avait fait de « Chissé, et que lui et ses frères conservèrent longtemps « leur ressentiment contre les Genevois, en leur rendant « tous les mauvais offices qu'ils pouvaient à la cour de « Savoie. » (Notes dans Spon, t. I^er^, p. 95.) — « Ce « trait de cruauté, dit un autre historien, d'ailleurs in-

Digitized by Google

« vraisemblable de la part de Jean-Louis de Savoie, « prince humain et nullement vindicatif, est absolument « démenti par un fait incontestable : c'est que l'évêque « de Viviers survécut plusieurs années à celui de Genève. « Ce dernier mourut en 1482, et les registres de Genève « de l'année suivante parlent du commandeur comme « d'une personne alors vivante. D'ailleurs, les preuves « rapportées par Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, font « foi qu'il siégea à Viviers jusqu'en 1497. » (Levrier, *Chronologie historique*, t. II, p. 57.) On peut voir en effet dans Sainte-Marthe ce témoignage aussi positif que concluant. (*Gallia christiana*, anno 1656, t. III, *episcopi vivarienses*, p. 1186.)

En présence de ces démentis formels, donnés d'après des preuves sans réplique, à une assertion aussi positive, nous l'avouons, il nous a semblé impossible qu'il s'agît bien dans les deux cas de la même personne, et nous avons cru à quelque équivoque; la calomnie elle-même a sa pudeur et ses limites. Mais tout repousse jusqu'à l'apparence d'une confusion : c'est bien « le protonotaire de « Pontvoire, commandeur de Revel, qui fait un gros « banquet entre Turin et Rivoli, » (*Chroniques, ut suprà*, p. 82), et que l'évêque y va chercher. Si quelque doute pouvait s'élever sur l'identité de la personne de l'évêque, il disparaîtrait aussitôt devant cette réflexion de l'historien concernant sa mort : « Il mourut incontinent : « aulcuns vouloient dire du feu de saint Anthoine qui « sestoit voulu venger de la mort de son serviteur, les « aultres disent que ce fut de la peste. » (*Ibid.*, p. 83.) L'évêque mourut en effet à Turin à cette époque; mais

Digitized by Google

le serviteur dont saint Antoine voulait venger la fin tragique est, de compte fait, le troisième mort de Bonivard qui se porte bien après son trépas.

Cet historien, qui le croirait? a pourtant ses délicatesses et ses scrupules de conscience. Quelquefois il n'a des faits que de vagues réminiscences et des semi-preuves; alors il hésite, il se rappelle cette sage règle de critique qu'il s'est prescrite en saisissant le burin de l'histoire : « Ce que je sçauray certainement, je l'affirmeray : « des choses doubteuses, jen parleray en doute, laissant « aux liseurs le jugement. » (2e Partie, t. Ier, p. 37.) Et cette règle il l'applique au fait suivant du prince-évêque même qui vient de forcer sa plume à rappeler un crime.

Après la mort de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et lorsque commençaient à s'apaiser en Savoie les troubles d'une régence orageuse, il se tint, en juillet 1477, un congrès à Fribourg, où étaient représentés la Savoie, la France et les cantons. L'évêque Jean-Louis y fit arrêter que les Bernois n'occuperaient point Genève, pour les frais de la guerre, comme ils le demandaient, mais qu'il serait au contraire accordé trois termes à cette ville pour les payer. (*Lettres sur la guerre des Suisses*, par M. Gingins la Sarraz, p. 140, 141.) L'évêque déclara en outre, quelques mois après, que les Genevois n'étaient tenus qu'à défendre la ville et son territoire, et qu'ils ne devaient être appelés aux armes sous aucun autre prétexte et pour aucune autre cause. (Spon, preuve n° 57.) Enfin, pour garantir une paix que rien ne devait plus jamais troubler, il comprit Genève dans l'alliance que la

Digitized by Google

Savoie fit alors avec les cantons suisses. Il voulait même rendre cette alliance perpétuelle et lui donner la plus ferme des sanctions, le consentement du peuple, qui, n'en comprenant point l'importance et les avantages, refusa d'y prendre part. (*Fragments historiques.*) L'alliance n'en fut pas moins maintenue pendant la vie du prince, « mais le peuple, dit Spon, fut alors si stupide « qu'il ne connut pas le bien que lui voulait procurer « l'évêque. » (P. 94.) Levrier, en attribuant aussi à ce prince le mérite d'avoir conçu le projet de l'alliance et de la confédération avec les Suisses, ajoute : « En bon « politique, le prélat résolut de vaincre la répugnance du « peuple, et il parvint à faire le bien, comme il avait fait « le mal, c'est-a-dire malgré la communauté. Il prit sur « lui de conclure seul, et pour sa vie seulement, un « traité dans lequel, ne paraissant stipuler que son in- « térêt personnel, il fit comprendre néanmoins les ci- « toyens et les habitants de Genève. Ceux-ci ne tardè- « rent pas à en ressentir les bons effets et à y accéder. » (*Chronologie historique*, t. II, p. 53.)

Bonivard, lui, n'ose en parler d'une manière aussi positive et aussi affirmative. Il en a, à la vérité, lu un certain double, « mais, ajoute-t-il, je nen ay veu ny « original, ny en ay oui parler, pour quoy no le veux « avancer pour vérité historienne. » (P. 84, *ut suprà.*) Et cependant il aurait pu voir, d'un côté, dans les registres publics, une lettre des cantons de Berne et de Fribourg, « écrite l'an 1478, et dont l'adresse est en ces termes : « Aux nobles et très-excellents syndics et gouverneurs « de la ville de Genève, nos très-chers amis et nos com-

Digitized by Google

« bourgeois (*N. Nobilibus prestantissimisque viris syndicis « atque gubernatoribus civitatis Gebennensis, amicis atque « comburgensibus nostris longe omnium dilectissimis*) ; et « de l'autre, un acte de garantie fait par l'évêque Jean- « Louis et les syndics de Genève, en faveur des Bernois « et des Fribourgeois, du 14 février de la même année, « au sujet d'une somme d'argent qu'ils avaient empruntée « de la ville de Strasbourg, dans lequel les cantons de « Berne et de Fribourg sont traités de nos très chers amis « combourgeois (*amici atque comburgenses nostri caris- « simi*). » (Gautier dans Spon, p. 95.)

Comment se pouvait-il que Bonivard n'eût jamais ouï parler de cette alliance? Lorsqu'il alla, quarante ans après sa conclusion, se fixer pour toujours à Genève, où les négociateurs et les signataires pouvaient tous être encore vivants, s'il n'en ouït jamais parler, qu'était donc devenu le peuple entier, à qui elle avait été proposée en assemblée générale? (Spon, Levrier, Picot.) Si la génération entière avait été dévorée par la tombe, ne restait-il pas du moins « ung bon homme nommé Bouly, de lage bien de nonante ans? » (*Chroniques*, 1re partie, t. II, p. 58), et ne pouvait-il pas l'interroger sur l'alliance, comme il l'avait fait touchant le perte des foires, plus ancienne de dix ans? Mais peut-être l'interrogea-t-il, et est-ce là son malheur. Le bonhomme aura radoté sur l'alliance comme il l'avait fait sur les foires.

La passion égare évidemment Bonivard, en lui faisant taire tout ce qui pouvait honorer la mémoire de Jean-Louis de Savoie, et en lui dictant tout ce qui pouvait la rendre odieuse. Cet historien nous le montre vindicatif,

Digitized by Google

incapable d'un travail soutenu, « terrible aux faibles et « innocent aux forts. » (*Ut suprà*, p. 32.) Ce tableau ne ressemble guère à celui qu'en tracent les autres historiens ; et, pour nous borner à ceux de Genève, « il était, « dit Spon, fier, courageux, aimant passionément la « guerre, quoiqu'il y fût malheureux ; au reste, libéral, « d'une complexion amoureuse, vindicatif contre ceux « qui l'offensaient sans raison, mais pardonnant facile- « ment quand le tort était de son côté. » (P. 97.) « Jean- « Louis de Savoie, dit Levrier, était un prince humain et « nullement vindicatif. » (*Chronologie historique*, t. II, p. 57.)

Quant à l'accusation d'incapacité et de faiblesse politique, elle est hautement démentie par la part qu'il prit au gouvernement de la Savoie, où il fut placé à la tête du conseil de régence. Le parti huguenot, qui ne peut être soupçonné d'avoir voulu le flatter, le signale quarante ans plus tard, à Pierre de la Baume, comme un prince qui sut maintenir l'union et la tranquillité dans des temps difficiles. (*Matériaux pour l'histoire de Genève*, par Galiffe, t. II, p. 498.) Le tableau des évêques, rapporté par Bonivard lui-même, ne l'a donc point flatté, en le déclarant, par un hommage qu'il n'a accordé à aucun de ses prédécesseurs, « homme prudent et judicieux, magnanime, défenseur zélé de la liberté de l'Eglise et de la ville, » *cordatus et vir magnanimus, libertatis Ecclesiæ et civitatis defensor eximius.* (2e partie, t. Ier, p. 192.)

Bonivard, qui avait besoin de parler si au long de l'épiscopat de Jean-Louis, ne consacre à celui de François, son successeur et son frère, que les deux lignes sui-

Digitized by Google

vantes : « Le dict evesque François de Savoye demoura evesque pacifique six ans, et mourut l'an 1490. » (1re Partie, t. II, p. 94.) Le noble et constant dévouement de ce prince pour Genève, le soin avec lequel il respecta et fit respecter, comme son prédécesseur, les libertés et l'indépendance de cette ville, tout ce qu'il fit pour le rétablissement des foires, réclamaient autre chose pour lui, d'un historien de Genève, qu'une sèche et humiliante déclaration de vie et de mort. La lettre suivante, qu'il écrivait deux mois après sa prise de possession, est à la fois une preuve de son affectueuse sollicitude pour Genève, et des nombreuses démarches auxquelles il se livra pour elle, dès les premiers jours de son épiscopat :

A nos très chers, bien aimés et féaux le vicaire général, sindiques et conseillers de notre cité de Genève.

« Très chers, bien aimés et féaux, nous avons vu le « mémorial que maître Claude le Dorier a apporté ici de « votre part; et les articles contenus en icelui, touchant « M. le duc, avons procuré être confirmés. Au regard « de ce qui nous touche, soyez surs que de point en point « par nous seront observés et gardés, et ne sommes point « délibérés jamais d'aller aucunement au contraire. Et « pour ce, de votre part, gardez qu'il n'y ait point de « faute. Et à cette cause, de rechef écrivons à aucun de « nos bons parens en France, à ce que la liberté soit « donnée aux marchands de par de là, et espère que en « bref en aurez bonnes nouvelles, au plaisir de N. S., « qui vous ait en sa garde.

Digitized by Google

« Ecrit à Moncalier, le 5 octobre 1484. — Reçu à Genève, le 15 octobre.

« FRANÇOIS DE SAVOIE.

« Contresigné : RAMIET. »

(*Matériaux*, t. 1er, p. 344. ; voy. encore, sur cet évêque, Besson, Levrier, *Chronologie historique*, t. II, le Citadin, p. 277.)

Bonivard, qui place au 4 juillet 1482 la mort de l'évêque Jean-Louis (p. 84), et au 25 juillet 1484 la pacifique prise de possession de François (p. 91), donne un épiscopat de trois ans, entre ces deux évêques, à Jean de Compeys (p. 89), qui *n'y demeura que six mois*. (Gautier, *Hist. ms.*, liv. II.) Il suffit de lire Bonivard lui-même pour comprendre que Jean de Compeys, alors évêque de Turin, qui n'était l'élu ni du pape ni du chapitre, et qui n'eut quelque temps des droits éventuels qu'en permutant avec le cardinal de la Rovere, ne fut qu'un moment désigné par le pape Sixte IV pour l'évêché de Genève, et ne put siéger longtemps.

L'auteur, « fort embrouillé, dit Gautier, dans le récit qu'il fait de toute cette affaire, » n'est ni plus clair, ni plus exact, ni plus complet, au sujet des troubles qui suivirent la mort de l'évêque François. Il fait de nouveau posséder le siége pendant trois ans par Charles de Seyssel, « qui, observe encore le judicieux Gautier, ne fut « en possession de l'évêché que pendant environ une « année. » (*Ut suprà.*) Aussi injuste envers Campion, qui lui succéda, qu'envers son prédécesseur, il ne rap-

Digitized by Google

porte également de lui que son entrée à Genève et sa mort. Campion, cependant, fut grand évêque et grand homme d'Etat, et ne dut qu'à ses rares talents les dignités éminentes dont il fut revêtu. Devenu évêque de Genève, il n'usa point de son crédit tout-puissant auprès de son prince, dont il était le grand chancelier, pour cumuler, selon un abus alors trop commun, ce siége avec celui de Mondovi. (*Memorie istoriche della chiesa vescov. di Monteregale in Piemonte*, da D. G. Grassi, t. Ier, p. 40, 41.) Le silence de Bonivard nous oblige à cet acte de réparation et à ce trait de lumière sur cet historien.

Nous voilà arrivé en face du XVIe siècle; arrêtons-nous à l'entrée de de cette époque, fameuse de quelque point qu'on l'envisage, par les passions ardentes qui entraînèrent les partis dans l'arène, et qui, par les déchirements d'une ville jusqu'alors paisible et tranquille, lui firent subir une transformation complète et radicale. Comment pourrions-nous attendre le langage qu'inspirent seuls le calme et le désintéressement, de la part d'un homme que nous avons vu mêlé à toutes les vicissitudes d'une lutte passionnée? Dans cette lutte, une minorité ardente vainquit la majorité, l'opprima, la brisa dans ses affections politiques et ses croyances religieuses, et réduisit des milliers de citoyens, dépouillés de leur fortune, à chercher sur un sol étranger la sécurité et la liberté religieuse proscrite dans leur patrie.

Le parti vaincu, qui s'abritait à Genève sous le protectorat de la Maison de Savoie, lui demanda, proscrit, asile et protection. C'était un crime de plus aux yeux de Bonivard, deux fois ennemi de cette Maison, et par les

Digitized by Google

passions qui l'avaient engagé dans la lutte, et par les funestes conséquences qu'elle eut pour lui. Aussi, pourquoi ses calomnies contre les princes de Savoie, morts depuis soixante et quatre-vingts ans, si ce n'est en haine des princes contemporains de cette illustre Maison? L'intelligence la plus vulgaire ne saurait s'y tromper; c'est le présent qu'il poursuivait déjà dans le passé. Deux fois il avait été par le duc de Savoie jeté en prison et dépouillé de son bénéfice; il a voulu se venger deux fois de ce prince, et dans sa personne et dans celle de ses ancêtres.

A l'époque où nous sommes parvenus, l'altération matérielle et grossière des faits n'est plus possible. On n'en impose pas, sur l'existence des faits, aux contemporains; mais la passion est ingénieuse : l'historien opprimera par son silence ceux qu'il ne pourra tuer par la calomnie; il intervertira l'ordre des faits; il taira les actions glorieuses, et mettra en évidence celles qui sont dignes de blâme. Il ne se rappellera plus, dans sa partialité et sa haine, ce principe de morale et de critique, qu'il n'est permis de prêter à un homme d'autre intention que celle qu'il avoue, ou qui ressort de son action. Qu'importe alors de conserver au fait sa *matérialité*, lorsqu'on change ce qui fait sa valeur morale, son esprit et sa pensée?

D'ailleurs, il saura bien encore leur faire violence, lorsque l'intérêt ou les passions de son parti le demanderont. Quels contradicteurs avait-il à redouter, lorsque son histoire pouvait tout au plus être connue de ceux qu'il flattait? et lorsque la proscription ou la terreur, la mauvaise fortune, la prison ou la mort, condamnaient au silence ceux qu'il poursuivait encore de sa haine après leur défaite?

Digitized by Google

Nous ne connaissions, par Bonivard, des procès intentés contre Pécolat, Berthelier, Navis, Blanchet et quelques autres hommes de trouble et de désordre, que le côté des rigueurs du pouvoir qui avaient provoqué la formation de l'alliance suisse. Cette jeunesse perdue se trouvait ainsi, en partie, associée au triomphe des vainqueurs, et ne nous apparaît qu'à travers une auréole de gloire et de nationalité. Bonivard, qui avait tenté de les soustraire, de leur vivant, à la vindicte des lois, et qui nie, après leur mort, les crimes qui leur sont imputés, avait ses raisons pour les réhabiliter d'une manière aussi glorieuse, lui compromis par ses anciens rapports avec eux, et par leurs propres dépositions. Les actes de ces procès aujourd'hui sont publiés, et l'on peut à son aise voir dans ces documents trop longtemps travestis, s'il est possible de nier les faits, ou d'en attribuer les aveux à la torture. Si ces aveux sont l'effet de la violence, comment se fait-il alors que des prévenus, interrogés à de grandes distances de temps et de lieux, et privés de tout moyen de communication entre eux, s'accordent sur les faits et les circonstances importantes? Comment se réunissent-ils pour indiquer une association secrète et illégale? pour rêver une conspiration contre les jours de l'évêque? pour signaler Berthelier comme l'âme du complot, et nommer ses principaux complices? Comment sont-ils uniformes sur le temps, la manière, le jour et l'heure? « Bonivard, dit l'éditeur de ces procès, a « brodé celui de Pécolat des plus impudents mensonges. « Le fameux trait de la langue coupée est une sotte in- « vention de lui. Il y a autant de fausseté dans son his- « toire du procès de Berthelier. » *(Notices généal. sur les Familles genevoises,* par M. Galiffe, t. I^er^, p. 130.)

Digitized by Google

Quant à ceux de Navis et de Blanchet, il est allé jusqu'à intervertir, en ce qui concerne ces deux accusés, l'ordre et la raison des faits. La ville de Genève, lorsqu'on y eut appris leur exécution en Piémont, avait envoyé à l'évêque et au duc, pour les apaiser, deux députés, qu'à leur retour, les exaltés accusèrent de s'être laissés gagner par les deux princes. « Il est surprenant, dit Gautier, que Bonivard et Roset aient fait « la méprise de croire que ce fut en haine de l'irritation où l'on fut contre ces députés, que le duc fit « mourir Navis et Blanchet, puisqu'il paraît clairement « par les registres que, bien loin que leur fin tragique « eût lieu à la suite de cette députation, au contraire « celle-ci et l'irritation du peuple furent la conséquence « de leur mort. » (*Hist. ms.*, liv. III ; voy. encore Spon, à l'an 1518 ; Levrier, t. II, p. 143 ; et les *Matériaux* de M. Galiffe, aux procès de Navis et de Blanchet.) C'est ainsi que l'auteur des *Chroniques* travestit l'histoire, presque encore au bruit des événements qu'il raconte.

Un mot encore, dans cette esquisse rapide et à grands traits, sur la dernière figure historique de ce tableau, Pierre de la Baume, évêque à l'époque de la réforme. Bonivard lui impute de ne s'être opposé publiquement à l'alliance, que pour donner le change au duc de Savoie, tandis qu'il y consentait en secret. Mais, si Pierre de la Baume joua ce rôle, qui eût été aussi lâche et aussi vil que le fait est controuvé, comment les huguenots déploraient-ils, dans leur correspondance confidentielle, l'opposition de ce prélat? comment, le 10 février 1526, à la veille même de la conclusion de l'alliance, Ami Porral écrivait-

Digitized by Google

il aux négociateurs dans une lettre pseudonyme : « Nous « sommes mal de ce que notre prince n'est pas pour nous, « mais nous ferons le mieux que nous pourrons. » (*Matériaux*, par M. Galiffe, t. II, p. 354.)

Lorsque les partisans de l'alliance en apportèrent le traité à Genève, « sachant leur venue, dit Bonivard, « levesque ne voulut pas attendre ; non pas quil eut peur « deux, mais pour toujours amuser le duc, combien quil « ne se retira pas vers luy, mais en Bourgogne. » (2e Partie, t. II, p. 439.) Or, les porteurs de l'alliance arrivèrent le 22 février 1526 à Genève, et les registres du conseil de cette ville, ces importuns et éternels contradicteurs de Bonivard, rapportent ce qui suit, en date du 25 même mois et de la même année, jour même où l'alliance fut proposée en conseil général : « Pierre de la Baume, « évêque et prince de Genève, vient en conseil général, « s'assied dans la place la plus éminente, et dit qu'il y « veut assister pour ouïr ce qui sera proposé et traité, « comme étant le chef, le pasteur et le prince de la com- « munauté, parce qu'il s'agit de ses affaires. » (*Fragments historiques sur Genève, au 25 février* 1526.) Ce trait dispense de toute réflexion et de tout commentaire.

Les événements contemporains et le passé sont traités par lui presque avec un égal dédain de la vérité. Ce ne fut qu'en 1547, cinq ans après avoir commencé son travail, et deux seulement avant de le terminer, qu'il songea à demander communication des documents déposés aux archives, et les nombreux mensonges par lesquels il va les heurter, attestent comment il s'en servit. « Toujours « dire la vérité, avoue-t-il à son lecteur, est impossible

Digitized by Google

« aultant a moy qua tous aultres historiens, a cause quilz « ne peuvent tous avoir veu tout ce quilz disent, ains « fault que la pluspart revendent comme on leur a vendu, « et nen savent fors par le repport ou de bouche ou « descripture : et partant silz faillent, la coulpe nen doibt « estre a eulx, mais aux rapporteurs. » (2e Partie, t. Ier, p. 37.) Ce n'est point ainsi qu'avaient entendu la critique historique, déjà plus de cent ans avant lui, Léonard Arétin, qui lui offrait, dans l'art d'écrire l'histoire, un maître et un modèle ; ni Guichardin, Machiavel et le président de Thou, quelquefois répréhensibles dans leurs jugements et leurs maximes, mais admirables de discernement et de méthode ; ni, tout à côté de lui, un illustre Savoisien, Philibert de Pingon, à qui, pour acquérir une plus grande renommée par son *Augusta Taurinorum*, il n'a manqué qu'un sujet d'une importance plus universelle.

Quant aux principes et aux doctrines, s'il mérite le nom de Montaigne genevois que lui donne Sénébier, c'est bien moins par le côté philosophique que par le manque de conviction religieuse que trahit sa conduite (*Chroniques*, 1re partie, t. Ier, p. 158), ou par le fond de sa morale; qui lui permettait de dire comme Montaigne : « Je suis tantôt « sage, tantôt libertin ; tantôt vrai, tantôt menteur ; « chaste et impudique ; et tout cela selon que je me vire. »

Son style est loin d'avoir le parfum de celui de Montaigne. Quelquefois, à la vérité, il est original, naïf et piquant ; mais il est bien plus souvent aussi embarrassé, pesant et trivial. On pressent que la langue française sortira de là ; mais ce n'est point encore son allure : elle n'a point encore révélé à l'auteur sa période et sa mar-

Digitized by Google

che. Il avait lui-même le sentiment de ce qu'offrait d'informe son langage, qu'il invite d'autres *à rabeter*. (2e Partie, t. Ier, p. 35.) « Ce que je scauray, dit-il encore, « tant des affaires de nos prédécesseurs que des nos- « tres, le mettray en avant en mon gros et rude lan- « gage. [1] » *(Ibid.)* Tout n'est encore là qu'en germe, le style comme l'histoire. Vous cherchez en vain chez lui quelques-uns de ces tours heureux de phrases, ces expressions vives et lumineuses qui caractérisent et font l'écrivain. Quelle distance, même de Bonivard à Comines, qui écrivait cependant un demi-siècle plus tôt! L'historien de Louis XI laisse bien loin derrière lui, par l'ordonnance de son récit, la netteté déjà de sa période, la fermeté et la concision de son style, le chroniqueur genevois, qui ne conserve pas même la naïveté de son époque, caractère qui donne encore, un demi-siècle plus tard, tant de prix aux œuvres de saint François de Sales.

Son esprit manque de grandeur et d'élévation, comme son style, de vie et de coloris. Cet homme, qui, dans la lutte des intérêts, était allé en s'effaçant à mesure qu'ils s'élevaient et se dégageaient des bas-fonds des passions, ne reparaît sur le champ de bataille, après la victoire, que pour déchirer avec sa plume des ennemis vaincus, et proscrire le catholicisme de l'histoire comme de Genève. Vous cherchez en vain dans ses *Chroniques* quel-

[1] Son langage parut même à ses contemporains « trop familier ou trop rude pour que la permission de faire imprimer pût lui être accordée. » (M. le docteur Chaponnière, p. 223.) — « Quelques points (des *Chroni-* « *ques*) parlans des seigneurs de Berne et de Fribourg, doibvent estre cor- « rigés, et aussi le langaige quil est grossier, devant que l'imprimer. » (Registres du conseil, dans la *Notice* de M. le docteur Chaponnière, p. 224.)

Digitized by Google

ques traces de cet esprit fécond de civilisation et de charité qui fonda tant d'institutions bienfaisantes, qui répandit gratuitement l'instruction publique, éleva à Genève les plus beaux monuments, et qui pourvut avec munificence et sollicitude à tous les besoins de l'humanité; il en a banni de ses pages les pieux souvenirs. Seulement, « pour vous déclarer comme cela estoit jadis, vous trou- « verez cy après la portraicture de la ville, ainsi quelle « estoit anciennement avec les noms des rues, des faulx- « bourgs et des temples et eglises questoient aux dits « lieux, et de la mesure quune chascune contenoit. Par « quoy nen ferons plus ample mention. » (2e Partie, t. Ier, p. 79 et suiv.) Bonivard chasse donc le catholicisme de l'histoire, dernier asile des grandeurs déchues, comme la réforme l'a banni de Genève; il le couvre d'un linceul funèbre, comme un mort dont la figure inquiétante doit être dérobée à tous les regards. S'il accorde encore un dernier souvenir à ses églises autrefois si pleines de mouvement et de vie, et aujourd'hui portant dans leur dépouillement et leur solitude, le deuil de leur splendeur passée, c'est pour indiquer « la mesure quune chascune contenoit, » comme le voyageur mesure au désert les palais et les temples en ruines de Thèbes et de Palmyre.

Mais faut-il tant nous en étonner? C'était le triomphe d'un parti et de ses passions, et non celui de la justice. Lorsque le vent des tempêtes politiques et religieuses s'est déchaîné sur une nation; lorsqu'il a brisé, arraché du sol et emporté au loin monuments, institutions et mœurs, ce n'est pas au vainqueur que doit être confiée la sainte mission de juger le passé, et encore moins à celui qui,

Digitized by Google

chef ou simple soldat, s'est associé aux passions basses et aux excès des hommes perdus de son parti. Il n'a point la conscience assez pure ; les haines de la défaite et l'ivresse du triomphe sont encore trop vives, les coups portés aux intérêts, aux affections et aux principes, trop récents, et les esprits encore trop émus. Il faut bien des années pour qu'à l'agitation succède le calme et le repos dans une société qui a été bouleversée jusqu'à ses dernières profondeurs, et la justice règne dans des cœurs longtemps agités par les passions les plus orageuses. Bonivard écrivait sous l'influence qui avait profané en lui le caractère auguste dont il était revêtu ; il écrivait sous la dictée de son parti, et sous les ordres implacables des hommes violents et extrêmes de ce parti. « *Ordonné*, dit le re- « gistre du conseil, où ces hommes formaient la majorité « calviniste, *ordonné* à François Bonivard de travailler « aux *Chroniques* de la ville. » *(Fragments historiques et biographiques*, 31 octobre 1542.) Et l'historiographe docile obéit ; et le conseil, satisfait de sa docilité, la cultive et l'entretient par de petits présents. En juin 1546, « il donne à noble François de Bonivard, qui travaille « aux *Chroniques*, une boîte de dragées, et une paire de « chausses à son serviteur qui écrit sous lui. » *(Ibid.)* Et à pareil mois, l'année suivante, Bonivard, qui a achevé sa tâche, « déclare s'en remettre entièrement à la discrétion « du conseil pour la récompense de ses peines.[1] » *(Ibid.)*

[1] « Touchant à mon labeur je men remetz à leur discretion, ayant « achevé leur besongne, sy mesd. seign. me font quelque bien, je ne suis « pas pour le refuse et me donneront toujours meilleur courage. » (M. le docteur Chaponnière, *Notice*, p. 298.)

Digitized by Google

Le conseil ne se borna pas à lui accorder des récompenses, il les prodigua. « Sa seigneurie toujours bien-« veillante envers lui, faisait droit à ses demandes, le « faisait assurer qu'elle ne l'abandonnerait pas et le ser-« virait de son pouvoir, lui cherchait des logements et en « payait le loyer, quoiqu'il fût ami du changement.[1] »

Le conseil cependant, avant d'agréer l'œuvre de Bonivard, ordonne que « soyent visitées les dictes *Chronicques* « *et corrigées.*[2] » — « Il chargea Calvin et quelques con-« seillers du soin de les examiner. On y trouva quelques « traits qui pouvaient blesser MM. de Berne et de Fri-« bourg, et le style du prieur de Saint-Victor parut trop « familier ou trop rude pour que la permission pût être « accordée. On renvoya l'ouvrage à l'auteur, pour qu'il « supprimât les passages indiqués, et pour qu'il corrigeât « son langage le mieux qu'il le pourrait; mais on ne « laissa pas toutefois sortir le manuscrit de la maison de « ville, et Bonivard dut y venir faire les corrections « exigées.[3] »

L'auteur n'offrait déjà que de trop faibles garanties; la censure de Calvin, supprimant les traits propres à blesser MM. de Berne et de Fribourg, n'était-elle pas de nature à enlever à son œuvre tout ce qu'elle pouvait avoir d'autorité? Un historien moderne de la Confédération suisse, malgré ses sympathies pour Bonivard, l'a cru, et bien d'autres sans doute le croiront avec lui. « Nous n'a-« vons, dit-il, ajouté à son témoignage, quoique celui

[1] M. le docteur Chaponnière, *Notice*, p. 207, 208.
[2] Ibid., p. 223, note.
[3] Ibid., p. 223, 224.

Digitized by Google

« d'un contemporain, qu'une foi douteuse, nous rappe-
« lant ce qu'il nous dit : « qu'il prenait de toute main,
« sans trop peser ce qu'on lui donnait, et revendait com-
« me on lui avait vendu. » Il était d'ailleurs censuré, et
« savait que Froument avait été blâmé pour avoir mis
« dans sa *Chronique* mainte histoire au déshonneur de
« Genève. [1] »

Il reste du moins à l'auteur des *Chroniques* un mérite dont il faut pourtant lui savoir gré, celui de les avoir écrites, et d'avoir ainsi fourni quelques documents et matériaux à l'histoire. Mais le grand jour de la publicité lui est funeste ; malheureux après sa mort comme pendant sa vie, il perd à cette épreuve la gloire que son œuvre lui avait acquise dans l'ombre. L'esprit de parti ne saurait désormais empêcher de reconnaître qu'il lui manque les qualités même les plus essentielles du chroniqueur, l'impartialité, l'indépendance et la critique.

[1] M. L. Vulliemin, *Histoire de la Confédér. suisse*, t. XI, p. 385 note.

Digitized by Google

L'ABBAYE DU BETON

EN MAURIENNE

PAR MELVILLE GLOVER

Professeur de langues, Membre correspondant de l'Académie royale de Savoie.

PREMIÈRE PARTIE

(1130-1300)

§ 1er. — Monastères de filles de l'ordre de Citeaux. — Saint-Pierre de Niseaux. — Départ de la colonie. — Le Beton, ses anciens possesseurs. — Fondation du monastère.

Au XIIe siècle, l'ordre de Citeaux ne faisait que de naître. Déjà les branches du grand tronc cistercien s'étendaient au loin, déjà même quelques rameaux détachés de l'arbre de Bonnevaux avaient pris racine aux bords sauvages de nos torrents et sous le dôme sombre de nos forêts de sapins.

Les seigneurs qui échangeaient le heaume à l'ondoyant panache contre la bure grossière de Citeaux avaient prêché par l'exemple ; leurs femmes et leurs filles voulaient aussi, de leur côté, psalmodier les louanges du Seigneur.

Digitized by Google

Le nouvel ordre que venait de fonder saint Robert s'empressa d'ouvrir de saints asiles à ces servantes du Christ. En embrassant la règle de saint Benoît dans toute sa rigueur, chaque maison reconnaissait comme supérieur et guide spirituel l'abbé d'un monastère voisin.

De cette façon se forma l'abbaye de Saint-Paul de Niseaux au diocèse de Grenoble, qui reconnaissait comme père abbé [1] le supérieur de Bonnevaux.

En 1132, Pierre, moine de Bonnevaux, reçut des mains d'un seigneur de Chevron la terre de Tamié et y posa les fondements d'une nouvelle communauté. [2] Ce saint personnage, en embrassant la vie cénobitique, avait su communiquer à sa mère et à sa sœur une partie du feu qui le dévorait, et il les avait exhortées à suivre son exemple. Elles obtempérèrent à son désir et se rendirent au monastère de Saint-Paul, au seuil duquel elles déposèrent leurs vêtements mondains pour revêtir la robe de pénitence. [3]

Quelques années plus tard, vers l'an 1150, tout était silencieux dans les longs cloîtres de Saint-Paul, et rien ne trahissait l'approche d'un événement insolite. On eût pu néanmoins surprendre quelques larmes furtives se glissant le long des joues qu'avaient flétries la pénitence et le jeûne. Quelle peut être la cause des larmes de ces femmes qui, mornes et les yeux baissés, se dirigent gravement vers le chœur? A leur tête marche la sainte mère

[1] On appelait ainsi l'abbé d'un monastère qui possédait déjà une filiation; ainsi l'abbé d'Aulps était *père abbé* d'Hautecombe.

[2] Besson, *Mémoires*, 236; — Grillet, *Dictionnaire*, III, 401.

[3] Chevray, *Vie de saint Pierre de Tarentaise*.

Digitized by Google

de Pierre, alors abbé de Tamié, plus tard archevêque de Tarentaise. Leurs voix s'élèvent pures vers le ciel, et l'office du matin y est célébré avec une ferveur inaccoutumée. A peine la dernière oraison est-elle achevée, que treize femmes sortent lentement de leurs stalles, courbent le front devant le tabernacle et viennent s'agenouiller devant l'abbesse pour lui demander sa bénédiction. Elles sont bénies, puis l'abbesse les conduit en sanglotant vers la porte de l'abbaye. Là elle remet à l'une d'elles la croix qui doit être leur étendard, puis toutes défilent sous le porche ogival qui se referme lentement sur elles.

Laissons-les s'acheminer en psalmodiant vers le but de leur pieux voyage, et rappelons au lecteur que les colonies de l'ordre de Cîteaux se composaient toujours de douze membres sous un chef qui devenait le supérieur de la nouvelle abbaye. Cette règle était observée rigidement; car une grange qui pouvait nourrir douze moines devenait abbaye par cela même. Le contraire avait lieu lorsqu'une abbaye ne pouvait suffire à l'entretien du nombre voulu de religieux. [1]

Le lieu où nos pieuses dames arrêtèrent leurs pas est situé sur le versant méridional de la colline boisée dont la crête est couronnée par les deux fières tours de l'ancien manoir de Montmayeur. Le touriste qui gravit cette montagne est amplement dédommagé de ses fatigues par la vue du frais et verdoyant vallon qu'arrose le Gelon, désigné dans les anciens titres sous le nom de Val-Pe-

[1] *Annales cistercienses*, III, 440, et IV, 270; — Dubois, *Histoire de Morimond*, 249.

Digitized by Google

louse [1], nom qui vaut à lui seul une brillante description.

Le nom de Beton, en latin *Bitumen*, paraît dériver du terrain noir et boueux que l'on rencontre en plusieurs endroits de la vallée de la Rochette, et principalement au Betonnet.

Située entre le château de Chamoux et la colline de Montmayeur, la terre du Beton, dépendante du diocèse de Maurienne, était possédée en 1103 par les moines du monastère de Saint-Theudère, Saint-Théofroid ou Saint-Chef, ancienne abbaye bénédictine fondée au VI^e^ siècle, rétablie par Charlemagne, puis sécularisée par François I^er^ en 1535. [2] Les religieux de ce monastère possédèrent en outre les églises de la Croix-de-la-Rochette, de la Table, du Bourget, d'Aiguebelle, du Pontet et celle du prieuré de Saint-Jean. Pour tous ces domaines, ils payaient à l'évêque une redevance annuelle de 5 sous de monnaie d'Aiguebelle. Le jour de la Saint-Jean, ils ajoutaient à cette somme 12 anguilles pour la seule église du Beton. [3]

Il nous a été impossible de découvrir si les religieuses obtinrent cette terre des moines eux-mêmes, ou si ce fut l'évêque qui la leur concéda.

A peine furent-elles arrivées que leur premier soin fut de fixer les limites du champ funéraire qui devait être la dernière habitation de leur corps; elles obéissaient en

[1] La vallée du Beton est ainsi nommée dans plusieurs documents.

[2] Don Beaunier, *Recueil chronol. des Abbayes de France*, II, 977; — Sinner, *Catalog. cod. manuscript. Bibliothec. Bernensis*, II, 401.

[3] *Monum. hist. pat.*, VI, col. 190; — *Hist. épiscopale de Maurienne*, ms. in-4° communiqué par Mgr Billiet, p. 257.

Digitized by Google

cela au cérémonial que l'ordre de Citeaux ordonne d'observer lors de fondation de nouvelles maisons. Le temple de Dieu a la seconde place dans leur pensée, et leur propre habitation n'a que la dernière. La communauté naissante eut pour directeur spirituel l'abbé de Tamié, qui en fut pour ainsi dire le fondateur.

Avant d'entrer dans des détails concernant la prospérité matérielle de la maison, nous devons parler du genre de vie qu'on y suivait.

§ 2. — Costume. — Règle. — Jeûne. — Silence.

Quelque austère que fût la règle de saint Benoît, elle conserva pendant de longues années son intégrité et sa rigueur première dans l'abbaye du Beton.

L'habillement des religieuses consistait en une tunique d'un blanc cendré de l'étoffe la plus grossière du pays. [1] Ce vêtement était retenu à leur taille par une corde que recouvrait toujours un scapulaire noir. Pour toute chaussure, leurs pieds délicats étaient couverts de rudes sandales. Au chœur, elles revêtaient des coules ou longues robes simples, gracieuse ressouvenance des premiers anachorètes et des chrétiens des catacombes. Les sœurs converses étaient habillées de couleur tannée, indice de la nature de leurs occupations, dont la principale était le travail de la terre. Les novices portaient des robes blanches, symbole de l'innocence dont elles devaient se vêtir

[1] « De vestimentorum colore aut grossitudine non causentur monachi; « sed quales inveniri possunt in provinciâ quâ degunt, aut quod vilius « comparari potest. » *Regula Sti Benedicti*, cap. LV.

Digitized by Google

avant que de se présenter au père abbé pour prononcer leurs vœux.

Leur lever avait lieu à deux heures après minuit, et il était immédiatement suivi de la récitation de l'office de matines. De cinq à six heures, le temps était consacré à l'oraison mentale qui précédait l'office de prime. Les vêpres étaient suivies d'une seconde heure d'oraison mentale.

Elles se donnaient la discipline tous les mercredis et vendredis de l'année ; à ces deux jours elles ajoutaient le lundi pendant le carême et l'avent. [1] Elles faisaient vœu de pauvreté, de même que toutes les autres religieuses de différents ordres, et ce vœu les obligeait à ne rien posséder sans que deux ou trois religieuses le sussent ; et même alors elles ne pouvaient rien conserver, passé un certain laps de temps, sans violer leur vœu.

Il leur était également prescrit de s'abstenir perpétuellement de la viande, ainsi que de tout aliment gras. Ce ne fut que vers l'an 1475 que le pape Sixte IV accorda aux différents abbés de l'ordre le pouvoir de permettre à leurs moines l'usage de la viande. [2] Cette concession fut due aux représentations que les religieux firent au pape de la difficulté que l'on éprouvait à se procurer des mets conformes à la perpétuelle abstinence que la règle de saint Benoît leur prescrivait en ces termes : *Carnium verò quadrupedum ab omnibus omninò abstineatur comestio, præter omninò debiles et ægrotos.* [3] L'abbé de Cîteaux, usant

[1] *Regula Sci Benedicti*, cap. XLIX, *de quadragesimæ observatione.*

[2] HÉLYOT, *Ordres monastiques*, édit. 1714-19, V, 358.

Regula Sci Benedicti, cap. XXXIX, de mensurâ ciborum. — *Constitut. Cassin.*, cap. XXXVI.

Digitized by Google

de cette permission, accorda aux religieuses du Beton la faculté d'user des aliments gras tous les lundis, et depuis la septuagésime jusqu'au mercredi des cendres. L'usage du beurre et du lait leur était défendu, et elles ne pouvaient même manger des œufs hors des jours de jeûne. La viande n'était permise qu'aux malades, et cela à raison de huit onces par jour. [1] Pour la manger, ces derniers devaient se placer aux dernières tables du réfectoire ou dans le réfectoire des infirmes. [2] Dans quelques maisons, il existait même un lieu séparé destiné à ce seul usage. Elles observaient en outre le jeûne depuis la solennité de l'Exaltation de la sainte croix jusqu'à celle de Pâques, à la seule exception des fêtes de Noël, de la Circoncision et de l'Epiphanie. Le restant de l'année, elles jeûnaient les mercredis, vendredis et samedis; dans les autres jours, il leur était sévèrement interdit de manger hors du repas. Le vin ne leur était permis qu'en cas d'extrême nécessité. Aux jours de jeûne marqués par la règle, la collation était composée de pain et de salade ou de fruits; mais, aux jours ordonnés par l'Eglise, on ne leur servait que du pain. Voici la recette de ce pain : Celui dont se nourrissaient les religieuses était le pain gros, *panis grossus*, fait de farine de froment non sassée, ou de farine de seigle sassée; le pain blanc était réservé aux pèlerins et aux voyageurs; enfin, la troisième qualité et celui qui se distribuait aux pauvres dans les années de disette, était com-

[1] « Sufficere credimus uncias octo pro quâlibet personâ. » *Regula Sti Benedicti*, cap. XXXVI.

[2] *Constitut. Cassin.*, cap. XVI.

Digitized by Google

posé de farine d'orge et de seigle non sassée. [1] La ration de chaque jour était d'une livre ; ce qui est très peu considérable, lorsque l'on réfléchit qu'elles étaient astreintes au travail manuel, et que les terres de l'enclos étaient cultivées de leurs propres mains. Un autre puissant moyen de mortifier la chair et d'éteindre les passions était la saignée qui se pratiquait quatre fois par an, en février, en avril, en septembre et vers la Saint-Jean-Baptiste. [2]

Le silence si difficile leur était imposé depuis complies jusqu'à prime le jour suivant, et depuis midi jusqu'à none. Pendant les heures de travail, il devait être rigoureux, et, pour que l'occasion de le rompre ne fût pas une tentation trop insurmontable, chacune des religieuses se livrait à ses travaux dans sa cellule respective. Le monastère entier ne se réunissait que pour la lessive, qui se faisait en commun. Si le silence y était interrompu, la coupable recevait la discipline en entrant au réfectoire et mangeait à terre au pain et à l'eau. Les jours auxquels elles s'approchaient du banquet sacré, elles observaient une retenue et un silence sévères. Ce jour-là, nulle récréation, et le silence était gardé depuis les complies du samedi jusqu'aux nones du lundi. Il était défendu aux religieuses d'entrer dans les cellules de leurs compagnes ; chacune devait rester dans celle qui lui était assignée et y vaquer en silence aux obligations que lui imposait son nouveau genre de vie. [3]

Malgré la rigidité de cette règle, que l'on a de la peine

[1] *Histoire de Morimond*, 297.
[2] *Ibid.*, 138 ; — don P. Le Nain, *Histoire de Cîteaux*, 56.
[3] Hélyot, *Ordres monastiques*, V, 358, 380, 421.

Digitized by Google

à concevoir de nos jours, il n'était pas rare, dans ces siècles de foi vive et de nobles sentiments, de voir les belles châtelaines quitter sans regret leurs légères et poétiques tourelles pour s'ensevelir sous les voûtes austères d'un cloître. Dans la suite de notre notice, nous verrons un illustre moribond, le prince Amé IV de Savoie, ordonner à sa fille agenouillée au chevet de son lit de mort de prendre le voile dans l'abbaye du Beton et d'y subir, humble cénobite, toute la rigueur de la discipline et toutes les privations de la vie monastique.

§ 3. — Fondation du Beton. — Colonies. — Trait de la vie de saint Pierre de Tarentaise. — Possessions en 1188.

Malgré nos recherches, il nous a été impossible de préciser l'époque de la fondation de l'abbaye du Beton. Les écrivains de l'ordre de Citeaux ne la mentionnent en aucune façon. Dans la *Bibliothèque de Citeaux* [1], nous avons trouvé la fondation d'une abbaye de cet ordre, du nom de *claustrum* ou *vetus mons*, dans le diocèse de Tarentaise. Cette abbaye, dont nous ne connaissions point l'existence, n'est mentionnée dans aucun de nos écrivains nationaux. Elle fut fondée le 7 des ides de mai 1133.

Nous croyons devoir placer la fondation du Beton vers l'an 1150 environ; car, parmi ses filles qui sont mentionnées dans l'inventaire, l'on rencontre Bellerive, qui fut fondée en 1150 [2]; Bons, qui le fut en 1155 [3], et

[1] *Bibliotheca script. ord. cisterciensis*, 862.

[2] Besson, *Mémoires*, 110; — Spon, *Histoire de Genève*, I, 523.

[3] Guichenon, *Histoire de Bresse et Bugey*, continuation de la 2e partie, p. 40.

Digitized by Google

Boulieu, en 1160. [1] Cette dernière fille reconnaissait pour directeur l'abbé d'Hautecombe, qui la visitait chaque année. [2] La pauvre communauté, pour me servir de l'expression de l'abbé, était tombée dans un état de détresse tel qu'il était obligé d'y faire la visite à ses propres frais. Non content de cet acte de générosité, il engagea l'abbesse du Beton à suivre son exemple, et il lui déclara même que telle était la volonté de ses supérieurs. [3]

Quelque grande que fût la pauvreté de la *fille*, nous verrons bientôt que la *mère* ne fit qu'accroître ses richesses. Une bulle de Luce III, dont nous nous servirons comme preuve, nous a conservé l'énumération des biens du prieuré.

Avant de passer outre, il nous semble que l'année 1183 est suffisamment éloignée de l'époque de la fondation, pour que nous soyons autorisés à croire que la première prieure était morte, et qu'une autre lui avait succédé. Pour maintenir l'ordre chronologique, nous insérerons donc ici un trait de saint Pierre de Tarentaise que nous extrayons de la vie qu'en a publiée M. le chanoine Chevray. [4]

Dans les premières années de son existence, le prieuré eut pour directeur spirituel Bernard, évêque de Maurienne. Un jour celui-ci enjoignit à la prieure, par manière de pénitence, de se procurer les sermons de saint

[1] Besson, *Mémoires*, 143; — *Mémoires de M. de Mellarède pour sa juridiction*. Ms.

[2] Pour les devoirs des visiteurs, voyez *Regula Sti Benedicti*, cap. LXII et seqq.

[3] *Inventaire général*, dernier folio.

[4] Chevray, *Vie de saint Pierre*, 129.

Digitized by Google

Augustin sur les psaumes. La pénitente lui objecta l'impossibilité absolue dans laquelle elle se trouvait de pouvoir accomplir cette obligation. Bernard leva tous ses scrupules en lui répliquant que son fils pourrait lui fournir le moyen d'y satisfaire. Le pieux évêque savait que la dévotion de Pierre pour le saint prélat d'Hippone l'avait porté à copier de sa main plusieurs exemplaires de ses œuvres, et qu'il lui en restait encore une copie dont il brûlait de faire présent : *Sudabat eleemosina in sinu ejus* ; dit le moine Gaufred dans son histoire de saint Pierre. Quelque temps après, l'archevêque de Tarentaise se rendit au Beton pour y visiter sa mère. Cette dernière ne l'eut pas plus tôt aperçu qu'elle se précipita à ses pieds en sanglotant et lui demandant si l'Eglise exigeait le strict accomplissement des pénitences imposées par le confesseur. La réponse ne fut point douteuse, et la vénérable prieure conjura son fils de prendre sa pauvre mère en pitié. Le saint la releva tendrement, et, après avoir entendu son explication, il lui promit de faire porter à son prieuré le manuscrit, qui fut depuis lors soigneusement conservé dans le trésor de la communauté en souvenir du saint donateur et de sa pieuse mère. Nous ne savons aucunement ce qu'est devenu ce manuscrit, dont nous avons cherché en vain l'indication dans plusieurs catalogues de manuscrits de villes avoisinantes. Peut-être a-t-il péri ou peut-être existe-t-il encore dans quelque chaumière, et ses feuillets tracés par une main si sacrée servent à remplacer les vitres absentes d'un misérable châssis de fenêtre.

On retrouve dans cette pénitence le souvenir de celles

Digitized by Google

que les religieux des siècles antérieurs s'imposaient durant le carême : chacun d'eux transcrivait un des monuments littéraires de l'antiquité païenne pour nous le transmettre. Au monastère de Saint-Gall, il existait une salle particulière destinée à la transcription des manuscrits; on la nommait *scriptorium*, et, luxe inouï pour cette époque, elle possédait de larges verrières qui laissaient pénétrer les rayons du soleil jusque sur ces vastes fronts qui, courbés sur Platon, Aristote, Virgile, etc., ne se doutaient point que leur mission était sublime, et que la postérité entière applaudirait à leurs laborieuses veilles. [1]

Revenons au Beton, dont les trente premières années d'existence se sont écoulées inaperçues pour nous; car rien n'est venu se présenter sous notre plume pour que nous l'écrivions. Ce n'est qu'en 1183 qu'une bulle de Luce III vient se dérouler en étalant à nos yeux incrédules la richesse et la prospérité du prieuré, qui sortait à peine des langes de sa première enfance. Nous sommes malheureusement contraints de nous contenter de la mention de cette bulle que renferme l'inventaire. Voici la nomenclature des biens que le prieuré possédait à cette époque reculée : l'église de Bourgneuf, ses prémices et ses dépendances, la grange de Montfort avec sa chapelle, la grange de Conflans, trois pièces de terre à Hauteville, ainsi que les dîmes de cette localité, celles du Croset et du Marthod en Tarentaise, celles des Beauges, celles de Grésy; la grange de Montmélian et le moulin de Chambéry, ainsi que les dîmes du Betonet, de la Trinité, etc. [2]

[1] Cibrario, *Economia politica del medio evo* (4e édit.), 202.
[2] *Inventaire*, fol° 2.

Digitized by Google

Les granges y sont au nombre de trois ; ce qui atteste la richesse croissante du monastère, car la grange était une vaste ferme logeant un nombre considérable de serviteurs et renfermant dans ses étables un bétail nombreux. Le soir, on y éclairait une petite lampe pour guider le voyageur attardé ou égaré dans les bois. A son arrivée, le chef des frères convers venait au-devant de lui, lui lavait les pieds, lui servait un repas frugal, mais abondant, et le conduisait en dernier lieu à une cellule contenant un lit, un prie-Dieu surmonté de son crucifix et quelques meubles indispensables. Ces exploitations agricoles devinrent bientôt le centre d'une association qui se formait autour de ses bâtiments soit pour profiter de l'expérience agronomique des convers, soit pour pouvoir assister à l'office divin dans la chapelle de la grange. Ces établissements étaient au moyen-âge ce que sont les manufactures de nos jours, des centres de population et de travail qui devenaient, par la suite, des villes et des villages.

§ 4. — Donation de Guigues du Puis. — Erection du prieuré du Beton en abbaye. — Donation du prince Thomas de Savoie. — Chapelle fondée par les seigneurs de Montmayeur.

Nous sommes arrivés à une époque glorieuse pour le Beton ; car, malgré toute sa prospérité, le monastère de la Val-Pelouse n'avait pas encore été élevé au rang d'abbaye. La preuve de son existence comme simple prieuré nous est fournie par un document portant donation en faveur de dame Marthe, *prieure*. L'auteur de cet acte de générosité est un seigneur du nom de Guigues du Puis *(de Puteo)*, qui donne au Beton plusieurs portions de terrain

Digitized by Google

situées au Puis, paroisse de Coise, entre le Villaret et les terres des moines Bénédictins. [1] Willelme et Guigues, tous deux frères du donateur, ratifièrent cet acte non sans se réserver la septième partie de la prébende payable annuellement en grains. Cette donation date du 3 des kalendes de mars de l'an 1193. [2] Il existe encore de nos jours une tour de l'ancien manoir des seigneurs du Puis; elle est située au sommet d'une colline couverte de vignobles, à droite de la route, entre Maltaverne et Coise.

Cette donation nous a prouvé d'une manière irréfragable l'existence du couvent comme prieuré; car, s'il y eût eu une abbesse au-dessus de la prieure, comme cela a toujours eu lieu, la donation aurait été faite en son nom. Mais, si cette supposition était possible, pourquoi le décret du chapitre général de Citeaux qui *approuve l'érection du prieuré du Beton en abbaye*, et qui ordonne que cette maison soit désormais gouvernée par une abbesse, que les prieurés qui en sont sortis lui seront soumis, et que les prieures obéiront à M^me^ l'abbesse? Le même décret accorda à cette dernière le pouvoir de démettre les prieures qui lui étaient subordonnées et d'en établir d'autres à leur place. [3] La supérieure du Beton jouissait des mêmes priviléges que les autres abbesses de l'ordre; le visiteur ne devait être consulté que pour le changement des prieures.

Ce document, si plein d'intérêt pour notre monogra-

[1] Pour plus de détails sur ce prieuré, voyez ROCHEX, *Gloire de l'abbaye de la Novalaise*, liv. III, 29; GUICHENON, *Hist. généal.*, preuves, p. 663.

[2] *Inventaire*, f° 157 v°.

[3] *Id.*, f° 2 r°.

Digitized by Google

phie, ne contient malheureusement aucun nom propre qui puisse servir de base à un raisonnement ayant pour but d'en fixer la date. [1] On ne peut s'en tenir au chapitre général ; car, à l'époque dont il s'agit, il avait lieu tous les ans. [2]

Malgré cette absence totale de dates, nous pouvons placer l'érection du prieuré en abbaye entre les années 1193 et 1225 ; car, à la première de ces dates, nous avons vu dame Marthe prieure, et à la seconde paraît dame de Villette, première abbesse dont les documents nous aient transmis le nom. Elle fut signataire d'une reconnaissance passée par l'abbaye du Beton en faveur de noble Boniface de Pié Gauthier, sous le plaid de 15 sols forts payables à chaque mutation de seigneur. [3] La présence ici comme abbesse d'un membre de la puissante famille de Chevron-Villette peut nous donner une faible idée de l'importance que l'on attachait, en ces siècles de foi, aux affaires de la religion.

Le prince Thomas tenait alors les rênes du pouvoir et inaugurait par une action sainte et généreuse la sixième année de son règne. Ce fut en 1195 que ce prince céda à l'abbaye du Beton tout ce qu'il possédait dans la vallée de Suze. Cet acte de généreuse et princière munificence fut soumis à de certaines délimitations qui ne sont point énumérées dans l'*Inventaire*. Si quelqu'un désirait con-

[1] Nous ne parlons ici que de la notice de ce document contenue dans l'*Inventaire*.

[2] Voy. la *Carte de Charité*, et don P. Le Nain, *Hist. de Cîteaux*, 225.

[3] *Inventaire* in-8° communiqué par M. l'aumônier du Beton. Cet *Inventaire* n'a pas à beaucoup près l'importance du premier.

Digitized by Google

sulter la charte originale, l'auteur de l'*Inventaire* le renvoie aux archives de cour. Au bas de cet acte, on lit les noms des seigneurs d'Ayton, de Geoffroi de Liotard et d'un de Bonnivard, qui eurent le bonheur d'être les témoins de l'action pieuse de leur jeune prince. [1]

En échange de leurs donations, les seigneurs briguaient pour le plus souvent l'honneur d'être ensevelis sous les dalles de l'église du monastère. Lorsqu'ils avaient obtenu cette faculté, ils s'empressaient de construire au-dessus du caveau funéraire de leur famille une chapelle dont ils confiaient le soin à un chapelain, fonction ordinairement remplie par les moines de l'abbaye ou par le desservant de l'église, lorsqu'elle était paroissiale.

Les seigneurs de Montmayeur eurent l'ambition d'être ensevelis dans l'église du Beton. Après de longues années, Gaspard de Montmayeur obtint de l'abbesse la permission de bâtir une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste entre le chœur de son église et la salle capitulaire. Cette chapelle devait contenir une crypte en forme de sépulcre. Les revenus que Gaspard assigna pour l'entretien de cette chapelle s'augmentèrent peu à peu sous ses successeurs, et l'an 1448 la messe y était célébrée tous les jours. Le prêtre n'oubliait point dans ses prières Gaspard de Montmayeur et Marie de Miribel, dame de Villard-Sallet, qui, le 23 juillet 1380, avaient fondé la chapelle où il offrait le saint sacrifice. [2]

Ces sortes de fondations devinrent plus nombreuses par

[1] *Inventaire*, f° 2 v°.
[2] *Id.*, id. *Inventaire* in-8°.

Digitized by Google

la suite ; leur objet changea même, car l'an 1338 Felize Romettant de Chamoux répara à ses frais tous les bâtiments de l'abbaye, à la condition qu'elle serait ensevelie dans la nef. [1]

Quittons pour l'heure le XIV^e^ siècle et revenons en arrière pour parler des persécutions qui atteignirent le monastère et commencèrent à le miner insensiblement.

§ 4. — Persécution des évêques. — Bulles du pape Innocent IV. — Donation de la montagne d'Arcluse. — Différend entre le Beton et le prieuré de Bellevaux. — Donation d'Amé IV.

Au XIII^e^ siècle, la puissance des abbayes cisterciennes, dont le vaste réseau embrassait toute l'Europe, avait excité contre l'ordre la jalousie des évêques, qui ne voyaient que d'un œil inquiet les plus riches terres de leurs diocèses entre les mains de religieux qui, en vertu des immunités dont ils jouissaient, ne leur étaient soumis en aucune façon. Ces immunités et ces priviléges sans cesse croissants furent le signal d'une ligue contre les moines. Les papes ne purent en arrêter les progrès que par l'excommunication et l'interdiction. En 1151, c'est-à-dire après un demi-siècle d'existence, l'ordre possédait 500 abbayes et un nombre illimité de granges ; dans le demi-siècle suivant, le nombre des premières s'éleva jusqu'à 1,800. [2]

Les évêques mirent en jeu tous les moyens imaginables pour arracher les dîmes et neutraliser les chartes de priviléges dont les souverains et le pape avaient comblé l'or-

[1] *Inventaire* in-8°.

[2] HÉLYOT, *Ordres monastiques*, V, 352.

Digitized by Google

dre. Ils ne s'en tinrent pas là : ils allèrent jusqu'à prononcer des sentences d'excommunication contre ceux qui se servaient des moulins des communautés, contre leurs serviteurs et même contre leurs bienfaiteurs. [1] Le chapitre général de l'ordre fut contraint de se plaindre au souverain pontife et d'en réclamer justice. Innocent IV fit droit à leurs plaintes et annula par une bulle toutes les sentences des évêques, en leur défendant d'en prononcer à l'avenir. Il exempta également les abbayes de l'ordre de recevoir des visites et des corrections de la part de qui que ce fût, à la seule exception de leurs supérieurs respectifs et des visiteurs généraux ou de leurs délégués.

Le même souverain pontife accorda aux religieuses du Beton une bulle spéciale par laquelle il ordonnait aux archevêques de Tarentaise et de Vienne, ainsi qu'à leurs suffragants, de soutenir et de défendre les priviléges de l'abbaye; il leur enjoignit en outre d'excommunier, *chandelles allumées*, tout séculier qui se permettrait de troubler les religieuses dans l'exercice de leurs priviléges. Non content de leur avoir donné cette preuve marquée d'estime, par sa bulle du 4 des nones de juin 1251, il prit le monastère du Beton sous sa protection spéciale, ainsi que sous celle du prince des apôtres, le maintint dans la possession de ses biens et le racheta de la domination des évêques. [2]

Malgré ces persécutions de la part de l'autorité spirituelle et celles que les châtelains lui firent endurer, le

[1] *Inventaire*, f° 3 r°.
[2] *Id.*, f° 2 v°.

Digitized by Google

Beton vit les donations se multiplier en sa faveur. Nous cédons au plaisir d'en citer encore deux qui, par leur importance, méritent d'être rapportées. La première date du lundi des kalendes de juillet 1251, le donateur est Nantelme de Miolans, et le don est la montagne d'Arcluse, sauf la partie antérieurement concédée au prieuré de Bellevaux en Beauges. [1] Les deux fils du donateur, Nantelme et Viffré, consentirent à cet acte, qui fut fait en aumône à l'occasion de ses deux filles, qui avaient embrassé la vie religieuse; l'une d'elles fut peut-être Marguerite qui était abbesse vingt ans plus tard. La seule condition que le seigneur de Miolans mit à cet acte fut que les hommes du val de Miolans jouiraient du privilége d'aller y couper le bois nécessaire à leur affouage. [2] L'importance de cette donation ressort de l'acte d'acensement qu'en passa Mme de Seaumont en faveur de Benoît Bizet (1678). Celui-ci s'engageait à payer annuellement au monastère 958 livres de fromage, 200 de beurre et 230 de sérac. [3]

La montagne se trouvait donc partagée entre les deux maisons de Bellevaux et du Beton. Malheureusement la bonne entente ne fut pas longue à se rompre entre les serviteurs des deux communautés. La pomme de discorde fut une limpide fontaine portant le nom fort peu harmonieux de *Malaragia*. D'après une coutume *immémoriale*, à ce que prétendaient les bergers du Beton, ils venaient y abreuver leur bétail; mais, depuis que le seigneur de

[1] Pour le prieuré de Bellevaux, voy. Besson, *Mémoires*, 135.
[2] *Inventaire*, f° 186 v°.
[3] Minutes du notaire Lozat.

Digitized by Google

Miolans n'était plus leur maître, les bergers du monastère cistercien étaient devenus des étrangers pour leurs collègues de Bellevaux. Ces derniers voulurent les empêcher d'abreuver leurs troupeaux à la même fontaine. Cette prétention donna lieu à une dispute qui menaçait de dépasser les simples paroles, si l'on ne fût venu s'interposer entre les deux partis. Nous ne connaissons point les raisons qui furent présentées de part et d'autre ; mais ce qui est certain, c'est que le prieur bénédictin l'emporta sur l'abbesse. Celle-ci abandonna les prétentions *si antiques* de ses hommes et ne crut point payer trop cher l'eau pure de la Malaragia en l'échangeant contre un setier de vin de Montmélian payable annuellement et à perpétuité aux prieurs de Bellevaux. Cette bizarre transaction fut passée le 24 août 1301, et ce fut Hugues Lupi, notaire impérial au Châtelard, qui l'entérina après qu'elle eut été ratifiée en due forme par Robert de Chemilly, prieur général de Cluny. [1] En 1296, une querelle identique s'était élevée entre les abbayes d'Aulps et d'Abondance. [2]

Quatorze mois environ après la donation du seigneur de Miolans, le Beton reçut un témoignage bien flatteur de la part d'Amé IV. Ce prince, dans son testament fait au château de la Rochette le 19 septembre 1252, ordonna à sa fille Béatrice de se faire religieuse au Beton. Voici les termes mêmes de son testament : « Je veux et j'or-« donne que Béatrice, la plus jeune de mes filles, entre « au monastère du Beton, et qu'elle y devienne reli-« gieuse ; pour sa réception et ma sépulture, pour le salut

[1] *Inventaire*, f° 186.

[2] L. Ménabréa, *l'Abbaye d'Aulps*, 44.

Digitized by Google

« de mon âme et celle de mes parents, je donne et je « lègue à la maison du Beton tous mes joyaux d'or et « d'argent, et tous mes anneaux, et tous mes autres meu- « bles et immeubles, à l'exception du gros anneau, que « je donne et je lègue à madite fille Béatrice, et tous les « moulins que j'ai à Chambéry. [1] »

En dépit de la volonté paternelle, Béatrice ne voulut point embrasser la vie monastique, et l'an 1268 elle épousa Pierre de Châlons surnommé le Bouvier. [2] A cette clause violée nous devons en joindre une autre; car, contrairement à ses désirs, Amé IV fut enseveli à Hautecombe. [3]

Pierre de Savoie légua aussi au Beton 50 livres, et Sibille de Beaugé 20 livres viennoises. [4] Le Beton possédait le droit de percevoir annuellement sur la leyde de Chambéry 37 meytiers de sel payables quartier par quartier. Ce privilége fut confirmé en 1567 par Emmanuel-Philibert. Tous ces témoignages de respect et de vénération de la part des princes de Savoie prouvent la haute réputation de sainteté dont jouissait notre abbaye, qui porta plus tard le nom d'abbaye royale. [5]

§ 6. — Priviléges et juridiction du Beton, ainsi que leurs confirmations.

Jusqu'ici nous avons vu s'accroître la richesse du monastère sans parler en aucune manière de la juridiction

[1] Guichenon, *Hist. généal.*, II, 69.
[2] Id., *id.*, I, 274.
[3] Cibrario, *Storia della Monarchia*, II, 60.
[4] Guichenon, *Hist. généal.*, 75 et 150.
[5] *Inventaire* in-8°.

Digitized by Google

qu'il exerçait sur ses serviteurs et sur les habitants des terres qui lui appartenaient. Quel est le prince qui lui octroya ses premiers droits de juridiction? Nous ne le savons pas. L'auteur de l'*Inventaire* parle, il est vrai, de deux lettres sur parchemin contenant la juridiction du Beton, lesquelles, à son dire, étaient si anciennes que l'on ne pouvait rien en déchiffrer, pas même la date. Il pourrait fort bien s'agir ici des lettres d'Amé V, en date de l'an 1228, dont nous avons appris l'existence par quelques fragments qu'en cite M. de Mellarède dans un mémoire sur sa juridiction au Betonet. Il assure que ces lettres *étaient rongées et considérablement usées*; ce qui nous a conduit à la supposition énoncée ci-dessus. Voici les quelques mots qu'en a cités M. de Mellarède : *Concedentes etiam predicto syndico, yconomi et procuratori, et per ipsum dicto monasterio* (lacune) *omnem aliam jurisdictionem quæ non pertinet vel pertinere potest ad aliquod* (lacune) *predictorum, utatur et uti potest dictum monasterium et dicta abbatissa libere et* (lacune) *sicut uti consuevit temporibus renovatis et nova aliter.....* Nous ne trouvons dans ces quelques lignes que la preuve de franchises antérieures. Dans le même travail, nous trouvons qu'Amé VI leur accorda *quidquid juris et rationis dominicaturæ ipse dominus comes habebat vel habere poterat super hominibus monasterii.* Nous pourrions déjà déduire de ces quelques mots l'espèce de juridiction que possédait le Beton; mais d'autres documents viennent à notre aide et nous permettent de satisfaire notre curiosité.

Par les reconnaissances de fief du 5 juillet 1341, du 6 août 1391 et du 7 avril 1416, nous apprenons que la

Digitized by Google

juridiction lui appartenait dans les limites de son enclos, *infrà limites clausurarum ipsius*. Cette juridiction, qui n'affectait que le territoire compris dans l'enclos du monastère, aurait pu être désignée sous le nom de moyenne justice, par suite de l'importante restriction que, dès son origine, elle avait dû subir. Elle ne comprenait en effet la *mère, mixte et omnimode* juridiction, haute, moyenne et basse, que sous la réserve toujours exprimée, *excepto ultimo supplicio et mutilatione membrorum*. Ce qui voulait dire que l'abbaye dont il s'agit exerçait bien le droit de faire punir les délinquants par les juges et autres officiers qu'elle nommait pour l'exercice de sa susdite juridiction; mais, lorsqu'il s'agissait de la peine de mort ou de mutilation de membres, elle devait remettre les coupables à la justice du souverain. Ainsi, en 1676, Guillaume Lucianne de Villarmogin déclare lui et toute sa postérité homme-lige du Beton, sauf la supériorité du seigneur de la Rochette en *lésion de membres*. [1]

Presque tous les crimes, dans le moyen-âge, étaient rachetables par des peines pécuniaires, *pœna pecuniaria*. Ces amendes se divisaient en deux séries distinctes : l'une comprenait les crimes qui en réalité n'étaient passibles que de l'amende, l'autre comprenait les amendes résultant de transactions et de compositions entre les parties. Dans la législation du temps, on trouve spécifiés les prix

[1] *Inventaire*. En 1409, Pierre Gerbiniana de Villaretrouge passa une reconnaissance en tous points identique. En 1450, Pierre Revollet, du Noyer en Beauges, se reconnut homme-lige du Beton *jusqu'au dernier supplice*. (*Inventaire* in-8°.)

Digitized by Google

divers du meurtre d'un évêque, d'un clerc, d'un Gallo-Romain, etc. [1]

Ces amendes étaient la source d'un revenu considérable. Ainsi, l'an 1377, Lazzerone della Rovere, meurtrier de son cousin, se racheta de la punition qu'il méritait en payant au comte de Savoie 3,000 florins d'or et en l'acquittant de 1,000 florins qu'il lui devait; ce qui fit qu'il paya 4,000 florins ou 78,275 francs de notre monnaie. [2]

Quoique les droits de l'abbaye et les limites de sa juridiction fussent, comme on vient de le voir, assez restreints, néanmoins la jalousie des châtelains et des seigneurs voisins était vivement excitée; aussi ne manquèrent-ils jamais de les violer dès que l'occasion se montrait favorable. Parmi eux on remarqua les châtelains de Montmélian, de la Rochette et du Châtelard : ils ne laissaient échapper aucune occasion de molester l'abbaye dans ses sujets, qu'ils se plaisaient à condamner sans en rendre compte à l'abbesse, qui se vit obligée de recourir à la justice des princes de Savoie. Ceux-ci, par plusieurs lettres dont les plus anciennes datent de 1310, s'empressèrent de se rendre aux plaintes de M^me^ l'abbesse. Ils confirmèrent l'abbaye dans sa juridiction, et enjoignirent aux avides châtelains de restituer toutes les amendes qu'ils avaient perçues en son lieu. [3] En 1323, Pierre, seigneur du Betonet, eut aussi, à ce sujet, des disputes

[1] Voy. *Loi Ripuaire; Capitulaires*, dans MIGNE; *Patrologie*, XCVII, col. 263.

[2] CIBRARIO, *Economia politica*, 4ª ediz°, 403.

[3] Voy. la charte à la fin du mémoire.

Digitized by Google

avec l'abbaye. Une charte du 16 août 1427 nous fait entrevoir sous le même point de vue Jean de Seyssel, auquel, par le même acte, Amé VIII inféode la terre de Chamoux, du prix de la juridiction de laquelle il le libéra le 21 janvier 1438 en échange de la terre de Bourgneuf.[1] Les seigneurs furent, eux aussi, réprimandés par les princes de Savoie. L'arrêt de 1543 leur défendit de rien entreprendre sur les hommes du Beton pour aucun exercice de juridiction, si ce n'était en cas de *troussement*, *prodition* et autres crimes méritant la peine de *mort naturelle* ou *civile*, et en cas de *mère empire*.[2]

L'abbaye posséda jusqu'au XVII^e^ siècle tout un attirail de justice féodale; mais à cette époque, en considération des dommages que les guerres avaient causés au Beton, Charles-Emmanuel permit aux religieuses de porter leurs procès à la Cour de Chambéry. Quelquefois le pouvoir civil ne pouvait intervenir; nos dames s'adressaient alors au pouvoir spirituel : c'est ainsi qu'elles présentèrent une

[1] Voici les termes de l'inféodation de Chamoux : « ..... Infeudamus « ac in augmentum feudi, nobilis et ligii, antiqui, paterni et civili, etc. « Damus, donamus, vendimus, cedimus, concedimus, transferimusque « merum mixtum imperium, omnimodamque jurisdictionem cum ultimo « supplicio et quocumque alio ipsorum meri mixti imperii et omnimodæ « jurisdictionis exercitio in domo forti Chamosii, solitis indominaturis « et pertinentiis ejusdem et generaliter in omnibus et singulis locis et « parrochiis Chamosii, Betonneti, Burginovi, Montisgilberti, et Montis- « endrici, ipsarumque parrochiarum territoriis universis..... In « quantum tamen ipsa loca, territoria et parrochiæ situantur et se ex- « tendunt in et super mandamento nostro Rupeculæ et non ultrà, quarum « parrochiarum quidem fines et coherentias consuetas in dicto tamen « mandamento nostro Rupeculæ consertentes, pro limitibus ipsius juris- « dictionis constituimus per presentes. » (*Mémoires* de M. DE MELLARÈDE.)

[2] *Mémoire* de M. DE MELLARÈDE.

Digitized by Google

requête au concile de Bâle pour informer contre le R^d^ Père Liaudo et ses adhérents, religieux bénédictins, au sujet de certaines usurpations qu'ils avaient commises au préjudice du Beton. Nous ne connaissons point la réponse du concile; néanmoins l'abbé de Tamier en reçut plus tard des lettres lui enjoignant de forcer le Beton à payer dans six jours la somme de 60 florins. [1]

Les contestations relativement à la juridiction du Beton avaient été assoupies pendant plusieurs siècles pour se réveiller après l'inféodation qui fut faite du Betonet le 14 février 1717 à M. de Mellarède. Il y eut entre les parties un procès auquel mit fin la transaction de 1730, qui porte que la juridiction des dames demeurera, comme par le passé, limitée à leurs enclos et terres y adjacentes, de la contenance totale de 281 journaux 224 toises et 6 pieds. L'acte en indique les confins d'une manière tellement précise qu'il serait facile de les retracer aujourd'hui sur le terrain. Ce fut d'après ces bases qu'en 1772 l'abbaye consigna son fief entre les mains d'un commissaire à ce proposé.

Les priviléges et la juridiction dont nous venons de nous occuper furent confirmés à plusieurs reprises par les princes de la Maison de Savoie : le comte Amé les confirma en 1360, en renouvelant les inhibitions de la confirmation de 1310; en 1380, ces mêmes priviléges furent vidimés par le conseil du prince et dressés en forme authentique; ils le furent ensuite successivement par Amé VIII en 1434; par la duchesse Yolande, le 3 octo-

[1] *Inventaire* in-8°.

Digitized by Google

bre 1472; par le duc Charles Ier, le 3 décembre 1484; par la duchesse Blanche, le 15 février 1494; par Philippe II, le 21 mars 1497; par Philibert II, le 3 janvier 1498; par Charles III, le 29 février 1511; et par Emmanuel-Philibert, le 15 septembre 1576.[1] Ce dernier prince leur accorda la faculté de se retirer au fort de Montmélian, en cas de guerre ou d'incendie. Il ordonna au commandant de prêter main-forte au Beton, si le cas s'en présentait. La demande d'asile en temps de guerre avait été adressée au duc Amédée VIII; la seule condition était que le refuge fût dans le diocèse de Maurienne, *in maurianensi diocesi*.[2]

Tel est le résumé des priviléges et de l'étendue de la juridiction de l'abbaye tel qu'il nous a été possible de le dresser. Nous allons maintenant abandonner le moyen-âge pour entrer dans les temps modernes et pour voir la décadence complète du Beton.

[1] *Inventaires.* — *Mémoire* de M. DE MELLARÈDE.
[2] *Mémoire* précité.

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

(1300-1792)

§ 7. — Construction du pont de Paux. — Réunion du Beton à la Sainte-Chapelle. — Envahissement de l'abbaye par les soldats de don Amé. — Pillage du monastère par les troupes de Lesdiguières.

Le village de Paux en-dessous de S^t^-Pierre d'Albigny est mentionné dans plusieurs titres dont les plus anciens remontent au moins au XI^e^ siècle. Il tire son nom d'un pont en bois appelé le *pont des* PAUX, le *pont de* PAULX ou le pont des *Pales*, qui existait en cet endroit, et auquel sans doute on donnait ce nom parce qu'il était établi sur des pieux. Lors de sa construction, ou plutôt reconstruction, le Beton, qui possédait des pâturages considérables dans les Beauges, le rencontrait sur son chemin et était obligé de le traverser bien souvent pour aller dans ses possessions. Ses intérêts l'exigeant, la communauté fournit 25 florins de petit poids (environ 265 fr.), quatre sommées de vin, douze douzaines de chênes coupés probablement à Arcluse, plus une charretée de foin, et tout cela pour aider au rétablissement du pont. Le comte de Miolans, pour reconnaître ces bons offices, lui en accorda le passage libre, ainsi qu'à tous ses gens, à la seule condition de payer annuellement une redevance de 4 sols. En 1454, ce droit fut reconnu par le seigneur de Miolans à Catherine de Montfalcon, pour lors abbesse; par la même reconnaissance, il enjoignit à ses péagers de ne point mo-

Digitized by Google

lester les bergers conduisant des bestiaux du Beton, ni aucune autre personne lui appartenant. [1]

Ces 4 sols de servis sont au reste mentionnés dans toutes les investitures, reconnaissances et consignements du fief de Miolans à partir de la fin du XII^e^ siècle jusqu'au 24 décembre 1734, époque du dernier consignement fait par le seigneur Charles-Emmanuel de Saluces Spinola, comte de Miolans.

Vingt ans environ après cette reconnaissance (1472), le pape Sixte IV unit cette abbaye à la Sainte-Chapelle de Chambéry, qui avait alors le bonheur de posséder l'insigne relique du saint Suaire de N.-S. Jésus-Christ. Cette bulle ne fut point mise à exécution, mais Besson affirme qu'il n'existe aucune trace de sa révocation. [2]

Cette réunion nous a placés au seuil du XVI^e^ siècle, qui devait être témoin de tant de hauts faits, et dont la première moitié devait être si fatale à la religion. Les dames du Beton, qui avaient vécu si longtemps dans leur paisible solitude, devaient voir leur cloître envahi par une brutale soldatesque. Mais n'empiétons pas sur l'avenir, suivons le cours des événements. La guerre venait d'éclater entre François I^er^ et l'empereur; Charles III, duc de Savoie, oncle du premier et vassal du second, essayait de conserver une périlleuse neutralité. Fatigué des tergiversations de son oncle, François I^er^ saisit un prétexte frivole, en fit un cas de guerre et envahit la Savoie, qu'il partagea avec les Bernois et les Valaisans. Les premiers

[1] *Inventaire*, f° 180. Le péage de ce pont valait au XIV^e^ siècle 40 florins de petit poids. (*Rapport de la com.*)

[2] BESSON, *Mém.*, 313.

Digitized by Google

y commirent d'atroces iniquités ; tandis que les seconds, appelés par les vœux des populations, y furent justes et bienveillants.

Amédée de Verdun était alors abbesse du Beton et s'efforçait de diriger son petit troupeau dans le droit chemin. Béatrice de Verdun lui succéda dans la dignité abbatiale et poursuivit courageusement la noble tâche que s'était imposée dame Amédée. Elle mourut à son tour en 1558, une année avant le traité de Câteau-Cambrésis, qui restitua la Savoie au duc Emmanuel-Philibert. Ce fut alors que l'abbaye tomba en commande, et Henri, roi de France, adressa une requête au pape pour qu'il lui plût de pourvoir Jeanne de la Ravoire de la crosse abbatiale. Trois jours après le départ de cette requête, il permit aux dames de procéder régulièrement à l'élection d'une abbesse ; le chapitre ayant été convoqué, Jeanne de la Ravoire fut choisie par toutes ces dames comme abbesse.[1] Elle ne vécut pas longtemps ; car, au mois de juin de l'année suivante (1559), nous trouvons Sébastienne de la Chambre remplissant les fonctions naguère unanimement dévolues à Jeanne de la Ravoire. La bénédiction solennelle de la nouvelle abbesse n'eut pourtant lieu que le 25 mai 1573, que Nicolas Boucherat, abbé de Citeaux, docteur en théologie et inspecteur général de l'ordre, la consacra *inter missarum solemnia*. Voici le serment qu'elle prononça, tel que nous l'avons transcrit sur une copie du temps que nous a communiquée M. Dumartherey, libraire à Chambéry : « Ie seur Bastienne de

[1] *Inventaire*, f^os^ 3, 168, 172.

Digitized by Google

« la Chambre eslue abbaisse de nre dame du Beton pro-
« met deuant Dieu ses saincts et ceste notable compai-
« gnie de seurs religieuses, fidelité en nre subiection
« obedience et reuerence à ma mere l'eglise de Citeaux
« et à uous Monseigneur Nicolas abbé dudit lieu et à uoz
« successeurs selon les statuts et ordonnances des saincts
« canons ainsi que le commande l'inuiolable authorité
« des euesques de Rome, ains ici Dieu m'ayde en ses
« saincts euangiles. Le 25 de may, l'an 1573. Signé
« Bastiane de la Chambre. » Ce serment fut transcrit par le secrétaire de l'abbé de Citeaux, en présence de l'abbé de Tamié. Pendant que la nouvelle abbesse remplissait ses fonctions, la guerre continuait au dehors. Une partie de la Savoie étant restée fidèle à Charles-Emmanuel, celui-ci laissa pour son représentant dans ce pays don Amé, son frère naturel. Ce fut le 9 septembre 1571 que, sous prétexte de rechercher un certain capitaine Moral que l'on supposait être dans le couvent, ou qui même n'existait peut-être pas, que le capitaine Ferdinand, officier de la garde de don Amé, pénétra dans le monastère, suivi de ses soldats, épée nue et arquebuse au poing, comme s'il se fût agi d'attaquer une place forte.[1] Les religieuses, entendant ce fracas inusité et le bruit des bottes éperonnées sur les dalles des corridors, se retirèrent effrayées dans leurs cellules, dont elles tirèrent les verroux sur elles. Le capitaine, furieux de ne point trouver celui qu'il cherchait, fit briser quelques portes de cellules par ses soldats; mais, en voyant les religieuses

[1] *Inventaire*, f° 17.

Digitized by Google

prosternées au pied de leurs crucifix, il s'arrêta sur le seuil et n'osa point pénétrer dans ces asiles de la vertu. Ce ne fut là que l'inauguration de la longue série de souffrances que durent endurer les religieuses jusqu'à l'époque de la révolution française.

Les négociations de Bourgoin en 1595, du Pont-Beauvoisin et de Suze en 1596, n'ayant pu aboutir à la conciliation des parties belligérantes, la guerre continua avec une vigueur toujours croissante. Les Espagnols, alliés de Charles-Emmanuel, dirigeaient des troupes sur les Alpes ; parmi elles se trouvait un corps de trois mille Italiens. Lesdiguières tenta vainement de les arrêter en occupant Pierre-Châtel, Seyssel et l'Ecluse. Il prit alors la résolution de pénétrer en Maurienne par le col de la Bâthie. Ayant mis son plan à exécution, il repoussa de cette vallée don Sancho de Salina, qui avait passé le Mont-Cenis avec mille fantassins et six compagnies de cavalerie. [1] Pendant ce temps, don Alphonse d'Avalos franchit le Saint-Bernard et passa les frontières françaises pendant que Charles-Emmanuel réunissait des troupes en Tarentaise. Ce mouvement engagea Lesdiguières à prendre ses dispositions pour se maintenir en Maurienne. A cet effet, il vint rompre le pont de Montmélian sous le feu de la forteresse, s'empara du château de la Rochette et suivit la vallée de ce nom pour soumettre toutes les maisons fortes qui s'y trouvaient. Il arriva au Beton vers le 19 juillet 1597. Ses soldats pénétrèrent par force dans l'abbaye, et, après avoir brutalement outragé les saintes

[1] Ménabréa, *Montmélian et les Alpes*, 451 et suiv.

Digitized by Google

filles qui l'habitaient, ils les chassèrent de la manière la plus indigne. Une fois maîtres, ils se ruèrent sur tout ce qui pouvait être emporté, et, par comble de méchanceté, ils brûlèrent les archives, s'attachant plus spécialement à détruire les nouvelles reconnaissances et semblables papiers. Ce raffinement avait pour but de susciter des embarras aux religieuses dans la perception des dîmes, servis et autres taxes qui leur étaient dus. Le temple de Dieu n'échappa point à leur rage impie : ils en abattirent entièrement la toiture, non sans avoir préalablement profané le sanctuaire. [1] Ils quittèrent le Beton le lendemain matin pour se rendre à Chamoux, d'où ils purent contempler les dégats qu'ils avaient occasionnés dans la demeure de saintes filles dont le seul crime avait été d'opposer une ferme résistance à leurs passions désordonnées.

§ 8. — Embarras financiers. — Bassompierre accorde une sauvegarde aux religieuses. — Visite de l'abbé de Saint-Sulpice. — Désordres intérieurs. — Pensionnaires. — Clôture.

Les guerres meurtrières du XVI^e^ siècle avaient aussi empreint sur les murs du Beton leur sceau de dévastation. En rentrant dans leur maison saccagée, les dames ne virent devant elles qu'un avenir de douleurs et de peines. Ceux qui leur devaient des dîmes en refusaient le payement, sachant que les titres qui établissaient les droits des religieuses avaient été détruits. Les prêtres des paroisses environnantes suscitaient des querelles à la com-

[1] *Inventaire*, f° 190.

Digitized by Google

munauté pour la congrue qui leur était due. L'un des plus acharnés était le curé du Betonet, qui ne put être calmé que par une sentence que prononça contre lui Jérôme de Végié, doyen d'Aiguebelle, qui le *déboutta ainsi de ses fins envers la portion congrue* qu'il réclamait. [1] Par cette même sentence, qui est du 27 juin 1606, le monastère fut confirmé dans le droit de percevoir les dîmes du Betonet. Les finances du monastère, autrefois si florissantes, avaient singulièrement diminué ; car, de 1520 à 1562, la moyenne annuelle des dîmes ne dépasse pas 115 florins. [2]

Au milieu de ces malheurs, M^me^ de Sommiers s'adressa au duc Charles-Emmanuel, en lui exposant le tableau des dommages et dégats que les guerres avaient fait éprouver à la communauté. Cette description navrante émut le cœur du prince, et, le 25 août 1611, il adressa des lettres à tous les juges-majes des provinces leur enjoignant de prendre connaissance de tous les procés pendant devant les juges du Beton, et de juger désormais tous ceux qui seraient suscités à cette communauté. [3]

Cette autorisation permit à l'abbesse de détourner les fonds employés jusqu'alors à l'exercice de sa juridiction, et de les appliquer à d'autres fins. Le premier usage qu'elle en fit fut de réparer l'église, que les Français avaient ruinée. Ces réparations avaient déjà commencé en 1604.

La guerre, qui s'était calmée pendant plusieurs années comme pour donner aux armées le temps de reprendre

[1] *Inventaire*, f° 28.
[2] *Id.* in-8°.
[3] *Id.*

Digitized by Google

haleine, recommença de nouveau en 1630. Une armée française de vingt mille hommes envahit la Savoie. Les dames du Beton, tremblant de voir se renouveler le pillage de 1597, s'adressèrent à Bassompierre pour implorer sa protection. Il leur accorda immédiatement une sauvegarde par laquelle il exemptait leur maison de tout logement militaire, ainsi que de toutes fournitures. Cette pièce fut signée le 18 mai par Bassompierre lui-même, au nom du roi son maître. Le couvent eut ainsi le bonheur d'échapper au pillage, mais il n'en fut pas de même de ses possessions; car la grange de Montfort fut dévastée, et les nouvelles réparations qui venaient d'y être achevées par Jacques Nicod furent démolies. [1]

Ces malheurs temporels n'étaient que le prélude de maux plus grands encore : je veux parler du désordre qui envahit l'intérieur de la maison et qui s'y établit pendant de longues années. Nous devons dire ici que la réforme de la mère de Ballon ne fut jamais appliquée à la communauté dont nous nous occupons.

Des désordres s'étant manifestés parmi les religieuses, l'abbé de Saint-Sulpice fut mandé par ses supérieurs comme visiteur pour les étudier et aviser aux moyens de les réprimer. Les dames avaient obtenu du Sénat un arrêt qui réduisait à 5,000 florins la somme nécessaire pour entrer en religion. Par cette brèche, plusieurs personnes que le prix élevé de la dot requise avait fait reculer s'introduisirent dans la maison et peut-être y importèrent-

[1] La ferme de Montfort avec toutes ses dépendances fut donnée au Beton en 1293 par Guigonne de la Sarretaz, femme de Gontier de Seyssel. (*Inventaires.*)

Digitized by Google

elles de dangereuses idées d'indépendance qui furent ensuite la cause de la perte du monastère. Voici les noms des religieuses qui formaient la communauté le 21 décembre 1678 : Françoise de la Forest de Saumont, abbesse ; Anne Mugnier, Marguerite Boisson, Marie Molliet, Barbe Françoise, Bernardine de Menthon de la Palme, Philippine et Jeanne de Roberty, Victoire de Menthon de Gruffy, Antonie Dugay de Navette et Marguerite Lucas d'Alléry. Leur confesseur était don Louis Gros, abbé de Chésery. [1]

L'abbé de Saint-Sulpice fit ce qui était en son pouvoir pour ramener les religieuses à de bons sentiments. En dépit de ses instances, elles se refusèrent pleinement à toute réforme et jurèrent de vivre suivant la coutume établie. Comme elles se plaignaient du peu d'étendue de leur clos, le visiteur saisit ce moyen de s'attirer leur bienveillance, et consentit à ce que les prés au delà de la rivière fussent considérés comme en faisant partie. Soins perdus ; leurs désirs mondains s'étendaient plus au loin, et, pour les satisfaire, elles n'hésitèrent pas à construire un souterrain revêtu en briques qui passait *sous* le mur de clôture et allait aboutir à leur ferme de la Bouverie. Elles prétendaient qu'en ne passant point *sur* les murs d'enceinte, la clôture ne pouvait être violée. Sous ce prétexte spécieux, basé sur un jeu de mots, elles ne faisaient pas de difficulté d'aller dîner à la Bouverie en compagnie de personnes séculières, ou d'aller en promenade jusqu'à Mont-Chaboud, au grand scandale des habitants de la

[1] Minutes du notaire Lozat.

Digitized by Google

campagne. La principale fautrice du désordre était, après l'abbesse, une certaine M^me^ de Bellegarde, qui introduisit même ses parents dans la maison.

Pendant que ces désordres suivaient tranquillement leur cours, l'abbé de Citeaux lisait la carte de visite et ne pouvait croire à tant d'obstination de la part de M^me^ de Menthon, pour laquelle il avait quelque penchant, ainsi que nous l'apprend l'abbé de Tamié dans ses lettres. Le souterrain dont nous venons de parler exista jusqu'en 1724, que l'abbé de Tamié le fit détruire ; ce fut à la même époque qu'il fit rétablir le tour précédemment supprimé par les dames. Dans une lettre qu'il adressa à l'abbé de Citeaux le 9 avril 1724, il lui fit part du refus que l'abbesse avait prononcé d'obéir à l'ordre : « Elle ne voulait, ajoutait-il, « rien changer à sa conduite et ne suivre que les us et « coutumes de sa communauté ; ce qui l'avait poussée à « ne pas vouloir accepter le rituel de Citeaux qu'on lui « avait adressé pour en faire usage. »

La famille de M. de Mellarède, se prévalant de la haute position de son chef, prenait sur elle d'entrer au Betton et même d'y introduire des personnes étrangères. Un jour, plusieurs membres de cette famille y restèrent dès sept heures du matin jusqu'au soir. [1] Tous ces abus ne pouvaient continuer ; aussi l'abbé de Tamié faisait tout ce qui était en son pouvoir pour en arrêter le cours. Il écrivit au roi, par l'intermède de son ministre, pour le prier d'approuver le projet qu'il avait conçu d'envoyer M^me^ de Menthon à Bonlieu ou à Sainte-Catherine, pour

[1] Lettre en date 9 décembre 1725, datée de la Pérouse.

Digitized by Google

qu'elle se corrigeât. Avant d'avoir reçu la réponse du roi, il apprit la mort de l'abbesse ; il en fit aussitôt parvenir la nouvelle à Turin. Tout le monde fut effrayé de la fin presque subite de cette femme, *qui avait été un sujet de scandale pour tous*. Voici ce qu'elle avait osé dire un jour en plein chapitre, après la visite de l'abbé de Saint-Sulpice : « *Quel mal m'est revenu de tout ce que j'ai fait? « Quel châtiment ai-je subi? Je ne crains rien. M'aurait-« on épargnée, si je n'avais eu raison?* »

La tête une fois tombée, il fallait songer à la remplacer par quelqu'un dont la fermeté et le bon exemple pussent ramener les brebis égarées. L'abbé de Tamié jeta les yeux sur M^me^ de Gruel, qu'il proposa au roi le 29 mai 1725 comme étant capable de réformer le Beton. Le roi, en approuvant cette demande, désapprouvait évidemment tout le mouvement qu'on se donnait pour procurer une crosse à la sœur de Bellegarde, cause principale du désordre. L'abbé adressa même au roi la proposition de la reléguer à Bonlieu, « où, disait-il, elle trouverait de fortes têtes qui sauraient résister à tous ses écarts. » Nous ne connaissons point la réponse qui fut faite à cette demande. [1]

L'abbesse de Gruel mourut entre le 19 septembre 1752, qu'on la rencontre pour la dernière fois vendant les bois d'Arcluse pour la somme de 758 livres 19 sous 4 deniers, et le 17 novembre 1753, que Marie-Anne Chollet du Bourget paraît pour la première fois revêtue

[1] Tous les détails relatifs aux désordres dont nous venons de parler ont été extraits d'un cahier de correspondances inédites de l'abbé de Tamié.

Digitized by Google

de la dignité d'abbesse. Voici les noms des dames composant la communauté que venait gouverner M^me^ du Bourget : Marie de Végié, présidente; Jeanne-Baptiste de Troche, Louise-Amédée de Gruel, Françoise Trunon, Françoise-Valentine Sarde de la Forest, Jeanne-Marie de Saint-Réal, Jeanne-Louise de Saintange, cellerière; Claudine Sarde, Anne Sarde de Candie, Thérèse-Rosalie Pettiti, Charlotte Platzaert, Lucie-Thérèse Platzaert de Sacy, Louise de Saint-Michel, Françoise de Saint-Michel-Charmoisy, Péronne Andréanne de Blancheville, économe; Charlotte Leblanc, Catherine de Mégève et Victorine de Martinel. [1]

Ces dames avaient chacune une chambre simplement meublée, ayant une alcôve flanquée de deux cabinets : l'un desquels contenait leur bois, et l'autre était arrangé en oratoire. Un rideau était tendu devant l'alcôve. Leur premier repas consistait en café au lait; à sept heures, elles assistaient à la messe; à dix, une demi-heure d'office, et le soir autant. A leur dîner, on servait trois plats. L'abbesse avait un petit salon dans lequel elle réunissait les religieuses une fois par semaine. La permission de sortir du couvent ne pouvait être accordée qu'une fois par mois; il était très difficile de l'obtenir, vu que les parents immédiats pouvaient pénétrer dans la maison; les étrangers restaient au parloir, où une simple rangée de bâtons les séparait des dames. Ces dernières portaient du linge fin et laissaient apercevoir leurs cheveux; toutes, d'ailleurs, étaient d'origine noble.

[1] Pièce communiquée par M. Dumartherey, libraire.

Digitized by Google

Dans les dernières années de l'existence du Beton, les dames tenaient des pensionnaires ; chacune d'elles en élevait une qui passait toute la journée dans la chambre de sa maîtresse. Le nombre en était très restreint, et l'éducation que l'on y recevait très imparfaite. Les pensionnaires couchaient par chambrées de quatre ou cinq, sans aucune surveillante. [1]

Ainsi établie, la maison se maintint jusqu'à la révolution française, pendant les premiers mois de laquelle les dames demeurèrent dans leur couvent; mais peu après l'arrivée des Français, la maison ayant été aliénée, elles furent obligées de l'abandonner.

Telle fut la fin de ce monastère, qui comptait 650 années d'existence, dont 500 de ferveur et de prospérité.

[1] Nous tenons ces détails de l'extrême bonté de M^me^ la comtesse de Salins, qui a fait sa première communion dans cette maison, et qui a bien voulu nous faire l'honneur de satisfaire à notre curiosité.

Digitized by Google

Liste des abbesses du Beton dont nous avons rencontré les noms dans nos recherches.

La mère de Saint-Pierre de Tarentaise, 1re prieure vers l'an 1150.
Dame Marthe, prieure en 1193.
Dame de Villette, abbesse en 1225.
Marguerite de Miolans, en 1270.
Dame Béatrice, en 1298.
Eygline de Villette, en 1310-1313.
Catherine de Villette, en 1370.
Antonie de Miolans, en 1376.
Alise de Cuines, en 1414, sacrée en 1416.
Audizié Portier, en 1448.
Catherine de Montfalcon, en 1454 et 1458.
Clauda de Luyriac, en 1501.
Dame de Brandis, en 1509.
Amédée de Verdun, en 1525, morte en 1529.
Béatrice de Verdun, en 1552, morte en 1558.
Jeanne de la Ravoire, élue en 1559.
Sébastienne de la Chambre, en 1559 et 1595.
Philiberte de la Chambre.
Anne de Commier de Saint-Agnès, en 1598 et 1623.
Françoise Favier et dame de Montfalcon, toutes deux abbesses le 29 juillet 1625.
Louise de Montfalcon, abbesse en 1626.
Françoise Favier, en 1627 et 1649.
Jeanne Delay d'Ecrucilleu, en 1654 et 1672.
Françoise de la Forest de Saumont, en 1674 et 1691.
Marguerite-Lucas d'Allery, en 1694, morte en 1716.
Marie de Menthon du Marest, en 1717 et 1723.
Marguerite de Gruel du Villard, en 1723 et 1752.
Anne-Marie Chollet du Bourget, en 1752 et 1792, dernière abbesse.

Inhibition aux châtelains de molester le Beton dans l'exercice de sa juridiction.

(Mars 1310.)

Amedeus comes Sabaudiæ dilectis suis baillivo et judici Sabaudiæ et judici Tharentasiæ et Mauriannæ et castellanis ejusdem terræ et castellano castellarii Boviciarum et cœteris baillivis judicibus et castellanis nostris qui nunc sunt et pro tempore fuerint salutem et dilectionem sinceram conquesta est, nobis religiosa domina Eyglina abbatia Bituminis quod contra tenorem privilegii per nos dictæ domui concessi et in

Digitized by Google

prejudicium jurisdictionis quam virtute privilegii habet, in hominibus suis levastis et levatis banna et condemnaciones pecuniarias et inquisitiones fecistis et facitis contra homines dictæ domus præcipuè pro calvacatis et excessibus commissis et committendis in viis et itineribus publicis et casibus aliis in quibus debet et deberet dictis hominibus suis pœna pecuniaria infligi, quare viso per nos tenore dicti privilegii vobis et vestrum cuilibet præcipimus et mandamus quatenùs si qua banna pro predictis casibus vel quibuscumque aliis pœnam pecuniariam exigentibus levastis ab hominibus dictæ domus vel condemnaciones fecistis illas et illa restituatis et reddatis abbatissæ prædictæ vel mandato suo nec de citra dictam abbatissam et conventum Bituminis impediatis nec turbetis quominùs jurisdictione sua in predictis casibus secundum tenorem privilegii sui, utatur liberè in hominibus suis predictis et ab inquisitionibus factis et faciendis contra tenorem dicti privilegii in casibus predictis decœterò penitus abstineatis. Volumus etiam quod si de aliquibus bannis in aliquibus casibus predictis levetis ab hominibus dictæ domus, nobis exstitit computatum quod illa banna reddere teneamur abbatissæ prædictæ et nolumus quod propter hoc de cœtero generetur prejudicium dictæ abbatissæ et conventui domus predictæ tantum facientis super predictis quod dictam abbatissam et conventum non oporteat ad nos amplius recurrere pro predictis. In cujus rei testimonium sigillum nostrum duximus presentibus apponendum.

Datum Chamberii die..... martis post communicationem Beatæ Mariæ Virginis anno Domini millesimo trecentesimo decimo. *(Ex archivio ecclesiæ Betoneti.)*

Digitized by Google

PATRONAGE

DES

JEUNES DÉTENUS

ET DES

JEUNES LIBÉRÉS

EN SAVOIE

PAR M. LOUIS PILLET

Avocat.

Entre les coupables frappés par la justice humaine, il en est qui inspirent un intérêt tout particulier : ce sont les enfants.

Quel que soit leur crime, on aime à se persuader que la faute est moins à eux qu'à des parents indolents ou pervers. Combien encore sont orphelins dès leur bas âge! Combien, plus à plaindre que les orphelins, ne peuvent pas même nommer leurs parents et doivent rougir de leur naissance!

Digitized by Google

Les peines qui, pour le scélérat adulte, sont un châtiment, un moyen d'intimidation, doivent, pour ces malheureux enfants, revêtir un autre caractère. Pour eux, la loi, toujours indulgente, n'inflige qu'une éducation correctionnelle. La société se borne à suppléer ce qui manque à l'éducation de famille.

Il ne suffit pas d'obtenir un amendement passager; il importe surtout que, rentré dans la société, l'enfant veuille et puisse persévérer dans ses résolutions. Pour cela, il lui faut un patronage bienveillant, une assistance charitable qui le suive, après sa libération, jusque dans sa famille ou dans son atelier. Ce genre d'institution, non moins essentiel que le bon régime des prisons, mais plus difficile à réaliser, est aujourd'hui l'objet de nombreuses études, de généreuses tentatives.

Enfin, pour compléter le système, il faut un patronage plus délicat encore qui veille sur l'enfant au bord de l'abîme avant qu'il n'y soit entraîné.

Ennemi des utopies, je vais passer en revue, ces trois genres d'institutions; je le ferai à un point de vue exclusivement pratique, en examinant ce qui serait réalisable dans notre Savoie avec les ressources dont elle dispose et dans l'état de notre législation.

Comme, toutefois, notre guide le plus sûr est l'expérience, comme nous sommes entourés de voisins qui nous ont devancés dans la carrière des bonnes œuvres, je tâcherai de résumer sur chaque question leurs tentatives et les résultats obtenus. Si cette partie de mon travail était complète, ce que je n'ose espérer, elle nous éviterait des tâtonnements toujours funestes, et, dès le début, nous

Digitized by Google

ferait profiter des labeurs, des fautes même de nos devanciers. [1]

CHAPITRE PREMIER

Patronage des jeunes détenus.

Section 1re. — *Les jeunes détenus en France.*

La loi française relative aux enfants coupables de crimes ou de délits est fort défectueuse. L'article 66 du Code pénal est conçu en ces termes : « Lorsque l'accusé aura moins de seize ans, s'il est décidé qu'il a agi *sans discernement*, il sera acquitté ; mais il sera, selon les circonstances, remis à ses parents ou conduit dans une maison de correction, pour y être élevé et détenu pendant tel nombre d'années que le jugement déterminera, et qui

[1] J'ai profité, pour ce travail, de l'intéressant mémoire de M. le docteur Vingtrinier, médecin en chef des prisons de Rouen, mémoire qui a pour titre : *Des Enfants dans les prisons et devant la justice;* Rouen, 1855. Je me suis aidé encore des rapports annuels et du compte décennal de M. Bérenger (de la Drôme), fondateur et président de l'œuvre du Patronage du département de la Seine.

Je dois également un témoignage de reconnaissance, pour les observations qu'il a bien voulu me communiquer, à M. Vegezzi-Ruscalla, ancien inspecteur des prisons, aujourd'hui tout dévoué à l'étude et à la réforme du système pénitentiaire. J'ai laissé en regard de chaque passage les notes qu'il y a ajoutées, fruit de ses profondes recherches et de sa longue expérience.

Digitized by Google

toutefois ne pourra excéder l'époque où il aura accompli sa vingtième année. »

S'il est décidé qu'il a agi *avec discernement*, l'enfant n'est soumis qu'à une peine réduite ; cette peine n'est jamais qu'un emprisonnement plus ou moins prolongé.

Cette disposition prête le flanc à la critique. Lorsque l'enfant, si jeune qu'il soit, aura agi *avec discernement*, il faudra le condamner à la prison, qui sera, quoi qu'on fasse, une fort mauvaise école. Aussi les Cours d'assises et les tribunaux ont-ils universellement saisi l'échappatoire complaisante que leur offre la loi. Il est reçu aujourd'hui que, pour toute espèce de crimes, et quel que soit son degré d'intelligence, tout enfant au-dessous de seize ans *a agi sans discernement ;* il est en conséquence acquitté et renvoyé dans une maison correctionnelle, s'il n'est réclamé par ses parents.

Il y a là une espèce de mensonge légal qui a frappé les membres du congrès pénitentiaire réuni à Bruxelles en 1847.

« Le plus grand nombre des hommes distingués venus à ce congrès n'a pu tolérer ou même comprendre ces deux idées, qui se lient dans notre loi, celle d'*acquittés détenus* et celle du *discernement* refusé à des enfants du deuxième âge (de 13 à 16 ans), qui certainement savent parfaitement ce qu'ils font dans un grand nombre de cas.

« Inutilement plusieurs Français ont-ils voulu expliquer l'intention du législateur par ces bienfaisantes fictions de l'article 66 de notre loi pénale ; MM. de Beaumont, le vicomte de Melun, Moreau Christophe, Cerfbœr, l'abbé Laroque, etc., ont échoué. Notre loi est restée

Digitized by Google

blâmée comme *obscure* ou *fausse*, et le régime disciplinaire adopté pour les enfants par le congrès a été déclaré applicable seulement et expressément aux enfants condamnés, etc. » (*Les Enfants dans les prisons et devant la justice*, par M. VINGTRINIER ; Rouen, 1855, p. 23.)

Si le Code pénal français est défectueux, on ne saurait assez admirer l'activité charitable qui sait suppléer aux vices de la loi. Au lieu de s'en tenir à une critique toujours aisée, à des vœux stériles, l'initiative privée est venue en aide à l'administration publique. Après trente ans de dévouement et de sacrifices, elle a eu la consolation de voir triompher une réforme qui est une des belles conquêtes de la civilisation chrétienne.

C'est à Paris que ces œuvres ont commencé, du moins pour la France ; c'est là qu'elles ont acquis leur plus grand développement.

En l'an 1817, frappées des dangers que couraient les enfants confondus avec les malfaiteurs dans les prisons communes, quelques personnes charitables se réunirent en association. La ville de Paris leur fournit une maison, rue des Grès, et la meubla. On y plaça d'abord 40 enfants sous la direction des Frères des Ecoles chrétiennes. Ce fut un quartier spécial, avec le travail et l'instruction, substitué à la démoralisation des prisons anciennes.

L'essai ayant réussi, le gouvernement vint en aide à l'association. Il réunit tous les enfants des prisons de Paris d'abord à Sainte-Pélagie, puis aux Madelonnettes et enfin à la Roquette, en 1836. Au lieu de 40, les jeunes détenus y étaient alors au nombre de 360, divisés en six quartiers, dont un pour les prévenus, quatre pour les

Digitized by Google

condamnés, et un pour les détenus par mesure de correction paternelle. Chacun y eut une cellule séparée pour la nuit ; le jour, ils étaient réunis dans des ateliers, et pendant une heure et demie, dans les écoles. Les détenus par correction paternelle étaient dans l'isolement absolu le jour et la nuit.

On remarqua que la vie commune ne profitait ni à la discipline, ni aux mœurs. En 1840, on essaya le système de l'isolement complet pour tous : chaque enfant eut sa cellule, où il travaillait seul, sans voir jamais ses compagnons de détention. Dès les premiers essais de ce système, on reconnut qu'il exerçait une heureuse influence : il rendait les enfants plus dociles, plus réfléchis, plus laborieux, et surtout leur inspirait une terreur salutaire qui diminua considérablement les récidives.

Pendant que ces changements étaient introduits dans l'intérieur du pénitencier, l'ancienne association avait pris une vie nouvelle. En 1833, sous la présidence de M. Bérenger (de la Drôme), et à l'instigation de M. Charles Lucas, se fondait la *Société pour le patronage des jeunes détenus et des jeunes libérés*. Son but était « de venir en aide à l'administration, en préservant des dangers de la récidive et en rendant aux habitudes d'une vie honnête et laborieuse les libérés de la maison pénitentiaire des jeunes détenus. » (Rapport du 14 juillet 1844, M. Bérenger, de la Drôme.)

L'administration sut apprécier cet auxiliaire : elle ouvrit aux membres de la nouvelle société les portes de la prison et celles des cellules, leur permit d'y apporter diverses améliorations, d'y distribuer des encourage-

Digitized by Google

ments, et souvent s'aida des conseils des visiteurs dans les mesures administratives concernant les jeunes détenus.

Grâce à cette protection éclairée, les sociétés de patronage se répandirent bientôt dans les principales villes de France, à Lyon, Strasbourg, etc. En 1843, le gouvernement les déclara *établissements d'utilité publique*.

Le pouvoir installé au 2 décembre 1848 s'occupa plus activement encore de ces institutions et chercha à les lier plus étroitement à l'administration. De là est née la loi du 5 août 1850 qui régit aujourd'hui la France.

Les enfants, sans distinction, doivent être conduits dans des *colonies pénitentiaires, pour y être élevés en commun, sous une discipline sévère et appliqués aux travaux d'agriculture ainsi qu'aux principales industries qui s'y rattachent.* (Art. 3.)

Les jeunes détenus des colonies pénitentiaires peuvent obtenir, à titre d'épreuve et sous les conditions déterminées par le règlement d'administration publique, d'être placés provisoirement hors de la colonie. (Art. 9.)

Ceux qui ont été condamnés à une peine plus grave, ou qui ont été déclarés insubordonnés dans les colonies pénitentiaires, sont transférés dans des *colonies correctionnelles établies en France ou en Algérie, et dont le régime est plus sévère.* (Art. 10.)

Tous les jeunes détenus, à l'époque de leur libération, sont placés sous le patronage de l'assistance publique pendant trois années au moins. (Art. 19.)

Un règlement d'administration publique déterminera 1° *le régime disciplinaire des établissements publics destinés à la correction et à l'éducation des jeunes détenus*, 2° *le mode de*

Digitized by Google

patronage des jeunes détenus après leur libération. (Art. 21.)

Cette loi s'approprie, on le voit, le résultat des expériences faites pendant trente ans, et applique à la France entière les essais de la société de Patronage du département de la Seine.

Elle y ajoute quelques principes nouveaux : ainsi elle abandonne l'emprisonnement cellulaire ; elle donne la préférence à l'éducation agricole ; elle attribue à l'administration publique le patronage des libérés devenu obligatoire.

Restait à savoir comment on improviserait des colonies pénitentiaires pour dix mille enfants. L'article 6 de la loi fait appel à la charité privée et lui accorde un délai de cinq ans pour ouvrir des colonies où les enfants seraient placés moyennant subvention de l'Etat. A l'expiration des cinq ans, si les établissements particuliers sont insuffisants, l'Etat prend l'engagement de créer à ses frais des colonies pénitentiaires.

On sait que l'appel du gouvernement a été entendu. Il existait déjà plusieurs établissements de ce genre, fruit spontané de cette charité française, inépuisable dans ses ressources. La colonie de Mettray, dirigée par M. Demetz ; celle du Petit-Quevilly, par M. Lecointe ; celle de Marseille, par M. l'abbé Fissiaux ; celle de Bordeaux, par M. l'abbé Buchon, etc., etc., peuvent être citées comme des modèles. On en comptait 48 au 31 décembre 1853, dont 13 établissements publics, 16 colonies, 8 maisons de Bon-Pasteur, 5 refuges et 5 autres instituts, contenant une population totale de 7,715 enfants. [1]

[1] Voy. le tableau n° 1 à la fin du mémoire.

Digitized by Google

Les résultats de ce nouveau système ne peuvent pas encore être appréciés ; il faut attendre que le gouvernement ait mis en vigueur les règlements annoncés sur la discipline des colonies et sur le patronage des libérés, règlements qui, dit-on, sont en discussion au conseil d'Etat.

Toutefois, on voit déjà percer sa pensée dans un rapport à l'empereur publié dans le *Moniteur* le 17 mai 1854. On y lit : « Les institutions privées ont leur écueil : d'une part, elles peuvent difficilement s'organiser d'une manière efficace pour la répression et l'intimidation ; de l'autre, il est à craindre que l'intérêt particulier et l'esprit de spéculation y tiennent parfois une trop large place. Les institutions religieuses qui se vouent à ce difficile labeur me paraissent surtout devoir obtenir la préférence. Entre les mains de ces corporations, dont les membres se renouvellent et survivent à leurs fondateurs, les œuvres ont l'avantage de n'être pas viagères et dépendantes de la capacité et du dévouement d'un homme : c'est là une grande considération pour l'Etat, qui ne peut subordonner le sort d'établissements importants qu'il contribue à fonder et à rendre prospères aux accidents de la vie et de la fortune ou à la loi des partages. »

On comprend la pensée du ministre ; à sa suite, je ne craindrai pas de signaler les écueils du nouveau système.

Dirigées dans un intérêt privé, les colonies ont perdu quelquefois leur caractère pénal. Pour s'attacher les enfants, pour les animer à un travail lucratif, on a usé des voies de douceur et d'encouragement. Les petits malfaiteurs, mieux nourris, mieux soignés qu'aucun autre, sont

Digitized by Google

devenus presque un objet d'envie. Les parents ont pu sinon pousser leurs enfants, du moins les laisser s'abandonner au vagabondage, dans l'espoir de leur procurer une éducation et un apprentissage aux frais de l'Etat.

D'autre part, les tribunaux, voyant qu'il ne s'agit, dans la condamnation d'un enfant, que de le soustraire à un entourage dangereux, de lui procurer une éducation laborieuse dans un excellent asile, ne se font pas faute de multiplier les envois dans les maisons de correction.

Le nombre des *acquittés détenus*, qui était de 245 par an en moyenne de 1826 à 1830, est monté à 3,648 pour la seule année 1853. Le nombre total de ces détenus était de près de 10,000 en 1855.[1]

Aussi le ministère dut-il adresser des circulaires aux procureurs généraux et aux préfets (26 mai et 4 juin 1855).

« Le nombre des jeunes détenus, dit-il, est devenu depuis quelque temps si considérable que les établissements publics et privés ne suffisent plus à les recevoir, et que par suite ces délinquants doivent faire un assez long séjour dans les prisons départementales, en attendant que des places vacantes dans des institutions d'éducation correctionnelle permettent de les y transférer.

« Cet accroissement porte exclusivement sur les enfants acquittés faute de discernement et envoyés en correction jusqu'à l'âge de dix-huit ou vingt ans, surtout pour délits peu graves, tels que ceux de vagabondage et de mendicité.

[1] Tableau n° 2, à la fin de ce mémoire.

Digitized by Google

« M. le ministre de la justice, sur l'observation qui lui en a été faite par M. le ministre de l'intérieur, a reconnu que les tribunaux devaient venir en aide à l'administration pour mettre un terme à cet état de choses. MM. les procureurs généraux sont invités à n'ordonner de poursuites que dans des circonstances graves contre des enfants âgés de moins de seize ans, et surtout contre ceux qui n'ont pas atteint sept ou huit ans. »

L'encombrement des maisons était le moindre inconvénient. Les enfants des villes forment, en France, la moitié des détenus [1]; occupés dans les colonies à des travaux d'agriculture, ils y perdent inutilement leurs belles années; à leur sortie, la plupart rappelés dans leurs familles s'y trouvent sans gagne-pain.

Dans les anciens pénitenciers à la charge de l'Etat, les enfants gagnaient une *masse*, une réserve pour les premiers frais de déplacement à leur sortie; dans les colonies, tout le travail appartient à l'entrepreneur; les détenus, à l'expiration de leur peine, sortent le plus souvent sans profession et sans un sou d'économie.

Le patronage des jeunes libérés devient également plus difficile. Les membres des sociétés charitables sont dans l'impossibilité de faire connaissance avec les enfants retenus dans des colonies lointaines, de se gagner leur confiance et de leur chercher un placement pour le moment de leur libération.

Ce sont là des inconvénients graves qu'il ne faut pas se dissimuler, et dont nous suivrons les conséquences

[1] Tableau n° 3, à la fin de ce mémoire.

Digitized by Google

dans le chapitre où nous étudierons le patronage des jeunes libérés.

En résumé, nous avons en France une loi pénale laissant à désirer, une initiative merveilleuse des sociétés charitables, un gouvernement intelligent qui sait s'approprier le fruit de leurs tentatives par la loi de 1850; mais, pendant que s'élabore le règlement qui donnera aux colonies leur forme définitive, nous découvrons quelques inconvénients transitoires qu'il sera d'autant plus facile de faire disparaître qu'on aura eu plus de loisir pour en étudier les causes et préparer les remèdes.

Section 2me. — *Les jeunes détenus en Savoie.*

Le Code pénal qui nous régit a évité sagement les reproches adressés au Code pénal de France. Il distingue les enfants du premier âge, au-dessous de quatorze ans, de ceux du second âge, de quatorze à dix-huit ans, et de ceux de dix-huit à vingt-un ans. Ces derniers sont soumis à la peine ordinaire diminuée d'un seul degré. De quatorze à dix-huit, ils n'encourent qu'une peine plus mitigée encore, qui ne peut excéder la réclusion. Dans les deux cas, la loi les reconnaît responsables de leurs actes.

Pour les enfants au-dessous de quatorze ans, les juges doivent, comme dans la loi française, se poser la question préalable du discernement de l'enfant.

S'il a agi avec discernement, la justice exige qu'il soit soumis à une peine véritable; mais l'humanité veut que cette peine ne soit que la *simple détention (ergastolo)* dans

Digitized by Google

une maison créée spécialement pour les mineurs, où ils reçoivent une éducation morale sans être confondus avec les malfaiteurs émérites.

Si l'enfant a agi sans discernement, l'article 93 déclare qu'il ne sera *soumis à aucune peine*. Il sera remis à ses parents ou, selon les circonstances, *conduit dans la maison de correction établie à cet effet, pour y être retenu pendant un temps qui sera proportionné à son âge et à la nature de l'infraction, mais dont la durée ne pourra se prolonger au-delà de l'époque où l'accusé aura accompli sa dix-huitième année.* (Art. 93, C. p.)

Ce n'est point une pénalité proprement dite, mais une éducation correctionnelle. En théorie, rien de plus rationnel que ces distinctions; mais en pratique, surtout dans un petit Etat, les difficultés sont innombrables. Pour être conséquent avec ses principes, l'Etat devrait avoir :

1° Une *maison de correction* pour les enfants au-dessous de quatorze ans qui ont agi sans discernement et ne subissent aucune peine ;

2° Un *ergastolo* ou maison de détention pour les mineurs du même âge qui ont agi avec discernement ;

3° Un quartier spécial pour les enfants de quatorze à dix-huit ans condamnés à l'emprisonnement, car le législateur vraisemblablement n'a pas eu la pensée de compromettre leur moralité en les mêlant aux adultes ;

4° Il faudra encore une maison de détention séparée pour les enfants détenus par mesure de correction paternelle (art. 215, 218 du Code civil) ;

5° La loi mentionne enfin des *établissements publics de travail* où doivent être placés les oisifs et vagabonds au-

Digitized by Google

dessous de seize ans jusqu'à ce qu'ils aient appris un métier et une profession, ainsi que les enfants privés de leurs parents ou de toute autre personne qui puisse leur en tenir lieu légalement, et enfin ceux qui, nonobstant les soins de leurs parents ou de leur tuteur, ne veulent pas s'adonner à un travail régulier. (Art. 8 de la loi du 8 juillet 1854 et de la loi du 26 février 1852.)

Il faudrait tout autant d'établissements encore pour les filles, sans compter des quartiers spéciaux pour les prévenus.

Dans un petit et pauvre pays de quatre millions et demi d'habitants, il était impossible de songer à créer des maisons ou même des quartiers distincts pour toutes ces catégories de détenus; aussi le gouvernement n'a-t-il pas hésité à donner à la loi une interprétation plus large, ainsi qu'on le voit dans son édit du 5 juin 1853, qui règle le régime disciplinaire applicable aux maisons de correction des jeunes détenus.

Aux termes des articles 1 et 2 de ce règlement, on doit enfermer dans les *maisons de correction* : 1° les enfants au-dessous de dix-huit ans détenus par mesure de correction paternelle, 2° les condamnés mineurs de dix-huit ans qui ont agi avec discernement, 3° ceux qui ont agi sans discernement, 4° les oisifs et vagabonds et même les orphelins sans ressources qui n'ont encouru aucune peine. (Art. 1 et 2.)

Ainsi disparaissent d'un trait de plume les distinctions savamment établies entre les diverses catégories de détenus. Dans le règlement de 1853, tout est d'ailleurs prévu jusque dans les moindres détails, tout est sage-

Digitized by Google

ment ordonné. Les enfants sont séparés pendant la nuit; le jour, ils sont appliqués ensemble [1] à diverses professions manuelles. Une heure et demie, chaque jour, est consacrée à leur instruction. C'est le gouvernement qui a la direction du pénitencier, qui en nomme les employés, perçoit le produit du travail et fait face aux dépenses.

Pour établir des *maisons de correction* sur ces bases, il fallait à l'Etat des capitaux considérables, des bâtiments, un nombre d'employés; aussi voyons-nous qu'il n'a songé jusqu'à présent qu'à en créer une seule à Turin. [2]

J'aime à croire qu'il n'a rien négligé pour en faire un établissement modèle [3]; mais ce serait se faire une étrange illusion que d'y voir une maison de correction suffisante pour l'Etat entier. Au moment de son ouverture, on put y retirer un assez grand nombre d'enfants dont plusieurs venaient de Savoie. Une fois encombrée, elle l'a été pour longtemps. A mesure que des places y deviennent vacantes, il est tout naturel que les condamnés des pro-

[1] Le correctionnel agricole de la Generala n'est pas régi d'après le système auburnien du silence, qui est inapplicable aux enfants : ils peuvent parler pendant la récréation, à table et même souvent dans les ateliers ou aux champs. (*Note de M. Vegezzi.*)

[2] Lorsque la Generala a été fondée, le nombre des enfants détenus pour correction n'excédait pas les 300. Elle suffisait donc pour lors. (*Id.*)

[3] Lorsque l'établissement a été au moment d'être habité, des hommes éminents de France et d'Allemagne l'ont trouvé digne d'éloges. Hélas ! la manière dont il a été tout d'abord dirigé n'a pas répondu à l'attente du gouvernement. Encore aujourd'hui, l'on n'obtient aucun résultat satisfaisant pour une multiplicité de causes auxquelles le ministère pourrait remédier, s'il avait à cœur la question des prisons. Malheureusement le ministre de l'intérieur, qui n'avait jamais étudié cette partie, veut seul déterminer, diriger, choisir les employés, et, dans ce choix, il regarde aux personnes, non aux exigences de l'institut.

(*Note de M. Vegezzi, écrite sous le ministère de M. Rattazzi.*)

Digitized by Google

vinces voisines qui parlent la même langue, qui ont le même tempérament, les mêmes habitudes, y soient admis de préférence. [1]

Dès 1852, le gouvernement reconnut l'impossibilité où il est de suffire à ces créations. Promulguant la loi du 26 février, qui décrète le placement par l'Etat de tous les mineurs de seize ans oisifs et vagabonds, ainsi que de tous les orphelins, il dut avouer que son *ergastolo* de Turin ne serait pas assez vaste.

Il fit appel aux hospices et aux administrations de charité pour les déterminer à ouvrir, comme en France, des asiles ou des colonies. [2] Il offrait de fournir, à l'exemple du gouvernement français, un prix de journée de 75 cent. pour chaque enfant retiré. Il ne paraît pas que ses offres aient été agréées par aucun de nos établissements publics. Il en résulta, en Savoie du moins, que la loi du 26 février 1852, et plus tard celle du 8 juillet 1854, sur les oisifs et vagabonds, restèrent à l'état de lettre morte.

Vers cette époque, un administrateur aussi zélé qu'intelligent, M. Mercier, intendant général de Chambéry, commença à réaliser dans les prisons de cette ville une première amélioration. [3] Il fit disposer, pour les mineurs

[1] Il y a toujours dans les prisons ordinaires de Turin même 30 à 40 enfants, parce qu'il n'y a pas de place au correctionnel de la Generala.

Il suit de ce fait que le correctionnel n'est pas suffisant, même pour les enfants du Piémont. (*Note de M. Vegezzi.*)

[2] J'ignore cette circulaire; ce que je sais, c'est que, à l'exception de la colonie de Moncucco, érigée d'après mes conseils par l'excellent abbé D. Cocchis, de Turin, aucun autre établissement de ce genre n'existe dans les Etats du roi. (*Id.*)

[3] La même chose a été pratiquée dans les prisons de Turin et de Gênes. (*Id.*)

Digitized by Google

au-dessous de dix-huit ans, un quartier spécial où ils sont du moins séparés des malfaiteurs adultes. C'est par là qu'avait commencé l'association de Paris en 1817. Mieux valait en effet faire un simple pas dans les limites du possible que de retarder indéfiniment en vue d'un mieux chimérique.

Le nouveau quartier était bien choisi, loin du bruit de la prison et du tumulte de la rue. Il se compose d'un dortoir pouvant contenir vingt lits, d'une petite salle chauffée en hiver, servant d'école, avec une cour attenante pour les récréations. Par malheur, ce local est trop restreint : à chaque fois qu'il s'encombre, il faut disséminer les enfants dans les prisons judiciaires des provinces.

Le successeur de M. Mercier, M. Gay di Quarti, aidé des ressources de la charité, introduisit dans ce quartier une école [1] confiée aux Frères des écoles chrétiennes. Les classes durent quatre heures par jour. Le travail manuel faisant défaut par suite de la difficulté d'écouler les produits, l'école est la seule occupation des enfants. Il est certainement bien regrettable qu'on ne puisse y joindre l'apprentissage d'un métier qui leur servirait de gagne-pain au sortir de prison.

Arrivés à ces modestes résultats, devons-nous nous

[1] A Turin et à Gênes, on a aussi introduit une école. Le seul bon résultat que l'on obtienne, c'est un peu plus d'ordre, un peu plus de silence. (*Note de M. Vegezzi.*)

L'école de la prison de Chambéry est fermée dès 1856. A la suite de plusieurs tentatives d'évasion, les enfants ont été retirés de ce quartier et presque tous envoyés à la *Generala;* les autres sont confondus avec les adultes. Des dispositions récentes prises pour assurer la surveillance du quartier des *jeunes détenus* permettent d'espérer que bientôt on le rendra à sa première destination (avril 1858).

Digitized by Google

déclarer satisfaits? Devons-nous renoncer à dépasser les débuts de la rue des Grès? Telle est la question qu'il me reste à poser.

Section 3me. — *Mal et remède.*

Il est d'abord une injustice palpable au fond de cette situation.

La loi déclare que les enfants qui ont agi *sans discernement ne sont soumis à aucune peine*, et cependant nous voyons qu'ils sont enfermés dans la même prison, soumis au même régime que ceux qui auraient commis avec pleine connaissance de cause les forfaits les plus atroces; ils sont même condamnés à une détention toujours plus prolongée, puisqu'elle dure pour eux ordinairement jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

Des exemples pris au hasard dans le quartier des jeunes détenus de Chambéry feront mieux apprécier ce que le système actuel a de défectueux.

V. G., d'Albertville, à l'âge de sept ans, est laissé un matin seul au logis. Ses parents lui ont caché ses habits, pour l'empêcher de se lever avant leur retour. Dans un moment d'impatience, de rage enfantine, il met le feu à son lit; l'incendie se communique et détruit plusieurs maisons. Le tribunal reconnaît qu'il a agi *sans discernement*; mais son éducation n'est pas surveillée. Par humanité pour lui, on applique l'article 93 du Code pénal. Voilà un enfant qui n'est soumis *à aucune peine*, et qui néanmoins devra passer onze ans dans les prisons, confondu avec les voleurs de profession!

Digitized by Google

Les deux frères C., d'Abondance, sont pris en flagrant délit de vol non qualifié. L'aîné, qui était majeur, est condamné à quelques mois de prison ; son jeune frère, âgé de neuf ans, n'a fait que l'aider dans l'accomplissement du délit : il a agi sans discernement. En vertu de l'article 93 du Code pénal, il est pour neuf ans dans la même prison, soumis aux mêmes peines! Que n'a-t-il, le pauvre enfant, agi avec discernement! Aux termes de l'alinéa du même article 93, il n'aurait pu être condamné à plus de la moitié de la peine subie par son frère. Ce qui fait son excuse se trouve précisément aggraver, décupler sa peine!....

Au récit de pareils faits, ne croirait-on pas qu'il s'agit de quelque peuplade semi-barbare? On a peine à se persuader que ce sont des magistrats éclairés qui appliquent avec impartialité un des codes les plus parfaits, et que de tels résultats peuvent naître d'une simple entorse donnée dans la pratique à l'application du régime pénitentiaire.

Pour faire cesser cet état intolérable, il suffira de revenir au texte de la loi et à la pensée du législateur. Pour les enfants qui ont agi *sans discernement*, il faut créer tout autre chose qu'une prison [1] ; il faut une maison d'éducation, une *colonie* [2] où il soit vrai de dire qu'ils ne sont *soumis à aucune peine*.

[1] Cela est indispensable. Cet amalgame est ce qui empêche l'adoption d'un bon règlement pour la Generala ; malgré les dortoirs séparés, les trois classes se trouvent mêlées aux ateliers, à l'école et à la chapelle.

(*Note de M. Vegezzi.*)

[2] Je trouve que l'appellatif français *colonie* est impropre. *Colonie* indique une aggrégation loin de la mère-patrie, une place pour des émi-

Digitized by Google

Ceci s'applique, à plus forte raison, aux enfants de notre cinquième catégorie désignés sous le nom d'*oisifs et vagabonds*. Ces mots ont un sens très net dans les articles 450, 451 du Code pénal, où ils désignent *les individus sains et robustes* qui pourraient gagner leur vie et sont coupables de ne pas le faire; mais, pour des enfants en bas âge qui ne peuvent suffire à leur subsistance par leur travail, la qualification d'*oisifs* et *vagabonds* est presque une injustice. Ce sont des malheureux qui ne méritent que la pitié, auxquels il faut non pas une prison, mais un *orphelinat* ou, comme le dit la loi, un *établissement public de travail*

Il semble qu'on pourrait y placer encore les enfants détenus par mesure de correction paternelle. [1]

Le père a le droit de corriger ses enfants; mais, sans le concours des tribunaux, il ne saurait leur infliger une peine proprement dite. D'ailleurs, le Code civil a soin d'ordonner que le lieu où seront détenus les fils de famille soit *absolument séparé de celui où sont renfermés les condamnés et les accusés.*

J'ai énuméré les classes d'enfants qui, d'après notre législation, devraient être retirés dans une colonie : c'est assez dire que le nombre en sera plus que suffisant pour former un établissement permanent de 50 à 60 lits au moins.

grés; je lui préfère l'appellatif anglais *reformatory* déjà adopté dans quelques livres français, ou le nom allemand *rettungs anstalt.*

(Note de M. Vegezzi.)

[1] Evitez les confusions des classes. Les instituts pour les orphelins délaissés ne peuvent convenir pour des enfants détenus à la demande des parents. Ceux-ci ont subi une espèce de procès; ce sont des vauriens, les autres des malheureux. *(Id.)*

Digitized by Google

Depuis trois ans que j'ai visité le quartier des jeunes détenus de Chambéry, j'ai compté 48 enfants qui s'y sont succédé, condamnés ou prévenus presque tous pour faits de vol ou de vagabondage. Ce serait une moyenne de 8 par an, les condamnations étant supposées de deux années en moyenne. Il faudrait en ajouter plusieurs qui sont condamnés par les sept autres tribunaux des provinces de Savoie et qui ne passent pas à Chambéry.

Mais une classe qui fournirait un nombre indéterminé de sujets, c'est celle des mendiants ou orphelins arrêtés en vertu de la loi du 8 juillet 1854.[1] Dès que l'on saurait qu'il existe une maison où ils sont retirés et formés au travail, les autorités préposées à la police ne manqueraient pas d'exécuter la loi dans toute sa rigueur. Ce n'est pas se faire illusion que de porter à 100 le nombre des malheureux sujets à cette mesure.

L'ouverture d'un établissement de travail serait le seul moyen efficace de soulager, sinon de guérir, la plaie de la mendicité. Il n'est pas d'étranger qui ne soit peiné, en touchant les frontières de la Savoie, de voir sa voiture entourée de petits mendiants déguenillés et importuns; il n'en est pas un qui n'en conçoive une triste idée de ce pays et de son administration.

Dans l'intérêt des enfants que le vagabondage conduit au crime, plus encore que pour l'honneur de notre pays, c'est un devoir de le tenter. Un calcul bien simple nous donne le nombre approximatif des enfants qui devraient

[1] C'est pour cette classe qu'il faudrait établir exclusivement l'institut agricole. (*Note de M. Vegezzi.*)

Digitized by Google

être envoyés en colonie. Pour une population de 35 millions d'habitants, la France en compte 10,000. A ce compte, pour ses 650,000 habitants, la Savoie en devrait avoir 185. Ainsi, pour un établissement qui contiendrait au plus 50 à 60 lits, pouvons-nous compter, sans crainte d'erreur, plus de 100 aspirants. Il ne restera qu'une difficulté, ce sera de choisir les plus malheureux pour les y admettre de préférence. Quant à la nature de l'établissement, tout se résume en ce seul mot : ce serait une *colonie agricole*.

L'expérience prouve qu'il y a dans les travaux de l'agriculture un élément de moralisation. C'est ce qui les a fait préférer généralement dans les colonies et orphelinats dus à la charité privée ; c'est ce qui a fait décréter en principe, dans la loi du 12 août 1850, que *tous les jeunes détenus, sans exception, seraient appliqués à ces travaux.* Sortant d'un établissement agricole ou horticole dans lequel ils se seront familiarisés avec les meilleurs procédés d'agriculture, les enfants seront assurés de se placer dans le pays ou à l'étranger, sans crainte de grève ni de chômage.

Il faut considérer surtout que, parmi les enfants détenus en Savoie, la grande majorité vient des campagnes ; ils y sont, depuis trois ans du moins, dans la proportion de 4/5^{mes}. Ce serait leur rendre un funeste service, et plus mal servir encore la société, que de leur inspirer le goût d'un de ces métiers sédentaires qui les attirent loin de leurs familles, sur le pavé des villes, au milieu de la société la plus dangereuse.

Pour l'autre cinquième, composé d'enfants sortis des

Digitized by Google

villes, avouons-le, il serait difficile d'en faire des agriculteurs; au sortir de la prison, ils seront toujours ramenés auprès de leurs parents pour commencer un nouvel apprentissage. [1] C'est pour eux qu'il serait le cas d'user du système de libération provisoire, ainsi que nous le proposerons ci-après.

Le conseil divisionnaire de Chambéry a parfaitement senti ces avantages; aussi, dans sa session de 1856, a-t-il sollicité la création d'un établissement agricole. [2]

Il ne nous reste plus à examiner que la question si délicate des frais de fondation et d'entretien de cet établissement. Là encore la difficulté n'est pas insurmontable.

Le gouvernement, qui nourrit les enfants dans les prisons, se soumettrait à payer, comme fait le gouvernement français, une journée de 75 cent. [3] Il avait fait déjà pareille offre (dans une circulaire en date, sauf erreur, du 20 avril 1852) aux hospices qui se chargeraient de retirer les enfants oisifs et vagabonds. Il ne la rétracterait pas, surtout si la province en faisait la demande. Il ne resterait qu'à y ajouter, à l'exemple du gouvernement

[1] Ces observations prouvent que, dans ces *reformatorys*, il faut introduire quelques travaux industriels. Aussi, dans la majeure partie de ces établissements, on a introduit quelques métiers, par exemple, de charron, menuisier, etc. (*Note de M. Vegezzi.*)

[2] Voir la note 4 à la fin de ce mémoire.

[3] Le gouvernement paye à l'abbé Cocchis, à Moncucco, la journée de 60 cent. par jeune détenu; l'année dernière, à cause du prix des denrées, l'allocation a été portée à 80 cent. (Convention du 30 août 1856.)

Mais le gouvernement ne paye en réalité que 40 cent.; les 20 cent. sont laissés pour rembourser les 19,000 fr. que le gouvernement lui a avancés pour les frais de premier établissement; faveur que la Savoie aurait droit de réclamer: avance sans intérêts. Le gouvernement a pris hypothèque pour 15,000 fr. (*Note de M. Vegezzi.*)

Digitized by Google

français, un petit trousseau pour chaque enfant. Ce léger secours grèverait peu le budget de l'État et contribuerait à faire disparaître la plaie hideuse de la mendicité qui afflige et déshonore nos provinces. De son côté, le conseil divisionnaire lui allouerait un subside annuel dans son budget ; l'empressement avec lequel il a pris l'initiative de cette œuvre, la promesse solennelle qu'il en a faite, sont les garants de son concours.

La ville de Chambéry seconderait également cet établissement. Enfin, il faudrait aussi compter sur l'aide de la charité privée, qui n'a jamais fait défaut à une bonne œuvre ; les legs et les fondations pieuses viendraient plus tard en assurer l'avenir.

CHAPITRE II

Du patronage des jeunes libérés.

Sect. Ire. — *Les jeunes libérés en France.*

Il me reste à parler des jeunes libérés et des institutions destinées à les prémunir contre les récidives. En première ligne, je retrouve la *Société de patronage* pour les jeunes détenus et pour les jeunes libérés du département de la Seine. Je dirai ce qu'elle a fait, quelles ont été ses vicissitudes jusqu'à ce jour, avant d'en venir à la société similaire établie à Turin.

Digitized by Google

L'action de la Société de patronage, ainsi que nous l'avons vu, s'étend aux jeunes délinquants pendant la durée de leur détention. Mais c'est surtout vers l'époque de leur libération que commence sa tâche spéciale.

Deux ou trois mois avant la sortie de chaque enfant, un *commissaire enquêteur*, pris dans le sein de la Société, compulse les greffes, recueille tous les renseignements sur le détenu, sur ses habitudes, son aptitude et sur sa famille. Il se met en rapport avec les directeurs du pénitencier, avec l'enfant lui-même, pour découvrir le genre de direction qu'il conviendra de lui donner.

Sur son rapport, la commission de placement donne un patron, pris toujours parmi les membres les plus dévoués aux bonnes œuvres. Celui-ci devient le tuteur officieux de l'enfant, le visite dans sa cellule, lui choisit un atelier, règle les conditions du placement et ne cesse de l'assister pendant la durée de l'apprentissage.

La Société fait face aux frais du trousseau, à l'entretien de l'enfant dans la famille du chef d'atelier qui lui a été choisi, à des encouragements distribués chaque mois et à des récompenses à la fin de l'année.

Il serait trop minutieux d'exposer ici les détails des secours fournis aux jeunes patronnés. Il suffira de dire que l'œuvre possède un établissement (rue Mézière, 9) où les enfants momentanément sans placement sont logés et nourris gratuitement, où, le dimanche, ceux qui sont en apprentissage dans Paris sont réunis pour assister aux offices religieux, recevoir de sages avis, faire examiner sur leurs livrets les notes de la semaine, recevoir des bons-points en échange, et prendre part, chaque mois,

Digitized by Google

à des loteries d'objets utiles où les bons-points servent de monnaie. Là se trouve encore une infirmerie spécialement à leur usage, et enfin les bureaux et l'agence de cette admirable institution.

Les résultats du patronage ont été satisfaisants. Il résulte du rapport de M. Jules de Lamarque, chef du bureau des jeunes détenus au ministère de l'intérieur, que, pour l'année 1854, sur 294 enfants que la Société de Paris a patronnés, 65 se sont *très bien* conduits, 127 *bien*, 24 *médiocrement*, 13 *mal*, 1 a disparu, 23 ont renoncé au patronage, 7 ont été abandonnés comme incorrigibles, 10 ont été réintégrés, 20 sont tombés en récidive, 4 sont morts. C'est, en somme, 20 récidives sur 263 jeunes gens, c'est-à-dire 7,60 p^{r} °/$_{o}$. Cette proportion était de 75 p^{r} °/$_{o}$ avant l'établissement de la Société.

Ces résultats sont obtenus au prix de sacrifices peu considérables, si l'on songe au luxe avec lequel il est pourvu à tous les besoins des enfants. Les souscriptions annuelles de la Société charitable, jointes aux subventions du gouvernement, du département et de la ville de Paris, en 1854, montaient à une somme annuelle de 25,000 à 26,000 fr. La dépense moyenne de chaque enfant était de 89 fr., en y comprenant sa part des frais généraux. La Société avait, à la fin de 1853, plus de 75,000 fr. d'économies.

Plusieurs villes de France (Lyon, Strasbourg, Toulouse, Alençon, Rouen) créèrent dans leur sein des sociétés analogues, qui partout rendirent de grands services.

Digitized by Google

Celle de Lyon crut devoir essayer d'un moyen d'amendement plus efficace sur les jeunes libérés les plus incorrigibles. Elle en a placé 16 au refuge d'Oullins. Ces enfants ont coûté, en moyenne, 445 fr. 91 c. par tête. Je donne à dessein ce chiffre pour faire apprécier la différence énorme entre les frais de l'internat et ceux du patronage à l'atelier. Les résultats moraux n'ont pas été favorables à l'internat ; 50 p^{r} °/$_{o}$ ont fait preuve de paresse et d'insoumission.

Ces avantages ne pouvaient manquer de frapper le législateur de 1850. Aussi a-t-il consacré, en principe, le patronage des libérés, se réservant d'en faire l'objet d'un règlement administratif.

Le règlement est encore en étude depuis cinq ans ! On doit reconnaître que ce retard a été très préjudiciable aux anciennes Sociétés de patronage. Voici ce qu'en dit le ministre dans son rapport à l'empereur (*Moniteur* du 17 mai 1854, déjà cité) :

« Il est bien fâcheux que quelques-unes des Sociétés de patronage déjà constituées aient abandonné leur tâche à défaut d'impulsion et d'encouragement.

« L'expectative d'un règlement administratif à intervenir, l'incertitude des principes qui présideront à la composition des Sociétés de patronage et règleront leur action, ont contribué à produire cet abandon, qui ne doit pas se prolonger.

« Je sais que cette matière est délicate, que l'intervention administrative doit être pleine de réserve dans ces questions charitables ; car si l'éducation pénitentiaire est un devoir et doit être une charge de l'État, le patronage

Digitized by Google

ne peut être que l'œuvre de la bienfaisance ; c'est par elle qu'il doit se soutenir.

« Mais ces considérations ne peuvent légitimer l'abstention complète de l'administration. J'attends de salutaires effets d'une organisation qui associera, dans cette mission d'assistance, les représentants des diverses autorités locales, ceux de l'agriculture, de l'industrie et les personnes, nombreuses en France, toujours prêtes à contribuer de leurs soins ou de leur fortune à de bonnes actions. »

Le mal n'était que trop réel : presque toutes les Sociétés de patronage ont abandonné leur œuvre. [1]

On le voit par les aveux du ministre, la réforme bienfaisante de 1850, mortelle pour les Sociétés de patronage, a tourné au détriment des jeunes libérés.

A côté de ce patronage, le gouvernement en a tenté un autre, institué par une décision ministérielle du 17 février 1847 : c'est le *patronage administratif*. Les directeurs des colonies, à la sortie de chaque libéré, doivent adresser au ministre un rapport, qui est transmis au préfet, puis au maire de la commune où s'établit l'enfant. Jusqu'à présent les résultats n'ont pas été heureux.

[1] Le patronage des associations charitables n'a guère duré dans bien des pays. Chez nous, je crois qu'on devrait le greffer sur quelque confrérie ayant des propriétés, pour le rendre stable. J'ignore si la Savoie en a. Sans une existence morale assurée, les associations charitables ne pourront jamais faire beaucoup, aujourd'hui moins que par le passé ; car les partis divisent les personnes en plusieurs camps. D'ailleurs, l'essentiel de ces Sociétés de patronage n'est pas de trouver des associés payants, mais des patrons actifs qui puissent se charger des sortants de l'institut. En outre, les frais de correspondance absorbent bien de l'argent aux Sociétés de patronage. *(Note de M. Vegezzi.)*

Digitized by Google

« Un patronage, dit M. Jules de Lamarque, qui a seulement pour objet d'observer les actes d'un jeune libéré, sans lui venir en aide aux époques de chômage, est à peu près illusoire. D'un autre côté, comme les maires se mettent ordinairement en communication avec les libérés par l'intermédiaire des sergents-de-ville ou des gardes-champêtres, qui n'apportent pas, dans ces relations, tous les ménagements nécessaires, la position de ces enfants est bientôt connue, et ceux qui les employaient s'empressent de les renvoyer, croyant avoir affaire à des condamnés placés sous la surveillance de la haute police. »

Enfin, il existe un troisième patronage plus efficace : c'est celui qu'exercent quelques-unes des colonies sur leurs libérés. Là on accorde un trousseau et des secours de route à l'enfant. On l'adresse à un correspondant qui s'acquitte de sa mission avec zèle et dévouement.

Je me résume : patronage des Sociétés charitables, ingénieux et efficace avant la loi du 5 août 1850, devenu dès lors presque impossible ; — patronage administratif, nul, s'il n'est pernicieux ; — patronage des colonies elles-mêmes, éphémère et dû au zèle individuel de quelques directeurs dévoués de ces établissements.

Sect. II. — *Les jeunes libérés en Savoie.*

Le Piémont ne tarda pas à marcher sur les traces de la France. L'élan fut donné par le comte Petitti, dont la vie a été consacrée à l'étude des questions charitables concernant la réhabilitation des condamnés et l'amélioration du sort des classes pauvres.

Digitized by Google

La Société a été approuvée par billet royal du 21 novembre 1846; elle est placée sous la protection du Roi : le ministre de l'intérieur en est le président.

Son but est de préserver des dangers de la récidive les jeunes libérés de la maison correctionnelle, en leur procurant les moyens de compléter leur éducation religieuse, civile et professionnelle. Elle se propose en outre, si ses ressources le permettent, d'ouvrir un asile pour les patronés infirmes ou sans travail. (Art. 1, 2, 8 des statuts.)

La Société se compose de membres payants *(paganti)*, et de membres actifs *(operanti)*; la même personne peut réunir les deux qualités.

Le minimum des cotisations annuelles des membres payants est de 12 fr. (Art. 9.)

Les membres actifs, lorsqu'ils en sont requis par le conseil d'administration, sont tenus de se charger d'un patroné, qu'ils doivent placer, surveiller, assister avec les ressources que leur fournit la Société, et enfin rendre compte du résultat de leurs soins. (Art. 11, 13.)

Le conseil d'administration se compose de deux vice-présidents et d'un secrétaire, nommés par le Roi, d'un trésorier et de neuf conseillers.

Le vice-président ancien et trois conseillers composent le *conseil de placement*.

Une commission de finances veille sur la marche économique de la Société.

Chaque année, il est rendu compte de ses opérations en réunion générale.

Dans ses rapports avec les jeunes détenus, la Société a obtenu du gouvernement toutes les facilités.

Digitized by Google

Ainsi l'on voit, à l'art. 188 du règlement du 5 juin 1853, qu'elle doit être avisée, trois mois à l'avance, de la sortie des jeunes détenus de la prison de Turin.

Les enfants, d'après l'art. 79, n'ont droit à aucune rétribution pour leur travail, mais il peut leur être accordé, à leur sortie, une gratification en récompense de leur bonne conduite. Ces fonds sont confiés à la Société pour ceux des enfants dont elle accepte le patronage.

Pour les autres, ces mêmes fonds d'économie sont transmis à l'intendant de la province, qui les fait payer à l'enfant à raison de 50 cent. par jour. C'est une espèce de patronage administratif. [1]

La Société de patronage de Turin n'a pas encore établi, que nous le sachions du moins, d'asile pour les libérés infirmes, analogue à celui de la rue Mézières. Elle se borne à une surveillance active, à une assistance à domicile ou à l'atelier. A vrai dire, c'est le point essentiel de sa mission.

Depuis sa fondation, loin de se décourager, elle élargit de plus en plus le cercle de son action. Ainsi, aujourd'hui elle se propose d'étendre son patronage non-seulement aux mineurs, mais aux libérés âgés de moins de 25 ans. Elle a adressé, à cet effet, une demande de subside aux diverses provinces de l'État.

Les conseils de la province et de la division de Cham-

[1] La Société de patronage de Turin devait se dissoudre faute de ressources, car le nombre des associés diminue chaque jour. Une représentation théâtrale la sauva momentanément; mais il est à craindre qu'elle ne puisse que végéter avec peine. Les causes, je les ai indiquées ci-dessus.
(*Note de M. Vegezzi.*)

Digitized by Google

béry ont considéré, peut-être avec raison, que la Société établie à Turin ne pourrait rendre que peu de services aux libérés de Savoie. En effet, elle n'a pas de représentant dans notre pays, et nous n'avons que fort peu de jeunes Savoisiens détenus en Piémont.

Le conseil divisionnaire a pensé que mieux vaudrait instituer une Société similaire en Savoie. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire les paroles mêmes du compte-rendu de ses travaux, pour montrer l'intérêt qu'il porte à cette institution :

« Il y a eu unanimité pour applaudir à l'initiative prise à cet égard par le Piémont.

« C'est une belle et bonne pensée que de travailler à moraliser et à rendre à la Société les jeunes gens un instant égarés.

« Il n'arrive que trop souvent que, lorsque des jeunes libérés viennent de subir la peine qui leur a été infligée et qu'ils rentrent dans leurs foyers avec les meilleures intentions pour l'avenir, ils sont partout repoussés et forcés en quelque sorte de devenir les ennemis de cette société qui n'accepte pas leur repentir, qui les repousse de son sein. »

Le conseil en conclut qu'il y a lieu « de prendre des renseignements et de faire des démarches pour l'établissement en Savoie d'une institution de patronage des jeunes libérés. [4] »

Lorsqu'il vient à formuler un plan d'organisation, le rapporteur avoue qu'il reste des études à faire ; ce n'est

[4] Voy. ce compte-rendu, note 4, à la fin de ce mémoire.

Digitized by Google

qu'à titre de simple indication qu'il propose d'enfermer les jeunes libérés dans les colonies pénitentiaires ou de les transférer en Sardaigne.

Le premier parti me semble incompatible avec notre législation. Du jour où ils ont achevé leur *éducation correctionnelle*, les jeunes détenus ont droit à leur pleine liberté ; on ne saurait les soustraire à leurs parents pour les retirer dans un asile quel qu'il soit.

Il y aurait d'ailleurs un autre inconvénient économique. L'Etat, qui payera sans difficulté une pension à la colonie pour les condamnés qu'il eût dû nourrir en prison, l'Etat n'entrera certainement point dans les frais d'entretien des libérés. Sans ce subside, la colonie pénitentiaire ne serait pas assez riche pour y suffire.

Les mêmes difficultés et de plus graves encore s'opposent à la transportation des jeunes libérés en Sardaigne.[1] Si la France a adopté une mesure analogue pour les condamnés de ses bagnes et les enfants insoumis de ses colonies pénitentiaires, elle ne l'eût pu faire sans injustice pour les libérés qui ont droit à leur élargissement.

Au surplus, la déportation ne serait que funeste à la santé des enfants. Leur agglomération dans des colonies lointaines serait plus fatale encore à leurs mœurs. Ce serait perdre complètement de vue le but essentiel des institutions pénitentiaires et celui du patronage, qui en

[1] Il faudrait élever à grands frais une autre colonie en Sardaigne, ce qui ne serait pas si aisé. Il y a cinq ans, j'ai fait mon possible pour en faire fonder une pour les Sardes seuls. De vrais patriotes, d'excellents ecclésiastiques, m'ont répondu qu'il aurait fallu établir, aux quatre coins des champs de la colonie, un poste de carabiniers pour faire respecter les propriétés de cet institut. (*Note de M. Vegezzi.*)

Digitized by Google

est le couronnement. Au lieu de travailler à l'amendement du jeune libéré, de protéger son retour aux habitudes d'ordre, de travail et de religion, ce serait trop souvent le condamner à la *démoralisation à perpétuité*.

Telle n'a pas été assurément la pensée des membres éclairés qui composent le conseil de la division. Peut-être n'ont-ils cherché, auprès de la colonie de Montagnole, qu'un asile pour les jeunes libérés momentanément sans travail; en un mot, un établissement analogue à celui de la rue Mézières, à Paris.

Mais le patronage essentiel, c'est le patronage externe, le patronage à l'atelier, tel qu'il est pratiqué à Paris, à Turin et partout. Il est à la fois le plus efficace, et, ce qui n'est pas à dédaigner, le plus économique.

Ceci nous amène à aborder la question critique, la question financière.

Il sera facile de prouver que les dépenses de cette œuvre n'ont rien qui nous doive décourager. En effet, les libérés appartiennent, pour les quatre cinquièmes, à des familles de cultivateurs. Aussitôt hors de la prison, les enfants rejoignent leur famille ou se placent comme domestiques dans les campagnes. Pour eux, il ne s'agirait que d'une assistance bienveillante, par l'intermédiaire du curé ou du syndic.

Sur l'autre cinquième, composé d'enfants d'artisans, déduisons encore ceux dont les familles ont quelque aisance et qui ne demanderont à la Société de patronage qu'un simple appui moral.

Il ne restera en définitive que quatre ou cinq orphelins au plus, chaque année, à entretenir durant leur appren-

Digitized by Google

tissage. Pour eux, on peut compter d'abord sur les fondations de métiers distribués par les maisons hospitalières.

Serait-ce trop présumer des ressources de la charité que de croire qu'elle réussirait à parfaire la faible somme nécessaire pour fournir aux récompenses et aux frais d'apprentissage de quatre ou cinq enfants !

On aurait d'ailleurs, pour cela, les subsides des provinces, des communes et les cotisations des personnes charitables qui aiment toujours à s'intéresser de préférence aux orphelins les plus délaissés.

Enfin nous terminerons par ce mot du ministre français: « Le patronage ne peut être que l'œuvre de la bienfaisance ; c'est par elle qu'il doit se soutenir. »

SECT. III. — *Des libérés provisoires.*

J'ai réservé une section spéciale pour l'étude du système des libertés provisoires, l'un des problèmes les plus intéressants de l'économie pénitentiaire.

L'Angleterre vient d'essayer ce nouveau mode de réforme dans sa loi du 20 août 1853. [1] Reconnaissant

[1] Il n'y a que quelques années que les libérations provisoires ont été introduites dans la législation anglaise. Tout d'abord on en a été satisfait, mais à présent l'on a changé d'opinion, la plus grande partie de ces libérés ayant abusé de leur liberté pour méfaire. En France et en Belgique, en 1856, quelques publicistes ont proposé d'imiter la législation anglaise. Comme cette question sera agitée au congrès de bienfaisance de Francfort, qui aura lieu en septembre prochain (1857), je crois prudent d'attendre le résultat des débats qui auront lieu, pour se prononcer.

Je ferai observer cependant que, pour les jeunes gens vicieux, les libérations provisoires n'exigeraient pas de disposition légale. Il faudrait seulement ne les permettre qu'après l'achèvement de l'apprentissage.

(Note de M. Vegezzi.)

Digitized by Google

les dangers de l'emprisonnement cellulaire, naguère si fort préconisé, elle en a réduit la durée à neuf mois au plus. Elle a réservé également à des cas spéciaux la transportation, dont les abus ont été signalés par tous les publicistes. A ces peines elle substitue, pour les crimes graves, la *servitude pénale*, qui n'est que la détention avec obligation de travail.

En même temps elle introduit une modification importante par l'art. 9 de la loi, ainsi conçu :

« Sa Majesté pourra, par un ordre écrit, contresigné par un de ses secrétaires d'Etat, accorder à tout individu maintenant condamné à la transportation ou à toute autre peine substituée à la transportation par la présente loi, une licence pour être en liberté dans le Royaume-uni ou toute autre contrée indiquée dans cette licence, pendant telle durée de sa condamnation à la transportation ou à l'emprisonnement, et sous telles conditions qu'il plaira à S. M. de lui imposer. S. M. pourra révoquer ou modifier cette licence par un ordre de même nature. »

Le gouvernement anglais a usé tout d'abord largement, peut-être même trop imprudemment, des *licences* ; il les a appliquées d'emblée à un sixième des détenus de tout âge.

Quinze mois après cette mesure, on voit que, sur 2,252 condamnés en licence, 27 seulement avaient dû être réintégrés. [1] Reste à savoir si la suite répondra aux débuts, et si ces nombreux *licenciés*, sans institution protectrice qui les recueille au sortir du cachot, auront la possibilité de persévérer.

[1] Les dernières nouvelles des libérés provisoirement ne sont plus aussi consolantes. (*Note de M. Vegezzi.*)

Digitized by Google

Entraînées par l'exemple, on dit que la Belgique et la Prusse se disposent à essayer des réformes du même genre.

« La question vaut, en effet, la peine d'être examinée avec soin (dit à ce sujet un excellent juge, M. Jules de Lamarque), surtout en présence des sacrifices considérables que s'imposent les gouvernements pour l'entretien des établissements pénitentiaires. Ces dépenses pourraient être sensiblement diminuées au moyen des mises en liberté sous condition. Quand on réfléchit, d'un autre côté, combien la prison moralise peu les condamnés, puisque, chez nous, en France, les deux cinquièmes des condamnés tombent en récidive dans les trois ans qui suivent leur sortie des maisons centrales, on se demande si les longues détentions ne sont pas plus nuisibles que profitables à la société. Ceux qui n'ont commis qu'un premier délit, qui est souvent la conséquence d'un entraînement irréfléchi ou d'un défaut d'intelligence, ceux-là, suffisamment punis par la prison préventive et par les angoisses qui ont précédé leur comparution devant la justice, rentreraient peut-être dans le droit chemin pour n'en plus sortir, si on les préservait de tout contact avec les natures profondément perverties qui peuplent les prisons. » (*Annales de la Charité*, mai 1856, p. 316.)

Ce que M. de Lamarque dit des condamnés en général ne s'applique-t-il pas, à bien plus juste titre, aux enfants, toujours si impressionnables, surtout à ceux qui ont commis sans discernement une première faute ? A eux, il semble qu'on pourra généreusement accorder les licences, sans redouter aucun des inconvénients reprochés à la loi

Digitized by Google

anglaise. S'il existe un patronage bienveillant, une tutelle officieuse qui reçoive l'enfant au seuil de la prison et le suive jusqu'à ce qu'il soit à l'abri du danger d'une récidive, le succès de cette mesure est assuré.

C'est dans ces sages limites et dans ces conditions favorables que le système des libertés provisoires a été adopté sans bruit, en France, et qu'il y est pratiqué depuis longues années, avec les résultats les plus satisfaisants.

En 1832, M. d'Argout, alors garde-des-sceaux, conçut cette heureuse pensée, et par une interprétation large de l'art. 66 du Code pénal, il autorisa le préfet de police de Paris à extraire des maisons pénitentiaires ceux des enfants qui auraient donné des gages d'amendement, à les placer en liberté *provisoire* et en apprentissage chez d'honnêtes artisans.

La préfecture de police, ne pouvant suffire aux détails de cette tâche, y associa la Société de patronage. Celle-ci fut chargée de dresser une enquête sur les dispositions des jeunes détenus, de signaler à l'autorité ceux qui méritaient la faveur de la liberté provisoire. S'ils venaient plus tard à s'en montrer indignes, sur un simple avis de la Société de patronage, ils étaient réintégrés dans leur cellule.

Bientôt la Société fut seule chargée de l'entretien comme de la surveillance des libérés provisoires, moyennant un subside de 80 centimes par jour. Par un décret ministériel du 11 juin 1841, ce subside a été réduit à 60 centimes, encore n'est-il accordé qu'aux seuls indigents. Il suffit abondamment aux besoins journaliers de

Digitized by Google

l'enfant, et même à lui former un petit fonds d'économie pour la fin de son apprentissage. [1]

On ne saurait assez dire le bien produit par ces sages combinaisons. Les pénitenciers, moins encombrés, purent suffire à contenir tous les détenus, sans que l'entassement y devînt une cause d'insalubrité. Ils ne sont, pour ainsi dire, qu'une station d'épreuve pour l'enfant dont la détention aurait dû se prolonger pendant huit ou dix ans. Après une retraite de trois ans en moyenne, retraite consacrée à son instruction et à son amendement, l'enfant passe, par degrés, à la vie libre, sous les yeux de la Société de patronage.

C'est, le plus souvent, cette Société qui a sollicité la libération provisoire de son jeune protégé, lorqu'il s'en est montré digne ; c'est sous sa responsabilité que l'enfant voit s'ouvrir les portes de son cachot. Le patron qu'elle lui désigne n'est pas seulement un guide et un appui, il est investi des pouvoirs d'un père et presque d'un juge. Sur son rapport, en effet, l'enfant peut, à tout instant, être réintégré dans sa prison.

Sans avoir l'odieux de la surveillance de la police, ce patronage est incontestablement plus efficace ; il est surtout plus affectueux : c'est une tutelle charitable et comme une famille donnée au malheureux libéré.

L'expérience de plus de vingt ans a confirmé ces pré-

[1] Dès l'année 1844, ces prix de journées ont été considérablement réduits. « Sur 127 enfants qui, dans le cours de l'année 1844, nous avaient été confiés avant l'époque fixée par leur jugement, le prix des journées n'avait été accordé que pour 20 jeunes détenus, et, en 1845, pour 19 sur 135. » (Rapport de M. Bérenger de la Drôme ; *Ann. de Charité*, 1857.)

Digitized by Google

visions. Ainsi, en 1852, on ne trouve à Paris que six réintégrations sur 134 libérés provisoires, et, en tout, 16 récidives sur 248 libérés, tant définitifs que provisoires. Avant l'institution des Sociétés de patronage, on sait que les récidives, dans les mêmes catégories de détenus, s'élevaient à 75 pour 100. Ces chiffres éloquents n'ont pas besoin de commentaires.

Aussi la loi du 5 août 1850, qui forme aujourd'hui le code des jeunes détenus, a-t-elle, dans son article 9, sanctionné expressément les libérations provisoires en ces termes : « Les jeunes détenus des colonies pénitentiaires peuvent obtenir, à titre d'épreuve et sous les conditions déterminées par le règlement d'administration publique, d'être placés provisoirement hors de la colonie. »

Dans une circulaire, le ministre de l'intérieur indique ces conditions, en attendant le règlement organique annoncé :

« La règle générale établie par la loi, c'est que les jeunes délinquants jugés en vertu de l'article 66, et que les tribunaux n'ont point remis à leurs parents, soient conduits dans une colonie pénitentiaire, pour y être élevés *sous une discipline sévère*. Le placement en dehors de la colonie n'est plus qu'une concession *exceptionnelle* que le jeune détenu peut obtenir, et la première condition pour qu'il l'obtienne, c'est qu'il la mérite par la confiance qu'on peut avoir dans sa régénération. Il faut donc que cet enfant ait été soumis à la discipline pénitentiaire pendant une durée suffisamment prolongée. Une discipline qui doit déraciner de mauvaises habitudes et en donner de bonnes ne saurait exercer une influence sérieuse sans l'action du temps.

Digitized by Google

« Une seconde condition dont il faut aussi se préoccuper, c'est celle de l'âge, qui joue un si grand rôle dans la question sur l'éducation correctionnelle..... On ne saurait guère avoir confiance dans la force et la persévérance des résolutions de l'enfant lorsqu'il n'a pas seize ans accomplis, époque légale du discernement.

« Vous n'aurez donc, M. le préfet, à soumettre à mon approbation aucune proposition de placement chez des particuliers d'enfant détenu en vertu de l'article 66 avant qu'il ait accompli sa seizième année, et qu'il ait passé au moins trois ans dans un établissement pénitentiaire. Il faudra de plus que, par sa bonne conduite, il inspire une légitime confiance dans son amendement. »

Contenues dans ces sages limites, il est peu à craindre que les libérations provisoires entraînent les abus reprochés à la nouvelle législation anglaise.

On va sans doute nous demander si nos lois autorisent, au moins pour les enfants, cette mesure bienfaisante des libérations provisoires. La réponse semble facile : notre loi en ce qui concerne les jeunes détenus est fondée sur les mêmes principes, est conçue dans les mêmes termes que l'article 66 du Code pénal de France. L'interprétation hardie donnée à ce dernier article serait également applicable à notre Code. On est du moins fondé à espérer que le gouvernement intelligent et progressif, qui cherche à introduire chez nous les améliorations dont jouissent nos voisins, ne se refuserait pas aujourd'hui à suivre ces précédents, surtout depuis qu'ils ont reçu en France une consécration officielle par la loi du 5 août 1850.

Quant aux oisifs et vagabonds placés dans un établisse-

Digitized by Google

ment public de travail, la loi elle-même consacre le droit d'obtenir leur libération : « Ils pourront être réclamés par des personnes connues et probes, offrant des garanties suffisantes pour l'éducation future du mineur. » (Art. 8 de la loi du 8 juillet 1854.)

Une société de patronage réunirait mieux que personne ces conditions ; il est à regretter que cet article impose aux patrons bienveillants une pénalité, *une amende qui pourra être portée à* 150 *fr.*, *ou l'emprisonnement*, *qui pourra s'étendre à trois mois*, si l'enfant vient à échapper à leur surveillance. Qui consentirait à se charger d'une tutelle charitable à de pareilles conditions ?

En résumé, c'est en combinant dans une juste mesure la colonie agricole avec les libérations provisoires qu'on arrive à la solution la plus complète du problème de la moralisation des jeunes délinquants.

Les enfants des campagnes peuvent sans inconvénient être retenus à la colonie et s'y former aux travaux de leur profession ; il serait même à désirer qu'on en fît une ferme-modèle dont les élèves fussent appréciés des agriculteurs et recherchés à leur sortie.

Mais les enfants des villes ne feront jamais que de pauvres cultivateurs. Pour eux, « une éducation exclusivement agricole aurait imposé à l'Etat des sacrifices à pure perte ; au lieu d'attirer dans la campagne d'utiles laboureurs, elle n'aurait réussi qu'à rendre aux villes des jeunes gens obligés de recommencer le tardif apprentissage de métiers manuels et destinés à faire de médiocres ouvriers. » (Rapport à l'empereur ; *Moniteur*, 17 mai 1854.)

Digitized by Google

Sans créer pour eux des colonies industrielles, il conviendra de les occuper de préférence aux métiers qui sont l'accessoire d'une ferme bien tenue. On y aurait ainsi des menuisiers, des charrons, des forgerons, des cordonniers, des tailleurs, des tisserands et autres professions du même genre. Joints aux heures d'étude, ces travaux manuels suffiraient à occuper les enfants des villes dans la colonie pendant leurs années d'épreuves.

C'est pour eux que la libération provisoire semble plus spécialement inventée. Lorsqu'ils auront donné des preuves d'amendement, ils pourront se rapprocher de leurs familles, y trouver à la fois des maîtres plus exercés pour se perfectionner dans leurs professions, et des patrons dévoués qui veillent à leur amendement moral.

CHAPITRE III

Patronage des Orphelins abandonnés.

Pour terminer cette esquisse, il me faut ajouter quelques mots sur les établissements de préservation, sur les orphelinats ouverts aux enfants qui n'ont pas encore été l'objet de poursuites judiciaires.

Ce n'est point à Paris que nous irons chercher nos modèles, bien que de louables tentatives y aient été faites. L'Allemagne nous a tous devancés dans cette voie; ses institutions commencent à se propager en Suisse en en France. Passons donc le Rhin; transportons-nous sur les

Digitized by Google

bords de l'Elbe, à la Rauhe-Haus de Horn, près de Hambourg, type de ce genre d'établissement. [1]

En 1832, une association pieuse s'était formée à Hambourg, pour répandre dans les classes indigentes la parole évangélique. Témoins de misères poignantes, ces visiteurs des pauvres se prirent à rêver la création d'une maison de refuge. Je laisse parler l'un d'eux dans son style mystique.

« C'était le 8 octobre 1832, un lundi, dans une réunion de quelques associés pour la diffusion de l'Evangile, que cette pensée se produisit : Il nous faut, pour les pauvres, un secours plus efficace ; il nous faut une maison de refuge pour les jeunes gens qui croupissent dans le vice et l'ignorance.

« Les associés étaient peu nombreux, la plupart sans fortune, inconnus dans le monde et trop inexpérimentés pour rien entreprendre Ils avaient seulement un trésor : les promesses d'un Dieu tout-puissant et la foi dans ces promesses. Ils n'ignoraient pas dans quelles difficultés une entreprise de ce genre les devait jeter. Ils se séparèrent néanmoins en se promettant de soumettre leur projet au Seigneur, ayant la réunion prochaine ; ils avaient la certitude que, dans l'intervalle, Dieu leur donnerait un signe de son approbation.

[1] L'établissement de Rauhe-haus a été le modèle de tous ceux que l'on a établis en Europe et en Amérique. Il est divisé en maisonnettes. A présent, il est devenu l'objet d'amères critiques, parce qu'on le fait tourner pour devenir une espèce de collége de la propagande évangélique. Peut-être que cet état de choses changera, son excellent fondateur, le piétiste Wichern ayant été employé près de Berlin pour diriger la Rettungs-Anstalt fondée tout dernièrement. (*Note de M. Vegezzi.*)

Digitized by Google

« La réunion suivante tombait au mois de novembre. Quelques jours auparavant, un des membres de l'association travaillait dans son cabinet : un ami se présente qui ignorait complètement la chose et ne pouvait même la soupçonner ; il apportait 100 thalers, qu'il remit en disant : « Tenez pour vos pauvres ; toutefois, j'aimerais « que ceci fût employé à une fondation pieuse, et, de « préférence, à une œuvre encore à créer. »

« Stupéfait, presque effrayé, notre confrère regardait le bienfaiteur. Ce furent les arrhes envoyées de Dieu. Ce fut une preuve sans réplique de sa volonté, un gage de sa protection. » (*Nachricht ueber das Rauhe-Haus, zu Horn, Hamburg*, 1844.)

Un an après cette scène, trois enfants étaient installés dans une petite ferme appelée la Rauhe-Haus de Horn, due à la générosité d'un bienfaiteur. Une modeste chaumière, une source d'eau fraîche, le tout ombragé des plus beaux châtaigniers de la contrée ; à l'entour, un jardin et quelques acres de terre à défricher : tel était le refuge à son début.

A dix ans de là, les enfants sont au nombre de 82 : 53 garçons divisés en cinq familles, 29 filles formant deux familles. Il y a en outre un noviciat ou famille d'épreuve et une infirmerie. Cette distribution des enfants en familles est le cachet spécial de la nouvelle institution.

Un changement non moins complet s'est opéré dans les bâtiments. La pauvre chaumière, l'ancienne Rauhe-Haus est devenue le centre d'un petit village. Dans sept chaumières isolées sont logées les sept familles ; entre elles se trouvent la boulangerie, l'imprimerie, la reliure,

Digitized by Google

les ateliers des tailleurs, des cordonniers, des menuisiers, etc., la chapelle, le bâtiment de l'administration. Au loin s'étend un vaste domaine cultivé par les orphelins.

Veut-on pénétrer plus avant dans l'organisation intérieure ? il faut étudier successivement la population retirée à l'asile, le personnel qui le dirige, le régime adopté et enfin les frais d'entretien.

Pour la population de la Rauhe-Haus, elle se compose de ce qu'il y a de plus corrompu dans la cité et le territoire de Hambourg. Plus vicieux est un enfant, plus il a de titres à une place.

C'est une triste revue que celle des deux cents solliciteurs qui se pressent à la porte. Les comptes-rendus annuels rédigés avec cette scrupuleuse fidélité qui caractérise le génie allemand, nous en donnent le dénombrement. Des enfants repris de justice, vagabonds, voleurs, ivrognes, frappant leurs parents : on y trouve le hideux spectacle de toutes les plaies de l'humanité, et cela dans des scélérats précoces de 8 à 15 ans.

L'âge moyen des enfants au jour de leur admission est de douze ans et demi ; à leur sortie, de dix-sept ans et deux mois. La durée moyenne est ainsi de quatre ans et huit mois.

Pour maîtriser cette tourbe indisciplinée, il faut des surveillants doués de qualités exceptionnelles. Le dévouement religieux seul est capable de les fournir, et surtout d'en fournir qui y consacrent gratuitement leur vie. Aussi a-t-on dû fonder un institut spécial attenant à la Rauhe-Haus, un ordre monastique au sein du protestantisme.

Digitized by Google

Chacun des surveillants n'a sous lui que dix ou douze enfants, qu'il peut connaître et diriger. Il reste toujours à la tête de la même famille, dont il est le père adoptif. Il a sur elle une autorité absolue, tempérée seulement par les avis du président et les conseils de ses collègues.

On le voit, l'idée neuve et féconde de ce système, c'est d'être calqué sur le type divin de la famille. Point de somptueux édifices, point de chambrées nombreuses, mais de petits ménages isolés sous les yeux d'un père et sous l'aile de la religion.

Ce principe domine la direction intérieure de l'institution.

Ainsi, s'agit-il de composer une famille, on n'y groupera pas les enfants d'un même âge, d'une même profession; ce serait marcher au rebours de la nature. Au contraire, on aura soin d'associer, dans une même famille, les âges, les caractères, les éducations les plus disparates. Les nouveaux admis n'y entrent que un à un et à de longs intervalles : ainsi chacun est amené, sans contrainte, à se plier à la règle commune.

La religion forme la base de l'édifice. Dans l'enseignement, dans les travaux manuels, dans les récréations, tout est rapporté aux préceptes évangéliques.

Un autre principe essentiel, c'est de bannir de la colonie jusqu'à l'apparence du luxe : habitation, nourriture, vêtements, ameublement, tout est ordonné de manière à inspirer aux enfants l'amour de la pauvreté. On tient à leur persuader (ce sont les paroles du respectable fondateur) que les chrétiens ne doivent point craindre l'indigence, qu'elle n'ôte rien au vrai bonheur, qu'elle est au contraire une source de bénédictions.

Digitized by Google

Aussi, entrons dans une des chaumières : elle n'a que deux chambres et un retirage, le tout au rez-de-chaussée. L'une des chambres est le dortoir, l'autre la salle de travail, avec des tables et des bancs. Il n'y a pas de cuisine, les mets sont apportés de la direction centrale. L'ordre et la propreté sont le seul ornement.

Devant la porte est une cour entourée des parterres des douze enfants : plus loin, les jardins potagers.

Ces détails suffisent à prouver que les premiers frais d'un établissement de ce genre sont peu considérables. Devant se former successivement de chaumières isolées, à mesure que le nombre des pensionnaires augmente, utilisant le travail des enfants et celui de leurs surveillants, il n'exige qu'une petite ferme isolée pour y installer le premier groupe.

La Suisse avait essayé le même système bien longtemps auparavant. Dès 1775, sous la direction de Pestalozzi, et 1779, sous celle de Fellemberg, on y avait formé des colonies agricoles sur le modèle de la famille. On y avait même poussé l'imitation jusqu'à placer à la tête de chacune d'elles, à côté du chef, une mère de famille. On y avait aussi réuni sans aucun inconvénient, dit-on, les enfants des deux sexes.

Ces établissements étaient tombés, lorsque, s'inspirant des théories moins absolues de la Rauhe-Haus, la Société de bienfaisance suisse érigea, en 1840, l'établissement de Bœchtelen, près de Berne.[1] Il ne contient que 44

[1] J'ai dans le temps publié un article sur l'asile de Bœchtlen, un des meilleurs de ce genre, érigé sous la direction et les conseils de mon excellent ami feu Zellwegger, dont la Suisse peut s'enorgueillir.

(*Note de M. Vegezzi.*)

Digitized by Google

petits garçons, divisés en trois familles, sous cinq surveillants. Tous sont appliqués à l'agriculture. Seulement, chaque année, avec le mois de novembre, commencent les écoles, qui se prolongent jusqu'en avril, durant la morte-saison.

Ce qui est surtout remarquable, c'est la perfection apportée aux travaux agricoles. Ayant des ouvriers à discrétion, on y peut sarcler, soigner les champs comme des parterres : c'est réellement une ferme-modèle.

Commencé en 1840, sur une petite terre louée, l'établissement s'est accru d'année en année. Il est aujourd'hui propriétaire de 28 hectares et en tient autant à ferme, le tout d'une seule pièce, depuis les forêts qui couronnent la colline jusqu'aux bords de l'Aar.

Il ne faudrait pas, toutefois, attribuer cet accroissement rapide aux seuls bénéfices de l'exploitation. Les fondations pieuses y affluent chaque année plus nombreuses. En l'année 1854, ce revenu montait à 5,883 fr. 47 c. les subsides des cantons à 7,526 fr. 29 c.; les pensions payées par les élèves à 4,386 fr. 86 c., et les produits de la culture seulement à 5,775 fr. 30 c. La dépense de l'année étant de 11,124 fr. 11 c., il restait en économie, sur les recettes de l'année, plus de 12,000 fr. Chaque enfant coûtait, en moyenne, de 252 à 260 fr. par an, ou 70 cent. par jour.

J'ai parlé de pensions payées par les enfants. On y exige, en effet, de chaque pensionnaire, si pauvre qu'il soit, une légère rétribution, qui est fournie ou par les parents ou par des bienfaiteurs. Elle est, en moyenne, de 100 fr. par tête. On y trouve le double avantage de

Digitized by Google

fournir une ressource à la colonie et de faire mieux apprécier le bienfait par les parents, souvent trop indifférents.

J'ai eu le plaisir de visiter Bœchtlen en août 1856 : la prospérité de cet établissement va toujours croissant. Après avoir acheté, en 1855, un vaste domaine, rebâti une maison détruite par le feu, l'institution possède encore un fonds d'économie de plus de 20,000 fr.

Voici un fait qui atteste l'estime dont elle jouit auprès de tous les partis.

Lorsque la Société de bienfaisance créa ce refuge, elle avait eu la pensée d'y réunir les enfants catholiques comme les protestants ; aussi les membres de la Société, quelle que fût leur religion, avaient-ils concouru à sa fondation ; mais on ne tarda pas à reconnaître que le mélange y serait impossible et nuirait à l'éducation religieuse des uns et des autres.

Aussi, le 24 août 1856, le *Bund* et tous les journaux de la Suisse reproduisaient-ils un appel pour la fondation d'un refuge d'*enfants abandonnés, ouvert spécialement aux catholiques*.

Dans cette pétition, où les catholiques exposaient leurs griefs, ils reconnaissaient que la maison de Bœchtlen avait réussi au-delà de toute espérance ; ils se bornaient à en demander, pour leurs coreligionnaires, une qui fût calquée sur ce modèle. Quel plus bel éloge que cet aveu dans la bouche de critiques si difficiles ?

On assure que leur demande, fondée sur un principe d'équité, a reçu l'accueil le plus favorable, et que même des protestants se sont inscrits en tête de la souscription.

Digitized by Google

En France, les sympathies semblent acquises à ce nouveau système. Le juge le plus compétent, le dévoué fondateur de la colonie de Mettray, M. Demetz, racontait au congrès d'économie charitable réuni à Paris, en 1855, le voyage qu'il avait fait avec M. Léon Faucher, pour étudier les colonies agricoles.

Citons quelques-unes de ses paroles.

« La vue de l'établissement de Horn (Rauhe-Haus) et l'étude attentive des résultats excellents que cette institution produisait, nous apporta la lumière que nous cherchions, et notre esprit ne put dès lors conserver aucun doute sur l'efficacité du principe qui avait présidé à sa formation. La division par familles me semble devoir être le principe fondamental de toute colonie pénale et réformatrice, et nous sommes heureux de voir que cette conviction, qui tous les jours s'empare plus invinciblement de notre esprit, fait de nouveaux progrès parmi les publicistes. »

L'auteur cite, pour la France, M. Corne, organe d'une commission nommée par l'assemblée législative en 1849; pour l'Angleterre, lord Brougham et son discours à la chambre des lords, le 11 mai 1854; celui de M. Addeley à la chambre des communes, le 1er août 1852.

« Malheureusement, poursuit-il, jusqu'à ce jour ces convictions sont restées à peu près à l'état de théorie pour la France.

« La division par familles rend la surveillance à la fois plus facile, plus active et plus dévouée; plus facile, parce qu'elle s'étend sur un nombre moins considérable; plus active, parce qu'elle fait retomber sur une seule

Digitized by Google

personne dont les attributions sont bien définies et les devoirs exactement tracés, toute la responsabilité ; plus dévouée, parce qu'elle fait naître de la part des chefs, sous l'empire de cette responsabilité même et par l'habitude d'une vie commune, des sentiments de sympathie et de bienveillance. »

L'influence de la division par familles n'est pas moins salutaire pour les colons : l'autorité étant moins impérieuse et moins pesante, ils s'attachent, à leur tour, au maître qui les aime.

« Ils s'habituent à voir en lui un confident et un ami ; ils se laissent plus facilement pénétrer et convaincre, sans que la discipline perde de sa rigueur ; l'éducation trouve, dans cette affection mutuelle, un levier d'une force incalculable.

« Comptons-nous pour rien encore l'émulation salutaire et sans périls que provoque la multiplicité des familles ?.... »

C'est en s'inspirant de ces principes que M. Demetz fonda la colonie de Mettray. Là toutefois la division des familles n'a pu se réaliser aussi complètement que dans ses modèles d'Allemagne.

Citons, en finissant, une autre autorité plus imposante encore. Saisi d'une proposition de MM. Troplong et Portalis, le Sénat français s'occupe des asiles à ouvrir aux enfants confiés à l'assistance publique. Organe de la commission nommée par cette illustre assemblée, M. le comte Siméon s'explique en ces termes :

« On objectera peut-être que l'agglomération des enfants est une mauvaise chose, et que, en général, les colonies agricoles n'ont pas réussi.....

Digitized by Google

« Il est vrai que partout où, comme en Hollande, l'on en a fait des sortes de phalanstères, les colonies ont échoué. Mais lorsque, comme en Suisse, on les a modelées sur la famille, elles ont très bien réussi. Non-seulement les enfants y sont très bien élevés, mais on les place, au sortir de l'établissement, soit comme laboureurs, soit dans les métiers auxiliaires de l'agriculture. » (*Annales de la Charité*, septembre 1856, p. 347.)

Je ne m'arrêterai pas à discuter plus longtemps les théories et à accumuler les autorités, ce serait sortir du cadre d'un travail qui doit être tout pratique et approprié à la Savoie.

Dépourvus de ressources, manquant des premiers éléments, n'y aurait-il pas folie à rêver pour notre pays un asile agricole, n'est-ce pas peine perdue que d'en discuter les règlements?

Je n'ai voulu que marquer le trait qui relie les établissements de préservation aux colonies pénitentiaires. Il me semble néanmoins qu'il y aurait danger à les réunir sous le même toit. Bien que, suivant la fiction de la loi, les enfants envoyés en colonie ne subissent aucune peine, ils n'en sont pas moins détenus en vertu d'une décision judiciaire. Ce seul mot suffirait pour stigmatiser l'orphelinat qu'on y voudrait annexer, et en éloigner les enfants qui conservent encore quelque sentiment d'honneur.

D'autre part, j'aime à croire, avec M. Demetz, qu'il y aurait avantage, dans la colonie pénitentiaire elle-même, à se rapprocher le plus possible de la vie de famille, si heureusement essayée à Horn et à Bœchtlen. Si les règlements n'en ont pas été suivis ponctuellement

Digitized by Google

à Mettray et dans les autres colonies françaises, c'est généralement par suite de mesquines considérations d'économie. [1] On a voulu utiliser des constructions anciennes. Comme le dit fort bien M. Demetz, « ce sont les pierres qui ont fait la loi. »

Dans un établissement où tout est à créer, avec une population peu nombreuse, il serait plus aisé d'introduire le régime colonial de la famille. Ainsi, on réunirait en Savoie ce que l'expérience et la théorie ont présenté jusqu'à ce jour de plus parfait.

Quant à un orphelinat agricole proprement dit, au jour marqué par la Providence, lorsqu'une petite chaumière, entourée de quelques arpents de terre, viendra s'offrir pour une œuvre utile, alors il sera temps de s'en occuper, de discuter les systèmes, de formuler les règlements. [2]

En attendant cette bonne fortune, ce que nous écririons ne serait qu'utopie, et Dieu veuille que bientôt nous puissions dire *pressentiment !*

[1] Un des défauts de Mettray, ce sont les maisons de 30 ; il est impossible au père d'étudier et éduquer 30 garçons. (*Note de M. Vegezzi.*)

[2] La question de l'orphelinat est une grave question sociale dont la résolution implique celle générale de l'assistance publique. Quant à présent, il faut, je pense, la laisser de côté.

Je suis convaincu qu'il faut se limiter et que ce serait mieux de s'en tenir à fonder un asile de réforme pour les enfants vicieux : commencer par ouvrir l'école avec six ou huit garçons d'un caractère assez maniable ; deux mois après, y admettre quatre autres enfants, et ainsi de suite jusqu'à l'élever au chiffre que l'édifice ou les édifices pourront contenir.

(*Note de M. Vegezzi.*)

Digitized by Google

(Note 1.)

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE.

Répartition de la population au 31 décembre 1853.

ÉTABLISSEMENTS	POPULATION				TOTAL		TOTAL par établissement
	GARÇONS		FILLES		GARÇONS	FILLES	
	Acquit.	Cond.	Acquit.	Cond.			
1° ÉTABLISSEMENTS PUBLICS							
Clairvaux	497	35	143	5	532	148	680
Fontrevrault	568	27	»	»	595	»	595
Gaillon	677	29	»	»	706	»	706
Haguenau	»	»	57	1	»	58	58
Loos	385	25	»	»	410	»	410
Lyon	22	»	3	»	22	3	25
Rouen	16	3	27	2	19	29	48
Strasbourg	113	6	21	»	119	21	140
Maison correctionnelle de la Roquette	310	28	»	»	338	»	338
Maison pénitentiaire de Saint-Lazare	»	»	76	1	»	77	77
Couvent de la Madeleine	»	»	63	»	»	63	63
Asile de Mâcon	»	»	50	»	»	50	50
Colonie d'Osterwald	232	1	»	»	233	»	233
2° ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS							
Colonies							
Bordeaux	326	»	56	»	326	56	382
Boussaroque	229	1	»	»	230	»	230
Cîteaux	312	2	»	»	314	»	314
Fontgombault	65	»	»	»	65	»	65
La Loge	91	5	»	»	96	»	96
Marseille	382	23	47	»	405	47	452
A reporter	4,225	185	543	9	4,410	552	4,962

Digitized by Google

ÉTABLISSEMENTS	POPULATION				TOTAL		TOTAL par établissement
	GARÇONS		FILLES		GARÇONS	FILLES	
	Acquit.	Cond.	Acquit.	Cond.			
Report.....	4,225	185	543	9	4,410	552	4,962
Matelles.....	94	10	»	»	104	»	104
Mettray.....	566	5	»	»	571	»	571
Oullins.....	46	1	»	»	47	»	47
Petit-Bourg.....	310	»	»	»	310	»	310
Petit-Quevilly.....	158	1	»	»	159	»	159
Sainte-Foy.....	77	»	15	»	77	15	92
Saint-Ilan.....	50	1	»	»	51	»	51
Toulouse.....	245	11	44	1	256	45	301
Val-d'Yèvres.....	294	»	»	»	294	»	294
Villette.....	50	»	»	»	50	»	50
Bon Pasteur							
Amiens.....	»	»	42	»	»	»	42
Angers.....	»	»	150	5	»	155	155
Bourges.....	»	»	28	»	»	28	28
Lille.....	»	»	15	»	»	15	15
Limoges.....	»	»	47	4	»	51	51
Le Mans.....	»	»	5	»	»	5	5
Saint-Omer.....	»	»	28	»	»	28	28
Varenne-lès-Nevers....	»	»	7	»	»	7	7
Refuges							
Caen.....	»	»	6	»	»	6	6
Saint-Brieuc.....	»	»	1	»	»	1	1
Toulouse.....	»	»	6	»	»	6	6
Tours.....	»	»	13	»	»	13	13
Vannes.....	»	»	111	15	»	126	126
Instituts							
Solitude de Nazareth...	»	»	92	4	»	96	96
Dames de Glaubitz....	»	»	46	»	»	46	46
Dames diaconesses.....	»	»	9	»	»	9	9
Atelier-refuge de Rouen	»	»	46	1	»	47	47
Deux Sociétés de patronage à Paris.....	35	»	58	»	35	58	93
TOTAUX.....	6,150	214	1,312	39	6,364	1,351	7,715

Digitized by Google

(Note 2.)

ANNÉES	COLONIES et quartiers annexés aux maisons centrales	PRISONS départementales	ÉTABLISSEMENTS privés	TOTAL
1837.....	428	864	42	1,334
1838.....	553	996	58	1,607
1839.....	624	1,075	114	1,813
1840.....	657	1,203	260	2,120
1841.....	671	1,060	441	2,172
1842.....	739	1,049	483	2,271
1843.....	974	1,002	591	2,567
1844.....	1,002	849	928	2,779
1845.....	1,276	855	1,036	3,167
1846.....	1,481	961	1,182	3,624
1847.....	1,689	1,025	1,562	4,276
1848.....	1,870	875	1,897	4,642
1849.....	1,731	905	2,122	4,758
1850.....	1,768	884	2,628	5,280
1851.....	1,748	815	3,080	5,638
1852.....	2,097	832	3,514	6,443
1853.....	2,449	961	4,305	(a) 7,715

(a) Ce chiffre s'est élevé à 9,158 en 1854, et à 9,818 en 1855.

(Note 3.)

	GARÇONS	FILLES	TOTAL
Appartenant à la population urbaine.....	3,257	684	3,941
Appartenant à la population rurale.....	3,107	667	3,715
TOTAL.....	6,364	1,351	7,715

Digitized by Google

(Note 4.)

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DIVISIONNAIRE

1836, p. 184.

Patronage des jeunes libérés.

M. le ministre de l'intérieur a proposé au conseil divisionnaire de concourir à l'œuvre de patronage des jeunes libérés, établie à Turin.

Conformément à l'avis émis par les conseils provinciaux, le conseil divisionnaire n'a pas cru devoir accorder un subside à la maison dont il s'agit, par le motif qu'aucun Savoisien n'a encore été admis dans cet asile, et que d'ailleurs la différence de langue sera toujours un obstacle à ce que cette institution d'outre-monts puisse être profitable à des Savoisiens. Mais il y a eu unanimité pour applaudir à l'initiative prise à cet égard par le Piémont.

C'est une belle et bonne pensée que de travailler à moraliser et rendre à la société des jeunes gens un instant égarés. Il n'arrive que trop souvent que, lorsque des jeunes libérés viennent de subir la peine qui leur a été infligée, et qu'ils rentrent dans leurs foyers avec les meilleures intentions pour l'avenir, ils sont partout repoussés et forcés en quelque sorte de devenir les ennemis de cette

Digitized by Google

société qui n'accepte pas leur repentir, qui les repousse de son sein.

Le conseil divisionnaire verrait donc avec un grand plaisir la création en Savoie d'une maison qui, indépendamment des libérés, pût recueillir les enfants retenus en prison par défaut de moyens d'existence. Dans cet asile, qui ne constituerait pas une communauté permanente, on pourrait les occuper utilement, leur donner les moyens de subvenir plus tard à leur existence, et surtout leur faire faire en quelque sorte un noviciat de bonne conduite qui permettrait de les recommander et placer ensuite avec confiance.

Au reste, si l'on est d'accord sur le but, il y a encore des études à faire sur le choix et l'application des moyens.

La France a adopté pour cette classe d'individus et pour les enfants trouvés le système des colonies agricoles : il paraît que ses essais produisent d'heureux résultats. Peut-être notre gouvernement jugera-t-il convenable d'utiliser de la même manière les ressources que la Sardaigne, si peu peuplée aujourd'hui, lui offre sous ce rapport.

Le conseil, à l'unanimité, a été d'avis qu'il y avait lieu à prendre des renseignements et à faire des démarches pour l'établissement en Savoie d'une institution de patronage des jeunes libérés et des enfants privés de tout moyen d'existence ; qu'il serait à désirer que l'Etat accordât quelques avantages à cette œuvre et la fît jouir de la pension qu'il donne aux jeunes détenus ; de son côté, le conseil s'empresserait de lui allouer un subside annuel dans le budget divisionnaire.

La maison que le gouvernement possède à Montagnole

Digitized by Google

et les terres qui en dépendent pourraient très bien être consacrées à cet usage : elle est près de Chambéry, on y respire un bon air, condition essentielle de ces sortes d'établissements, et on y trouverait les ressources nécessaires pour former les jeunes gens soit à l'agriculture, soit à tout autre travail propre à leur assurer des moyens d'existence.

Le conseil divisionnaire prie M. l'intendant général de vouloir bien faire à cet égard des ouvertures au gouvernement et de seconder ce projet de tout son appui.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

MANUSCRITS ENVOYÉS AU CONCOURS

POUR LE PRIX DE LOCHE

PAR M. A. DE JUGE

VICE-PRÉSIDENT

Messieurs,

S'il est vrai que les sciences et les lettres sont toujours en honneur chez un peuple qui a le sentiment de sa véritable dignité, l'intelligence de ses meilleurs intérêts, c'est que les triomphes accordés à ceux qui se consacrent à leur culte, en arrachant l'homme aux spéculations étroites, aux distractions frivoles, le poussent naturellement vers les grandes choses, vers les utiles labeurs. Il avait bien compris cette salutaire influence, le savant modeste qui, après avoir été un des restaurateurs de la Société royale académique de Savoie, lui laissa le soin de dé-

Digitized by Google

cerner le prix que, pour porter la jeunesse aux sérieuses études, il fondait dans l'acte solennel de ses volontés dernières.

Pour la première fois depuis la mort de M. le général comte Mouxy de Loche, de si excellente mémoire, vous avez à remplir la mission délicate qu'il vous a confiée. Chargé de formuler dans cette imposante enceinte les motifs qui ont dicté une décision impatiemment attendue, puissé-je me tenir constamment à la hauteur de vue qui d'ordinaire distingue vos lumineuses appréciations ; puissé-je surtout, en m'inspirant de la pensée du généreux fondateur, prendre un langage digne toujours de l'assemblée d'élite qui donne à cette cérémonie un si remarquable éclat, et ne cesse de nous prêter à tous une si bienveillante attention.

On l'a dit avec raison : Semez dans un pays les beaux, les bons exemples, et vous recueillerez infailliblement une ample moisson de hauts faits et de vertus. C'est sous l'impression de cette féconde idée que vous avez choisi pour sujet de concours : *La biographie d'un personnage célèbre de la Savoie.* Un semblable appel, adressé en quelque sorte à l'honneur national, ne pouvait manquer d'être entendu. La mémoire, chez le Savoisien, a quelque chose du granit de ses montagnes. Le souvenir des grandes actions y reste gravé, comme sur l'airain l'effigie d'une médaille. Les ardentes préoccupations du jour peuvent bien jeter en passant un voile sur les fastes du passé, mais le moindre souffle de patriotisme qui vient à s'éveiller dissipe promptement le fâcheux nuage, et les glorieuses empreintes laissées autrefois par les sages et

Digitized by Google

les héros ne tardent pas à reparaître dans toute leur impérissable beauté.

Vous le savez, Messieurs, à l'époque fixée pour la clôture du concours, trois manuscrits ont été envoyés au secrétariat de l'Académie. Dans le trop rapide examen que nous sommes appelés à en faire, nous suivrons la classification que vous leur avez assignée d'après le degré de leur mérite. Mais dès à présent, nous le dirons et bien haut, la lutte a été sérieuse, disputée. Il n'y a pas de vaincus dans la lice ; car, si un seul des rivaux obtient la couronne, les autres l'ont touchée de si près que leur revers a presque l'air d'un triomphe.

Le manuscrit enregistré sous le n° 1 est intitulé : *Louise de Savoie, mère de François Ier, régente de France*, avec cette épigraphe qui était la devise de la princesse elle-même : *Nutesco et extinguo*.

Un avant-propos est placé en tête de l'ouvrage.

> Ce n'est point une humble préface
> Adressée à genoux pour solliciter grâce.

Non : l'auteur y explique franchement le motif du choix de son héroïne, la marche qu'il a suivie dans la recherche des faits, et la forme qu'il a cru devoir donner à son œuvre. En reconnaissant ainsi d'avance la nécessité d'une justification, l'auteur a fait lui-même appel à la critique. Il nous permettra donc d'apprécier la portée de son programme à son triple point de vue. Ce sera le moyen le plus sûr d'asseoir notre jugement.

Quoique portant, joint à son nom de baptême, le nom de la Savoie, la princesse Louise, née en Bresse et de-

Digitized by Google

venue presque enfant comtesse d'Angoulême, a constamment vécu sous le ciel de France, et n'appartient pas réellement à notre histoire. D'ailleurs sa vie tout entière, passée au milieu des rivalités et des intrigues de la cour, est mêlée de tant d'ombre et de lumière, que l'on va sans cesse, en l'étudiant, du blâme à l'éloge, de l'apothéose à l'expiation.

En vérité, lorsque l'on songe, Messieurs, aux grandes figures qui sans tache rayonnent dans nos immortelles annales, on s'étonne que la régente d'un royaume étranger ait pu obtenir la préférence chez un biographe savoisien. Aussi, trop habile pour ne pas voir l'écueil, trop franc pour le dissimuler, l'auteur s'est retranché derrière un de ces aphorismes qui, tombant quelquefois de haut, semblent devoir interdire toute réplique : *Les grandes fautes instruisent l'humanité autant que les beaux exemples.*

Sans doute la Providence, qui régit la société, ne permet pas qu'on en trouble impunément l'harmonie, et par une de ces lois toujours vivantes à travers les siècles, la catastrophe ne manque jamais de venir tôt ou tard condamner le succès obtenu par l'injustice. Mais si le spectacle de cette punition heureusement inévitable est, à la rigueur, de nature à contenir l'homme dans l'étroit sentier du devoir, peut-il lui inspirer ce vigoureux amour du beau qui engendre les magnifiques dévoûments, les sublimes sacrifices ? A bien prendre, Messieurs, une grande faute peut n'être souvent, il est vrai, qu'une fatale erreur de l'esprit. On conçoit alors que l'idée de la peine qui doit l'accompagner amène la réflexion, le calcul, et comprime l'élan d'une funeste passion. Mais

Digitized by Google

c'est du cœur que viennent les grandes pensées, les généreux sentiments, et, sur le cœur, le raisonnement n'agit pas ; il lui faut, pour le satisfaire, le souvenir de l'héroïsme et la vue du martyre.

Cependant, malgré la défaveur qui s'attache avec raison à la femme dont l'ambition ou l'avarice flétrit les tendres et nobles instincts, l'auteur aurait pu, sinon faire disparaître, du moins affaiblir le reproche que nous lui adressons, si, à l'aide de quelques écrits retrouvés, de quelque correspondance jusqu'à présent inconnue, il avait été à même de réhabiliter une mémoire obscurcie trop souvent par des perfidies et des vengeances. Mais non, le biographe déclare ouvertement que, pour composer son travail, il n'a consulté que les livres et les chroniques imprimées, et ne se bornant pas à placer en ligne de compte la difficulté qu'on éprouve à se procurer des documents inédits, il ajoute résolument que ce n'est pas là que l'historien doit puiser ses appréciations et ses jugements.

Sans doute, Messieurs, nous l'avouerons avec lui, pour peu qu'on remonte à travers les âges écoulés, il n'est pas toujours facile de mettre la main sur des lettres intéressantes, sur des manuscrits précieux. Il faut, pour découvrir ces mystérieux filons, employer beaucoup de temps, et le plus souvent dépenser beaucoup d'or ; mais est-il vrai que dans les seuls récits déjà publiés, dans les seuls volumes d'histoire, on doive nécessairement chercher le dernier mot des événements qui ont laissé leur sillon dans le champ du passé ? Ne sait-on pas, au contraire, qu'il existe quelquefois une vérité de convention, que les gé-

Digitized by Google

nérations contemporaines sont portées à se créer, et transmettent aux générations futures comme la vérité authentique ?

Aussi, Messieurs, voyez ce qui se passe ici, ailleurs, partout en un mot où l'on s'occupe sérieusement des temps qui ne sont plus. On fouille les bibliothèques des villes, les archives des moindres communes ; on remue chartes, parchemins, papiers jetés au vent ; on pénètre même dans le sein des familles pour y découvrir ces correspondances intimes oubliées le plus souvent que gardées avec un soin religieux. Est-ce là, Messieurs, un fâcheux symptôme, une dangereuse exploration ? Non ! les personnages historiques sont plus ou moins drapés avec art dans les livres. Pour les juger sous toutes leurs faces, il est bon, en remontant jusqu'au temps où ils vécurent, d'écouter encore aux portes et de les surprendre autant que possible en déshabillé.

J'arrive à la dernière observation que l'avant-propos fait naître, celle relative au genre de style adopté dans le manuscrit. Voulant caractériser lui-même la forme donnée à son œuvre, l'auteur a écrit ces mots : « Pour rendre un juste hommage à la mémoire de celle qui fut la mère du restaurateur des lettres, nous avons cru devoir employer les ornements du discours et revêtir notre ébauche d'une couleur littéraire. » Or, Messieurs, s'il est permis au peintre d'embellir les traits de son modèle et de cacher sous l'éclat du pinceau les taches qui peuvent le défigurer, ce même privilége n'appartient pas à l'historien et moins encore au biographe, dont la minutieuse exactitude est le principal mérite. L'histoire n'est pas la

Digitized by Google

fiction, elle est la vérité : elle ne souffre pas qu'on la farde, qu'on l'enjolive. Son rigoureux devoir est de montrer les choses telles qu'elles sont, son style doit donc être, suivant l'expression d'un célèbre écrivain, la transparence absolue, et du moment que l'art s'y fait sentir, le lecteur se défie du livre ; il s'en éloigne comme on se détourne de la glace où l'œil aperçoit un défaut.

Ainsi, vous le voyez, Messieurs, la profession de foi du biographe de la princesse Louise méritait le plus sincère examen ; car c'est dans le système qu'il s'est malheureusement créé qu'a été le secret de son infériorité dans la lice qu'il a parcourue d'ailleurs avec un zèle louable, avec un sentiment de respect pour le corps dont il ambitionnait les suffrages. Si donc, un instant découragé, il vient à se retirer sous sa tente, que ce ne soit pas pour s'y livrer à un trop long repos. L'histoire convient spécialement à notre temps, et si nous ne pouvons atteindre les hauteurs de son austère mission, continuons du moins à semer sur sa route quelques grains de sable. Peut-être, en les recueillant un jour, un nouveau Thucydide en fera le ciment d'une œuvre monumentale où la Savoie revivra avec toutes ses gloires, avec tous ses souvenirs.

Le manuscrit enregistré sous le n° 3 a pour titre : *Biographie de Mgr Benoît-Théophile Chivron-Villette, archevêque et comte de Tarentaise, prince du saint Empire romain*, avec cette épigraphe tirée des Proverbes : « La voie du juste est comme le soleil levant qui s'avance et croît jusqu'au jour parfait. »

Si l'auteur de l'esquisse biographique que nous venons

Digitized by Google

d'examiner a été mal inspiré dans le choix de son sujet, il n'en est pas de même du biographe dont nous allons apprécier le travail. Un des priviléges attachés à la sainteté, aussi bien qu'au génie, est de concentrer tous les regards sur le mortel à qui le Ciel a départi l'un de ses dons ; et alors, complice de l'admiration universelle, l'histoire laisse facilement dans l'ombre des existences marquées pourtant au coin du plus rare mérite, comme de la plus ineffable vertu.

Contemporain de François de Sales, dont il était le parent, Mgr Chivron-Villette a été en quelque sorte absorbé dans la gloire du plus aimable des saints, et son nom, autrefois vénéré dans le cloître de Talloires, béni sur le siége archiépiscopal de Moûtiers, se trouve, malgré le parfum des pieux souvenirs qu'il rappelle, presque entièrement oublié de nos jours.

Il a donc eu une heureuse idée, l'écrivain qui a voulu réparer cette espèce d'injustice nationale, en retraçant une vie peu connue et qui cependant était digne de l'être. D'ailleurs, il est bon, peut-être plus que jamais, de nous montrer ces mortels simples de foi et brûlants de charité, qui, rejetant bien au-dessous d'eux les dons de leur riche et noble berceau, ne traversent la vie que pour s'élever vers le Ciel, semblables à l'aéronaute qui, pour disparaître aux yeux des spectateurs surpris, laisse tomber le sable dont était chargée sa trop lourde nacelle.

Ici, Messieurs, nous ne pouvons mieux faire que de donner la parole à l'auteur. Dès son début, vous ferez connaissance avec la trempe de son esprit et la forme de son langage. Ecoutez :

Digitized by Google

« La gloire des âmes d'élite est un patrimoine commun que l'Eglise et l'humanité revendiquent, et qu'il faut mettre en lumière pour l'honneur de la vertu et l'édification des générations naissantes. Il appartient à l'histoire non-seulement de tracer le tableau des temps et des peuples, mais de perpétuer la mémoire des hommes illustres qui, après avoir exercé sur eux une bienfaisante influence, sont près de tomber dans l'oubli.

« Et si, comme on l'a dit, la grande infirmité du siècle est l'abaissement des caractères, où en trouverons-nous le remède, si ce n'est dans l'étude des hommes qui, par leurs mâles vertus, leurs convictions profondes, leur conscience inflexible, leur religieux et sincère patriotisme, ont illustré jadis nos contrées. Rappelons donc à notre siècle si affairé, si oublieux, si dédaigneux même du passé, ces gloires savoisiennes qui vont avec le temps se cacher sous une injurieuse obscurité.

« Mais gardons-nous de mesurer les hommes sur l'étendue du champ plus ou moins restreint que la Providence a ouvert à leur génie, sur la dimension du cercle qu'elle a tracé à leur activité. Mesurons-les surtout à la grandeur de leur caractère et à l'héroïsme de leurs vertus civiques et religieuses. Nous avons des savants, des magistrats, des guerriers qui ont leur illustration. Ils doivent trouver des biographes. Mais la religion a aussi ses héros! elle aussi se recommande à l'histoire. Car enfin ce qui reste au plus haut de l'histoire, ce qui en est le principe et le but, c'est l'image sacrée de la vertu. Et soit qu'elle ait brillé au front du jeune homme ou sous les rides du vieillard, au milieu des camps ou au fond

Digitized by Google

du sanctuaire, elle fut toujours pour les peuples qui la voient l'expression achevée de la véritable grandeur. »

Vous ai-je trompés, Messieurs ? Ce préambule, ou, pour mieux dire, cet exorde n'est-il pas remarquable et par la justesse des pensées et par l'éclat du style ? Si je ne me fais illusion, on croirait lire une page égarée des célèbres conférences de notre époque. Evidemment c'est à cette source ardente, c'est dans cette nerveuse éloquence, merveille de nos jours, que l'auteur a puisé de pareilles inspirations. Le son que répète l'écho, quoique affaibli par la distance, n'en dénote pas moins la voix qui le lui a transmis.

Mais tout en reconnaissant le mérite réel du passage que nous venons de citer, vous allez me demander si, en le prenant de si haut dès le début, l'écrivain n'a pas été forcément amené à sacrifier le récit des faits et gestes de son héros à l'exigeante ampleur des périodes oratoires ; en un mot, s'il n'a pas été un panégyriste plutôt qu'un biographe. A cette question, qu'il était naturel de prévoir, la réponse est malheureusement l'aveu de l'insuccès de l'auteur. Porté par son genre de talent vers l'éloge historique, mais lié par notre programme à la biographie proprement dite, il n'a su adopter résolument aucune forme déterminée. Tantôt saisi d'enthousiasme pour son pieux modèle, il s'élève avec lui dans les hauteurs de la vérité chrétienne, tantôt se faisant servile chroniqueur, sa phrase se vieillit de deux siècles et se traîne péniblement dans des détails privés d'un véritable intérêt. Manquant ainsi d'ensemble, tombant et se relevant en sursaut, sans transition, il déconcerte l'attention au moment

Digitized by Google

où elle est le plus éveillée, et finit ainsi par ne satisfaire pleinement aucun de ses lecteurs ; car, en littérature comme en politique, comme en toutes choses, il n'y a que les plans nettement posés, les situations accusées franchement, qui rallient les esprits, les opinions, et obtiennent, en dépit des systèmes, des préjugés, la sincérité des sympathies et la durée des triomphes.

Si donc l'auteur veut enrichir la biographie nationale d'un livre intéressant et populaire, il faut que, visant moins aux réflexions morales et philosophiques, il donne à ses récits plus de suite, plus d'animation, et surtout plus de couleur locale. Au lieu de rejeter dans les notes, comme il a été obligé de le faire, plusieurs détails importants, il les fondra alors dans le texte qui n'en deviendra que plus compacte et plus agréable ; et si, à l'aide de quelques écrits intimes, de quelques lettres retrouvées dans les archives de famille, il peut parfois faire parler le prélat lui-même, la Savoie comptera un monument de plus, élevé à une illustration des plus pures et jusqu'ici des plus injustement ignorées.

Nous arrivons au manuscrit enregistré sous le n° 2, et qui a pour titre : *Etudes historiques sur le comte Joseph de Maistre.*

Moins habile ou plus confiant que ses deux concurrents, l'auteur des *Études* n'a fait précéder son œuvre d'aucun préambule, d'aucun mot d'avertissement. Le temps présent n'est guère, je le sais, favorable aux préfaces. Le lecteur ouvre à peine un livre qu'il court à la fin, impatient encore d'être retenu trop longtemps. Cependant, nous l'avouerons, le défaut de la part de l'auteur d'une

Digitized by Google

ligne d'explication nous a causé quelque surprise. Le nom de de Maistre n'est pas de ceux qu'on prononce légèrement, dans un instant de fantaisie littéraire ; il est placé si haut qu'on ne doit s'en approcher qu'en présentant ses lettres de créance. Le touriste qui visite nos vallées ne va pas, sans préparatifs et d'emblée, escalader le pic de glace qui se perd dans la nue.

D'ailleurs, c'est si prendre un peu tard pour étudier notre illustre compatriote. Dès longtemps sa vie appartient à l'histoire ; ses écrits sont dans toutes les bibliothèques : ils ont été appréciés et jugés en tous sens et de toute manière. A la tribune comme dans la chaire, ses textes font autorité ; nul, en un mot, ne reste froid devant sa statue. Ou l'on cherche à l'ébranler sur son piédestal, ou l'on tombe à ses genoux pour en recevoir les oracles dans un religieux silence.

Comment donc, en face d'une si puissante, si prodigieuse renommée, le nouveau biographe de Joseph de Maistre avait-il pu entrer dans la lice sans même arborer une devise, sinon pour gage de la victoire, au moins pour excuser sa témérité ? Je me hâte de le dire, Messieurs : dès les premières pages la plume de l'auteur a fait circuler dans les lignes qu'elle traçait une sève de bonne venue. A cette chaude influence, la critique a perdu sa contenance sévère, et débarrassée ainsi du poids incommode de la défiance, elle s'est avancée en ressentant ce bien-être qu'on éprouve à quitter une épaisse atmosphère pour respirer librement l'air pur de nos montagnes.

Grâce à une haute et bienveillante autorisation, l'au-

Digitized by Google

teur des *Études historiques* a eu sous la main la correspondance diplomatique de M. le comte de Maistre, ainsi que plusieurs autres lettres encore inédites, et, à l'aide de ces précieux documents, il a pu ouvrir de nouveaux horizons dans une existence déjà si glorieusement connue. C'est là, Messieurs, un mérite qui seul, d'après les termes exprès de votre programme, aurait été d'un grand poids dans la balance. Mais le biographe ne s'est pas borné à un simple récit, et tout en n'appréciant que d'une manière générale les divers ouvrages de Joseph de Maistre, il a montré qu'il en avait compris la magnifique facture et l'immense portée. Ici, nous citerons le manuscrit, en regrettant de ne pas citer assez.

Quand on étudie un grand écrivain, on aime à connaître le milieu dans lequel il est né et a grandi. Partant du point de départ, on mesure mieux la route qu'il a parcourue. Voici ce que nous lisons sur l'enfance de Joseph de Maistre :

« Il fut élevé par sa mère simplement et religieusement. Son grand-père et parrain, le sénateur Joseph de Motz, s'attacha à lui, et comme ce magistrat n'avait que des filles, il voulut se consoler de n'avoir pu donner un serviteur au roi, en aidant son beau-fils à donner la force du cœur et la droiture de l'esprit au rejeton de deux anciennes races. Dès le berceau, les vertus naïves de la noblesse de province, jointes à la gravité traditionnelle des familles de robe, l'entourèrent d'une atmosphère presque monastique, illuminée seulement par les tendresses maternelles. C'était une intelligence hardie et active ; mais une puissance morale évanouie de nos jours,

Digitized by Google

la royauté paternelle, l'arrêtait au seuil des idées dont on lui fermait l'entrée, et cela aussi invinciblement, qu'un regard de son aïeul faisait, à l'heure de l'étude, tomber le jouet des mains du docile écolier. Les Jésuites, à cette époque, ne pouvaient enseigner publiquement, mais leur influence survivait à leurs écoles ; ils dirigèrent avec le père l'instruction, et, par la mère, l'éducation de l'enfant. Ils continrent la fougue de son imagination, l'affermirent dans les principes reçus et façonnèrent son esprit droit et perçant comme une épée, afin qu'il pût devenir un jour un soldat de la cause. »

A cette peinture d'intérieur domestique, l'auteur ajoute celle de la société d'alors :

« Le tiers-état n'existait pour ainsi dire pas en Savoie. Les paysans ne se souciaient pas de devenir bourgeois, quoique la bourgeoisie ouvrît un accès aux charges de la magistrature. En quinze ans, six personnes seulement payèrent à Chambéry les vingt-cinq louis d'usage pour acquérir ce droit. Le peuple, à cette époque, n'était pas encore fait pour la liberté. Lorsqu'on s'occupa, en Savoie, du rachat de la taillabilité personnelle, en 1762, et de l'affranchissement des censes, les asservis opposèrent beaucoup plus de difficulté que les nobles eux-mêmes. En général, la noblesse fut la promotrice de ces mesures civilisatrices. Elle était remarquable par une fidélité incroyable aux traditions de l'honneur, par une chevalerie campagnarde dont on ne peut peindre la forte et naïve beauté. Dans ces patriarchies de province, l'ordre du père devenait un dogme, comme le conseil de la mère était une inspiration. La hiérarchie presque

Digitized by Google

sacerdotale des parentés rendait la famille solidaire de ses membres. Cette société, conservée intacte parmi les corruptions et le scepticisme élégant qui couraient l'Europe, avait gardé son antique netteté comme une fine médaille de César scellée dans l'intérieur d'une maçonnerie allobroge. Elle n'était pas riche, mais pour l'historien, l'antiquaire, dans les races et les monnaies le poids de l'or n'entre pas en comparaison avec l'ancienneté et la pureté du coin. Au sein de ce monde étrange, le jeune de Maistre devint l'enfant du moyen-âge, il s'en assimila l'inflexibilité, la persistance d'idée et la rectitude des principes. »

Je vous le demande, Messieurs, ces deux tableaux ne sont-ils pas tracés d'une main ferme, et les couleurs n'en sont-elles pas de bonne teinte ? A quelques coups de pinceau près, un peu trop hasardés peut-être, ce n'est pas trop mal décrire la source où commençait le fleuve, le champ où germait le chêne qui devait porter un si vigoureux feuillage ?

Nous venons de contempler l'enfance de de Maistre, voici maintenant le jeune homme :

« Il suivit le cours de droit à Turin, ne lisant pas un livre sans la permission de ses parents. Il ne fut ni l'écolier de jadis, ni l'étudiant d'aujourd'hui, et une fois ses études achevées, il revint à Chambéry, enfant par sa foi soumise, homme déjà par ses aspirations.

« Des lettres écrites plus tard témoignent de l'impression violente produite par cette petite ville sur ce génie, par la cage sur l'aigle. « Je me rappelle, écrivait-il à son « frère, ces temps où, dans une petite ville de la con-

Digitized by Google

« naissance, la tête appuyée sur un autre dossier, et ne « voyant autour de notre cercle étroit (quelle imper- « tinence, juste ciel!) que de petits hommes et de petites « choses, je me disais : Suis-je donc condamné à vivre « et mourir ici, comme une huître attachée à son rocher! « Alors je souffrais beaucoup; j'avais la tête chargée, « aplatie par l'énorme poids du rien... » Et plus tard, il écrivait encore à Saint-Pétersbourg : « Quelquefois, « dans mes rêves poétiques, j'imagine que la Nature me « portait jadis dans son tablier de Nice en France; « qu'elle fit un faux pas sur les Alpes (bien excusable « de la part d'une femme âgée) et que je tombai plate- « ment à Chambéry. Il fallait pousser jusqu'à Paris, ou « du moins rester à Turin, où je me serais formé; mais « l'irréparable sottise est faite depuis le 1er avril 1754. » — C'était le jour de sa naissance. *(Inédit.)*

Ces traits, lancés de loin sur sa ville natale, l'ont été sans doute par l'âpre souvenir de quelque insolent dédain; la médiocrité a toujours été si habile à froisser le génie au moment où il va s'épanouir. Aussi je crains fort que l'auteur n'ait rappelé avec une secrète malice ces appréciations qui, de nos jours, ici surtout, seraient un anachronisme. Car lui aussi, ce me semble, est mal à l'aise dans la volière où il s'agite. Ecoutez-le à travers les barreaux de sa cage :

« Les âmes douées d'énergie sont ambitieuses; car toute force tend à l'action : la vie de de Maistre a montré combien cette ambition doit être pure et généreuse, et comment elle fut toujours satisfaite par l'accomplissement du devoir. Mais il aurait voulu un devoir à sa taille, une

Digitized by Google

de ces tâches hautes, difficiles, hasardeuses, qui plaisent aux êtres puissants. Il se serait résigné à être toujours obscur, mais il s'opérait en lui des réactions douloureuses contre l'idée de sa propre inutilité. Car, n'est-il pas vrai que, pour certaines organisations ardentes, n'être utile qu'autant que les autres, ce n'est pas assez.

« Le paisible bien-être de la vie patriarcale au milieu d'une nombreuse famille adoucit des révoltes naturelles courageusement combattues. Puis, il trouve un refuge dans l'étude. Sa chambre de travail, sombre, dans une rue étroite, émeut l'imagination. Peu d'hommes ont éprouvé ces âpres jouissances d'un *Eureka* que l'on ne peut crier qu'à soi-même, d'un enthousiasme divin destiné à s'éteindre isolé, en laissant à peine sur un papier des signes devant lesquels s'inclineront les investigateurs de ces enfantements douloureux par où l'on naît à la gloire. Sans doute, en ses rêves, il se fit des triomphes en face de lui-même et écouta dans l'avenir la fanfare lointaine des renommées. Il se rendit des témoignages avec la naïveté d'un juste et l'humilité d'un chrétien. Il sentit qu'il était grand, sans jamais peut-être se le dire.... »

Qu'en pensez-vous, Messieurs? N'y a-t-il pas dans cette peinture des tourments du génie une chaleur souterraine qui annonce aussi la présence du foyer divin. Oui, comme à l'étranger qui sent les émanations brûlantes de nos coteaux, nous pourrions dire à ceux qui nous écoutent : Creusez hardiment la terre ; la source brûlante est là, elle ne demande qu'à jaillir pour répandre autour d'elle la richesse et la vie.

Digitized by Google

A l'époque où nous sommes de la vie de de Maistre, à cet âge d'entraînements et d'illusions où il est rare qu'on n'ait rien à blâmer dans le présent, rien à espérer de l'avenir, on se demande si l'auteur du *Pape* se plaça de plein saut et tout d'un bloc sous le dogme inflexible de l'autorité, ou si, lui aussi, prêtant l'oreille au souffle de liberté qui frémissait à la frontière, il éprouva quelques-uns de ces tressaillements qui agitaient en France jusqu'aux meilleurs esprits, jusqu'aux plus nobles intelligences. Voici quelques éclaircies dans le nuage qui couvre ce problème :

« Désireux des réformes, il ne transigeait point sur les moyens de les opérer. Elles devaient se faire pacifiquement sous la main de princes qui ne manquaient pas de vues larges, et qui persévéraient dans la voie des affranchissements heureusement commencés. La seule antipathie vivace de Joseph de Maistre contre l'ordre de choses de son temps eut pour objet le gouvernement militaire, longue erreur de nos rois et dont l'origine fut une admiration irréfléchie pour le régime prussien. En 1805, dans un moment où on avait quelque espoir de restauration pour le roi de Sardaigne, et où l'on songeait déjà aux premières mesures à prendre, il écrivait :

« Vos lois, Sire, ordonnaient la présence de cinq « juges consommés pour condamner le dernier de vos « sujets à trois mois de prison. Il y a donc bien apparence « que leur esprit n'était pas d'autoriser un jeune étourdi, « échappé du pays ou de l'Académie, à donner la bastonnade à ce même homme. Dans la vaste monarchie d'Autriche, comme dans la France ancienne et beaucoup

Digitized by Google

« d'autres pays, la puissance militaire n'a pas plus d'in-
« fluence sur l'ordre civil que les prêtres et les négo-
« ciants. Il me semble donc que Votre Majesté est dans
« le cas de satisfaire pleinement sur ce point l'opinion
« générale, surtout celle de nos voisins, et cela sans
« avoir le moindre regret, car il ne s'agit dans le fond
« de rien d'essentiel. » *(Inédit.)*

« De Maistre était membre de la loge réformée de Chambéry. A cet égard, il écrivait au roi en 1810 à St-Pétersbourg : « Au commencement de la révolution
« française, l'auguste père de S. M. ayant conçu quel-
« ques alarmes sur ces réunions, un membre de la loge
« lui porta le catalogue de tous les noms qui la compo-
« saient. Le Roi dit : « Voilà des noms qui suffisent pour
« me rassurer, mais dans ce moment où toute réunion
« est dangereuse et suspecte simplement comme réunion,
« on ne doit point s'assembler. Le comte de Bellegarde,
« alors colonel, fut député pour donner à S. M. la pa-
« role d'honneur de tous les membres qu'ils ne s'assem-
« bleraient pas sans son congé. » *(Inédit.)*

« Esprit franc et indépendant, il était désigné à la cour comme un homme dangereux et incliné aux idées nouvelles, en un mot comme un *jacobin* ; car le mot de jacobin fut alors l'injure à la mode, comme celui de janséniste l'avait été sous Louis XIV. Cette accusation de jacobinisme le suivit plus tard dans sa mission auprès d'Alexandre.

« Un signe de proscription mystérieuse s'était dévoilé par hasard à ses yeux; voici tout ce que l'on en sait :
« Un des hommes de notre pays, le plus fait pour savoir

Digitized by Google

« tous les secrets, a dit un jour dans un moment d'épan-
« chement de confiance : *Nous avons marqué cette famille,*
« *jamais elle n'avancera.* Il avait alors à peu près l'âge
« que j'ai aujourd'hui. Moi j'étais jeune. Le beau vase
« où il avait déposé le secret se pencha vers moi, et le
« secret en sortit comme c'est tout simple. J'ai toujours
« cette révélation devant les yeux. » *(Inédit.)*

Après avoir rappelé tous ces faits et bien d'autres, est-il étonnant que le biographe ait écrit ces lignes :

« Peut-être, si de Maistre fût né en France, il eût été l'un de ces nobles jeunes gens qui suivirent Lafayette en Amérique et qui prirent part à l'enthousiasme de 1789. Les hautes montagnes de la Savoie lui cachèrent l'aurore des émancipations nouvelles, alors qu'elle était dans sa beauté naissante : il n'en vit plus tard que les lueurs sanglantes, signe de longs et prochains orages qu'il marque, pour ainsi dire, d'un doigt prophétique. Ce n'était pas tant l'esprit d'innovation qui l'effrayait, que la passion de détruire sans construire à côté, de refroidir les enthousiasmes antiques, de substituer le raisonnement du sceptique à ces entraînements qui l'attachaient à son amour religieux pour le roi, à son culte même politique pour l'Eglise. Ils se sont gravement trompés ceux qui ont regardé Joseph de Maistre comme un fanatique intolérant portant la bannière d'une féodalité impossible. Ce qu'il détesta dans le philosophe du XVIII^e^ siècle, c'étaient la haine de toute inspiration, la froideur systématique des jugements, l'absence de générosité et d'amour qui tuèrent pour longtemps, en les vouant au ridicule, ces chauds et féconds enthousiasmes. Ce génie qui a été peu compris

Digitized by Google

et qui fut assez vaste pour embrasser la vie sociale future au delà de son temps et du nôtre, ce penseur synthétique et constructeur, les générations à venir le rencontreront et le reconnaîtront comme un contemporain dépaysé dans le passé, quand elles s'associeront pour la réorganisation qui doit se réaliser un jour. »

Ici, Messieurs, l'espace de temps dont, malgré votre encourageante attention, je ne puis excéder les étroites limites, me met en face d'une embarrassante difficulté. Que l'on se figure un amateur de médailles placé en présence d'une riche collection. Les pièces déposées dans les cases du médailler sont, par l'objet qu'elles représentent, différentes les unes des autres; mais le coin et le métal leur donnent à toutes à peu près la même valeur. Pendant que le numismate enchanté les examine en détail, en admire la rare beauté, on vient lui dire : Il faut quitter ce cabinet précieux; mais avant de sortir, il vous est permis d'emporter quelques-unes de ces antiques effigies : hâtez-vous..., choisissez! Je vous le demande, Messieurs, croyez-vous qu'à cette nouvelle le médailliste n'éprouve pas, pour donner la préférence, une pénible hésitation. Malgré lui, sa main se promènera indécise sur le casier, et ce ne sera qu'au dernier moment et comme par effort qu'il fixera son choix, en regrettant les reliques séculaires qu'il aura laissées.

Eh bien! Messieurs, les pages des *Etudes historiques* sont pour nous ce que seraient des médailles pour l'antiquaire. Nous voudrions faire passer devant vous, dans toutes ses phases, avec ses moindres épisodes, une vie que le biographe a burinée avec un saint respect, une

Digitized by Google

religieuse exactitude ; mais le temps aussi nous a été marqué : il a fallu choisir ; alors, Messieurs, qu'avons-nous dû faire? Comme écrivain, comme philosophe, Joseph de Maistre a livré son nom aux quatre vents de la renommée. Ce n'est donc pas au sein de sa patrie qu'il est nécessaire de rappeler ses titres à la gloire littéraire. Mais l'auteur nous le dit lui-même : le plan du manuscrit a été surtout de faire connaître le comte de Maistre comme homme d'Etat et comme diplomate, et c'est dans ce but que le biographe, s'oubliant avec une modestie qui l'honore, s'est caché souvent derrière une foule de lettres, qui peignent le personnage mieux qu'un portrait tracé de la main du plus habile maître. L'auteur nous permettra donc de nous borner désormais à citer quelques extraits d'une correspondance heureusement livrée à qui a su en comprendre et le vif intérêt et l'éclatant mérite.

La question italienne, qui chez nous impressionne si fort les esprits, n'est pas une nouveauté dans la politique de nos princes. Voici une lettre de de Maistre écrite à St-Pétersbourg, le 11 décembre 1803, au sujet du traité conclu avec la France. Les considérations de l'ambassadeur sarde en Russie ne paraîtront pas dépourvues d'actualité :

« Si nous avions voulu nous allier avec les Français, « Votre Majesté serait dans ce moment roi d'Italie ; mais « une alliance avec les hommes qui commandaient alors « aurait été trop anormale et trop dangereuse. Si le roi « avait donné son pays et son armée à l'empereur d'Autri- « che, commandant les armées de ce monarque et lui « gagnant des batailles comme Emmanuel-Philibert en

Digitized by Google

« gagnait à Philippe II, probablement la chose aurait fini « de la même manière ; mais ce rôle ne convenait pas à la « Maison de Savoie. Si, après avoir embarqué les princes- « ses et tout ce qu'on avait de plus précieux pour l'Angle- « terre, on avait combattu jusqu'au dernier homme et « dernier écu, et fini par se retirer dans cette île plutôt que « de s'allier à ses ennemis, l'Angleterre était engagée « d'honneur à notre égard, comme elle l'a été à l'égard de « la Maison d'Orange : mais ce projet romanesque et ex- « trême était contraire à notre politique mesurée, une « alliance avec la France parut dictée par la prudence, on « s'y tint. Votre Majesté sait qu'il y a toujours un *mais* qui « s'est opposé à toute détermination capable de nous don- « ner un ami. Les suites ont été ce qu'elles sont toujours. « La France ne nous a pas su gré d'une alliance forcée. « L'Autriche nous a pardonné encore moins notre opposi- « tion à ses vues ambitieuses sur le Piémont, et comme la « Maison de Savoie avait une tendance naturelle, avouée « par la saine politique, de s'agrandir dans le nord de l'I- « talie, il n'en fallait pas plus pour mériter à Votre Majesté « la haine implacable de cette implacable Maison. » *(Inédit.)*

Dans une autre lettre datée également de St-Pétersbourg, il écrivait entre autres le passage suivant : « Pour « dire que le roi est détrôné, que nous en sommes bien « fâchés, que nous prions Sa Majesté Impériale de le « reconduire sur son trône, on n'avait pas besoin de moi, « mon valet de chambre suffisait. Je ne puis m'empêcher « de hausser les épaules, quand je vois toutes ces notes, « tous ces mémoires à l'eau fraîche présentés par le passé

Digitized by Google

« en faveur de Sa Majesté, mon système est diamétrale-
« ment opposé à celui que nous décorions si libéralement
« du beau nom de prudence. Entre l'un et l'autre, il y
« a un juge infaillible, le résultat. »

Et ailleurs : « J'ai assuré Votre Majesté qu'il faut
« changer quelque chose à notre antique définition de la
« prudence. Plus d'une fois, je me suis vu assiégé de plai-
« santeries sur les pilotes que nous avons employés dans la
« tempête. Ne craignez pas pour vos secrets, car je n'en
« ai point. Quant à mes opinions, Dieu me garde de les
« cacher. Au contraire, c'est la clé dont je me sers pour
« entrer partout. Il n'y a point d'homme qu'on ne puisse
« gagner par des opinions modérées. La vérité et la modé-
« ration ne choquent jamais. Je l'ai observé mille fois. Ce
« sont les passions qui se choquent comme les cailloux et
« qui font du feu. D'ailleurs, je n'emploie point la pru-
« dence dans les affaires, je n'y entends rien du tout, je
« vous assure, je ne me sers que de ma prudence, instru-
« ment beaucoup plus faible sans doute, avec lequel je ne
« ferai peut-être pas de faux coups, parce que j'y suis
« habitué. Quant à la révélation de ce qu'on appelle pro-
« prement secrets, si c'est un enfant qui s'en rend cou-
« pable, on le fouette; si c'est un homme, on lui
« coupe la tête. » *(Inédit.)*

A propos d'une entrevue favorable qu'il avait eue avec l'ambassadeur anglais, sir Wilkan, dont il décrit la morgue nationale, il écrivait ces confidences intimes que sa courtoisie envers le beau sexe m'aurait peut-être défendu de répéter ici :

« Je suis tout à fait arrivé en Angleterre par le moyen

Digitized by Google

« de la dame... Un vieux bonhomme de ministre disait un « jour à un de mes amis : « Souvenez-vous bien, Monsieur, « que dans toutes les affaires il y a une dame. Quelque- « fois on ne la voit pas ; mais regardez bien : elle y « est. » Je crois qu'il avait raison ; pour moi, je les « rencontre volontiers de temps en temps sur ma route soit « par inclination naturelle pour ce bel animal, soit que « dans quelques circonstances elles sont réellement utiles « pour adoucir les aspérités de l'autre sexe et faciliter les « affaires. Au reste, Sa Majesté a bien mal fait de ne pas « donner des lettres de créance à Mme D... » *(Inédit.)* — Je ne puis vous dire le nom, sans doute par galanterie le biographe l'a laissé au bout de la plume.

Dans une demande que le comte de Maistre adressait à sa Cour pour avoir un secrétaire de légation, il jugea à propos d'indiquer lui-même les qualités que devait posséder le nouvel employé. En vous rappelant ce qu'était l'ambassadeur, vous n'hésiteriez pas à tracer vous-mêmes le portrait du confident. Je ne sais si vous seriez plus heureux que moi, j'avoue que je me suis complètement trompé. Ecoutez! voici ce que veut le diplomate qui déjà avait écrit les immortelles *Considérations sur la France* : « Il faut que l'on m'envoie un jeune homme qui soit cau- « seur, dessinateur et surtout musicien. Je m'en servirai « auprès des femmes pour avoir le secret des maris. » Vous souriez, Messieurs, et vous pensez que c'est là un trait décoché au hasard, une plaisanterie oubliée aussitôt que faite. Non, l'ambassadeur parle en homme convaincu, expérimenté. « *Permis à vous*, continue-t-il, *de voir là une de mes tirades ; je n'en sais pas moins ce que je dis.* » *(Inédit.)*

Digitized by Google

Je ne me lasse pas de citer. Il y a, ce me semble, dans toute cette correspondance le charme de l'inconnu. C'est une veine inattendue dans une mine des plus riches et des plus largement exploitées.

Dans le langage ordinaire du monde, le mot *ambassade* emporte naturellement l'idée d'une certaine *représentation*, et quoiqu'il ne soit pas toujours exact de dire que toute la science d'un diplomate est dans l'habileté de son cuisinier, il n'est pas moins vrai que c'est au milieu des fêtes, au bruit des instruments harmonieux, que se traitent les plus grandes comme les plus ardues questions de la politique. Il est heureux cependant, pour l'honneur et la dignité humaine, qu'un ambassadeur apparaisse quelquefois au sein des cours avec l'escorte de son seul mérite et sans cette pompe extérieure dont la fortune seule devrait tirer vanité.

Le comte de Maistre a été, sous ce rapport, un des rares exemples que fournit l'histoire et dont notre diplomatie a le droit d'être fière. Réduit par la modicité de son traitement à n'avoir, comme il l'écrivait lui-même, à son repas *qu'une soupe et quelquefois un poulet maigre*, il n'en obtenait pas moins, quand il se rendait à la Cour ou ailleurs, et prévenance flatteuse et éminente considération. L'empereur Alexandre lui-même le recevait dans l'intimité et se plaisait à causer avec lui des hommes et des choses du temps, et notamment de Napoléon I^er^. Voici quelques-unes de ces conversations que l'ambassadeur envoyait régulièrement à son souverain :

« *Alexandre* : Quels présages faites-vous sur la guerre ?

« *De Maistre* : Votre Majesté n'a qu'une chose à crain-

Digitized by Google

« dre, c'est la faiblesse qui naît de la puissance même. « Votre Majesté amènera à l'armée une cour, c'est-à-dire « l'intrigue, les passions et la multiplicité des pouvoirs : « un usurpateur ne peut être tel qu'en vertu d'une volonté « de fer et d'une force d'esprit qui tient du miracle. « Il étouffe dans les factions et force toutes les volontés « à marcher ensemble. Plusieurs princes ont vu ou pour- « ront voir dans le désavantage qu'ils ont contre un « usurpateur un aveu tacite d'infériorité ; il n'y aurait « pas d'idée plus fausse et plus funeste. Je me rappelle « avoir eu l'honneur de dire au Roi mon maître : L'or ne « peut couper le fer, est-ce parce qu'il vaut moins? Au « contraire, c'est parce qu'il vaut plus.

« *L'empereur* : Ah! que cela est bien dit !

« *De Maistre* : Il n'y a rien de si vrai. Nul homme ne « peut tout. Il n'y a point de grandeur qui n'entraîne « quelques inconvénients. Votre Majesté ne peut se dis- « simuler le désavantage qu'elle a sous ce rapport.

« *L'empereur* : Quelles précautions croirez-vous qu'on « doit prendre pour rétablir l'équilibre ?

« *De Maistre* : Si j'avais l'honneur de conseiller Sa « Majesté, j'oserais l'engager à se rapprocher un peu des « formes dures et expéditives de l'ennemi autant que la « chose est possible, sans altérer celles de son excellent « gouvernement. Il faudrait malheureusement punir plus « souvent et plus sévèrement. Il faudrait récompenser « aussi plus souvent et d'une manière plus lumineuse. « Il faudrait, dans les opérations militaires, éviter les « délibérations et surtout les conseils de guerre. Qui « assemble les hommes les émeut, disait le cardinal de

Digitized by Google

« Retz, et qui les émeut allume les passions et éteint la « sagesse. Deux puissances dans ce monde ont le droit « de contredire sans choquer : la beauté et la souverai- « neté. (S. M. se prit encore à sourire.) Lorsque ces « deux puissances contredisent, cela veut dire seulement: « *Il me semble que j'ai raison ;* entre deux particuliers « cela veut dire : *Il me semble que vous avez tort.* » *(Inédit.)*

Possédant ainsi au plus haut degré la confiance d'Alexandre, qui l'attacha même à son service, le comte de Maistre exerçait à St-Pétersbourg l'ascendant qui honore le plus un homme, puisque rien d'étranger ne s'y mêle, l'ascendant de la raison servie par le génie. Aussi lorsque Louis XVIII se décida à faire une déclaration pour protester contre Napoléon, ce prince ne trouva rien de mieux que d'envoyer à l'ambassadeur sarde l'acte solennel qui devait sauvegarder les droits des Bourbons à la couronne de France. « Dans la lettre d'envoi, toute confite, dit le biographe, de ce bel esprit qui suivit en 1815 l'ancien comte de Provence aux Tuileries, Louis XVIII disait entre autres ceci : « En mon âme et con- « science, je la crois bien (la déclaration), mais je « connais et je ne vous cache pas que je redoute pour « elle *nostræ fastidia Romæ*. Je voudrais bien l'en défen- « dre et je présume assez de votre amitié, pour vous la « confier en quelque sorte. Si votre jugement lui est « favorable à St-Pétersbourg, elle n'aura guère de « détracteur, et voyant son berceau si bien protégé, je « m'appliquerai cet autre vers d'Horace :

Non sine Dis animosus infans.

Digitized by Google

Le comte de Maistre renvoya la pièce avec quelques corrections, en ayant soin d'ajouter ces mots : « *Je désire avoir tort*, » et dans une lettre au confident du prince, le comte d'Avoray, il fut plus explicite : « La déclara-« tion telle que vous me l'avez adressée était celle d'un « militaire instruit, que sa position n'a pas condamné à « aligner des phrases. Style que j'estime plus que vous ne « pouvez l'imaginer, et qu'on ne peut guère chicaner qu'à « l'imprimerie. Mais la pièce a subi le grand anathème « qui pèse invariablement depuis la création du monde sur « l'ouvrage de plusieurs mains. Ce n'est ni votre style ni « le mien. Les phrases se sont gâtées en se pénétrant « mutuellement, et je doute qu'il en reste une irrépro-« chable. » *(Inédit.)*

Nous n'en finirions pas, Messieurs, si nous voulions continuer à vous lire tout ce qu'il y a d'intéressant dans les *Etudes historiques*. Le manuscrit tout entier y passerait. En bornant donc ici nos citations, nous vous conduirons à la fin de l'ouvrage et nous vous présenterons le résumé vraiment remarquable qu'en a fait l'auteur : l'athlète est de bonne race quand, au bout de la lice, il montre encore et plus de force et plus d'ardeur.

« Parvenus au terme de la carrière de Joseph de Maistre, essayons de saisir la pensée qui a inspiré sa vie, comme un voyageur, avant de quitter un beau pays, contemple la physionomie générale de la contrée parcourue.

« Cette existence entière est pleine d'une grandeur simple qui sollicite les admirations raisonnées. Elle offre le spectacle, unique peut-être dans ce siècle, d'une

Digitized by Google

volonté droite et forte, obéissant religieusement à des convictions analysées scientifiquement et formulées avec génie. Beaucoup de grands penseurs ont donné la triste comédie du désaccord des diverses facultés de l'âme. L'imagination, la passion, l'esprit même, dictent des systèmes; mis en action par la vie de celui qui se les est assimilés, ils s'évanouissent devant ce qu'on appelle des impossibilités pratiques. Ce spectacle est frappant dans les contemporains du comte de Maistre. Châteaubriand hésite entre le roi et la liberté, et sa vie est une oscillation perpétuelle; Lamennais prêche une théocratie républicaine dans l'*Avenir*, et la république pure une fois que le Pape l'a repoussé; Lamartine et d'autres continuent cette race sonore de poètes que le divin Platon excluait des charges de sa république.

« A quoi bon multiplier les noms de ces Français qui tous, sauf peut-être Lamennais qui sentait profondément, tous avaient le cœur dans la tête, pensaient par excitation plus que par réflexion, et saisissaient, on le dirait, les idées au vol au lieu de les engendrer dans les puissances de leur être?

« Joseph de Maistre a puisé en Savoie, comme Lamennais en Bretagne, cette chaleur sacrée qui se conserve dans les pays primitifs, et ces richesses de cœur amassées et léguées à l'enfant survenu après de longues générations comprimées, obscures, silencieuses dans l'obscure patrie. Mais les amertumes de la vie, qui ont vaincu Lamennais, ont grandi Joseph de Maistre. Le Savoyard n'a jamais perdu de vue son drapeau; il a eu, pour se guider dans le chaos des théories innombrables,

Digitized by Google

une loi vivante, une autorité religieuse unique, à laquelle se rattachaient dans son esprit toutes les obéissances du monde politique et social. Loin que cette soumission ait borné son génie, il a trouvé dans ses croyances la base solide qu'il faut aux grands édifices, et il a construit le sien, élevant et augmentant la portée des connaissances humaines en en concentrant la direction vers Dieu, le zénith universel, et cherchant la loi suprême d'équilibre dans la Providence, cette force inconnue dans ses modes d'action, mais évidente à l'intuition directe.

« Une idée saisissante de l'unité absolue de la science ; le sentiment d'une harmonie universelle nécessaire à la vie de l'humanité, et impossible sans une autorité également universelle ; l'amour du devoir considéré comme la vraie source de liberté ; telles sont les idées capitales qui font des *Soirées*, somme de ses œuvres, quelque chose qui ne périra point. Des recherches profondes sur ce qu'on pourrait appeler la partie occulte de la philosophie l'ont fait accuser de mysticisme, mot vague et mal compris, qui contient peut-être le germe d'une science future ; mot condamné par les myopes qui n'ont jamais entrevu le mystère vivant qui nous pénètre de toutes parts, ces forces cachées qui remuent les êtres, ces liens mystérieux qui les unissent, ce système enfin de choses invisibles dont le monde, selon saint Paul, n'est que la visible manifestation. Les hommes ont coutume de sourire de ceux qui regardent dans cet abîme, dont la profondeur se laisse vaincre par l'intuition. Ils ne trouvent pas toujours des frères d'armes, ceux qui combattent le grand combat symbolisé par la lutte de Jacob avec l'ange. Peu de

Digitized by Google

gloires sont pures et conquises par la fidélité que les actes doivent garder aux idées. Même dans l'histoire des hommes illustres, on surprend trop souvent à de certains moments une cause vulgaire, une impulsion mauvaise, créatrice de travaux utiles : ainsi le bien sort du mal.

« Mais il en est, comme Joseph de Maistre, qui ne se sont jamais lassés dans leur ardente poursuite de l'idéal. Ceux-là se reconnaissent à travers les obscurités des luttes, et une parole grande entre toutes, celle-ci : *Paix aux hommes de bonne volonté*, a inspiré à Joseph de Maistre, dans sa guerre aux drapeaux dissidents, une indulgence sympathique pour les enrôlés des fausses bannières. Le reste, la misérable foule humaine, composée d'indifférences, d'ignorances dédaigneuses, de déloyautés masquées de vérité, excitait en lui d'amères compassions. Il ne vit rien de grand dans son époque, excepté les soldats de Napoléon auxquels il applaudissait, en regrettant cet héroïsme employé contre la bonne cause. Parmi ceux qu'il entendait ou qu'il lisait, nul ne pouvait lui révéler la grandeur de quelques-uns des Constituants, la beauté morale des Girondins; son époque lui fut un chaos, au-delà duquel, du moins, il discerna l'avenir et prophétisa l'apostolat providentiel de la France. L'homme lui apparut, aveugle, haletant dans ses travaux sans résultats, agité par des tempêtes fatales; et il lui prit un grand mépris pour ces pauvres marionnettes conduites par des fils qui se lient aux immensités, comme dit le poète. Et Joseph de Maistre devint un misanthrope catholique, sauvé du désespoir d'Alceste par la foi qui le faisait combattre sans cesse, même seul contre tous.

Digitized by Google

« Il en est qui ont vu là un zèle fourvoyé dans les applications impossibles de belles théories. D'autres ont dit, comme M. Villemain après Montaigne : *Que sais-je?* Mais ceux-là même qui sont ses adversaires en philosophie, doivent admirer l'incomparable beauté de cette physionomie morale.

« Où trouver, par le temps qu'il fait, de pareils enseignements, de semblables exemples de fidélité à l'honneur? S'il est vrai qu'il n'y a pas de petites choses, et que la grandeur du théâtre ne fait rien à celle de l'action, l'opiniâtreté de conscience du comte de Maistre, sa constance à exagérer les exigences du devoir pour le mieux accomplir, son impassibilité contre toutes les duretés d'un sort facile à éviter et contre les ingratitudes des siens eux-mêmes, le rendent aussi grand dans sa lutte pour les grandeurs antiques que put l'être le carré de la garde à Waterloo. Il peut y avoir des Cambronne dans les batailles de la pensée. Qui a compris ses livres, du reste, sait bien qu'il ne rêvait pas, comme M. de Metternich, un peuple à l'engrais, décapité d'intelligence, selon l'expression d'un contemporain, Quel grand génie n'a pas aimé la liberté? Mais il ne voyait sous ce nom, en France, qu'une négation érigée en souveraineté; à ce peuple français, si puissant par le livre et si faible d'ailleurs, il eût dit peut-être avec Alfieri : *Libertà, Gallo sei, non era in te.* Pourtant, n'ayant vu de la République française que ses tyrannies, malgré la vigueur naturelle de la réaction de sa propre conscience contre tant d'excès, il adopte néanmoins et relève ce mot si profané de liberté; et dans ses *Considérations*, il le trouve

Digitized by Google

avec orgueil, et le montre comme un appui à la légitimité des Bourbons, dans l'ancienne constitution du royaume de France.

« En vérité, tous les hommes n'ont peut-être qu'un but et une pensée; les mots et les moyens les séparent. Alors survient la guerre, la guerre que Joseph de Maistre a expliquée, et qu'on l'a accusé de prêcher comme sainte. Dans les temps d'orage où les hommes sont soulevés et tordus comme des arbres par le vent d'en haut, un Fénelon, un abbé de Saint-Pierre, un Saint-Martin, viennent hors de propos; ce n'est pas le moment de gémir sur le sang et de faire des pastorales sur la paix universelle. Il faut une âpre liqueur à ces dépenses de force; il faut qu'une parole sévère montre que tout cela n'est pas fatalité, et moralise, par la pensée du châtiment, le malheur, qui rend impie s'il n'est pas accepté comme une juste expiation. Ainsi, Joseph de Maistre a été vrai, relativement à son époque, lorsqu'il a justifié le bourreau et le soldat, ces deux ministres de mort. Même à ceux qui invoquent pour le monde entier le droit à la vie, Joseph de Maistre ne doit pas paraître impitoyable. C'est un philosophe inquiet, penché sur les plaies humaines, consolant les souffrants par une pensée divine, et leur donnant une réponse à ce *pourquoi?* qui devient un blasphème, s'ils croient souffrir sans cause. N'est-ce pas là aussi de la charité? »

Je m'arrête, Messieurs, il est temps de briser le pli qui nous cache le nom du biographe de J. de Maistre, qu'il soit le bienvenu! Dans un moment où le froid positivisme glace le cœur et matérialise l'esprit, on ne saurait

Digitized by Google

trop applaudir aux labeurs de l'intelligence, aux élans de l'imagination; car, quels que soient les brillants résultats d'une inépuisable industrie, les sciences et les lettres seront toujours les plus sûres et les meilleures gardiennes de la civilisation.

Le Mémoire couronné par l'Académie a été imprimé par l'auteur, mais avec des changements notables, sous le titre de *Mémoires politiques et correspondance diplomatique de J. de Maistre.* — Paris, Librairie-Nouvelle, 1858.

Digitized by Google

TABLE

Description géologique des environs d'Aix en Savoie, par M. Louis Pillet..... 1
Troisième notice sur quelques monnaies de Savoie inédites, contenant une restitution à Amédée VIII des demi-gros attribués à Amédée VI, par M. François Rabut, professeur d'histoire au collége national.. 119
Notice historique sur quelques inondations qui ont eu lieu en Savoie, par Mgr Alexis Billiet, archevêque de Chambéry..... 145
Notice sur François de Bonnivard, prieur de Saint-Victor, et sur ses chroniques de Genève, par M. C.-M. Magnin, supérieur du grand-séminaire d'Annecy..... 225
L'abbaye du Beton en Maurienne, par M. Melville Glover, professeur de langues..... 315
Patronage des jeunes détenus et des jeunes libérés en Savoie, par M. Louis Pillet..... 357
Rapport sur les manuscrits envoyés au concours pour le prix de Loche, par M. A. de Juge, vice-président..... 417

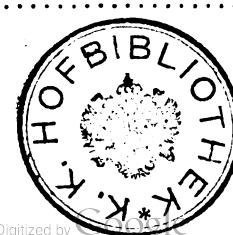

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google